

HISTOIRE

DE

MEULAN

PAR

ÉMILE RÉAUX



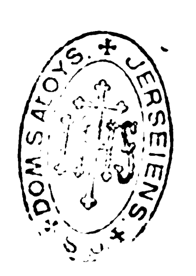
MEULAN
IMPRIMERIE DE A. MASSON, ÉDITEUR

1868



HISTOIRE

DE MEULAN



Meulan, imprimerie de A. Masson.

HISTOIRE

DE

MEULAN

PAR

ÉMILE RÉAUX



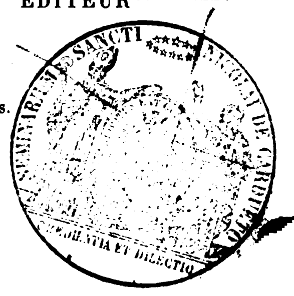


MEULAN

IMPRIMERIE DE A. MASSON, ÉDITEUR

—

1868



PRÉFACE

Encouragé par le sympathique accueil fait à une première publication, l'*Histoire de Maule*, nous avons continué nos recherches : le passé de la ville de Meulan est alors devenu l'objet de nos études.

Certes, l'entreprise était hardie et peut-être au-dessus de nos forces.

Cette idée, en effet, de marcher sur les traces des Lévrier, des François de Blois, des Vion d'Hérouval et de tant d'autres savants nous a fait hésiter tout d'abord. Mais un attentif examen nous a démontré que de nombreuses lacunes se rencontraient encore dans le travail de ces infatigables chercheurs, et nous avons pensé que que ces lacunes pouvaient être en partie comblées au moyen de documents recueillis, en 1793, par un courageux citoyen, Me Leblond, notaire à

Meulan, qui, lors de la dévastation du monastère de Saint-Nicaise, a pu sauver une foule de papiers extrêmement précieux au point de vue historique qu'il a transmis, en mourant, à M. Filassier, ancien notaire à Maule, bien connu par ses goûts archéologiques.

Ces documents, augmentés des annotations de M. Leblond et des propres recherches de M. Filassier, ont été gracieusement mis à notre disposition par M. Filassier fils : L'*Histoire de Meulan*, que nous présentons aujourd'hui au lecteur, fut ainsi composée.

Un autre eût peut-être mieux tiré parti des matériaux, nul, à coup sûr, n'aurait traité ce sujet avec plus d'amour et en même temps avec plus de sincérité.

Le lecteur en jugera.

E. Réaux.

INTRODUCTION

MEULAN

SOUS LES GAULOIS, LES ROMAINS ET LES FRANKS.

Parmi les papiers recueillis, par M. Leblond, en 1793, il est une vieille chronique du monastère de Saint-Nicaise qui fait remonter l'origine de Meulan aux temps de l'indépendance gauloise : « Cette ville, » dit l'ancien manuscrit, était fermée de fossés cou- » pés dans le roc et fortifiée par ses habitants pour » résister à la tyrannie de Labiénus, lieutenant de » César. »

Aucun monument historique, parvenu à notre connaissance, ne vient à l'appui de cette tradition.

Mais de nombreux vestiges du passé, des autels druidiques, des *Tumuli* gaulois, des armes et des poteries grossières, qui se retrouvent, çà et là, aux environs de cette ville, font remonter à une très-haute antiquité l'établissement de l'homme dans la contrée

et, déjà, donnent une certaine vraisemblance à l'assertion du pieux chroniqueur.

Le plus curieux de ces souvenirs d'un autre âge est, sans contredit, le *Champ des sacrifices.*

C'est presqu'aux portes de Meulan, dans l'un de ces bois de chênes si chers aux Druides, que l'on rencontre ce vieux débris de la rusticité celtique. Les siècles ont en partie respecté le *Dolmen* (1) sur lequel étaient égorgées les victimes offertes aux divinités de l'époque. Il se compose encore de deux énormes pierres brutes, juxtaposées sur six supports en grès et en calcaire siliceux dont l'élévation dépasse la hauteur du genou.

Cet antique monument de la religion druidique est connu dans le pays sous le nom de *Pierres de la justice.*

Dans le champ qui entoure ce dolmen, des fouilles, pratiquées sous l'intelligente direction d'un jeune magistrat, trop tôt enlevé aux lettres et à l'administration (2), firent découvrir des couteaux en silex, des parures en corne de cerf, des cendres et des ossements d'animaux sauvages. Mais des fouilles antérieures avaient révélé la présence de caveaux rem-

(1) L'étymologie dérive de deux mots celtiques : *Daul,* table, et *men* pierre, *table de pierre.*

(2) M. Armand Cassan, sous-préfet de Mantes, mort en 1837, à l'âge de 35 ans. Auteur d'une *Statistique de l'arrondissement de Mantes.* Vol. in-8, Mantes, chez Forcade, 1833.

plis de squelettes d'une grandeur extraordinaire qui étaient disposés en longues rangées avec la tête tournée vers l'occident (1).

Près de là, à quelques pas du pont de la Mauldre, dit le *Pont-Neuf*, gisait un autre *dolmen* à moitié brisé : Une fouille faite en cet endroit amena la découverte d'une assez grande quantité d'os d'animaux, d'une lame de fer, de quelques charbons et d'un squelette entier placé dans la même position que ceux du *Champ des sacrifices*.

A Velanne, à Ecquevilly, à Bouafle, dans les bois et dans les champs qui entourent le village des Mureaux, on retrouve encore fréquemment des débris de poteries celtiques, des haches en silex et des fragments de meules à bras.

Sur la rive droite de la Seine, les souvenirs de l'époque gaëlique sont moins nombreux à cause des bouleversements qu'eut à subir ce pays exposé à tous les ravages de la guerre. Cependant le village

(1) C'était pendant l'effervescence de 1793, une foule d'objets précieux pour la science disparurent alors. « Les habitants des villages voisins, dit M. Leblond dans ses notes manuscrites, se portèrent en masse aux *Pierres de la justice*, croyant trouver des trésors dans les caveaux qui avoisinent cet autel druidique ; leur cupidité fut déçue. Les caveaux renfermaient des ossements en quantités innombrables. Mais les trésors ne se composèrent que d'une foule de petits objets, intéressants au point de vue scientifique et sans aucune valeur pour les gens qui les trouvèrent : C'étaient des armes rouillées, des couteaux, des monnaies grossières, etc. A peine, cite-t-on quelques privilégiés qui tombèrent sur un anneau ou sur un collier en or. Chacun s'en revint désappointé. »

de Brueil possédait aussi son autel druidique, et montre encore les restes d'une immense caverne, connue sous le nom de *Cave aux fées*. Elle est vide aujourd'hui, mais naguère elle renfermait, sinon les trésors des Gaulois, comme le prétend la tradition, au moins les dépouilles de ces rudes combattants.

Sur le plateau même qui domine la ville de Meulan, aux alentours de cette pierre devenue légendaire sous le nom de *Pierre à poisson*, on a retrouvé à diverses époques, parmi des débris d'armes et de poteries romaines, des haches en bronze, des pointes de flèches en caillou, des outils en corne de cerf, et, ce qui est plus significatif, deux médailles gauloises sur lesquelles on distinguait, malgré leur oxydation, de grossières empreintes d'animaux (1).

A l'époque de l'indépendance gauloise, d'ailleurs, les deux rives de la Seine étaient habitées par deux peuples différents de mœurs, de coutumes et de langage : les *Celtes* et les *Belges* (2).

(1) Note de M. Leblond précédemment cité. Tout récemment encore, une hache en silex, brisée en deux morceaux, a été trouvée dans les marais de Hardricourt. Une autre hache en pierre, une en bronze et d'autres armes celtiques viennent aussi d'être découvertes à Velanne par un laboureur.

(2) Les Belges étaient moins blonds que les Celtes. Leur langue était plus rude, plus gutturale : Elle se rapproche du teutonique, dit Strabon, tandis que le celtique a plus d'affinité avec le grec et le sanscrit (Strabon IV, 199). Le langage des Highlanders et des Irlandais est encore un dialecte purement celtique ; mais l'ancienne langue belge est, aujourd'hui, à peu près perdue. On en retrouve des fragments dans les trois idiomes gaëlo-kimriques de la Basse-Bretagne, qui eux-mêmes cèdent peu à peu le place au français.

Les Celtes, connus primitivement sous le nom de *Gaëls* (émigrants), étaient les premiers venus dans cette partie de l'Europe (1).

Soit qu'ils eussent trouvé le pays désert, soit qu'ils s'en fussent assimilé les rares habitants, les Gaëls, sortis de l'extrême Orient à une époque fort reculée, s'étaient établis en Gaule, en Angleterre et en Irlande. Ils régnaient depuis longtemps dans ces contrées en paisibles souverains, lorsque, poussés par un semblable courant d'émigration, arrivèrent d'autres peuples désignés sous le nom de *Kymris*.

Ceux-ci, partis des bords de la mer Noire, traversèrent l'Europe d'orient en occident en suivant la vallée du Danube, et pénétrèrent comme un coin chez les Gaëls qu'ils refoulèrent en Angleterre vers le nord, en Gaule au midi de la Seine (2).

Les Belges étaient les descendants des anciens Kymris, réunis en confédération (3).

Or, en parcourant la rive droite de la Seine depuis Lutèce jusqu'à la mer, on rencontrait les *Parisii*, les

(1) Ammien Marcellin, l. XV, c. 9.

(2) L'opinion la plus répandue place l'arrivée des Gaëls dans la Gaule environ 1700 ans avant l'ère chrétienne, et celle des Kymris à 11 siècles plus tard.

(3) Belges vient du mot rude et sauvage *Fir-Bolgs* qui, conservé dans les traditions bretonnes, signifie *guerriers, hommes féroces*; (en gaëlique : *Belw*, intrépides, et *Gwys*, hommes.) Le mot Celte vient du gaëlique *Koilte*, forêt, du nom de la contrée fort boisée que ces tribus gauloises habitaient entre la Seine et la Garonne.



Bellovaci, les *Veliocasses* et les *Caleti*. Sur la rive gauche se trouvaient les *Carnutes*, les *Eburovices* et les *Lexovii* : l'Oise séparait les Parisiens et les Bellovakes ; l'Epte divisait les Bellovakes et les Veliocasses ; l'Andelle séparait ceux-ci des Calètes.

Le territoire des Eburovices correspondait à celui des Veliocasses, et celui des Carnutes au pays des Bellovakes (1).

Plus d'une fois, sans doute, ces deux peuples rivaux vidèrent leurs sanglantes querelles dans cette plaine qui s'étend en face de Meulan, sur la rive gauche du fleuve : De là, les débris d'armes gauloises retrouvés, cà et là, en creusant les entrailles de la terre.

*
* *

Si l'on consulte, dit M. Lévrier (2), l'étymologie du nom de *Bellovakes* ou *Bellocasses* (3) que portaient les habitants du pays situé sur la rive droite de la Seine, entre l'Oise et l'Epte, on arrive à cette conclusion que ces peuples devaient être considérés comme

(1) V. l'histoire de *Jules-César*, par l'empereur Napoléon III.
(2) Collection Levrier, MM. Bibliothèque impériale.
(3) Cæsaris comment., lib. II : *Vellocasses*, *Veliocassi*, *Bellovaci*, *Bellocassi*, etc.

des intrus par les Carnutes (1), propriétaires de la rive opposée du fleuve. Car le mot *Bellocasses* viendrait du mot *Belw* qui indique l'origine de Belgium, et de *Cass* qui signifie en langue celtique, voiturer, transporter ; ce qui voudrait dire que les Bellocasses, originaires du Belgium, auraient été transportés dans ce canton, ou plutôt ne s'y seraient établis qu'après en avoir dépossédé les premiers habitants.

L'antagonisme résultant de cette situation entre les Carnutes et les Bellocasses suffirait seul à expliquer le choix fait par ceux-ci de l'emplacement de Meulan pour le transformer en un poste fortifié, si l'appellation même conservée par cette ville n'était parfaitement conforme à l'origine que lui assigne la *Chronique de Saint-Nicaise*.

Car, il faut remarquer qu'alors tous les noms étaient significatifs, et celui de Meulan présente une étymologie purement gaëlique qui fait de l'endroit ainsi désigné, non-seulement un camp retranché, mais encore une sorte de *milieu-sacré : Meyl*, montagne, *llan*, enceinte, c'est-à-dire montagne fortifiée, *Meyllan*, et, par corruption, *Meullan*, *Meullant*, *Meullent*, *Mellento*, *Mellentis*, *Mellentum*, *Mollentum*, *Mullentum*, *Mulanchum*, *etc.*, *etc.*

(1) Cæsaris comment., lib. VI : *Carnutes, Carnuti, Carnutæ, Carnuteri*, etc.

Mais le peuple ne parla jamais latin : Il garda sa langue presque intacte pendant plusieurs siècles; puis il se forma une langue rustique, mêlée de celtique, de latin et de tudesque, qui devint la *langue romane*, dans laquelle on retrouve la primitive dénomination de Meullan (1) : D'après Froissard, c'est *Meulenc* ou *Moulanc*; sur le cachet de l'ancienne commune de Meulan, c'est ***Movlant ou Mevlant;*** d'après les actes des notaires, c'est ***Meulant*** et ***Meulent***; enfin, d'après les Bénédictins de Saint-Nicaise, ***Meullent*** et ***Meulan.***

En effet, la ligne de collines qui longe la rive droite de la Seine s'abaisse au-dessus de cette ville et forme à ses pieds un col, par lequel une armée peut déboucher vers le nord, en opérant par les vallées qui prennent naissance en cet endroit. Avec l'inégalité des deux bras du fleuve, les îles de la Seine permettent, en outre, à celui des belligérants qui occupe la rive droite, de se rendre maître de la navigation et de protéger le passage d'un corps d'armée sur la rive opposée.

Tous les capitaines du moyen-âge ont bien compris la solidité de cette position : de là les siéges nombreux que cette place a subis.

(1) *Glossaire de langue romane.* Roquefort, Paris, 1808, in-8°, 2 vol. MEULLAN.

Les Romains, eux-mêmes, qui, pour dénationaliser la vieille Gaule, la poursuivirent jusque dans le nom de ses cités, paraissent avoir bien apprécié l'importance de l'ancienne forteresse bellovake, en lui donnant le nom de *Locenyus* (Locenius, Locenus, Locenes en basse latinité), abréviation de *Locus Enyus*, littéralement *lieu de Bellone*, qui désigne bien clairement un emplacement militaire, un poste de guerre (1).

Ce qui nous fait insister surtout sur la probabilité de cette origine si lointaine, ce sont les termes mêmes dont le chroniqueur de Saint-Nicaise fait usage et qui se trouvent en complet accord avec le système des fortifications de l'époque.

Lorsqu'ils ne pouvaient tenir campagne, c'était derrière des fortifications faites de bois, de terre et d'énormes quartiers de roche, que les Gaulois mettaient, à l'abri de l'ennemi, leurs femmes, leurs enfants et ce qu'ils possédaient de précieux : « Ils se » servent, dit César dans ses commentaires, de pièces » de bois droites, dans toute leur longueur, qu'ils » couchent à terre parallèlement en les plaçant à » une distance de deux pieds l'une de l'autre, puis ils

(1) L'ancien Meulan a conservé ce nom de Loconyus (*Locenius*, *Noncenius*, d'où Locones ou Noncionnes), jusqu'au commencement du XVe siècle. En 1265, l'église N.-D. alors simple chapelle, portait le titre de Notre-Dame-de-Nonciennes. Voyez les actes ecclésiastiques dans la collection Lévrier.

» les fixent transversalement par des troncs d'arbres » et remplissent de terre les vides. Sur cette pre- » mière assiette ils posent une assise de gros frag- » ments de rochers formant parement extérieur; et, » lorsque ceux-ci sont bien joints, ils établissent un » nouveau radier de bois disposé comme le premier, » de façon que les rangs de bois ne se touchent point » et ne portent que sur les assises de rochers inter- » posés. L'ouvrage est ainsi monté à hauteur conve- » nable. Quant à l'emplacement de cette enceinte, il » est choisi sur une colline isolée ou sur la croupe » d'une montagne de préférence à la plaine. »

A Meulan, alors que la destruction n'avait pas encore été élevée à la hauteur d'un art, la colline choisie pour y placer l'*Oppidum*, isolée d'un côté par la Seine et de l'autre par un grand marécage, ajoutait à l'avantage de posséder ces moyens naturels de défense, celui de trouver sur son propre emplacement, et en abondance, les matériaux nécessaires à la fortification qui devait protéger le troisième côté de son enceinte : ***Meyl-llan.***

Enfin, à l'appui de ces conjectures, il est un fait digne de remarque, c'est, qu'à travers les révolutions du moyen-âge, une foule de positions, fortifiées par les Gaulois, n'ont fait que changer de propriétaires sans changer de destination.

L'avenir, alors, se chargera de fournir, à l'égard

de la forteresse des Bellovakes, les preuves qu'a négligées l'auteur de la *Chronique de Saint-Nicaise* (1).

*
* *

Sous l'administration romaine, Meulan commence à acquérir quelque importance : les preuves deviennent ici plus nombreuses.

Deux vases de forme grecque de la plus belle antiquité, des médailles romaines en or, en cuivre et en argent, une tête de Cérès couronnée d'épis, deux bas-reliefs chargés d'attributs champêtres, des chapiteaux d'ordre grec trouvés dans les fondations de la première chapelle chrétienne, qui s'éleva sur les ruines du temple païen (2), ne laissent aucun doute sur l'existence de Meulan à cette époque.

Au moyen des documents sauvés de l'oubli, on pourrait presque reconstruire la ville par la pensée.

Aux maisons de terre et de bois succédèrent des maisons de pierre ; un temple dédié à Cérès, la déesse des moissons, s'éleva au milieu de la ville rajeunie ; et, pendant que la Seine faisait de ce centre

(1) Chron. S. Nigas. Mellent.
(2) Nicolas Davanne, *Vie de saint Nicaise*, in-24, Rouen, 1629.

de population un port d'embarquement pour les grains, les peaux et les meules de moulins, une grande route le mettait en rapport avec les principales villes de la nouvelle Gaule.

Construite en pierres debout avec des matières presque aussi dures que la pierre elle-même, cette voie se retrouve en certains endroits à la surface du sol; en d'autres places elle est enfouie à plusieurs pieds de profondeur.

Elle établissait une communication directe entre *Cæsaromagus* (Beauvais) et *Aurelia* (Orléans), en passant par *Petromantalum* (1), où elle rencontrait la chaussée de *Jules-César* (2), par *Locenyus* (Meulan), où elle franchissait la Seine sur deux ponts de bois (3), par *Manlia* (Maule), par *Pinsio-Mons*

(1) *Petromantalum*, qui n'existe plus aujourd'hui et dont l'emplacement a été l'objet de longues dissertations, devait être, selon nous, situé aux environs de Magny. Voyez ci-dessous l'*Itinéraire d'Antonin* :

Iter a Cæsaromago Lutetiam	M.P.XLVI.
PETROMANTALUM	M.P.XVII.
BRIVA ISARAE	M.P.XIV.
LUTETIAM	M.P.XV.
Iter a Caracolino Augustobonam	M.P.CLIII.
ROTOMAGUM	M.P.IX.
PETROMANTALUM	M.P.XVI.
LUTETIAM	M.P.XXVIII.

(2) La *Chaussée de Jules-César* unissait *Lutetia* (Paris) à Rotomagus (Rouen), en traversant tout le Vexin, depuis Briva-Isaræ (Pontoise) jusqu'à Saint-Clair, sur Epte. On la retrouve romaine encore sur quelques parties de son parcours.

(3) Ces ponts qui traversaient l'île Saint-Côme (aujourd'hui l'Ile-Belle), étaient situés à 500 pas environ au-dessous des ponts actuels. (*Recueil d'Hérouval*, dans la collection Lévrier).

(Montfort-l'Amaury), et par *Gué-Perreux*, où se trouvait un embranchement venant de Paris et passant par Le Perray pour, de là, se diriger par Maintenon sur Chartres et sur Orléans.

Cette chaussée, restaurée, dit-on, par Brunehaut, dans la seconde moitié du VIe siècle, a pris le nom de cette reine sur la portion de son parcours qui s'étendait depuis les bords de la Seine jusqu'à la chaussée de Jules-César (1); sur la partie gauche du fleuve elle a gardé le nom de route d'Orléans : des gisements d'habitations gallo-romaines, des tombeaux et des médailles de la même époque trouvés journellement sur divers points de son parcours attestent son antiquité.

Le village des Mureaux, surtout, est riche de ces précieuses épaves.

C'est au lieu appelé *la Motte* ou *les Gros-Murs*, c'est-à-dire sur l'emplacement primitif de ce village que venaient aboutir les ponts de bois qui unissaient les deux rives de la Seine, et dont, naguère, on voyait encore les pilotis dans les basses eaux (2). Parmi des

(1) On sait qu'après la mort de Brunehaut, il s'éleva parmi le peuple une protestation confuse en sa faveur; son souvenir resta ainsi attaché aux débris des monuments romains qui de son temps couvraient encore la Gaule et dont elle avait fait réparer une grande partie.

(2) En 1716, deux grands bateaux chargés de sel faillirent périr en cet endroit. Les entrepreneurs demandèrent alors la permission de détruire ces pilotis. La permission fut accordée et le projet mis à exécution. (*Mémoire pour le rétablissement des ponts de Meulan*, Paris, 1747).



fondations de maisons abandonnées, on retrouve en cet endroit une grande quantité de monnaies, d'armes et de tombeaux romains (1).

Mais là, malheureusement, se bornent les souvenirs qui se rattachent à cette époque ; personne n'ayant pris soin de les enregistrer, les événements qui ont amené ces ruines resteront, sans doute, dans un éternel oubli. L'*Histoire de Meulan*, elle-même, sans rien offrir de particulier jusqu'au milieu de la première race des rois Franks, demeure confondue avec l'histoire de la province dont cette ville faisait partie.

Un rapide aperçu des principaux faits qui se rattachent à cette période nous paraît donc nécessaire pour l'intelligence des événements postérieurs.

*
* *

Quelques années après la conquête des Gaules (an de Rome 697), les Belges impatients du joug de l'étranger tentèrent de reconquérir leur liberté. Une vaste conspiration s'ourdit; et, dans le contingent que devaient fournir les peuples coalisés, les Caleti, les

(1) Parmi les monnaies romaines trouvées sur l'emplacement primitif du village des Mureaux, M. Lévrier en possédait une en argent de l'empereur Vespasien, parfaitement conservée (*Memoires man. Bibl. imp*).

Véliocasses (1) et les Véromanduens figurent pour chacun 10,000 hommes armés.

La trahison des Rhémois fit échouer cette patriotique tentative. César vint et pacifia le nord de la Gaule avec la hache du licteur.

Malgré les troupes romaines, malgré la cruauté du conquérant, les Carnutes, les Senons (2) et les Belges, oubliant leurs anciennes dissensions pour ne songer qu'à l'intérêt commun, se révoltèrent encore. Accon, leur chef, paya de sa tête cette nouvelle tentative.

César mort, et ces peuples remuant sans cesse, Auguste, son fils adoptif, les divisa pour les affaiblir.

Les Calètes, les Vellocasses et les Bellovakes furent détachés de la Belgique et passèrent dans la province *Lugdunaise*, sous la métropole de Lyon : Rouen et Lillebonne, qui n'étaient pas connues auparavant, se formèrent en cités et devinrent capitales, la première du *Vexin* (3), et la seconde du pays de *Caux*.

Un siècle plus tard la Lyonnaise fut partagée en deux provinces : l'une conserva Lyon, l'autre prit Sens pour métropole. Depuis, chacune de ces mêmes

(1) Sous ce titre de Véliocasses sont compris les anciens Vellocasses et les Bellovakes.

(2) *Senonenses*, peuplade puissante qui avait Sens pour cité principale.

(3) Veneliocassii quorum civitas Rotomagus (*Ptolemée*). Le nom de Vellocasses latinisé et corrompu devint *Velcassini*, *Veneliocassii*, les Veuxinois ; *pagus Velcassinus*, le Veuxin, le Vesquecin, le Vexin.

Lyonnaises fut de nouveau subdivisée en deux cités distinctes : Lyon et Tours, Sens et Rouen.

Il deviendrait difficile de suivre les changements qu'éprouvèrent ces provinces dans les divers partages qu'en firent les empereurs romains pour la commodité des assises tenues par leurs gouverneurs. Plusieurs cantons se formèrent qui n'étaient pas jusqu'alors distingués des peuples dont ils faisaient originairement partie. C'est ainsi que, vers le milieu du IIIe siècle, le *Roumois* (*Pagus Rotomensis*), se détacha du Vexin et du pays de Caux; et, que du vaste pays Carnute sortirent le *Pincerais* et le *Madrie* (*Pagus Pisciacensis* et *Pagus Madriacus* (1).

Ainsi constitué, le Vexin était limité de trois côtés par des bornes naturelles : à l'orient, par la rivière d'Oise; au midi, par la Seine; à l'occident, par la rivière d'Andelle; et, vers le nord, par la rivière de Chamblis, le Beauvoisis, la Picardie et la petite rivière de Mauceron qui se jette dans l'Oise au-dessous de l'Ile-Adam. L'Epte, qui coule parallèlement du

(1) Le Vexin ne dépendait plus, en effet, de la cité de Rouen et se trouvait compris dans le département du préfet de Paris, car cet officier, après avoir condamné et fait exécuter saint Denis pour avoir prêché la foi à Paris, exerça sa juridiction sur saint Nicaise en le faisant poursuivre jusqu'au bord de la rivière d'Epte où il fut arrêté, condamné et mis à mort. La notice de l'empire écrite postérieurement au règne des empereurs Honorius et Arcadius nous apprend encore que le préfet de la marine, établi à *Andresy-en-Vexin*, était au département de Paris dans la province Lyonnaise-Senonnaise. Il relevait par conséquent du présidial de Sens et non de celui de Rouen. (*V. Lévrier, man. Bibl. imp.*).

nord au midi entre l'Oise et l'Andelle, partageait le Vexin en deux parties presque égales, celle de droite prit plus tard le nom de Vexin-Normand, et celle de gauche celui de Vexin-Français. Elles conservèrent ces dénominations jusqu'en 1789.

Le Pincerais et le Madrie faisaient face au Vexin-Français. Le premier partait de l'embouchure de la Mauldre et remontait, sur les bords de la Seine, jusqu'au près du village de *Magedon*, aujourd'hui Meudon, qui formait la limite du Parisis ; à l'orient et au midi, il était borné par le Parisis, le Hurepoix, le pays Chartrain et le Perche ; à l'occident, par la Mauldre.

Tout le pays compris entre cette rivière, l'Eure et l'Iton, en revenant par Anet vers Mitainville et les Vaux-de-Cernay, formait le pays de Madrie.

Les îles de la Seine, situées dans les confins du Pincerais et du Madrie, furent toujours considérées comme appartenant à ces deux pays quant au spirituel.

Comme division ecclésiastique, le Pincerais, qui dépendait de l'évêché de Chartres, reçut d'autres limites vers la fin du IXe siècle. Il dût céder à l'évêché de Paris une certaine portion de territoire ; mais, en même temps, il acquit une plus grande importance du côté de l'occident par la réunion du pays de Madrie. Le Pincerais s'étendit donc sur les bords de

la Seine, depuis l'extrémité orientale de la plaine d'Achères jusqu'au Port-Villez en face de l'embouchure de l'Epte. Depuis cette époque, le nom de Madrie a tellement disparu des actes et des monuments historiques, qu'à peine en reste-t-il quelques traces dans les diplômes du moyen-âge échappés à la voracité des temps.

D'immenses solitudes peuplées d'animaux sauvages couvraient encore le Pincerais et le Madrie lors de la fusion de ces deux pays.

Les forêts des Alluets, de Marly et de Rambouillet, les bois de Meudon, de Trappes et de Saint-Léger ne sont que les débris de l'antique forêt d'Iveline, qui s'étendait encore, en 870, de Maule et de Rueil, ses confins septentrionaux, jusqu'au delà de Dourdan, dans le Parisis, l'Étampois et le pays Chartrain : L'ours, l'auroch, le loup, le sanglier en disputaient à l'homme la possession.

Le Vexin lui-même était fort boisé. Partout, sur les deux rives de l'Epte, depuis sa source jusqu'à son embouchure, le pays présentait l'image d'une vaste forêt, entrecoupée de prairies. Ses ramifications s'étendaient d'un côté jusqu'aux limites du Roumois, et de l'autre formaient la fameuse forêt d'Artie qui couvrait encore, au milieu du XIIIe siècle, tout le pays compris entre la Seine et les clochers de Saint-Jean-de-Latran, d'Omerville, de Maudetour, de Gadan-

court, de Jambville, de Fontenay-Saint-Père et de Saint-Martin-la-Garenne. « Les clochers en pierre » des paroisses servaient de bornes à cette forêt, dit » une vieille chronique, afin qu'aucun seigneur ne » pût les déplacer, et que la pensée du rédempteur » s'offrît partout à l'esprit des fidèles. »

Sous l'administration romaine cependant, de grands travaux de défrichement avaient été forcément entrepris pour répondre aux besoins d'une population croissante ; éparses dans la campagne, les habitations s'étaient peu à peu rapprochées; et, de toutes parts, dans ces villages naissants, des mœurs plus douces avaient remplacé l'antique rusticité gauloise.

Mais l'invasion des Franks avait étouffé ces germes de civilisation, et la lande déserte avait repris la place des moissons.

* *
*

En même temps que le laboureur découragé abandonnait sa charrue, d'épaisses ténèbres s'étendaient sur la Gaule : A peine une faible lueur nous permet-elle de suivre à cette époque, les destinées politiques du futur comté de Meulan.

2

Tour-à-tour envahie, pillée, reprise et de nouveau mise au pillage, cette malheureuse contrée n'offre plus, pendant un demi-siècle, que le tableau d'une immense ruine !.... Mais l'avantage reste aux soldats de Clovis; et, dans la distribution des terres conquises, tout le pays entre la Seine, l'Oise, la Somme et la mer Britannique écheoit à Denteling, l'un des chefs de l'armée franke, qui lui donne son nom. A la mort du fondateur de la monarchie française, le duché de Denteling, c'est-à-dire *le duché du fils de Dent (Dentel-ing)*, se trouve compris dans le lot de Childebert, le second des fils que Clovis Ier avait eus de la reine Clotilde. Le Madrie et le Pincerais deviennent la propriété de Chlodomir, son frère aîné.

Ce partage eut lieu en 511 (1).

A cette époque se place un incident qui appartient à l'histoire du pays de Madrie. C'est l'histoire religieuse, mieux connue que l'histoire politique, qui nous le fournit :

Sur la grande réputation de sainteté que s'était acquise un pieux solitaire des environs d'Avranches, Childebert le manda à sa cour. Pour obéir aux ordres du monarque, saint Paterne quitta son ermitage; et, voyageant à petites journées dans un chariot couvert, s'arrêta en un village nommé *Mantelavico* (Mantes-

(1) Gregor. Turon. *Histor. Francor.*

la-Ville), où il guérit un enfant mordu d'un serpent.

Une chapelle fut élevée sur le lieu même, où le miracle s'était opéré. A cette chapelle succéda l'église Saint-Père, par altération de Saint-Paër ou Saint-Paterne, qui est devenue succursale de Mantes-la-Ville (1).

C'est à la suite de cette visite du saint évêque que Childebert ordonna de démolir dans le royaume tout ce qui restait de temples, de statues, d'autels et d'autres marques du paganisme (2).

Un autre saint du même siècle, saint Germain, évêque de Paris, dans l'une de ses fréquentes excursions à travers le Pincerais et le Madrie, où il possédait quelques biens (3), guérit à Épône un homme affligé d'une luxation de la machoire (*Distortas maxillas reduxit* (4).

De ces guérisons l'ignorance et la crédulité populaires faisaient alors autant de miracles. Fortunat, dans sa *Vie de Saint-Germain*, fait, des miracles de cet illustre personnage, l'objet de quatre-vingt-quatre chapitres de son livre, « confessant au bout qu'il ne les décrit pas tous. » Cependant, quelle que soit la

(1) Fortunat. *Vie de saint Paterne.*

(2) *Capitulaires*, édition de Baluze, p. 6.

(3) *Ex quadam possessione ipsius beati viri quæ in pago Pinciacensi Prunidus dicitur.* Aymon, lib. II, cap. IV.

(4) *In Spedoteno villa rursus ei oblatus est* ... Fortunat, Vie de saint Germ.. cap. XVIII.



naïveté de ces auteurs, il faut leur savoir gré de leurs efforts, car l'histoire de cette époque, déjà bien obscure, le serait davantage encore sans le secours des légendes.

Ce sont ces légendes qui nous permettent de rattacher à l'histoire générale du pays, celle des trois provinces dont Meulan doit devenir le chef-lieu.

Dans le partage de l'an 567 qui divisa le nord de la France en Neustrie et en Austrasie (1), le Vexin, le Madrie et le Pincerais, déjà réunis sous le règne de Clotaire Ier, furent compris dans le premier de ces deux royaumes qui, se trouvant resserré entre l'Escaut, l'Aisne, la Marne, la Seine et la mer, reconnaissait Paris pour sa capitale.

Mais un demi-siècle plus tard, les fils de Brunehaut, ayant écrasé les Neustriens dans les plaines de Sens, se partagèrent leurs dépouilles. Le Madrie et le Pincerais, avec toute la région entre la Seine et la Loire, furent cédés au royaume Orléanais-Burgondien ; et le duché de Denteling se trouva divisé : La partie qui touche à la Seine fut attribuée au royaume d'Austrasie ; et douze cantons « situés entre la Somme, l'Oise et la mer, » devinrent avec le vieux pays Salien, le lot du fils de Frédégonde.

(1) *Oster-Rike*, c'est-à-dire le royaume de l'Est, *Ostrie*, en latin Austrasia, d'où Austrasie. *Ni-Oster-Rike*, littéralement le royaume qui n'est pas à l'est. *Neustrasia*, *Neustria*, Neustrie.

La mort de ses compétiteurs, en rendant celui-ci tout puissant, réunit de nouveau le Vexin, le Pincerais et le Madrie.

Enfin lorsqu'en 634, Dagobert Ier, par le conseil des Neustriens, manda près de lui tous les grands d'Austrasie, afin de leur faire confirmer par serment le partage qu'il faisait à l'avance de la monarchie française entre ses fils, il ne réserva pour le royaume de Neustrie, de tout ce qui avait autrefois dépendu du royaume de l'est, que l'ancien duché de Denteling (1).

Au milieu de tous ces partages et de toutes ces guerres, il est fort difficile de se faire une idée du rôle que put jouer l'ancienne forteresse bellovake.

Il est permis de croire cependant que les Franks, qui s'appliquèrent en beaucoup d'endroits à conserver, en se l'assimilant, ce qu'avaient commencé les Romains, surent apprécier les avantages que leur offrait l'industrieuse cité. Quoi qu'il en soit, l'ancienne *Locenius* n'avait plus qu'une importance fort secondaire.

Un gouverneur, nommé par le roi ou par le maire du palais, y commandait peut-être ; mais ses fonctions étaient toutes militaires, et ce gouverneur n'avait pas encore le titre de comte : S'il conduisait à la guerre les hommes libres de la province, il n'avait ni le

(1) Fredegar. — Gesta Dagoberti.

maniement des finances, ni l'administration de la justice.

Les faits suivants en fournissent la preuve :

La première année du règne de Clovis III, le monastère de Saint-Denis fut troublé dans la possession de quelques terres situées dans le Vexin : Le jugement fut porté devant Androald, *comte du palais*, qui rendit la sentence en faveur de l'abbaye, le 20 septembre 691 (1).

L'année suivante, le roi tint sa cour à Luzarches, et régla lui-même une contestation de la même nature.

Sous Chilpéric II, à l'occasion de la terre de Bézu-la-Forêt, le roi rendit une nouvelle sentence sur le rapport de Varnon, également comte du palais.

Cet arrêt est daté du mois de mars de l'an 716.

Il nous faut donc chercher à une date postérieure l'époque de l'établissement à Meulan d'un chef qui réunît l'autorité civile et l'autorité militaire. Cette date, c'est encore la *Chronique de Saint-Nicaise* qui nous la fournit. Appuyé sur cette chronique, et aidé des découvertes faites par nos honorables devanciers, nous allons rechercher la part que Meulan, avec ses comtes, a prise dans les affaires du royaume.

(1) Mabillon. Diplom. 17. — Lévrier, preuves 12.

HISTOIRE DE MEULAN

CHAPITRE PREMIER.

Fondation du comté de Meulan. — Légende de saint Nicaise. — Witram. — Grippo. — Rumoald. — Nibelüng Ier. — Jugement de Dieu. — Fondation de l'église saint Mellon de Pontoise. — Ravages des Normands. — Bataille d'Aubergenville. — Usurpations des comtes de Paris. — Division du comté.

725 à 965

I

A l'époque où Meulan apparaît sur la scène politique, la France avait à ses portes deux ennemis redoutables : les *Arabes* et les *Nordmans*.

Les Arabes ou sectateurs de Mahomet régnaient dans une grande partie de l'Asie et de l'Afrique. Ils venaient de conquérir l'Espagne ; et, leur ambition ne pouvant se contenir dans les bornes de ce royaume, ils s'étaient emparés, déjà, de tout le versant septentrional des Pyrénées.

Les Normands sortaient de la Saxe, du Danemark et de la Norwège.

Dès la fin du IIIe siècle ces pirates étaient apparus sur les côtes de la Gaule. Dans leurs frêles embarcations, ils suivaient les sinuosités du continent; puis, remontant le cours des fleuves, ils fondaient à l'improviste sur les pays mal défendus, et se retiraient en laissant derrière eux la mort, l'incendie et le désespoir (1).

D'autres expéditions avaient suivi cette première tentative, et la basse Neustrie avait été inquiétée.

Vers l'an 480, les Franks, irrités par les ravages de ces brigands, s'étaient portés en armes à leur rencontre, les avaient surpris au milieu de leurs déprédations, et, avant qu'ils eussent pu regagner leurs barques, en avaient tué un grand nombre. Une nouvelle descente avait eu lieu, en l'an 515, sur les côtes de la France septentrionale. Un siècle plus tard, Adroald, qui venait des contrées baignées par la mer Baltique, avait réduit sous sa domination une partie de la Flandre et du Cambraisis. Depuis longtemps enfin, les Saxons avaient fait dans la Grande-Bretagne ce que les Franks avaient fait dans la Gaule, et, maîtres de ce pays, ces pirates étaient une menace incessante pour la France (2).

(1) Eutrope, *Epitome histor. rom.*, lib. IX, cap. XIII.

(2) Grégor. Turon., *Histor. Francor.*, lib. II, cap. XIX. — Depping, *Hist. des expéd. maritimes des Normands*, liv. II, chap. I.

La France, en effet, semblait une proie facile pour ces barbares.

Presque tous les descendants de Clovis, énervés par de précoces voluptés, mouraient jeunes après avoir vécu dans la mollesse et dans l'obscurité ; l'autorité royale était laissée aux mains d'un ministre tout puissant ; et la guerre civile était permanente dans les Gaules : Neustriens et Austrasiens s'y disputaient la prédominance au lieu de se tourner vers l'ennemi commun.

Mais ce n'était pas seulement la France, c'était la chrétienté tout entière qui se trouvait menacée : La question religieuse se posait devant l'humanité sous le triple aspect du Paganisme, de l'Islamisme et du Catholicisme.

Alors un jeune homme se leva qui crut pouvoir résoudre le terrible problème.

Il était membre de la plus grande race aristocratique de l'Empire frank. Son père, Peppin, que les historiens ont surnommé d'Héristall, du nom d'une villa qu'il possédait aux bords de la Meuse, était issu du mariage de Begga, fille de Peppin de Landen, et d'Anséghis, fils de saint Arnoult, duc d'Austrasie, dont les ancêtres, alliés à la maison de France, remontaient à Ferréol, préfet des Gaules, en l'an 400.

Karle, célèbre sous le nom de Charles-Martel,

commença par s'emparer de l'autorité absolue dans le duché de ses pères.

Cependant les Neustriens refusèrent de se soumettre à son pouvoir, et leur roi Chilpéric II, tenta de ressaisir l'autorité qu'avaient usurpée les *maires du palais*, sous ses prédécesseurs. Battu complètement sous les murs de Soissons, le monarque dût courber la tête sous la main du redoutable fils de Pépin d'Héristall.

Tout puissant alors, sous le titre de *duc des Franks*, Charles-Martel marcha contre les Mahométans et les défit à la bataille de Toulouse, le 11 mai 721. Il songea ensuite aux moyens de défendre le royaume contre les invasions des brigands du nord et porta la guerre chez ces étrangers. Mais, placé entre l'islamisme et le paganisme « comme entre deux hydres dont les têtes renaissaient sous ses coups » il ne pouvait se jeter sur l'un de ses deux ennemis sans que l'autre, à peine terrassé, ne se relevât aussitôt et ne l'assaillît par derrière.

La guerre recommençait à chaque printemps.

Après avoir renversé les idoles, coupé les bois sacrés et brûlé les temples grossiers que les Saxons élevaient à leurs dieux, Charles-Martel, reconnaissant l'inutilité de ses efforts, pensa devoir se borner à protéger les frontières de ses états contre de nouvelles agressions.

Afin de rendre cette tâche plus facile, en même temps que pour s'attacher plus étroitement ses capitaines, l'habile politique, auquel la victoire de Soissons livrait la Neustrie tout entière, divisa le royaume en de nouveaux districts ou comtés qu'il distribua aux plus éprouvés de ses *leudes*, à charge de service militaire.

Déjà Charles-Martel avait distribué à tous ceux qui l'avaient aidé dans ses expéditions les terres des vaincus avec leurs villes, leurs villages, leurs châteaux, tout enfin, jusqu'aux monastères, aux églises, aux champs de sépulture et aux offrandes de l'autel : Réunir dans la main d'un seul chef tant d'autorités diverses, c'était donc, après la spoliation, un acte de bonne politique.

Ce partage eut lieu à Kiersi-sur-Oise pendant l'automne de l'année 725 (1).

Le Vexin depuis l'Oise jusqu'à l'Andelle, le Pincerais dans ses anciennes limites et le Madrie, depuis l'embouchure de la Mauldre jusqu'au confluent de l'Eure, passèrent ainsi sous l'administration de Witram, l'un des *antrustions* de Charles-Martel ; et Meulan, située au centre de ces trois pays, fut choisie comme chef-lieu de ce comté qui, par un usage assez fréquent à cette époque, conserva pendant bien long-

(1) Chron. S. Nigas. Mellent.



temps le nom de son premier titulaire : .... *In comitatû Witramni in Pinciasensi pago, villa quæ vocatur Magedon*,dit encore le polyptique d'Irminon (1), abbé de Saint-Germain-des-Prés, du temps de Charlemagne (2).

II

Cette circonstance, qui vient à l'appui de la chronique de Saint-Nicaise dans cette question de préséance de la ville de Meulan sur les autres villes du Vexin ou du pays de Madrie, n'est pas la seule que cette cité puisse invoquer.

Un ancien géographe, dont le manuscrit est à la Bibliothèque impériale, s'exprime ainsi dans son abrégé de cette partie de la France : « Pis y est la » comté de Dreux, la cité de Monfort, et le pays » de Hurepoix, *la comté de Meullent*, le pays de Gâti- » nois, la comté de Chaumont, le pays Vesquecin, la » comté de Beaumont, etc. »

L'indication très-exacte des lieux qui enveloppent

(1) Le polyptique d'Irminon est une sorte de terrier contenant l'énonciation de tout ce que possédait l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à cette époque.

(2) Par une fausse interprétation des textes, M. Lévrier, dans ses Mémoires sur le Vexin, le Pincerais et le Madrie, place l'administration de Witram au temps de Charlemagne. Après de longues recherches, nous avons dû adopter à ce sujet la version fournie pas la *Chronique de saint Nicaise*.

le comté de Meulan fait voir bien clairement que ce comté n'était autre que le pays qui entoure Mantes, Meulan et Pontoise.

Mais poussons plus loin nos investigations.

Une charte de l'an 1006, par laquelle Gauthier II, comte de Vexin, accorde aux religieux de Jumièges un privilège qui les exempte de ses droits de rivière à Mantes, porte ces mots : *Un certain petit château, vulgairement nommé Mante, qui nous appartient entr'autres biens....* (1). Ce document prouve bien que cette ville était alors peu importante, et que, confondu dans la masse de ses domaines, Mantes n'était pour Gauthier rien moins que le chef-lieu d'un comté.

Poissy, possédait bien une *villa* (2), dont les rois mérovingiens faisaient quelquefois leur résidence, et d'où plusieurs diplômes sont datés dès le VIIe siècle. Mais ce n'était pas un palais, c'était un château-fort qu'il fallait aux antrustions de Charles-Martel. Il est bien constant que le Pincerais n'eut jamais de comtes particuliers, et que le titre de comté qui lui est donné par le roi Robert dans une charte dressée sur la fin du Xe siècle en faveur de l'église Saint-Magloire de

(1) Cart. Gemeticens. — Collection Lévrier, vol. de preuves.

(2) Les habitations des *rois fainéants* se composaient de bâtiments d'exploitation agricole construits pour la plupart en bois plus ou moins élégamment travaillé. (Augustin Thierry, *Dix années d'études historiques*).

Paris, ne sert à désigner que la partie du comté de Meulan qui s'étendait primitivement de ce côté.

Enfin, pour répondre à l'objection qui pourrait être faite relativement à la ville de Pontoise qu'une foule d'auteurs désignent comme étant la capitale du Vexin-Français, il est bon de faire remarquer que les écrivains qui parlent ainsi n'envisagent le Vexin que dans l'état où il se trouvait après la division de l'ancien comté de Meulan. Car, dans une charte de l'année 864, Pontoise, qui n'avait encore ni château-fort, ni titre de ville, est simplement désigné par ces mots : Un lieu nommé *Pont-Oise*. L'époque de la construction de son château, indiquée avec précision par les chroniques normandes, remonte au mois de juillet 885; jusqu'à cette époque, Pontoise n'avait possédé qu'une importance fort secondaire.

Meulan, au contraire, est, par ces mêmes chroniques, qualifiée de place forte et de ville murée... *Municipium Mellentiæ.* Guillaume de Jumièges et Dudon de Saint-Quentin en parlent comme du rempart de la capitale et de la résidence du chef de la province.

Voyons d'ailleurs ce qu'était Meulan à cette époque.

Suivant les anciens plans conservés aux archives du monastère Saint-Nicaise (1), la ville était bâtie

(1) Quelques-uns de ces manuscrits ont été déposés aux archives dépar-

beaucoup plus à l'orient qu'elle ne l'est aujourd'hui : Son centre était au lieu appelé *Locenes* ou *Nunciennes*, actuellement Thun. Là, se trouvait encore au milieu du IXe siècle une vieille basilique élevée sur l'emplacement et avec les décombres du temple de Cérès. Cette église, placée sous l'invocation de la Sainte-Vierge et plus tard sous le vocable de Saint-Hilaire, conserva toujours dans les actes ecclésiastiques le titre de principale paroisse.

Les maisons de la cité, élevées en amphithéâtre et groupées autour de leur temple, occupaient l'emplacement actuel de la grande route de Paris à Rouen, et conséquemment tout l'espace compris entre la Seine et le *castellum* ou château-fort.

Celui-ci commandait tout le système défensif de la ville. Il était bâti sur la partie culminante de l'assiette de la cité et défendu du côté de la campagne par des ouvrages avancés. Cette situation le mettait à l'abri de toute surprise et le rendait maître de tous les arrivages par terre et par eau.

Un large fossé défendait l'approche de la muraille, flanquée de tours carrées, qui enceignait la ville.

tementales; d'autres sont devenus, en 1793, la propriété de quelques amateurs d'antiquité, et notamment M. Leblond, notaire à Meulan. Celui-ci les transmit à M. Filassier, notaire à Maule, dont le fils a gracieusement mis à notre disposition toutes les pièces qui pouvaient nous être utiles pour la rédaction de l'*Histoire de Meulan*. Nous lui renouvelons ici tous nos remerciements.



A l'orient était le port ou la grève qui s'étendait jusqu'au lieu appelé encore aujourd'hui *la Rive*. A l'occident, c'est-à-dire sur l'emplacement qu'occupe la ville actuelle et sur tout le versant de la colline qui regarde le village d'Hardricourt, se prolongeaient de vastes terrains dont le sol aride et inculte était bouleversé par l'exploitation de nombreuses carrières.

Les fièvres, engendrées par les exhalaisons des marais d'Hardricourt, éloignaient alors de cet endroit toute habitation.

Mais la nécessité de la défense était plus impérieuse que les besoins d'agrandissement; et, longtemps encore, ce foyer d'infection restera, comme une barrière infranchissable, aux portes de Meulan qui, placée comme une sentinelle avancée au devant de la capitale et de l'abbaye de Saint-Denis, avait pour principale mission de fermer le cours de la Seine et l'embouchure de l'Oise.

III

La légende de Saint-Nicaise nous fournit une nouvelle preuve de la prééminence de Meulan.

Du temps de l'empereur Domitien, selon les uns,

sous le consulat de Décius et Gratus qui répond à l'an 250 de l'ère chrétienne, selon les autres, saint Denis et saint Nicaise, tous deux natifs d'Athènes et convertis au christianisme par la lecture des préceptes de saint Paul, partirent de Rome pour venir prêcher la foi dans le nord des Gaules.

Arrivés à Paris, les deux amis se séparèrent.

Nicaise, accompagné du prêtre Quirin et du diacre Scunicule, se dirigea vers la rivière d'Oise qu'il traversa près de Conflans.

Le nouvel apôtre du Christ avait le port majestueux, la chevelure longue et la barbe mélangée de poils roux et blancs (1) ; ses habits étaient simples et flottants comme ceux des Grecs. Il s'en allait la tête nue, à travers la campagne, prêchant la croyance du vrai Dieu, l'amour du prochain, la résignation dans la souffrance et l'espérance d'une vie meilleure : ses actions correspondaient à sa doctrine.

A Andrésy et à Triel plusieurs personnes se firent baptiser.

Près du village de Vaux, un horrible serpent avait fait sa demeure d'une caverne d'où jaillissait une fontaine, dont les eaux, empoisonnées par cet immonde voisinage, n'étaient plus qu'un foyer permanent

(1) On montrait à Meulan, avant la Révolution de 1793, dans la châsse qui renfermait les ossements de saint Nicaise, quelques poils roux qui, d'après la tradition, provenaient de la barbe du saint apôtre.



d'infection et la cause d'une foule de maladies.

L'arrivée de saint Nicaise fut donc saluée des bénédictions de tous les pauvres habitants de ce pays.

Plein de foi dans la protection divine, le ministre de Jésus-Christ envoya vers le repaire du dragon son disciple Quirin qui, par le signe de la croix, courba le monstre sous son commandement.

Alors, passant au cou du dragon son étole, Quirin l'amena à saint Nicaise « doux comme un agnelet (1). »

Confondus d'admiration, les assistants se prosternèrent en demandant à embrasser la nouvelle religion : Trois cent dix-huit personnes reçurent le baptême à la fontaine même du serpent, redevenue claire et saine comme elle était autrefois (2).

A Meulan où l'avait précédé le bruit de son miracle, saint Nicaise continua ses prédications. Beaucoup de personnes embrassèrent la foi chrétienne et bientôt un autel s'éleva dans cette ville sous l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie.

Le cortége des trois apôtres se grossissait d'une foule de disciples.

(1) A cette époque, le dragon vaincu par le saint est l'emblême des conversions nombreuses : C'est le triomphe du christianisme sur le démon représenté par un serpent.

(2) En souvenir de ce miracle, on bâtit en ce lieu un petit oratoire. Cette chapelle existait encore au siècle dernier, on y voyait une ancienne et naïve image représentant saint Nicaise, au moment où saint Quirin lui amène le dragon lié de l'étole, sur lequel il exerce sa malédiction.

A Vaux, Nicaise n'avait vaincu qu'un dragon. Près de Mantes, c'est un démon qu'il va combattre : Il sort encore victorieux de cette épreuve.

Suivant le cours de la Seine, saint Nicaise et ses compagnons, escortés par le récit des avantages obtenus sur le dragon de Vaux et sur le démon de la Roche-Monceaux, arrivèrent à la Roche-Guyon où résidait une dame de haute et noble extraction, puissante et riche en terres, veuve d'un grand seigneur nommé Vuadimiacus ; elle embrassa la foi et se joignit à eux. Le même jour, saint Nicaise rendit la vue à un vieux prêtre des idoles, nommé Clair, qui demeurait chez cette dame et se convertit aussi (1).

Cependant, de tous côtés les sacrificateurs des temples adressèrent leurs plaintes aux consuls.

Sisinnius Fescenninus, préfet de Paris, après avoir fait exécuter saint Denis, se mit à la poursuite de ses trois compagnons et les atteignit au lieu nommé Ecos (2). Persévérant dans la foi du Christ, saint Nicaise, le prêtre Quirin et le diacre Scunicule furent condamnés à avoir la tête tranchée ; « puis leurs corps furent abandonnés pour servir de pâture aux

(1) On montre encore dans le château de la Roche-Guyon une chapelle creusée dans le roc où saint Nicaise célébra, dit-on, les saints mystères.

(2) Cette commune est dans l'arrondissement d'Andelys, département de l'Eure.



oiseaux de proie, aux chiens dévorants et aux autres bêtes féroces (1). »

Mais Dieu voulut que ces dépouilles fussent conservées intactes. Après le départ des satellites profanes, les saints martyrs se levèrent miraculeusement; la nuit suivante, ayant pris leur tête dans leurs mains, ils passèrent l'Epte par un gué jusqu'alors inconnu aux hommes (2), et vinrent se reposer dans une petite île, que forme cette rivière, où sainte Pience, avertie de leur mort, vint leur donner la sépulture.

La dame de la Roche-Guyon paya de sa vie cette belle action.

Après sa mort, elle fut portée par ses serviteurs près des saints martyrs dans un tombeau, où leurs corps demeurèrent cachés pendant 200 ans sans recevoir aucune profanation, malgré les guerres et les persécutions. Car, après le martyre des trois prédicateurs, le paganisme avait repris possession de ses autels.

Clovis s'étant fait chrétien, on put édifier à Gani une petite église en l'honneur de saint Nicaise et de ses compagnons. Cette chapelle resta en cet état jusqu'au milieu du VIIe siècle. Saint Ouen, ancien chan-

(1) Le martyrologe romain, publié avec les additions du cardinal Baronius, place cet événement au 11 octobre sans indication d'année.

(2) C'est en mémoire de ce miracle, que cet endroit a reçu le nom de *Gani*, c'est-à-dire, gué Nicaise : *Vani id est vadum Nigasii.*

celier du roi Dagobert Ier, sacré archevêque de Rouen, voulant honorer la mémoire de l'apôtre du Vexin, fit construire un prieuré au lieu même de cet oratoire.

Près de deux siècles s'écoulèrent pour les moines de Gani dans une heureuse tranquillité.

Mais au printemps de l'année 841 un long cri d'épouvante qui traverse la Neustrie vient, dans leur paisible retraite, troubler ces pieux serviteurs de Dieu!... Ce sont les Normands, sous le commandement d'un chef nommé Oscher ou Ascer, qui envahissent la France par l'embouchure de la Seine; et la France, qui a perdu le plus pur de son sang à la bataille de Fontenay, n'a pas une armée à opposer aux pirates (1).

Escortés du pillage, les Normands se font suivre de l'incendie. Le 12 mai, ils passent sans obstacle au-dessus de Saint-Wandrille; le 14, ils brûlent Rouen qu'ils abandonnent le 16 pour poursuivre leurs ravages; le 24, ils pillent et réduisent en cendres le monastère de Jumièges. Tout fuit devant eux. Cha-

(1) Fontenay, près d'Auxerre, (Yonne) :

La périt de France la flor
Et des barons tuit li meillor
Ainsi trovèrent païens terre
Vuide de gens, bonne à conquerre.

(Wace, *Roman de Rou*, tom. I, p. 16).

cun, emportant ce qu'il y a de plus précieux, cherche un refuge dans le Vexin !....

Chargés de leurs précieuses reliques, les religieux de Saint-Ouen se réfugièrent au bourg de Condé, près Paris. Les moines de Gani vinrent demander asile au comte de Meulan : *A furore Normannorum libera nos Domine* (1).

Cependant les pirates gorgés de butin reprennent la mer, et les moines de Gani regagnent leur monastère qu'ils sont obligés de quitter une seconde fois en 845.

Les Normands, cette fois, remontèrent jusqu'à Paris.

Pour mettre en sûreté les ossements de leurs saints patrons, les moines de Gani, fuyant éperdus devant les barbares, les transportèrent alors jusqu'en Lorraine, dans une maison nommée le *Val-aux-Moines*, où ils reposèrent pendant de longues années ; car chaque printemps ramenait presqu'infailliblement les pirates sur les côtes de la Neustrie.

Cependant l'année 866 et le printemps de 867 s'étant passés sans nouvelles tentatives de la part des Normands, les moines de Gani regagnèrent leur prieuré : L'église et le monastère avaient été pillés,

(1) *Ann. Bertin, ad ann.* 841. Riculfe, archevêque de Rouen, confirme aussi ce fait dans sa charte de donation au prieuré de Saint-Clair-sur-Epte.



l'herbe croissait partout dans ces lieux abandonnés, et les ronces couvraient toutes les terres labourables des environs.

On replaça les ossements des martyrs dans leur tombeau et les moines commencèrent à relever leur monastère (1).

Mais une nouvelle invasion menace la Neustrie, et de nouveau les religieux de Gani viennent implorer, pour leurs reliques, la protection du comte de Meulan. Instruits par l'expérience, c'est à l'île *du long Boël* (aujourd'hui l'île du Fort), que les moines confient cette fois la garde du corps des saints martyrs (2).

Cette île habitée seulement par quelques pêcheurs n'offrait rien, en effet, qui pût tenter la cupidité des pirates du nord; grâce peut-être à cette circonstance furent conservées les reliques du saint qui devait être le patron de la ville de Meulan, et dont le nom, glorieusement inscrit sur l'étendard de ses comtes, allait devenir le symbole de la victoire : *Bonum omen Nigasii nomen!...* (3).

(1) Le 16 novembre 872, l'archevêque de Rouen, Riculfe visite les reliques de saint Ouen, de saint Nicaise et de ses compagnons qui avaient été transportées au prieuré de Gani.

(2) Martyrologe d'Usuard. — Martyrologe de saint Nicaise. — Nicolas Taillepied, *Antiquités de Rouen.*

(3) Ce cri de guerre des anciens comtes de Meulan, a été traduit depuis par ces deux vers :



Cette préférence accordée à la ville de Meulan, l'obligation de la part des chapitres de Saint-Mellon de Pontoise et de Notre-Dame de Mantes d'envoyer des députés de leur clergé pour aider, à certains jours solennels, le clergé de Meulan à célébrer le service divin, — obligation dont on trouve des traces jusque dans le xve siècle, et qui ne cessa que par suite de conventions spéciales; — tout, à cette époque où les établissements religieux étaient seuls dépositaires des titres de propriété et les gardiens des vieilles traditions, tout s'accorde à donner raison aux assertions de la *Chronique de Saint-Nicaise*, et à justifier le choix fait par Charles-Martel de l'antique *Locenes* pour commander à la province.

IV

A peine constitué, le comté de Meulan devait être l'objet d'une grave contestation.

Pendant l'automne de l'an 741, « le prince Karle » sentant sa fin prochaine, manda tous les grands du royaume à sa métairie de Kiersi-sur-Oise, et, de leur consentement, régla le partage « de sa principauté »

Le nom de saint Nicaise est d'un heureux augure
Marchons sous un tel guide et la victoire est sûre

entre ses deux fils : Pépin eut la Neustrie et Karloman l'Austrasie. Mais d'un second mariage avec la bavaroise Sonihilde, que les gens d'église appelaient sa concubine, Charles-Martel avait encore un fils, nommé Grippo ou Griphon : Il assigna à celui-ci diverses portions de la Neustrie et de l'Austrasie dans lesquelles se trouva compris le comté de Meulan que la mort de Witram laissait vacant.

Cependant Hildebrand (Childebrand Ier) gratifié du duché « d'entre Seine et Loire » se prétendait possesseur de toute la partie du comté qui s'étendait sur la rive gauche de la Seine.

Quand Charles-Martel eut fermé les yeux, le désir de conserver ce domaine à leur oncle (1) fit violer par ses deux fils aînés, les dernières volontés du vaillant prince des Franks; tel fut du moins le prétexte que Pépin, accouru de Burgondie où il guerroyait avec Childebrand contre les restes d'une faction rebelle, donna pour tirer l'épée contre le fils de l'*étrangère* qu'il qualifia d'usurpateur.

Griphon n'avait que 15 ans ; il s'enfuit de Kiersi à Laon avec sa mère et quelques-uns des leudes de son père.

Pépin et Carloman le poursuivirent, l'assiégèrent,

(1) Childebrand était issu comme Charles-Martel, du mariage de Pépin d'Héristall et d'Alpaïde, sa seconde femme.



et l'ayant fait prisonnier, l'envoyèrent à Neufchâteau dans les Ardennes. Peu de temps après, Pépin, averti d'une tentative d'évasion de la part de Griphon, l'enferma dans la forteresse même de Meulan qui avait fourni le motif de la querelle.

Le fils de Sonihilde était depuis six ans captif lorsque Carloman se retira au couvent du Mont-Cassin.

Pépin, qui déjà songeait à mettre sur sa tête la couronne royale, délivra son jeune frère et l'amena à la cour espérant ainsi se l'attacher et s'en faire un appui (1). Mais les ennuis d'une injuste captivité avaient aigri cet esprit naturellement inquiet ; il n'usa de la liberté qui lui était rendue que pour se former un parti parmi les membres les plus turbulents de l'aristocratie franke ; puis, quittant brusquement la cour avec une foule de jeunes aventuriers, il se retira chez les Saxons qu'il excita à la révolte.

Vaincu pour la seconde fois, il put néanmoins obtenir, en échange de nouvelles promesses de soumission, le duché que la retraite de Childebrand dans un monastère laissait vacant, avec les douze comtés en Neustrie qui en dépendaient.

Mais l'inconstant Griphon — ainsi le qualifient les

(1) *Anno 748, mense Maii, dux Caroli ludilis Pippinus filius, Mellentum venit decimus, et Lutœtiam die uno cum fratre suo minore natu, quem Romualdus tenebat....* (Chron. S. Nigas, Mellent).

chroniqueurs — ne tarda pas à nouer de nouvelles intrigues ; bientôt même il abandonna son duché pour aller s'établir auprès du duc d'Aquitaine, l'ennemi naturel de Pépin ; et, dans un combat qui se livra près de Saint-Jean-de-Maurienne sur le torrent de l'Arc, il trouva la mort au mois de juillet 753 (1).

Le duché ne fut point reconstitué ; et le comté de Meulan, qui ne releva désormais que du souverain, passa aux mains du vieux Rumoald, l'un des glorieux survivants de la bataille de Poitiers.

V

Rumoald, si l'on en croit les chroniques de cette époque, était bien le digne compagnon de Charles le Marteau : Aux empiètements du clergé, aux prétentions des monastères, il opposa sans doute le contre-poids de son autorité. Mais « Dieu ne put voir plus longtemps souffrir son église » et le jour même de la fête patronale de Saint-Germain, « l'oppresseur » fut, en 764, frappé de mort subite dans l'église d'un village nommé Sechval, situé entre Mézières et Mantes (2).

(1) Fredegar Contin. IV. — Annal. Metenses.

(2) Sechval, Secval ou Secqueval. Ce village n'existe plus, mais son

Nibelüng Ier, fils de Childebrand, fut le successeur de Rumoald.

Sous son administration, le vidame de Saint-Denis (1) fut appelé à soutenir les droits de l'abbaye contre un seigneur du Roumois qui s'était emparé d'un village du Vexin situé sur la rivière d'Epte (2): Pépin le Bref était mort; et son fils Charlemagne venait, pour maintenir les grands dans le devoir, de créer cette admirable institution des *missi dominici*, ou commissaires royaux, qui parcouraient les provinces et qui exerçaient une haute surveillance sur les comtes et les autres officiers du roi.

La principale mission des *missi dominici* était de pacifier les différends qui survenaient dans les comtés soumis à leur juridiction, afin de supprimer les occasions de division et de guerre entre les sujets.

Le comte Riferus, accompagné de ses assesseurs, fut donc envoyé dans le Vexin et procéda à une enquête qui donna gain de cause à l'abbaye de Saint-Denis : L'usurpateur se dessaisit du village de Sieurey qui formait l'objet de la constestation, et reconnut,

église est encore debout. C'est la chapelle Saint-Germain-de-Segval rebâtie au commencement du XIIe siècle par Henri de Guerville, au retour de la croisade. Elle est située à mi-chemin de la Plaigne et de Guerville. Lors de la mort de Rumoald elle dépendait de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés qui y avait établi un prieuré.

(1) Les évêques et les abbés ne pouvaient plaider que par l'entremise d'un avoué ou vidame. *Capitular.*

(2) Mabillon. *De re diplom.* p. 501.

par un acte fait en présence de Riferus, que ces biens appartenaient à l'église des Saints-Martyrs (1).

Ceci se passait au mois de décembre 783.

L'église Saint-Mellon de Pontoise fut bâtie vers cette époque et, d'après un ancien cartulaire de cette paroisse c'est « un comte de Meullent » qui en fut le fondateur (2). Ce fait vient encore à l'appui de ce que nous avons dit précédemment, au sujet de la prééminence de cette ville.

Le très-prévoyant Charlemagne, d'ailleurs, ne voulut jamais confier plus d'un comté à un seul administrateur, à moins que les terres ne fussent situées dans le voisinage des frontières : Plusieurs actes de Nibelüng constatent que sa juridiction s'exerçait dans le Madrie et le Pincerais en même temps que dans le Vexin.

Le plus curieux de ces actes est un jugement rendu le 28 juillet 775, à l'occasion d'une église et d'un monastère situés à Plaisir-en-Pincerais (3) dont l'abbaye de Saint-Denis et l'église de Saint-Germain-des-Prés revendiquaient également la propriété, en produisant l'une et l'autre un acte en bonne forme. La contestation fut portée devant Charlemagne qui te-

(1) Bouquet, t. V, p. 746.
(2) Cartulaire Saint-Mellon de Pontoise, anno 780.
(3) Plaisir, village à 6 kilom. de Neauphe-le-Château (S.-et-O.).

nait sa cour au palais de Duren, et le *jugement de Dieu* fut ordonné.

Cette épreuve, qui consistait à tenir le plus longtemps possible les bras étendus en croix donna gain de cause à l'abbaye de Saint-Denis (1).

Nibelüng Ier, en sa qualité de comte de Meulan, confirma la fondation du monastère et de l'église de la Croix-Saint-Ouen, nommés depuis l'abbaye de Saint-Leuffroy, qui se trouvaient bâtis dans l'étendue de son comté au village de Cailly (2).

Cette charte est de l'année 788.

Les actes militaires de Nibelüng sont moins connus que ses actes administratifs. Les exploits de son frère Théodorik, le vaillant héros des guerres saxonnes, permettent cependant de supposer que Nibelüng, proche parent de Charlemagne, prit une part active dans les affaires du royaume; mais les désastres des siècles malheureux qui suivirent sa mort, en dispersant les vieilles chansons de guerre et les monuments historiques rassemblés par les ordres du roi, n'ont laissé à la postérité qu'un vaste champ de conjectures à cet égard.

L'époque même de sa mort est incertaine; l'obituaire de Saint-Denis fait mention de Nibelüng au V

(1) Collect. Lévrier, Biblioth. imp., preuves 34.
(2) Collect. Levrier, ibid., preuves 22.

des Ides de mars sans aucune indication d'année.

Bien qu'il laissât deux fils, Childebrand II et Theotberg (1), ce fut Riferus qui, vers l'année 796, lui succéda dans l'administration du comté de Meulan.

En empêchant ainsi l'hérédité dans les emplois et dans les *bénéfices* militaires, Charlemagne rendait plus puissante la royauté, car c'est par l'oubli de ce grand principe que ses successeurs laissèrent, aux dépens de leur autorité, s'implanter en France le pouvoir féodal.

VI

Depuis un quart de siècle, à peine, le vieil empereur était couché dans son tombeau à Aix-la-Chapelle; et déjà, dans une donation assez considérable de terres dans la province du Vexin, nous voyons un acheminement vers l'hérédité.

C'est que son petit-fils Charles-le-Chauve, qui n'avait pu résister aux pillages des Normands, se trouvait aussi faible devant les prétentions de ses sujets. Pour apaiser les mécontents il démembra le domaine

(1) Theotbert, qualifié par quelques auteurs *comte de Madrie*, fut longtemps regardé comme le père de Robert-le-Fort, aïeul de Hugues-Capet. Childebrand II eut un fils nommé Nibelüng qui devint plus tard comte de Meulan.



royal et anéantit ainsi le peu de pouvoir qui lui restait. Chaque seigneur, alors, se prétendit indépendant : La terre de Cormeilles-en-Vexin et d'autres biens « assis dans le comté de Meullent » que le comte Reignáuld (1), successeur de Riferus, n'avait possédés qu'à titre de *bénéfice*, passèrent, à titre patrimonial et héréditaire, à un seigneur nommé Geilenus, qualifié comte, qui les transmit lui-même, quelques années après, à Louis, prince du sang de Charlemagne, abbé de Saint-Denis (2).

Bientôt les comtes de Meulan se diront seigneurs au même titre que le monarque se disait roi (3), et rien ne prouve mieux l'indépendance qu'ils commençaient à acquérir que la nécessité dans laquelle se trouva le roi de France d'obtenir, en 864, le consentement du successeur de Geilenus pour disposer, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, de quelques petits fonds situés dans son comté.

L'époque était aux envahissements.

Invoquant une donation de Dagobert Ier, dont ne parlent ni Fredegher ni les *Gesta Dagoberti*, et que plusieurs historiens considèrent comme une *fraude pieuse*, l'abbaye de Saint-Denis, qui avait fait accepter

(1) *Hist. Eccles. de Paris*, p. 245.

(2) Il est fait mention de Geilenus dans un ancien obituaire de l'église de Saint-Denis au XVI des Calendes d'avril.

(3) *Ego Galeranus, ego Hugo, ego Robertus Dei gratia comes Mellenti.* (Chartes des comtes de Meulan dans la Collection Lévrier).

le titre d'abbé par l'empereur Charles-le-Chauve, commença à élever ses prétentions de suzeraineté sur la province du Vexin : Fondés ou non, ces droits n'en passèrent pas moins pour constants; et le privilège de porter la bannière de cette abbaye fut bientôt considéré comme si glorieux, que les rois de France eux-mêmes, succédant à tous les droits des anciens comtes du Vexin, se déclarèrent en cette qualité les vassaux de Saint-Denis.

Cette bannière, si célèbre dans l'histoire sous le nom d'*oriflamme*, était une espèce de gonfanon en cendal (taffetas) rouge fendu par le bas et suspendu transversalement au bout d'une lance dorée ; les franges de sa garniture lui donnaient l'apparence d'une flamme d'or quand le vent l'agitait *(auriflamma)*.

Elle était conservée dans l'église du monastère et la remise ne s'en faisait pas sans l'accomplissement de certaines formalités : Les corps de saint Denis et de ses compagnons étaient descendus et mis sur l'autel ; le défenseur de l'abbaye, sans chaperon et sans ceinture, après avoir avoir adoré les saintes reliques, après avoir dit ses oraisons et fait ses offrandes, recevait la communion et prêtait le serment accoutumé : « Je jure et promets sur le précieux corps » de Jésus-Christ, sacré et cy-présent, et sur les corps » de saint Denis et de ses compagnons qui cy sont,

» que, loyalement en ma personne, tiendrai et gou-
» vernerai l'oriflambe de l'abbaye, qui cy est, à son
» honneur et profit; et pour doubte de mort ne autre
» advanture qui puisse venir, ne la délaisserai et
» ferai partout mon devoir comme bon et loyal che-
» valier doit faire envers son souverain et droiturier
» seigneur. »

Les historiens, qui ont avancé qu'à la bataille de Bouvines l'oriflamme était tenue par un comte de Meulan, n'ont donc fait qu'une erreur de date et de lieu : La nomination de Charles-le-Chauve à l'abbaye de Saint-Denis fit réunir l'*Avouerie* au comté.

Geilenus fut donc, à la fois, comte de Meulan et vidame de Saint-Denis.

Sur son rapport, l'abbaye gagna, aux assises de l'an 861, un procès contre le maire de Mitry, plaidant au nom de quarante familles qui prétendaient s'affranchir de la servitude (1).

L'importance que cette qualité de défenseur de Saint-Denis donnait au comte de Meulan était telle que, pour succéder à Geilinus, Nibelüng, deuxième du nom, fils de Childebrand II, n'hésita pas à échanger, contre ce titre, celui de *comte palatin*, dont l'avait revêtu l'empereur Charles-le-Chauve.

Cette dignité plaçait alors celui qui en était revêtu

(1) Mabillon, *de re Diplom.*, p. 258. — Bouquet, t. VIII, p. 432. — Felibien, *Hist. de saint Denis*, p. 88.

au-dessus des comtes provinciaux, car en lui donnant le pouvoir de juger en dernier ressort, elle lui conférait la puissance et l'autorité royales. Les comtes palatins étaient choisis parmi les principaux seigneurs et les ecclésiastiques les plus respectables; les affaires civiles étaient non-seulement de leur juridiction, mais encore les affaires criminelles; et, comme il était souvent nécessaire de faire des enquêtes sur les lieux pour réformer les abus des comtes provinciaux, les comtes palatins étaient envoyés dans les provinces comme les anciens *missi dominici*.

C'est ainsi qu'en 853, tandis que Charles-le-Chauve députait dans le Vexin Ingelvin et Gautcelm, seigneurs laïques, avec Louis, abbé de Saint-Denis et Irmenfroy, évêque de Beauvais, Nibelüng II était envoyé avec deux autres seigneurs dans le Nivernais (1).

L'année suivante, il siégeait au conseil du roi comme comte palatin et grand feudataire; en 864, il était mis en possession du comté de Meulan, car c'est en cette qualité qu'il consentit à la donation faite, par Charles-le-Chauve, à l'abbaye de Saint-Denis, d'un domaine situé dans le Vexin, près de Pontoise (2).

(1) Bouquet, t. VII, p. 608.

(2) Quasdam juris regulas consentiente Nivelongo comite contulimus... in pago Vilcassino in loco qui dicitur Pontisaræ quæ noscuntur hactenus altenaisse comitatui Vilcasinensi.



Nibelüng II, en 868, souscrivit avec son fils Alctran ou Alédran, un diplôme de Charles-le-Chauve, ainsi qu'une autre charte datée du 1er mai de la seconde année du règne de Louis-le-Bègue qui répond à l'an 878.

Mais, pendant que les seigneurs français s'occupent de chartes et de donations, les Normands ont encore envahi la Neustrie; et ces pirates, « qui ne cherchent jamais un refuge sous un toit, qui ne vident leur cornet à boire auprès d'aucun foyer, » s'avancent vers Paris en suivant les bords de la Seine. A leur tête marche un géant que peuvent à peine suivre les plus robustes coursiers : C'est le Norvégien Hrolf (1) qui traite en pirate le pays où, plus tard, il commandera en souverain.

Tout fuit à son approche : Les moines, les marchands, les laboureurs accourent, affolés, chercher dans la ville de Meulan un refuge pour leurs biens, leurs reliques, leurs troupeaux; et la France, déchirée par la guerre civile, n'a pas même un chef pour la conduire au combat, car le lâche héritier de Louis-le-Germanique, Charles-le-Gros, que les grands ont proclamé roi au préjudice du fils posthume de

(1) Hrolf, en langue romane Rou ou Roll, en latin *Rollo*, d'où le nom moderne Rollon. On l'avait surnommé le Marcheur parce que sa taille était si haute qu'aucun des petits chevaux de Scandinavie ne pouvait le porter.

Louis-le-Bègue, alors âgé de cinq ans, cache au fond de son palais de Metz sa couardise et son ineptie !...

VII

C'était au mois d'août de l'année 885.

Encouragé par d'anciens exploits sur les bords de la Seine (1), Rou avait organisé dans le Brabant la plus formidable expédition que les Normands eussent jamais lancée contre la France : L'armée danoise et norvégienne, forte de 30,000 hommes, s'était partagée en deux corps qui, marchant par terre et par mer, devaient se rejoindre sous les murs de Rouen.

L'armée de terre, étant arrivée la première au rendez-vous et trouvant la ville sans défense, s'en était emparée sans coup férir.

Mais, prévenu que Ragnold, duc du Mans, convoquait en toute hâte ses gens de guerre pour lui résister, Rou, sans attendre les navires de Sighefrid, s'était emparé de toutes les barques de pêcheurs qu'il avait pu trouver sur la Seine, avait passé ce fleuve, et s'avançait à travers terres dans l'Évrecin que ne protégeait aucun ouvrage défensif.

(1) Anno 876, Rollo in Normanniam cum suis venit XV kalent. decembris (*Chron. Fontanellense*). — Orderic Vital, liv. V.



Cependant les Franks s'étaient rassemblés : Hasting un ancien chef de pirates, devenu comte de Chartres, fut dépêché en ambassade vers le chef des Normands qu'il rencontra sur les bords de l'Eure.

— Vaillants hommes, dit Hasting, qui êtes-vous et que venez-vous faire en ces lieux ?

— Nous sommes originaires du Nord; c'est du butin et des terres que nous voulons. Et toi-même, qui es-tu ?

— Je suis Hasting, répondit l'envoyé, originaire du Nord comme vous ; je sers maintenant le roi de France qui m'a donné des terres. Voulez-vous suivre mon exemple et vous soumettre au roi Charles.

— Nous ne voulons nous soumettre à personne; tout ce que nous acquerrons par les armes nous suffira ; va dire cela à celui qui t'envoie (1).

De retour au camp des Franks, Hasting rendit compte à Ragnold de sa mission et lui conseilla de ne point courir les chances du combat. A l'honneur du nom français, cet avis fut très-mal accueilli par les chefs qui accusèrent le messager de trahison : Hasting irrité de ces imputations se retira.

Les deux armées marchèrent en avant et se rencontrèrent sur les bords de la Mauldre, dans la plaine qui s'étend entre les villages d'Épône et d'Aubergen-

(1) Benoit, liv. II, v. 3209 et suiv. — Dudon, *De morib. Normannor.* lib. I. — Guill. de Jumièges, liv. II. — Wace, t. I, p. 62 et 63.

ville : Un vaillant chevalier nommé Rolland, porte-étendard de l'armée française, donna le signal de l'attaque.

La bataille s'engagea avec une égale furie.

Par malheur pour les Franks, Rolland fut l'un de ceux qui succombèrent au premier choc; la bannière tomba aux mains de l'ennemi.

Découragés par ce funeste présage, quelques soldats commencèrent à plier et, malgré les efforts de Ragnold et des comtes qui l'entouraient, la victoire se déclara en faveur des Normands (1).

Une ressource restait encore à l'armée franke, mise en pleine déroute, c'était de se retrancher dans la ville de Meulan.

Incendiée en 845 par le norvégien Ragner-Lodbrock, fameux héros des mers Scandinaves; pillée de nouveau en 856 par Bioern, surnommé la Côte-de-Fer, la capitale du Vexin venait d'être rebâtie et fortifiée par le comte Nibelüng, conformément à l'ordonnance de Charles-le-Chauve : La défense de cette place était facile avec une garnison plus nombreuse, et la rupture seule du pont de bois qui unisssait les deux rives de la Seine, en isolant les troupes de

(2) Le mareschal de France assembla ses gens et vint à Meulenc ; et là eut forte bataille ; et fut chevalier Roulant mort en place et grand foison de Français. (*Chron. de Normandie*). — Dudon, *De morib. Norman.*, liv. II. — Guill. de Jum., l. II.



Rollon sur la rive gauche du fleuve jusqu'à l'arrivée des barques de Sighefrid, fournissait au chef de l'armée française le moyen d'organiser la résistance.

Ragnold le comprit sans doute et tenta de rallier les débris de son armée.

Mais comment arrêter l'impétuosité de ces hordes déjà ivres d'un premier succès et animées de l'espoir du butin : « Rou, dit un vieil historien, enflé de l'heur de cette victoire ne perd pas le temps, mais prenant l'occasion aux cheveux monte promptement jusqu'à Meulenc, plante le siége devant, le prend de force et passe la garnison au fil de l'épée (1). »

Donc, dist Rou à sa gent, la guerre est esmue
Francheiz l'ont commenchiée or lur soit bien rendue
La premiòre bataille avons sur eulx vaincue;
Si ferons nous les aultres cum en cel embatue :
Donc ont porpris Meullent et toute la contée
Les barons ont ocsist et la terre gastée (2).

Cependant Ragnold, qui était parvenu à rassembler

(1) Après que la bataille fut finie, Rou fit assaillir Meulenc et entrèrent dedans par force et mirent tout à l'espée. Après cette déconfiture Rou alla chevauchant et détruisant le pays, devant la cité de Paris. (*Chronique de Normandie*).

Renaut desconfis, Rou alla
Droit à Meullent, l'a consui;
Renaut ocsit, le bourc saisi,
Rou tout le pays exilla.

(PHILIPPE MOUSKE).

(2) Wace, Roman du Rou.

une nouvelle armée plus nombreuse que la première, ne vit d'autre salut pour la France que dans le gain d'un second combat. Déjà ses ordres étaient donnés à cet effet et lui-même il passait la rivière pour gagner la plaine voisine où ses escadrons avaient pris position (1), lorsque dans l'espoir d'une récompense, un misérable pêcheur, reconnaissant le général français, le tua d'un coup de flèche (2).

Entièrement abattus par ce dernier outrage du sort, les Franks, désormais sans chef, abandonnèrent le pays à la merci du vainqueur. Un grand nombre de fuyards tombèrent au pouvoir des Normands; mais une poignée de braves sous la conduite d'Aletran, que nous retrouverons plus tard comme successeur de Nibelüng tué au sac de Meulan, put gagner le château de Pontoise qui venait d'être construit pour protéger la rivière d'Oise.

Aletran se chargea de la défense de ce fort (3).

La flotte que commandait Sighefrid ne tarda pas en effet à remonter la Seine. Ayant appris que les Franks avaient fermé l'Oise, les pirates entrèrent dans cette rivière et vinrent bloquer le fort de Pontoise de manière à empêcher les assiégés de venir

(1) Dans la plaine de Vaux probablement.
(2) Dudon, liv. II — Guill. de Jumièges, liv. II. — Dumoulin, p. 9.
(3) *nnal. sanct. Vedast*, ad an. 885.

puiser l'eau nécessaire à leur consommation : La soif contraignit ceux-ci à capituler.

Ils rendirent la place après avoir obtenu la vie sauve et la permission de se retirer avec leurs armes et leurs chevaux.

Aletran se retira à Beauvais (1).

De l'Oise les Normands rentrèrent dans la Seine et continuèrent de remonter ce fleuve ; leur flotte couvrait la rivière sur un espace de deux milles.

Ils arrivèrent le 25 novembre sous les murs de Paris.

Instruits par l'expérience, les Parisiens avaient fortifié leur ville, élevé des tours pour protéger leurs murailles et défendu l'approche de leurs ponts par une citadelle de bois construite sur un massif de maçonnerie.

Le siége dura treize mois. Là encore, nous retrouvons le vaillant Aletran dont les deux défaites n'ont pu abattre l'indomptable énergie et dont l'héroïsme, au milieu de l'héroïsme général, fait dire au moine Abbon dans son poème du siége :

Jamque triumphantes fratrûm prompsit geminorum
Fama fuisse Theodorici procerûm ac Aledramni.

Le comté de Meulan, que la mort de Nibelüng II laissait vacant, fut le prix de ces glorieux services.

(1) Duchesne. *Hist. de Normandie*, p. 5. — *Annal. Vedast*, Ibidem.

VIII

Aletran, qui descendait d'aïeux communs aux successeurs de Charlemagne, était parent au cinquième degré avec le roi de France Louis II, dit le Bègue : Le monarque lui reconnaît cette qualité dans un diplôme du 1er janvier 878.

Ces liens de famille devaient être funestes au fils de Nibelüng II.

A la mort des deux fils aînés de Louis-le-Bègue, Aletran avait compris, comme tous les grands du royaume, la nécessité de se grouper autour d'un chef qui pût défendre le territoire français contre les bandits du nord, et, quoi qu'il restât un enfant de la race carlovingienne, il avait acclamé comme roi Charles-le-Gros déjà maître de l'Allemagne et de l'Italie. Mais quand l'indigne conduite de ce monarque, au siége de Paris, eut délié les Français de leur serment de fidélité, le nouveau comte de Meulan ne vit pas, sans un certain déplaisir, les prélats et les seigneurs de la France occidentale assemblés à Compiègne, donner à Eudes, fils de Robert-le Fort, la couronne qui appartenait par le droit de naissance à Charles-le-Simple que son jeune âge avait fait une première fois exclure du trône.

Trop faible pour pouvoir rien entreprendre, Aletran attendit les événements.

La rupture du comte de Flandre avec le roi Eudes, qui lui refusait l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, et la révolte du comte Walkher, parent du monarque, parurent au comte de Meulan devoir servir ses projets : Une alliance fut conclue entre ces trois seigneurs et les hostilités commencèrent par la prise de la forte place de Laon.

Walkher paya de sa tête cette téméraire entreprise et Aletran se vit privé de son comté qui, suivant l'expression technique des lois féodales relativement aux fiefs qui n'étaient pas servis, resta dès lors en *souffrance*.

Mais une ligue puissante attira bientôt l'attention et les forces du roi au midi de la Loire. Cette diversion permit, le 28 janvier 893, aux partisans de l'ancienne dynastie de couronner à Rheims le jeune Charles qui atteignait sa quatorzième année.

Aletran fut député auprès de l'empereur Arnoul, roi de Germanie, pour l'engager à soutenir la cause du jeune roi (1).

La guerre civile succédait ainsi, ou plutôt s'ajoutait à la guerre étrangère, car les Normrnds avaient reparu dans la Seine et dans l'Oise.

(1) Flodoard, liv. II. chap. v.

Eudes, pour ne pas prolonger les maux de la malheureuse France, consentit alors à traiter avec « le fils de son ancien seigneur. » Il manda Charles auprès de lui et lui abandonna tout le nord du royaume.

Aletran recouvra son comté (1).

Quelques maisons éparses — et quelles maisons ! des huttes couvertes de chaume et sans cheminée : la fumée sortait par la porte ou par un trou pratiqué dans le toit, la famille couchait sur la paille et le vent pénétrait par toutes les jointures — quelques maisons éparses, les restes d'un vieux château et les quatre murs en ruines d'une immense basilique : Voilà le tableau que nous présentent de Meulan, au commencement du xe siècle, les rares monuments historiques de l'époque.

De Blaiz tresqu'a Sainliz n'a un arpent de blé,
Marchanz n'osent aler, n'a chastel n'a cité,
Vilains n'osent en vigne laborer ne en pré (2).

Pourquoi ensemencer? Pourquoi bâtir? Les Normands ne sont-ils pas là comme une éternelle menace !... (3). En 888 et 890 les bords de la Seine

(1) Fœdere tamen pacis cum Carolo simplice inito, hunc ipsum (comitatum) recuperavit Mellentinus comes sub regis Francorum clientelâ. *(Chron sanct. Nigas, Mellent).*

(2) Mansum ex XXX a retro annis a Normannis penitus destructum et inhabitabilem.... situm super fluv. *(Charte de l'an* 909.)

(3) Wace, t. I.



éprouvent de nouveau leurs ravages; en 896, commandés par Hunédée ils remontent encore ce fleuve et pénètrent par l'Oise jusque dans le Laonnais; en 898 ils pillent encore le Vexin et le roi Charles-le-Simple, qui les rencontre dans le Vimeux fléchissant sous le poids de leurs dépouilles, n'ose les arrêter : Chacun désespère de la patrie, de la civilisation, de la société tout entière!...

Une grande résolution fut enfin prise par les conseillers du roi : Ce fut de proposer à Rolf la main de Ghisèle, fille de Charles-le-Simple, avec tout le pays compris entre l'Océan et les rivières d'Andelle, d'Eure et d'Aure jusqu'aux frontières du Maine et de la Bretagne, à la condition qu'il se fît chrétien et rendît de son duché hommage au roi de France (1).

Le vieux roi de mer « en délibéra mûrement avec ses compagnons d'armes; et, par leur conseil, » accepta le rendez-vous du roi de France. Au jour fixé, Rolf et Charles-le-Simple se trouvèrent à Saint-Clair-sur-Epte; et, dans le courant de l'année 912, le vieux pirate, qui venait de recevoir le baptême, épousa la fille de France.

Triste union! La pauvre Ghisèle était à peine nubile puisque son père n'avait guère plus de trente-

(1) Terram a fluv. Andellæ usque ad Oceanum mare... et metas ci Arvam fluv. posuit. (Anonymi Floriac, chronic.).

deux ans : Elle mourut au bout d'une année de mariage.

Mais la France avait acheté la paix de ce côté !

IX

Aletran était mort depuis plusieurs années (1) laissant trois fils : Aymon, Dagbert, et Archambauld.

Ces enfants n'héritèrent pas du comté de leur père.

A la faveur des grands désordres de la fin du IXe siècle, l'ancien duché de Childebrand avait été reconstitué sous le nom de *duché de France*. Eudes, après la délivrance de Paris en 886, l'avait reçu du roi Charles-le-Gros à titre de récompense, et Robert, son frère, en avait été gratifié à l'avènement au trône de Charles-le-Simple : Son territoire, dans lequel se trouvait Paris, s'étendait depuis Laon jusqu'à Orléans inclusivement.

Robert, tout puissant à la cour du roi de France, joignit le comté de Meulan à son duché.

Deux chartes viennent à l'appui de ce fait.

La première est donnée à Compiègne au mois de mars 918 : Par ce diplôme le roi Charles-le-Simple,

(1) Il est fait mention d'Aledran dans l'obituaire de Saint-Denis, au IIe des Ides de Juillet et au IIe des Nones d'Octobre. V. Felibien, *Hist. de Saint-Denis*, preuves, p. 213.

à la prière de Robert qui prend le titre *de marquis*, consent à l'union de l'abbaye de La-Croix-Saint-Ouen, dans le pays de Madrie, avec l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris.

Par la seconde, qui est de la même date, le même monarque, toujours à la prière de Robert, donne, confirme et soumet à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés divers biens situés dans le Parisis, le Pincerais, le Vexin, à Suresnes, Meulan, Bouafle, Crespières, Sérifontaine, Longuesse et Taverny.

Enfin Robert de France est placé par la tradition au nombre des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Meulan.

L'époque était d'ailleurs toute aux usurpations.

Bientôt Robert, dans une assemblée qui se tint à Soissons, en vint à reprocher au faible Charles l'indolence de sa conduite et à se mettre à la tête des mécontents. Couronné roi par l'archevêque de Reims, en 923, il périt peu de mois après, dans un combat, de la main de Charles-le-Simple.

Hugues-le-Grand, son fils, lui succéda dans son duché de France; Raoul, son gendre, fut proclamé roi par les seigneurs français.

Hugues, qui possédait avec son duché plusieurs riches abbayes, continua, dans le comté de Meulan, l'usurpation de son père : Les chroniques de Normandie sont d'accord sur ce point et les faits suivants en fournissent la preuve.

Le successeur de Raoul, Louis IV d'Outremer, par de feintes caresses, avait attiré à sa cour Richard, duc de Normandie, fils de Guillaume-Longue-Épée, à peine âgé de dix ans ; et, dans le but secret de le faire disparaître, l'avait amené à Laon.

Pour sauver le seul rejeton de la race de Rollon, Osmond, son gouvernenr, eut recours à la ruse. Le jeune prince feignit une maladie et la surveillance se relâcha. Un soir, son gouverneur, habillé en palefrenier, l'enveloppa d'une botte de foin et l'emporta sur ses épaules hors des murs de la ville sans être reconnu ; des chevaux étaient disposés sur la route ; les deux fugitifs coururent ventre à terre jusqu'au château de Coucy, et de là, parvinrent à gagner la Normandie par des chemins détournés.

Voyant sa proie lui échapper, le roi de France proposa à Hugues-le-Grand le partage de la Normandie.

La situation était critique pour les Normands.

Les rusés imaginent alors de faire hommage de leur duché au roi de France; mais, pendant que celui-ci s'endort dans les fêtes que ses nouveaux sujets lui donnent à Rouen, ils appellent à leur secours une armée de Danois qui stationnait à Cherbourg. A la première rencontre, l'armée du roi est taillée en pièces et lui-même est fait prisonnier.

Profitant habilement de la situation, Hugues-le-

Grand, que le roi avait délaissé, offre sa fille Eumacette au jeune duc Richard : Elle n'avait que huit ans, mais elle était déjà fort belle, disent les chroniques.

Hugues inaugurait ainsi l'alliance des comtes de Meulan avec les ducs de Normandie.

Mais le roi de France, à son tour, qui, pour sortir de prison, avait été obligé, en laissant ses fils pour otages, de céder au duc de Normandie tout le pays compris entre l'Epte et l'Andelle (1), et de donner à Hugues-le-Grand, le comté de Laon en échange de ce qu'il perdait par cette cession, se ligue avec l'empereur d'Allemagne et le comte de Flandre afin de venger sur le redoutable vassal l'insulte faite à la royauté. Ne pouvant se rendre maîtres de Paris, courageusement défendu, les confédérés envahirent « la terre de Hugues » au printemps de l'année 946.

Meulan commençait à se relever de ses ruines : Tranquille du côté de la Normandie, la ville s'était rapidement repeuplée; son enceinte s'était même accrue en se portant déjà vers l'occident; et son château-fort avait été rebâti. L'Hôtel-Dieu lui-même, d'après une charte de Charles-le-Simple, de 923, qui accordait à cet établissement « II menses dans la ville

(1) C'est de cette époque que date la distinction du *Vexin-Français* et du *Vexin Normand*. De là cet adage, pour marquer que l'Epte formait la limite des deux territoires : *Epta licet parva Francorum dividit arva*.

de Meullent, » commençait à donner signe d'existence (1) ; enfin l'église Notre-Dame-de-Locenes, désormais sous l'invocation de Saint-Hilaire, présentait au-dessus des toits aigus de la nouvelle ville les lourdes proportions de son architecture romane. Tout fut encore saccagé et le Vexin mis à feu et à sang (2).

L'année suivante, Hugues prit sa revanche sur les terres de ses ennemis. Mais, pendant qu'il guerroyait aux marches de la Lorraine, une foule de petits seigneurs envahissaient son duché. Le sol se hérissa de châteaux-forts; et, quand vint la mort de Hugues-le-Grand, enlevé le 16 juin 956 par une épidémie qui désolait la Gaule, chacun de ces petits usurpateurs se prétendit indépendant.

De par le droit de l'épée, un chevalier du nom de Waleran prit possession du Vexin ; un autre nommé Robert, s'empara de la portion du comté de Meulan qui s'étendait sur le pays chartrain; et tous deux, pour se créer un parti, concédèrent « aux seigneurs de leur terre » la propriété héréditaire des fiefs dont ceux-ci

(1) Cette charte dont parle la *Chronique de Saint-Nicaise* est le premier monument qui fasse mention de l'hospice de Meulan. Encore cette charte est-elle quelque peu apocryphe. Par le mot Hôtel-Dieu, employé ici, il ne faudrait pas croire qu'un hôpital, parfaitement organisé, fut dès cette époque établi à Meulan. Dans la maison du curé de Saint-Hilaire, il existait depuis un temps immémorial une chambre destinée à recevoir, lorsqu'ils étaient malades, les serfs et les pauvres inscrits sur la matricule de l'église. Tel était à cette époque l'Hôtel-Dieu de Meulan.

(2) Dumoulin — Guillaume de Jumièges — Dudon de Saint-Quentin — Duchesne, *Hist. de Normandie*, p. 130.



ne jouissaient encore qu'à titre de *bénéfices* (1).

La minorité de Hugues-Capet, celui des fils de Hugues-le-Grand qui devait lui succéder dans le duché de France, encouragea ces usurpations que sanctionna plus tard la nécessité de maintenir l'équilibre entre le duc de Normandie et les comtes de Paris, de Chartres et d'Amiens, en perpétuelle défiance les uns contre les autres.

X

L'origine des nouveaux comtes de Meulan est bien incertaine.

La *Chronique de Saint-Nicaise* nous donne lieu de croire que Robert était originaire de Chartres ou du pays chartrain; elle appelle de ce nom son petit-fis Hugues : *Dominus Carnotensis*.

Quelques auteurs font descendre Waleran de Charlemagne et lui donnent Aletran pour aïeul. Cette opinion était généralement adoptée du temps d'Or-

(1) M. Lévrier, qui ne paraît pas s'être bien rendu compte de la manière dont cette usurpation s'établit, donne à Waleran la totalité du comté de Meulan, puis il suppose un second remaniement (remaniement impossible avec les habitudes de l'époque), pour expliquer la possession de Robert dans la partie qui s'étend sur le Pincerais. C'est compliquer bien gratuitement une situation déjà trop perplexe. Nous adoptons, nous, l'explication claire et naturelle fournie par la *Chronique de Saint-Nicaise*.

déric Vital qui dit expressément, que Drogon, comte de Vexin, arrière petit-fils de Waleran, était issu du sang du vieil empereur (1).

Une charte, datée de Pontoise, vers l'an 981, par laquelle la veuve de Waleran donnait à l'abbaye de Saint-Père-de-Chartres divers biens qu'elle avait reçus en douaire et entre autres le lieu appelé *Guntherii villa* (Gondreville) (2), nous fait conjecturer que ce dernier seigneur avait, avec Robert, une commune patrie. Et ce qui vient à l'appui de cette probabilité, c'est qu'avant de succéder à Hugues au comté de Vexin, Waleran avait signé, à titre de chevalier, la charte que donna Rainfroy, évêque de Chartres, lorsqu'il rétablit, en 954, le monastère de Saint-Père-en-Vallée (3).

Après la mort de leur père, les fils d'Aletran, dont l'un fut la tige des seigneurs de Bourbon-l'Archambault, s'étaient, en effet, retirés auprès de Thibault le-Tricheur, comte de Chartres (4).

L'abandon du comté de Meulan, à Robert et à Waleran, par Hugues-Capet, ne serait donc qu'une tardive restitution.

(1) Præfatus Drogo dicitur, erat de prosapia Caroli magni, regis Francorum. — Orderici vitalis.

(2) Mabil., *Ann. saint Benoît*, t. IV, p. 3. — Recueil de Labbe, p. 584.

(3) Gall. chev., t. VIII. — Instrum., p. 290.

(4) *Chron. sanct. Nigas, Mellent.* M. Lévrier n'hésite pas à reconnaître Waleran pour un des descendants d'Aletran. Il est moins affirmatif à l'égard de Robert.

Waleran épousa Hildegarde, née du mariage d'Arnoul Ier, comte de Flandre et d'Alice, fille de Herbert II, comte de Vermandois. Cette princesse est souvent confondue, par les historiens du moyen-âge, avec sa tante du même nom, fille de Herbert II, mariée d'abord avec Guillaume-Longue-Épée, duc de Normandie, et en secondes noces avec Thibault-le-Tricheur, dont elle eut un fils, nommé Eudes, qui fut la tige des comtes de Champagne.

Hildegarde apporta les comtés d'Amiens et de Crépi à Waleran qui possédait déjà Pontoise, Chaumont et Mantes avec tout le pays depuis les bords de la Seine jusqu'aux limites de l'Amiénois.

Ce fut Pontoise qui devint la capitale de ce nouveau comté et, depuis cette époque, jusqu'à la mort de Waleran, marquée dans le nécrologe de Saint-Denis, au III des Nones de février de l'année 965 (1), on ne retrouve plus vestige de l'existence de Meulan.

La vieille capitale va-t-elle tomber dans l'oubli?

(1) Felibien, *Hist. de Saint-Denis*, p. 208.

CHAPITRE DEUXIEME

Premiers comtes héréditaires de Meulan. — Robert Ier. — Construction du Petit-Pont. — Robert II. — Reliques de saint Nicaise — Hugues Ier. — Prieuré de Saint-Côme. — Galeran Ier — Guerres avec les Normands. — Prieuré de Saint-Nicaise. — Hugues II.

---

965 à 1080

I

Ravagée par la guerre, abandonnée de ses seigneurs et décimée par une récente épidémie, l'antique *Locenius* n'était qu'une bourgade sans importance à la mort de Waleran Ier.

Alors, le comte de Meulan ne possédait plus, avec quelques portions de la forêt d'Iveline, qu'une petite partie du Pincerais et du pays de Madrie limitée par les seigneuries de Maule et de Montfort-l'Amaury que Hugues-Capet avait pu recouvrer et dont il gratifia dans la suite deux de ses chevaliers (1).

(1) Voy. *Hist. de Maule*, vol. in-12. Meulan, Masson, 1866, p. 41.

Pour en faire sa résidence, Robert Ier avait bâti un château-fort dans l'*île du Long-Boël* (1), où, déjà, les anciens comtes avaient élevé, sous le nom de Notre-Dame-de-l'Ile, une petite chapelle qui renfermait les reliques de saint Nicaise. Dans cette île, en forme de triangle irrégulier et d'une contenance d'environ sept arpents, une nouvelle ville se fonda. Robert l'entoura de murailles, la fortifia de deux tours et la fit communiquer avec les deux rives de la Seine, au moyen d'un pont de bois mobile (2) qui l'unissait à l'île Saint-Côme traversée par les deux ponts dont nous avons parlé précédemment.

Telle était la capitale du comté de Meulan dans la seconde moitié du xe siècle.

Le mariage du fils de Robert Ier avec Alix, fille de Gauthier II, dit le Blanc, comte de Vexin, devait continuer à la nouvelle cité la célébrité attachée au vieux nom qu'elle allait porter (3).

Cette alliance, en effet, apportant dans le comté de Meulan tout le territoire compris entre la Seine,

(1) L'île du *Long-Boyau* est aujourd'hui l'île du Fort.

(2) Les ponts-levis ne datent que du xive siècle. Précédemment on franchissait les fossés sur des ponts de bois qui s'enlevaient en temps de guerre et dont l'approche était défendue par des palissades ou des barbacanes. La rue qui conduisait à ce pont de bois, remplacé plus tard par un pont de pierre avec pont-levis, a conservé le nom de *rue du Pont-Saint-Côme*.

(3) Ce mariage est prouvé par une lettre écrite à Robert III, à l'occasion de son mariage, par Ives, évêque de Chartres, qui lui rappelle sa généalogie : *Gualterius albus genuit matrem Gualeranni comitis*.

l'Oise, la chaussée de Jules-César et la rivière d'Epte, Robert songea à établir une communication plus directe avec ses nouvelles possessions.

Le Petit-Pont fut construit.

Composé de treize arches à double cintre, ce pont est un ouvrage bien remarquable pour l'époque. Sa solidité semble encore aujourd'hui défier les siècles. A chacune de ses extrémités, un pont mobile, jeté sur un large fossé, l'isolait de la terre ferme; une grosse tour en défendait l'approche du côté du Vexin, tandis que d'énormes chiens, lâchés dans l'île, veillaient pendant la nuit à la sûreté de la ville (1); en un mot rien ne fut négligé par Robert Ier pour mettre sa capitale en respectable état de défense (2).

Dès lors, les comtes de Meulan purent reprendre le rang que leurs prédécesseurs avaient possédé parmi les principaux vassaux de la couronne de France.

Robert Ier souscrivit, en 966, une charte de Hugues, duc de France (depuis roi, sous le nom de Hugues-Capet), conjointement avec Geoffroy, comte d'Anjou, Robert de Vermandois, comte de Troyes, Albéric, comte d'Orléans, Vaudry, comte de Soissons, Waleran, comte de Vexin, et quelques autres seigneurs.

La signature de Robert Ier se trouve encore au bas d'une autre charte, de l'année 979, donnée à Chartres

(1) La tour qui leur servait de chenil a conservé le nom de *Tour aux Chiens* jusqu'au moment de sa démolition au milieu du siècle dernier.

(2) Chron. S. Nigas, Mellent.

en faveur de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, et de plusieurs autres pièces de même nature classées aux années 981, 982, 985 et 988 (1). Mais à ces indications se réduit à peu près tout ce que les chroniques nous ont conservé des actes administratifs de ce seigneur. L'époque précise de sa mort est même inconnue; cependant elle est antérieure à l'année 990, car à cette date Robert Ier avait déjà pour successeur son fils du même nom.

Celui-ci sut adroitement se faire pardonner l'usurpation de son père en se rangeant du parti de Hugues-Capet, proclamé roi de France par ses propres vassaux et sacré à Rheims, le 3 juillet 987, malgré l'opposition du duc Charles de Lorraine que le droit de succession appelait au trône. Les guerres, que le nouveau roi eut à soutenir pour conserver sa couronne usurpée, fournirent à Robert II l'occasion de s'acquitter envers lui et d'ajouter à ses domaines un fief important connu sous le nom de *Monceau-Saint-Gervais*.

C'était aux portes de Paris, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le quartier de l'Hôtel-de-Ville (2), que s'étendait la nouvelle possession du comte de Meulan : Alors, au milieu d'un vaste cimetière s'élevait, sous le vocable de Saint-Gervais, une

(1) Collection Lévrier, pr. 58 à 78.
(2) In vico qui dicitur Greva...

vieille église dont la propriété était une abondante source de revenus à cause de ses sépultures et des offrandes que les fidèles y apportaient (1).

Rappelé dans son comté par la mort de son père, Robert II consacra les loisirs que lui laissait la paix à terminer les grands travaux en voie d'exécution dans sa capitale.

La mort le surprit, en 997, au milieu de cette occupation.

II

Robert II laissait d'Alix de Vexin trois fils : Hugues, Galeran et Richard.

L'aîné, Hugues dit la Tête-d'Ours, lui succéda.

L'année même de la mort de son père, le nouveau comte de Meulan souscrivit, avec Bouchard, comte de Corbeil, et Ansold I[er], seigneur de Maule, une charte du roi Robert par laquelle ce monarque donnait à l'église Saint-Magloire de Paris la moitié du village de Gué-Perreux ainsi que la dîme et le panage (2) de la forêt d'Iveline (3).

(1) La possession d'une église donnait droit à cette époque, non-seulement à tous les titres honorifiques, tels que le patronage de la cure et la juridiction immédiate, mais aussi à tous les revenus fonciers et même au revenu casuel dont le supérieur pouvait trafiquer.

(2) Tribut payé par ceux qui envoyaient leurs porcs dans la forêt au temps de la glandée.

(3) Bouquet, t. X, p. 574. — Hist. de l'Église de Paris, p. 630.

Quelques mois plus tard, Hugues souscrivit, avec ce monarque et plusieurs évêques, une autre charte par laquelle Bouchard, comte de Vendôme, donnait au monastère de Saint-Valery-sur-Somme divers biens situés dans le Ponthieu. Dans cet acte, passé au village de Campagne-en-Vimeux, la signature du comte de Meulan se trouve immédiatement après celle de Gautier II, dit le Blanc, son aïeul maternel (1).

Hugues de Meulan accompagna le roi Robert au siége d'Avallon, en l'an 1005, et souscrivit avec lui la donation qui fut faite du prieuré de Saint-Étienne, de Beaune, à l'abbaye de Saint-Bénigne, de Dijon (2).

En y apposant une croix de sa propre main... *suâ manu Hugo comes † apposito signo crucis corroboravit*, Hugues Ier confirma encore, en l'année 1011, la donation faite à l'abbaye de Jumiéges, sous l'autorité du roi Robert dont la signature figure au même traité, de l'église et des domaines de Saint-Martin de Bouafle *(vulgo Boafra)* par un seigneur nommé Albert qui les tenait en fief dans l'étendue du comté de Meulan (3).

En même temps qu'il possédait le comté de Meulan, Hugues était vicomte général de Vexin et tenait des

(1) Mabil. *Ann. S.-Benoit,* t. IV, p. 122.

(2) Mabillon, *Ann. S.-Benoit,* t. IV, p. 122.

(3) Bouquet, t. X, p. 615. — Mabil., *Ann. S.-Benoit,* t. IV, p. 220.

terres en fief du comte Drogon, son oncle. A ce titre, il voulut exercer certains droits sur les terres de Saint-Cyr, Drocourt et Chaudry dépendant des monastères de Fontenay-Saint-Père et de Juziers; mais, à la prière des religieux de Saint-Père-en-Vallée-de-Chartres, les deux comtes renoncèrent à leurs prétentions par un acte passé à Juziers, vers l'an 1015, en présence des principaux seigneurs du Vexin et du comté de Meulan, à la tête desquels figuraient Galeran et Richard de Neaufle, frères de Hugues (1).

Vers la même époque, un pauvre homme demeurant à Gani vint trouver Hugues et lui dit savoir, par ses ancêtres, que des ossements de saint Nicaise étaient demeurés cachés en un lieu secret, qu'il s'offrait de faire connaître si on voulait lui faire quelque charité pour subvenir aux besoins de sa famille tombée dans la misère.

La tradition rapportait, en effet, que les moines de Gani, dans la précipitation de leur fuite, avaient perdu le chef de Saint-Nicaise et plusieurs ossements de ses compagnons, recueillis et cachés par les paysans du lieu.

Mais laissons parler la légende :

« Le comte promit tout secours et assistance, à la condition que ce fussent les vraies reliques.

» Au jour déterminé, ce pauvre homme vint et

(3) Tabulor S. Petri Carnut. Bibl. imp. mss., p. 123.

apporta les ossements que le comte reçut avec respect dans l'église Notre-Dame de l'Isle, où le clergé et les habitants de la ville s'étaient assemblés pour être témoins de l'épreuve qui allait être faite de l'authenticité de ces reliques.

» A cet effet, Hugues fit préparer un grand feu au milieu de l'église : Après avoir invoqué la bonté de Dieu afin que, faisant connaître par un miracle si les reliques étaient vraies, elles demeurassent sans combustion dans le feu, sinon qu'elles se consumassent comme les ossements des autres hommes, on mit au milieu du brasier ces reliques enveloppées d'un linge et, après un long espace de temps, pendant lequel tous les fidèles étaient demeurés en prières, on retira le précieux dépôt de la fournaise.

» Alors un grand cri de joie s'éleva parmi les assistants et plusieurs guérisons s'opérèrent : Le feu n'avait pas même attaqué le linge qui enveloppait les saintes reliques!.... »

Hugues mourut peu de temps après cette cérémonie.

Il avait épousé une dame de haute qualité, Helvise, sœur du comte Herluin de Conteville, l'un des plus puissants seigneurs de Normandie : Ce mariage fut stérile (1).

(1) Herluin de Conteville était issu de l'ancienne maison Crespon, alliée à la famille ducale. Il fut le fondateur de l'abbaye de Saint-Grestain en Normandie.

Après la mort de son mari, Helvise épousa en secondes noces un chevalier du nom d'Azzolin qui, après avoir vécu dans le monde avec éclat, entreprit le voyage de la Terre-Sainte : Il y mourut laissant deux fils, Guasthon et Godefroy. Ceux-ci prirent l'habit monastique à l'abbaye de Coulombs.

Veuve pour la seconde fois, Helvise se retira, dit l'auteur de sa vie, dans un antre étroit (1) où longtemps elle vécut dans la pratique de toutes les vertus. Résolue de se soustraire entièrement au monde, elle se rendit enfin en une cellule solitaire près de l'abbaye de Coulombs, dont l'aîné de ses fils venait d'être nommé abbé. Alors, renonçant à tous ses biens, « elle fit Jésus-Christ son héritier » et donna à l'église de Coulombs les églises de Lainville et de Montalet-le-bois avec les dîmes, sépultures, offrandes et redevances casuelles qui en dépendaient; la moitié des terres et domaines de ces lieux et du hameau de Mégrimont; une partie des bois de Jambville; enfin plusieurs hôtes ou censitaires : Tous ces biens lui avaient été donnés en douaire par le comte de Meulan, son premier mari (2).

Cette pieuse recluse mourut, en odeur de sainteté, le 10 février 1032 : On la connaissait à Coulombs sous le nom de sainte Helvise, comtesse de Meulan (3).

(1) Angustum petiit antrum...
(2) Cart. Columbens. — Gallia christiana, t. IV, p. 285.
(3) Act. SS. Ben., p. 365. — Ann. S. Ben. t. IV, p. 385.



Selon la tradition, la petite chapelle Sainte-Avoie, creusée dans le roc au flanc de la montagne Saint-Nicolas à Meulan, fut l'oratoire et plus tard la demeure de cette zélée servante du Christ qui, chaque matin, avant de commencer ses oraisons, faisait à pied le tour de la colline.

Cette chapelle, supprimée lors de la Révolution de 1791 (1), attirait autrefois beaucoup de pélerins : L'un des principaux objets de la dévotion était la fécondité du mariage; l'emploi du clerc qui la desservait était fort lucratif par la grande quantité de cierges, qu'il vendait pour éclairer cette grotte naturellement obscure, et qui étaient offerts en *ex voto.*

De là, cette naïve oraison qu'on lisait auprès de l'autel :

Sainte Avoie éclairez ces lieux
Comme vous brillez dans les cieux
Parmi les onze mille vierges
Qui devant Dieu tiennent des cierges.

La comtesse Helvise est encore aujourd'hui révérée à Meulan, sous le nom de Sainte-Avoie, dans l'une des chapelles de l'église Saint-Nicolas : Helvise ou Avoie, en latin *Helvisa*, *Heluisa*, *Alvisa* ou *Avia*, n'étant qu'un seul et même nom.

(1) Cette chapelle existe encore, mais, devenue propriété particulière, elle est affectée aujourd'hui à l'usage d'une serre.

Meulan doit à sainte Helvise la fondation de l'église Saint-Côme et Saint-Damien dans l'île de ce nom, aujourd'hui l'Ile-Belle.

III

Galeran Ier recueillit, en l'an 1015, la succession de son frère Hugues, mort sans enfants.

Il avait alors vingt-un ans, beaucoup d'ambition, une grande énergie et un courage à toute épreuve : Sous son administration Meulan devait acquérir une haute importance.

L'occasion se présenta bientôt pour Galeran de se faire remarquer.

C'était au mois d'avril de l'année 1016. Léotheric, archevêque de Sens, pour se venger des outrages du comte Rainard II, livra sa ville au roi de France. Deux partis se formèrent alors parmi la noblesse : L'un reprochait au comte des torts graves, l'autre accusait l'archevêque de perfidie.

La guerre civile était imminente.

Dans ces conjonctures, Fulbert, évêque de Chartres, l'un des prélats les plus savants et les plus estimés de son temps, écrivit à Galeran.

La lettre de Fulbert n'avait pas seulement pour objet d'engager le comte de Meulan et Gautier de

Vexin, son cousin, à suivre le parti de l'archevêque en peignant le comte de Sens comme un hérétique et un persécuteur de l'église, elle réclamait pour son auteur lui-même, impliqué dans cette affaire à cause d'une correspondance qu'il avait entretenue avec Léotheric, la protection des deux jeunes seigneurs en les priant de le défendre auprès du monarque, qu'ils approchaient, contre les calomnies débitées pour lui nuire en cette occurrence. Afin de mettre ses fils spirituels à portée de prendre une résolution sage, le prélat joignait à sa lettre la copie du Mémoire qu'il avait reçu de l'archevêque de Sens et de la réponse qu'il y avait faite.

Malgré cette épître si flatteuse pour son amour-propre, Galeran embrassa chaleureusement la cause de Rainard qui, surpris au milieu de la nuit, s'était enfui presque nu et avait trouvé asile chez Eudes, comte de Chartres et de Champagne : Pour éviter la guerre civile, le roi de France, Robert-le-Pieux, rétablit le comte de Sens dans sa ville (1).

Enhardi par ce premier succès, Galeran ne tarda pas à s'engager dans une nouvelle entreprise.

Richard II, duc de Normandie, avait marié sa sœur, Mathilde, au comte de Chartres et lui avait donné en dot la ville de Dreux. Cette jeune princesse mourut, et Richard demanda la restitution de sa dot. Sur le

(1) Bouquet, t. X, p. 452. — Ordéric Vital, liv. VII.

refus de Eudes, il fit plusieurs tentatives pour surprendre la ville qui faisait l'objet de la contestation; mais, trouvant celle-ci bien pourvue, il dut abandonner ce projet.

Afin d'être à portée d'inquiéter son ennemi, le duc construisit alors un château à Tillières, sur la rivière d'Avre, entre Verneuil et Nonancourt.

Pendant quelque temps, le comte de Chartres supporta les incursions des Normands. Mais, lassé de leurs pirateries, il résolut de tenter un vigoureux effort pour se délivrer de leur voisinage importun. A cet effet, il s'assura du concours de Galeran de Meulan et de Hugues, comte du Mans.

Li Quens Hode fut mout engrès
Trop li sembla Tulières près.
Moult le hais, moult li desplout,
Vout la destruire, mez ne pout.
La gent de sa terre assembla
Et touz ses bons amis manda :
Galerans li Quens de Meulent
Et Huon de Maus eusement (1).

Le roi de France, qui n'était pas fâché de voir amoindrir la puissance du duc de Normandie, favorisait secrètement cette entreprise.

Les trois alliés réunis marchèrent toute une nuit

(1) Wace, Man. de M. de Saint-Palaye, p. 178.

pour tâcher, à la pointe du jour, de surprendre la garnison endormie. Celle-ci, prévenue par un espion' se tenait sur ses gardes : Une vigoureuse sortie mit les assaillants en déroute.

Quar li Conte j'ou sai de fi,
I furent tout trois desconfi :
Si s'enfui li Quens de Cartres
Qui cremi le Duc et ses cartres,
Et li Quens de Meullent aussi
S'en alla desconfi ensi (1).

Eudes et Galeran firent leur retraite en bon ordre dans la citadelle de Dreux; mais le comte du Mans, ayant eu son cheval tué sous lui, dut appeler la ruse à son aide. Il se réfugia, dit-on, dans une bergerie : Dépouillant alors son armure, il endossa une souquenille de berger, chargea une brebis sur son coù et, ainsi affublé, traversa les rangs ennemis. Craignant encore d'être reconnu sous cet accoutrement, le comte excitait les soldats normands à la poursuite.

La nuit venue, il se fit reconduire à travers champs par un guide auquel il promit une grosse récompense. Après trois jours de marche, il arriva chez lui les jambes déchirées par les épines, les pieds meurtris par les cailloux et l'esprit troublé par l'inquiétude (2).

(1) Philippe Mouske, Ibid., p. 406.
(2) Les chroniques de Saint-Denis rapportent ainsi cet événement : Li

Malgré cet échec, les trois alliés ne tardèrent pas à prendre l'offensive. Le duc de Normandie, vivement pressé et se doutant de l'intelligence du roi de France, appela à son secours Lagman, roi de Suède, et Olaüs, roi de Norvége, qui venaient de louer leurs bras à Kanut pour subjuguer l'Angleterre.

Ils abordèrent en Bretagne, saccagèrent Dôle, et s'avancèrent vers le pays chartrain en vivant de rapines sur leur chemin.

Cependant le roi Robert, craignant que ces hostilités particulières ne devinssent une guerre sérieuse, interposa son autorité, et chacun dût relâcher quelque chose de ses prétentions : La ville et le comté de Dreux demeurèrent au comte de Chartres, mais le château de Tillières fut maintenu (2).

Tranquille de ce côté, le comte de Chartres tourna ses armes contre Foulques-Nerra, comte d'Anjou : Galeran le suivit encore dans cette expédition.

Des embarras d'un autre genre nécessitaient cependant sa présence dans son comté.

Francon, évêque de Paris, après avoir en vain de-

quens Eudes de Chartres apparcilla ost et appela en s'aide le comte Hue du Mans et Galeran li comte de Molent, ensi chevauchèrent toute nuict. Li quens Huedes et li quens Galeran fuirent. Li conte dou Maisne entra dans un berchil et osta son haubert et ses cauches de fer et print un mouton sur ses épaules et le portoit et disoit ez Normands : *Allez, allez, j'à les aurez.* Et tant alla de pié qu'advint au troisième jour au Maisne.

(2) Bouquet, t. X, p. 308. — *Hist. des Évêques du Mans*, p. 323.



mandé au comte de Meulan satisfaction pour des griefs relatifs à des biens d'église, s'était adressé à l'évêque de Chartres. Il s'agissait de l'église Saint-Gervais de Paris dont Robert II avait été gratifié par Hugues-Capet. Fulbert, avant de procéder par voie juridique, écrivit à Galeran pour l'exhorter « à réparer les fautes qu'il avait commises envers Dieu, envers lui, son propre pasteur, et envers l'évêque de Paris, faute de quoi ils feraient l'un et l'autre ce qu'il convient de faire vis-à-vis d'un homme qui pèche grièvement et qui ne veut pas s'amender. »

Galeran tint peu de compte de cette admonestation : Francon le fit ajourner.

Sous le prétexte qu'au jour désigné par l'acte d'ajournement il avait engagé sa parole, sous la foi du serment, à Eudes, comte de Chartres, pour son expédition contre Foulques-Nerra, Galeran ne parut pas. Bravant les foudres de l'excommunication, le comte de Meulan conserva et transmit plus tard à ses successeurs l'église et les biens qui formaient l'objet des réclamations de l'évêque de Paris (1).

A son tour, Galeran devait, dans une circonstance délicate, se heurter contre la résistance de son évêque.

Du vivant de sa femme Oda (sœur de sainte Helvise) qui déjà lui avait donné cinq enfants, Galeran

(1) Bouquet, t. X, p. 457.

voulut, on ne sait pour quelle raison, passer à de nouvelles noces : Fulbert, sollicité d'accorder la dispense nécessaire, la refusa.

Quelque temps après, la comtesse ayant déserté le toit conjugal, l'époux saisit cette occasion pour faire de nouvelles instances auprès de l'évêque : Sa lettre, fort naïve et très-pressante, demandait à Fulbert « d'obliger sa femme à revenir auprès de lui ou de lui accorder la permission d'en prendre une autre, faute de quoi, étant jeune et incapable de continence (1), le prélat, par son refus, deviendrait cause de ses désordres et le réduirait à la nécessité de l'adultère. » Oda s'était retirée à Pontoise.

Fulbert fit tout ce que peut faire un père spirituel pour réunir deux époux divisés : Messages, prières, remontrances, tout échoua devant la résolution de la comtesse. L'évêque, ne voulant pas trancher la question, se contenta de répondre aux sollicitations réitérées du comte « qu'il n'était pas en son pouvoir de contraindre une femme à retourner avec son mari, ni de la forcer à se faire religieuse sans vocation, enfin qu'il ne pouvait accorder les dispenses pour une nouvelle union attendu qu'il n'était permis à personne, de s'unir à une autre femme tant que la première vivait ou n'était pas en religion (2). »

(1) Cùm feminâ vacare non posset...
(2) Bouquet, t. X, p. 459.

Alors Galeran se tourna du côté de Robert, archevêque de Rouen, diocésain de la comtesse.

L'archevêque ne voulut rien faire sans la participation de Fulbert. Une correspondance s'établit entre les deux prélats qui firent cause commune, et l'affaire resta en suspens.

IV

Jetons un rapide coup d'œil sur les actes de l'administration de Galeran Ier.

Se trouvant à Paris, à la cour du roi, il souscrivit, en l'année 1028, le diplôme accordé par le monarque pour la restauration de l'abbaye de Coulombs qui, déjà, comptait plusieurs membres de la famille de Meulan parmi ses bienfaiteurs.

Cinq ans plus tard, à la prière de l'abbé Bérenger, il ratifia, comme seigneur suzerain, le don fait à ce monastère par sainte Helvise, sa belle-sœur, des églises et des biens de Lainville, Montalet-le-Bois, Mégrimont et Jambville, à la charge pour l'abbé de Coulombs de venir chaque année, le jour de la fête de Saint-Nicaise, célébrer la messe solennelle qui se disait, à Meulan, en l'honneur du patron de cette ville (1). L'acte de donation, passé à Meulan en pré-

(1) Tabul. Columbens. — Mabillon, Ann. S. Ben., t. IV, p. 345.

sence des officiers du comte et des principaux seigneurs des environs, donnait à l'abbé de Coulombs la préséance sur tous les autres membres du clergé.

L'abbaye de Coulombs fit respecter cette condition jusqu'à la fin du siècle dernier.

A la prière de Landry, abbé de Saint-Père-en-Vallée-de-Chartres, Galeran affranchit, en 1032, un serf mainmortable et sa femme de même condition qui, tous deux, étaient affiliés au monastère de Juziers. Cet acte fut passé solennellement devant l'église Notre-Dame-de-l'Ile, en présence des parents et des officiers du comte qui s'y trouvent dénommés (1).

A l'instar des rois, Galeran I[er], qui s'intitulait comte de Meulan *par la grâce de Dieu*, possédait des officiers civils et militaires de toute espèce, tels que vicomtes, sénéchaux, connétables, chanceliers, maréchaux, chambellans, aumôniers, chapelains, chambriers, boutilliers, échansons, écuyers tranchants, queux, veneurs, forestiers, écuyers, sergents d'armes, pages, notaires, secrétaires ou clercs, trésoriers, prévots, viguiers, voyers, châtelains, enfin un grand nombre de vassaux, bannerets, chevaliers et hommes-liges, obligés envers lui au service militaire avec leurs arrière-vassaux.

Son écu, *de sable au lion d'argent à la queue fourchée*, portait cette devise jetée, comme un fier défi, à

(1) Recueil de Labbe, p. 582.

la faveur des rois : *Plus d'onor que d'onors!.....* (1).

Galeran ne fut jamais, en effet, le courtisan d'aucun pouvoir.

La mort du roi Robert, arrivée le 20 juillet 1031, partagea le nord de la France en deux camps : Henri, sacré et reconnu roi du vivant de son père, prétendait lui succéder ; la reine-veuve Constance voulait au contraire placer la couronne sur la tête de Robert le plus jeune de ses fils, et le puissant comte de Chartres, toujours prêt à se mettre à la tête des factions, soutenait cette prétention.

Dans cette conjoncture, le comte de Meulan, bien que sollicité par Eudes dont il ne s'était jamais séparé, n'écouta que son devoir et se rangea du côté de l'héritier légitime qui, de l'avis de ses barons, courut implorer les secours du duc des Normands, Robert-le-Libéral.

Henry vint donc en Normandie
Un jour devant Pasques florie,
A Fescamp a le Duc trouvé,
Et li Duc l'a moult honoré,
O douze serjanz soulement,
Vint li Roiz eschariement (2).

Les comtes de Meulan et de Vexin, les seigneurs

(1) Plus d'honneur que d'honneurs!...
(2) Wace, *Roman du Rou*.

de Maule et de Montfort joignirent leurs troupes à celles du duc, et le jeune Henri put rentrer dans sa capitale.

Cependant le roi de France, pour indemniser le duc de Normandie, lui abandonna la suzeraineté du Vexin-Français, depuis l'Oise jusqu'à l'Epte (1). Drogon, comte de Vexin, accueillit avec joie ce changement; mais Galeran s'éleva de tout son pouvoir contre cet acte impolitique.

Cette hardiesse lui aliéna les bonnes grâces du roi de France et lui attira l'inimitié du Normand qui s'empara des biens que le comte de Meulan possédait dans son duché : Galeran prit sa revanche sur les terres de l'abbaye de Jumièges situées dans son comté.

Le départ du duc pour la Terre-Sainte empêcha seul la guerre de recommencer.

Gautier III, fils de Drogon, ne partageait pas la sympathie de son père à l'égard du duc de Normandie. Après la mort de Robert et de son fidèle Drogon, empoisonnés tous deux à Nice, en Bythinie, le nouveau comte de Vexin, uni à Galeran de Meulan et à différents seigneurs français, tenta, non-seulement de soustraire le Vexin-Français à l'hommage des successeurs de Robert, mais encore de replacer sous la

(1) *Totum Vulcassinum à fluvio Isaræ usque ad Eptam.* (Orderic Vital).



domination du roi de France le Vexin-Normand, que Gautier et Galeran revendiquaient comme l'ancien domaine de leurs pères.

Le premier point de ce programme put seul être réalisé : Les Normands, divisés entre eux par des intérêts particuliers, se réunirent pour faire face au danger commun ; et les Français, après nombre d'escarmouches, durent se borner à conserver leurs frontières de l'Epte.

A la prière des religieux de Jumièges, Galeran fit sa paix avec le duc qui lui rendit ses terres de Normandie. Lui-même il restitua à l'abbaye tous les biens dont il s'était emparé : Par une charte sans date, mais qui paraît être de l'année 1036, Galeran déclare qu'il prend ces biens sous sa protection moyennant « un mulet de grand prix » et qu'il accorde aux moines de Jumièges le libre passage sur ses terres moyennant un droit de douze deniers par chaque tonne de vin (1).

Cette paix fut cimentée par l'alliance d'Adeline de Meulan, fille de Galeran, avec Roger, comte de Beaumont, l'un des seigneurs les plus puissants de Normandie et l'un des mieux accrédités à la cour du duc.

(1) *Neustria Pia.* — Cart. Gemet.

V

Le repos était pour Galeran chose inconnue. Il fallait à cette exhubérante nature le bruit des armes, les agitations de la guerre : Chaque printemps ramenait quelque expédition nouvelle.

Mécontent de la conduite du roi à son égard, il contracta alliance avec les deux fils du comte de Chartres, Étienne et Thibault : Le but des confédérés ne tendait à rien moins qu'à s'emparer du gouvernement en plaçant la couronne de France sur la tête de Eudes, frère aîné du roi Henri Ier, que son imbécilité, réelle ou supposée, avait fait exclure du trône, et qui, fatigué de vivre à Paris en simple particulier, venait réclamer sa part de la succession du feu roi Robert.

Informé du complot et secouru par Geoffroy d'Anjou, Henri Ier, qui épiait toutes les démarches des conjurés, sut empêcher la jonction de leurs troupes,

Eudes de France fut pris et enfermé au château d'Orléans; Étienne de Champagne fut défait par les troupes royales; et le comte de Chartres, fait prisonnier sous les murs de Tours par Geoffroy d'Anjou, ne recouvra la liberté que par la cession du comté de Tours (1).

(1) Chronique de Saint-Denis.

Galeran, plus âgé et plus expert que ses alliés, se déroba quelque temps aux coups du monarque. Mais, vaincu malgré son opiniâtre résistance, il dut chercher un refuge en Normandie auprès de son gendre et laisser ses domaines à la merci du vainqueur. La ville de Meulan fut prise et réduite à l'obéissance du roi qui déclara le comté confisqué sur Galeran, pour cause de félonie, et réuni au domaine de la couronne (1).

Cet événement, qui eut lieu en 1041, est un des plus anciens et des plus mémorables exemples de l'application des lois féodales en matière de forfaiture.

Mais telle était encore la faiblesse du pouvoir royal que le mécontentement qui se produisit alors parmi les seigneurs français, jaloux de voir l'autorité du roi s'accroître aux dépens de la noblesse, obligea le monarque de restituer à son titulaire le comté de Meulan : Galeran fut remis en paisible possession du domaine dont le sort des armes l'avait dépouillé (2).

Henri Ier n'eut pas lieu, d'ailleurs, de regretter cet acte de condescendance : Galeran devint l'un des plus fidèles soutiens du trône.

Il fut du nombre des seigneurs qui assistèrent à la

(1) *Rex comitatum Mellentensem, non sine copiarum militarum violentiâ in suam ditionem redigit...*

(2) Du Tillet, fol. 39. — Ann. Belfort, fol. 109. — Sainte-Marthe, tom. I, p. 155. — Chron. S. Nigas. Mellent.

translation des reliques de saint Denis, en 1050. L'année suivante, il souscrivit avec le roi une charte d'Amaury de Montfort en faveur de l'abbaye de Marmoutiers. En 1054, il accompagna le roi au siége du château de Tillières, témoin de ses premières armes, et signa une charte, datée du camp devant ce château, en faveur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1).

Tillières succomba. Mais cette expédition n'était que le prélude de luttes, plus sérieuses et plus sanglantes, dans lesquelles Galeran devait encore jouer un rôle important.

A la tête d'une armée considérable, Henri Ier envahit le diocèse d'Évreux, tandis que son frère Eudes, avec plusieurs milliers de soldats sous les ordres des comtes de Ponthieu, de Clermont, de Montdidier et de Meulan, pénétrait par les gués de l'Epte dans le pays de Brai et le territoire de Rouen.

A la nouvelle de cette double invasion, Guillaume-le-Bâtard détacha, contre Eudes et ses soldats, Roger de Mortemer et tous les chevaliers du pays de Caux; lui-même, il marcha à la rencontre du roi de France (2).

Pendant que Guillaume, avec ses troupes, suivait l'armée du roi sur son flanc et n'attendait qu'une

(1) Mabillon, Diplomat., p. 423. — Hist. de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, p. 77.
(2) Dumoulin, Hist. de Normandie, p. 153. — Chron. Normand., fol. 87.



occasion favorable pour lui livrer bataille, Roger de Mortemer et ses barons normands, à la faveur d'une marche de nuit, surprenaient en plein sommeil les Français du Nord, campés près du château de Mortemer. La bataille fut opiniâtre et dura jusqu'au lendemain midi. Enfin les Normands l'emportèrent : Les comtes de Ponthieu et de Clermont tombèrent aux mains de l'ennemi ; Eudes de France et les autres chevaliers ne durent leur salut qu'à la rapidité de leurs montures.

Le découragement, produit par cet échec, fut immense.

Tandis qu'avec les débris de sa troupe, Galeran se jetait dans les murs de Meulan pour fermer au vainqueur le chemin de la capitale, Guillaume envoyait secrètement un messager au camp du roi de France : Par une nuit orageuse, les sentinelles entendirent tout-à-coup une voix qui paraissait venir du haut des airs et qui annonçait le désastre de Mortemer :

Reveillez-vous et vous levez
Franceiz qui trop dormy avez
Allez bien tost veoir vos amis
Que les Normands ont à mort mis.
Entre Ecouys et Mortemer
Là vous convient les inhumer!...

Ce stratagème eut tout le succès qu'en attendait

son auteur. Le roi de France effrayé fit lever le camp au point du jour et s'empressa, après avoir évacué la Normandie, de conclure avec Guillaume une paix qu'il devait bientôt violer.

Impatient, en effet, de venger la défaite de ses troupes, Henri I[er] rassembla une nouvelle armée plus considérable que la première ; et, sans aucune déclaration, il envahit au mois d'août 1058, les comtés de Hiesmes et de Bayeux, pillant les récoltes, brûlant les chaumières et ravageant tout sur son passage.

Cette nouvelle guerre devait avoir pour Meulan de funestes conséquences.

Galeran était l'un des six comtes qui commandaient l'arrière-garde : Comme l'armée passait la Dive, pour se diriger à travers le pays d'Auge sur la ville de Lizieux, le duc de Normandie tomba tout-à-coup sur ses derrières. L'arrière-garde fut renversée sur le corps de bataille engagé sur la chaussée de Varaville ; le pont se rompit sous la foule des fuyards ; et tous ceux qui demeurèrent en deçà furent tués ou faits prisonniers : Galeran était de ces derniers (1).

Guillaume poursuivant sa conquête vint assiéger Meulan.

La ville se composait alors de l'enceinte fortifiée connue sous le nom de *Pont de Meulenc ;* du vieux Meulan qui ne conservait plus de son église parois-

(1) Duchesne — Orderic Vital, p. 586.

siale que le chœur réédifié par les soins de ses rares habitants ; et d'un faubourg bâti en face de la nouvelle ville sur les bords de la Seine et des deux petites rivières d'Aubette et de Montciant. Ce quartier, qui était appelé à devenir la véritable ville de Meulan, avait acquis assez d'importance, déjà, pour qu'une petite chapelle, succursale de Saint-Hilaire, s'élevât en face du Petit-Pont, sous la protection de la tour qui défendait l'entrée de ce pont.

A l'exception de cette tour, les deux parties de la ville situées sur la rive droite de la Seine n'étaient pas fortifiées. Elles tombèrent au pouvoir de Guillaume. Mais *le Fort*, confié à la garde de Hugues, qui gouvernait en l'absence de son père, pût résister aux troupes normandes et attendre la fin des hostilités.

C'est alors que, livré dans sa prison à de tristes réflexions, Galeran, qui craignait l'esprit vindicatif du normand, fit vœu, s'il revenait jamais à Meulan sain et sauf, de construire une nouvelle église et de bâtir un monastère en l'honneur de son patron saint Nicaise. (1). Pour faire sa cour au duc, il commença par donner sa chapelle de Sainte-Radégonde et celle de Sainte-Marguerite à l'abbaye de Préaux, fondée en Normandie par la famille de son gendre, Roger de Beaumont.

(1) Chron. S. Nigas, Mellent.

La paix se fit l'année suivante et Galeran obtint la liberté : Revenu à Meulan, il ne s'occupa plus que de l'accomplissement de son vœu.

VI

Ce n'était pas une mince affaire, alors, que la construction d'une église.

Galeran, après avoir arrêté les dimensions de son édifice, fit annoncer l'entreprise dans les marchés environnants, afin que tous les corps de métier vinssent lui soumettre leurs plans. Des ouvriers furent requis pour tirer les pierres nécessaires à la construction dans les carrières de Saillancourt, d'autres furent envoyés dans la forêt d'Artie pour abattre les bois qui devaient entrer dans les charpentes. Les pierres, taillées à l'avance, furent mises sous des appentis pendant l'hiver et les poutres, flottées dans l'Aubette puis séchées au printemps suivant, durent attendre une année encore avant d'être travaillées.

L'emplacement choisi pour l'édifice était celui sur lequel s'élevait déjà la petite église de Notre-Dame-de-l'Ile, au levant de l'île du Long-Boyau : la première pierre en fut posée le 1er mai de l'année 1062.

Cette église, d'une longueur de cent cinquante pieds, présentait du côté du Fort un portail d'ordre

roman flanqué de deux tourelles; elle prenait la forme d'une croix latine dont chacun des deux petits bras se terminait également par deux clochetons de pierre élevés en pyramide. La nef, éclairée de six fenêtres à plein cintre avec colonnes engagées, était séparée des bas-côtés par huit colonnes courtes et massives qui, reliées entre elles par de rustiques arceaux, supportaient la grande voûte de l'édifice élevée de soixante-quinze pieds au-dessus du pavé de l'église. Le transsept, surmonté d'une belle tour carrée et formé de quatre piliers carrés avec colonnettes à demi-engagées, donnait accès au chœur élevé de trois marches et séparé de la nef par une balustrade de pierre à hauteur d'appui.

Le grand autel était bas et garni d'une contre-table en pierre sur laquelle étaient représentés en petit relief les actes de la Passion. Au milieu était un tabernacle devant lequel brûlait continuellement un cierge renouvelé, chaque matin, par les comtes de Meulan ou par leurs prévôts en leur absence.

Derrière cet autel était l'autel paroissial de Notre-Dame-de-l'Ile.

Du côté gauche du chœur se trouvait une armoire en pierre fermée d'une grille de fer et surmontée d'une naïve image de saint Nicaise en grandeur naturelle : c'était dans cette armoire qu'étaient renfermés les reliquaires, qu'on posait sur l'autel aux

fêtes solennelles, et le cor en ivoire de saint Nicaise.

Ce cornet, dit-on, opérait, par son application aux oreilles, la guérison des surdités (1).

Les reliquaires se composaient de quatre châsses en bois doré dans lesquelles étaient enfermés les ossements de saint Nicaise et de ses compagnons : saint Quirin, saint Scunicule et sainte Pience.

Telle était l'église Saint-Nicaise de Meulan, lors de sa consécration par Robert, évêque de Chartres, le 28 octobre 1067, en présence du roi de France Philippe Ier, alors âgé de treize à quatorze ans, de Hugues de France, son frère, de Beaudoin, comte de Flandre, leur tuteur, et de tous les seigneurs des environs parmi lesquels on remarquait Guy duc d'Aquitaine, Geoffroy comte d'Anjou, Guy comte de Ponthieu, Simon de Montfort, Pierre de Maule, les seigneurs de Montmorency, de Gisors, de Neubourg et d'Aubergenville, Roger de Beaumont et Gautier Payen, vicomte de Meulan.

A cette cérémonie, qui eut un retentissement immense, assistaient encore Beaudoin évêque de Noyon, Frioland évêque de Senlis et Geoffroy évêque de Paris, puis Rainier abbé de Saint-Denis, Hélouin premier abbé du Bec, saint Anselme, alors prieur et depuis abbé du même monastère, enfin Robert de

(1) Chron. S. Nigas, Mellent.

Beaufour, proche parent du comte de Meulan, qui fut ordonné prieur de ce couvent de Saint-Nicaise dont la célébrité devait, un jour, égaler celle des plus fameuses abbayes (1).

VII

Il semble que Galeran Ier n'ait fait construire l'église Saint-Nicaise que pour lui servir de tombeau : A l'exception d'une charte donnée en 1069, par laquelle le roi Philippe Ier confirmait la fondation de l'abbaye de Saint-Martin, de Pontoise, et tous les dons faits à cette église, on n'entendit plus parler du vieux guerrier.

Un événement important se rattache cependant aux dernières années de la vie de Galeran : c'est la mort de Gautier III, comte de Vexin, qui fit rentrer dans le comté de Meulan la partie de la ville de Mantes désignée sous le nom de *Mantes-l'Eau* (2).

Gautier III, cousin germain de Galeran, avait épousé Biote, fille de Hugues, comte du Mans, dont le fils, Héribert-le-Jeune, en fiançant son autre sœur,

(1) Les frères Sainte-Marthe, dans la Gallia Christiana, t. VIII, p. 1285, déclarent que, malgré leur plan arrêté de ne parler que des abbayes et des évêchés, ils ont cru néanmoins consacrer, par une exception toute particulière, un article au prieuré de Saint-Nicaise de Meulan. (Note de M. Levrier).

(2) Mantes se subdivisait en : *Mantes-le-Château, Mantes-la-Ville et Mantes-l'Eau*.

Marguerite, à Robert, fils de Guillaume-le-Conquérant, lui avait transmis son héritage, c'est-à-dire le comté du Maine, dans le cas où il décéderait sans enfants.

Héribert mourut en effet sans postérité, mais alors, Gautier se présenta pour réclamer sa part dans la succession de son beau-père.

Les Manceaux, redoutant la domination du duc de Normandie, se déclarèrent pour Gautier III, dont les troupes obtinrent l'avantage dans les premiers combats. Alors, Guillaume fit proposer une entrevue à Gautier, afin de traiter à l'amiable de leurs prétentions : Le comte et la comtesse de Vexin se rendirent à Falaise et soupèrent avec leur compétiteur.

Le lendemain ils avaient cessé de vivre.

Ce festin de Falaise, qui excita tant d'horreur parmi la noblesse française, eût, en d'autres temps, bien vite attiré à son auteur de sanglantes représailles de la part de Galeran. Mais, accablé déjà par l'âge, affaibli par la maladie, le comte de Meulan laissa sans chef la résistance énergique des Manceaux qui, faute d'ensemble et de direction, furent obligés de se soumettre. Le Maine fut réuni au duché de Normandie et le comté de Vexin avec ses dépendances partagé entre divers collatéraux (1).

(1) Dumoulin, Hist. de Normandie, p. 156 à 216.

Galeran mourut peu d'années après, âgé d'environ soixante-quinze ans : il fut inhumé à Meulan le 8 décembre 1069 dans l'église qu'il venait de fonder.

Aucune inscription n'ayant été gravée sur la pierre qui recouvrait la dépouille de ce rude batailleur, les générations suivantes perdirent peu à peu le souvenir de cette sépulture.

Un singulier hasard la fit retrouver.

En 1590, pendant le siége de Meulan par l'armée de la Ligue, plusieurs boulets jetèrent bas un pan de mur de l'église Saint-Nicaise et mirent à découvert une cavité renfermant un cercueil. Henri IV, qui se trouvait dans la place, fit ouvrir ce tombeau. On y trouva un squelette revêtu du haubert, des brassards, gantelets et bottines, avec le casque en tête et toutes les autres pièces d'une armure du XI[e] siècle. Ces armes étaient rouillées, mais se trouvaient encore dans un très-bon état de conservation. Autour du cou et le long de la poitrine pendait un collier d'ordre de chevalerie : c'était une chaîne incrustée d'or, fort bien travaillée et formée de petits losanges entrelacés (1).

Galeran était mort, comme il avait vécu, la main sur sa grande épée.

Près du cadavre, était une fiole de verre contenant

(1) Mémoires de Sully, t. I, p. 206. — Chron. S. Nigas, Mellent.

un rouleau de parchemin sur lequel étaient tracés ces mots :

> Hic jacet Galeranus, comes Mellentis, hujus
> Ecclesiæ fundator, obiit VI° id decembris
> Anno M° LX° IX.

On transporta ce cercueil, dans le chœur de l'église Saint Nicaise, sous la tablette de la grande armoire qui renfermait les reliques du monastère.

Demandez à la Bande-Noire ce que sont devenus les restes glorieux de ce preux chevalier...!

Oda sa femme lui survécut.

Cette dame mourut, vers l'année 1073, dans une cellule dont elle avait fait sa demeure auprès de l'abbaye de Saint-Martin, à Pontoise. Elle fut inhumée dans l'église de ce monastère dont elle avait fait bâtir la nef et le clocher (1) : sa tombe s'y voyait encore en 1791, élevée de quatre doigts au-dessus du pavé du chœur et scellée par cinq clous d'airain.

Ces époux avaient eu cinq enfants : Hugues, l'aîné, qui continua le gouvernement partagé depuis longtemps avec son père ; Galeran et Foulques, qui moururent sans enfants avant leur frère aîné ; Adeline mariée à Roger de Beaumont ; et Doda ou Deude, unie à Guillaume, sire des Moulins, puissant seigneur

(1) Au nécrologe de l'abbaye de Saint-Martin, il était fait mention d'Oda au mois de juillet. (Dom Estiennot, Manusc. de la ville de Pontoise).

de Normandie et l'un des héros de la conquête de l'Angleterre.

Et le sire de sainct Martin
Et dam *Guillaume de Mollins*
Et cil qui est sire de Pins
Tuit cil furent à la bataille,
N'en n'i a nul qui moult li vaille (1)

Guillaume des Moulins, lors de son mariage avec Deude de Meulan, était séparé pour cause de parenté, d'Alberède de Bonsmoulins, qui, après lui avoir donné deux fils, s'était retirée dans un monastère (2).

VIII

Hugues II avait au moins cinquante ans à la mort de son père : une partie considérable de sa vie se trouve donc confondue avec celle de Galeran.

Cependant quelques actes lui sont personnels.

En 1028, il fut présent comme témoin à la donation d'une terre faite à l'abbaye de Préaux par Robert-le-Libéral, duc de Normandie, et reçut à cette occasion un soufflet de la main de Humphroy, fondateur de ce monastère : Hugues, qui était encore enfant, avait avec lui deux camarades de son âge, sur la joue

(1) Wace, Roman du Rou.
(2) Orderic Vital, liv. V. — Dumoulin, p. 252.

desquels on répéta la même cérémonie. L'un d'eux, Richard de Lillebonne, moins endurant que les autres, sans doute, demanda la cause de ce soufflet qu'il n'avait pas mérité. — « Étant plus jeune que » moi, lui répondit le vieillard, c'est afin que vous » vous souveniez de ce que vous venez de voir et que » vous puissiez, s'il était nécessaire, en rendre témoi- » gnage après ma mort (1).

Le soufflet ou *colée (colaphus)* n'entraînait alors aucune idée de déshonneur, et dans les transactions importantes, on appliquait habituellement une *colée* aux témoins pour que le fait se gravât mieux dans la mémoire : Il est douteux cependant que l'enfant, uniquement occupé du présent et peu soucieux de l'avenir, ait trouvé la réponse satisfaisante.

Hugues II souscrivit, en 1032, l'acte d'affranchissement d'un mainmortable fait par son père en faveur des religieux de Juziers.

On voit par cette charte qu'il était marié dès cette époque et que sa femme se nommait Adelaïde. Cette alliance était fort honorable : Adelaïde avait pour auteur un seigneur du pays chartrain nommé Unverius, dont le fils aîné avait épousé Aloïse, fille de Eudes I[er], comte de Chartres, et de Berthe de Bourgogne (2).

(1) Mabillon, Ann. S. Benoit, t. IV, p. 393.
(2) Cartul. S, Petr., Carnot.

L'année suivante, Hugues souscrivit également avec Adelaïde, sa femme, l'acte de ratification du don fait par sa tante Helvise à l'abbaye de Coulombs; et, vers le même temps, ces jeunes époux figurèrent encore au traité que passa Galeran avec les religieux de Jumièges pour la restitution de leur prieuré de Bouafle.

En 1058, il se trouva en qualité de baron à la cour que le roi de France tint à Dreux, et il y souscrivit un privilége pour le monastère de Saint-Père-en-Vallée de Chartres. La même année, associé par son père à la dignité de comte, il donna en cette qualité (1) des biens à l'abbaye de Jumièges par une charte datée du château de Meulan et souscrite par ses officiers et par ses vassaux des environs. Enfin le 21 mai 1067 il assista Philippe Ier lors de la dédicace solennelle de l'église Saint-Martin-des-Champs; puis il accompagna le roi à Bellême où, le 8 des Ides de décembre, il signa une charte du monarque, passée dans l'église de ce lieu, en faveur de l'abbaye de Marmoutiers.

La mort de son père le rappela dans son comté.

Les premiers soins de Hugues II furent de travailler à l'amélioration de ses domaines : Le soulagement des pauvres, les soins de l'hospitalité, les travaux de défrichement étant à cette époque la con-

(1) Ego Hugo Mellentis comes, natus patre, Waleranno, laudo Deum et benedico qui me constituit in honore paterno....

séquence des bénéfices ecclésiastiques, il s'efforça de multiplier les monastères.

A la prière de Godefroy, abbé de Coulombs, et de Robert, alors moine et depuis abbé de ce monastère, tous deux ses cousins-germains, Hugues, en l'année qui suivit la mort de son père, donna à cette maison la chapelle Saint-Côme et Saint-Damien, bâtie par sainte Helvise dans l'île Saint-Côme. L'abbaye de Coulombs commença en cet endroit la fondation d'un petit hospice de refuge et d'un prieuré qui devint considérable par la suite, enrichi qu'il fut par les largesses de différents seigneurs des environs (1).

Au mois de septembre de la même année, il fit don, à l'abbaye du Bec, de la moitié du village et de l'église de Tessancourt, avec la métairie qui en dépendait : il se forma aussi un prieuré en ce lieu. Cette charte de donation fut donnée en présence de tous les barons réunis autour du roi qui tenait son parlement à Poissy (2).

Hugues fit un voyage à Préaux en 1076 et jura les franchises dont jouissait ce monastère sous les ponts de Meulan; par reconnaissance, les religieux l'affilièrent à leur maison et l'associèrent à leurs prières.

(1) Mabilon, Ann. S. Benoît, t. VI, p. 608. — Collectio Amp., t. I, p. 471.

(2) Mabillon, Ann. S. Benoît, t. V, p. 59. — Chron. S. Nigas, Mellent.

Quelques années auparavant, en 1071, il avait, à la demande de Bouchard de Corbeil, souscrit l'immunité accordée à l'église Saint-Spire et Saint-Loup de Corbeil (1).

La dernière charte qu'on trouve de lui est celle que Philippe Ier, en l'année 1076, donna à l'abbaye de Cluny pour lui restituer les terres de Mantes-la-Ville, d'Arnouville et de Boinville dont il s'était emparé au préjudice de la donation qui en avait été faite à ce monastère par Simon de Crépy, dernier comte de Vexin, retiré au couvent de Saint-Claude dans le Jura (2).

A l'exemple de ce nouveau Jean Calybite, Hugues II quitta le monde et prit l'habit monastique à l'abbaye du Bec vers l'année 1077.

Il y mourut le 15 octobre 1080.

Adelaïde, sa femme, était morte avant lui : son décès est marqué dans l'obituaire de Saint-Nicaise au 31 mai sans indication d'année, mais la chronique de ce monastère donne pour raison de la retraite du comte, la mort de sa femme.

Avec eux, s'éteignit la première branche des comtes héréditaires de Meulan.

(1) Duchesne, Hist. de Montmorency, p. 76.
(2) Bibliot. Clugny, p. 521.

CHAPITRE TROISIÈME

Seconde race des comtes héréditaires de Meulan. — Roger de Beaumont et Adeline de Meullent. — Robert III. — Siége du château de Brionne. — Élisabeth de France-Vermandois. — Guerres de Normandie. — Fortifications de Meulan. — Construction du château-fort. — Siége de Meulan. — Querelles des Investitures. — Mort de Robert III.

1080 à 1118

I

Après la mort de Hugues II, Roger-le-Barbu, comte de Beaumont en Normandie, vit passer dans sa maison les droits de celle de Meulan, du chef de sa femme Adeline de Meullent, seule héritière par le décès de tous les mâles.

Roger, de l'aveu de tous les historiens, était le seigneur le plus noble, le plus riche et le plus vaillant de toute la Normandie (1). Il était fils d'Albérée de La Haye-Brotonne et de Humphroy de Veuilles,

(1) Genere spectabilis, opibus dives, amplissimo honore pollens, et inter Normanniæ proceres potentissimus....

comte de Pont-Audemer et de Beaumont, seigneur de Préaux, Tourville, Pontautou, Bourgthéroude, Sahus, Brotone, Lahaye-Auberée, Martinmort, Selle, Campigny, Bois-Aubert, etc.

Par un bizarre caprice du sort, la ville de Meulan recevait dans ses murs, en qualité de protecteur, un des descendants de ces pirates du Nord qui, tant de fois, avaient porté le ravage dans son sein.

Humphroy avait, en effet, pour père le vieux Turold de Pont-Audemer, allié de la maison ducale et l'un des plus zélés défenseurs de l'enfance de Guillaume-le-Conquérant : victime de son attachement et de sa fidélité, Turold avait été assassiné par les ennemis du jeune duc. Le père de Turold était Torf, surnommé le Riche, souche commune des illustres maisons de Beaumont et d'Harcourt. Enfin Torf est regardé comme le fils de Bernard-le-Danois, descendu de la maison royale de Saxe-Danemark et qui fut le tuteur de Richard-Sans-Peur, fils de Guillaume-Longue-Épée, duc de Normandie, après avoir été le compagnon et l'ami du fameux Rolf-le-Marcheur.

Quelqu'illustre cependant que fût la maison de Roger, l'alliance de Meulan lui parut si honorable qu'il lui sacrifia son nom et fit prendre à son fils aîné le titre de comte de Meulan. Les auteurs, qui parlent de la prééminence que Roger obtint sur ses ancêtres, donnent pour raison de cette haute élé-

vation son alliance avec Adeline de Meullent (1).

Prist *Rogiers de Bielmont* feme
Saçant et biele comme gesme (2)
Aelis ot non voirement
Suer le conte de Meullent,
Fille le conte Galeran
Si en ot deux fius en cel an (3)
Robiert ki fu *Quens de Meullent*
Apriès son oncle longement
Et l'autre apicla-on *Henric*
Ki puis fu *quens de Warewic.*

Roger de Beaumont arrivait, d'ailleurs, précédé d'une immense réputation de bravoure et de loyauté.

Un des exploits, auxquels Roger devait cette brillante renommée, était un cartel célèbre donné dans la forêt de Conches du vivant de Humphroy, son père.

C'était en 1036. Roger de Toëny, comte de Conches, qui descendait en ligne directe et légitime d'un oncle de Rollon, duc de Normandie, ne put, sans jalousie, voir, après la mort de Robert-le-Libéral, un bâtard succéder *à la Duché :* Afin d'élever ses prétentions sur les ruines du parti ducal, le comte déclara la guerre à tous les partisans du jeune Guil-

(1) La Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. III, p. 23. — Guillaume de Jumièges, p. 269. — Mabillon, *Ann. S. Ben.*, t. IV, p. 59.
(2) Pleine d'esprit et belle comme une perle.
(3) Il eut d'elle deux fils dans l'année.

laume et commença les hostilités sur les terres de Humphroy, son plus redoutable voisin.

Celui-ci, redoutant une trahison semblable à celle qui avait coûté la vie à Turold, son père, proposa, pour terminer la querelle, de remettre la fortune des deux partis entre les mains de quatre combattants assistés de douze champions.

Le cartel fut accepté.

Roger de Beaumont, fort jeune alors, était déjà un écuyer consommé : Enfant, il s'était exercé au maniement des armes, il savait lancer la pierre avec la fronde, manier le javelot et la hache d'armes; adolescent, il s'élançait, armé de toutes pièces, sur un cheval de bataille sans mettre le pied à l'étrier, montait à l'échelle de siège sans le secours des pieds et, d'un bond prodigieux, sautait sur les épaules d'un homme à cheval rien qu'en le prenant par le bras.

Il put obtenir la faveur d'entrer en lice.

Robert de Beaumont, son frère aîné, grand sénéchal de Normandie, Humphroy de Veuilles et les plus fameux chevaliers de la cour du duc se présentèrent pour soutenir les prétentions de Guillaume contre Roger de Toëny et ses deux fils, assistés de Robert de Grandménil et de quatre autres seigneurs normands.

Le choc fut terrible.

Toute la noblesse de Normandie, intéressée à

l'issue de cette rencontre, se tenait là, attentive et silencieuse, accompagnant de ses vœux chacun des chevaliers de son parti.

Cependant Robert de Beaumont venait de succomber sous les coups de Roger de Toëny, et trois de ses champions gisaient sur l'arène : Le combat devenait inégal ; la victoire se déclarait contre les partisans du duc. Mais le jeune Roger, qui avait triomphé de son adversaire, séparant par une habile manœuvre les combattants qui l'allaient accabler, les reprit l'un après l'autre et, comme un nouvel Horace, les força, par des prodiges de valeur et d'audace, à se déclarer vaincus et à demander merci (1).

Hunfroy de Vieilles méesmement
Arst il sa tierre vistement
Et souvent lui fist grant annui ;
Mais il envoïa contre lui
Rogier de Bielmont le sien fil,
Con tint a preut et a gentil,
S'ocist, Rogier de Touëgny
Et ses deux fius aussy,
L'un Herbiert et l'autre Etinant,
Ensi fu vengiès maintenant
Et Robert de Grentemenil
Y fu navrés en grant péril (2).

(1) Guillaume de Jumièges, p. 268. — Chron. de Normandie, fol. 68. — Dumoulin, p. 127.

(2) Philippe Mouske, p. 128.

L'abbaye de Préaux dut sa fondation à cette célèbre journée (1). Pour transmettre à la postérité le souvenir de ce haut fait, en même temps que pour honorer la mémoire de son fils aîné, Humphroy bâtit ce monastère près du lieu du combat, et Robert de Beaumont inaugura, dans l'église de cette abbaye, la sépulture de sa famille :

Robertus frater ejusdem Rogerii
Major Normanniæ senescallus
Obiit circa M° XXXVI.

Sans entrer dans le détail de toutes les actions de Roger de Beaumont, qui deviendraient d'ailleurs étrangères à cet ouvrage puisque la plupart se passèrent avant son mariage avec Adeline de Meullent, il suffira de dire que ce seigneur, fort aimé de Guillaume-le-Conquérant, prit part à tous les grands événements politiques et militaires de son époque.

Lors de l'expédition d'Angleterre, Roger fut nommé vice-duc de Normandie : Il fournit à Guillaume de l'argent, des vaisseaux de transport et des troupes que commandaient ses deux fils, Robert et Henri.

Pendant l'absence du Conquérant, Roger gouverna la Normandie avec autant de prudence que de fermeté. Sa femme devint ainsi l'amie et la confi-

(1) Préaux, près de Pont-Audemer. Il y avait à Préaux deux monastères : Saint-Pierre, abbaye d'hommes et Saint-Léger, abbaye de femmes.

dente de la duchesse Mathilde revêtue du titre de régente. Elle l'accompagna en Angleterre lors de son couronnement. A leur retour la nouvelle reine et la comtesse de Meulan firent un pélerinage à l'abbaye de Saint-Évroult, dans la forêt d'Ouche : La reine fit présent à l'église de ce monastère « d'une chasuble et d'une chape de drap d'or enrichie de perles »; la comtesse donna « une aube dont le chevron et les ornements étaient si artistement travaillés qu'on ne se servait de cet objet que dans les grandes cérémonies. » (1)

Cette visite fut le dernier trait de la vie d'Adeline.

Au mois d'avril de l'année 1081, la mort vint enlever la comtesse à l'affection de son mari et à sa brillante destinée : Adeline laissait trois enfants, Robert, Henri et Alberède ou Auberée, religieuse à Préaux, et depuis abbesse du couvent d'Eton en Angleterre (2).

Après la mort de sa mère, Robert prit le titre de comte de Meulan.

(1) Orderic Vital, liv. VI. — Hist. d'Harcourt. — Dumoulin, p. 226.

(2) Éton, près de Windsor. Un célèbre collége a remplacé ce couvent depuis la Réforme.

II

Robert III, surnommé le Prud'homme, avait fait ses premières armes lors de la conquête de l'Angleterre : Dans cette expédition, il donna des preuves d'un courage et d'une intelligence qui firent bien présager ce qu'il deviendrait un jour.

A la bataille de Hastings, Robert, à la tête de ses chevaliers, occupait l'aile droite de l'armée : Les Anglo-Saxons, pressés en rangs épais autour de leur bannière nationale, avaient repoussé deux assauts malgré la grêle de traits qui pleuvait sur eux, et les Normands indécis commençaient à faiblir quand le bruit courut que Guillaume venait d'être tué. Déjà retentissait le sauve-qui-peut. Mais Robert, jugeant la situation avec le coup-d'œil d'un vieux général, fit tourner par sa troupe l'armée ennemie et, fondant par le flanc sur les Anglo-Saxons attirés hors de leurs retranchements par la fuite simulée des Normands, il décida du sort de la journée.

Le comté de Leicester fut la récompense de ce brillant fait d'armes (1).

(1) La Roque. t. I, p. 49. — Gest. Guill., p. 202. — Orderic Vital, liv. III.

Doué par la nature de beaucoup de pénétration, frugal et modeste par tempérament, aimant l'étude, admis de bonne heure au Conseil d'État, au commandement des armées et dans les négociations délicates, Robert III acquit, dans les affaires publiques, dans l'art de la guerre et dans la connaissance des hommes, une précoce expérience qui lui valut plus tard la réputation d'un grand capitaine, d'un ministre habile et d'un vrai philosophe. « *Dans les plaids*, dit pompeusement un vieil historien, *il était le défenseur de la justice ; sur le champ de bataille il donnait la victoire... A son gré le roi de France et le roi d'Angleterre se juraient amitié ou se déclaraient la guerre!* »

Robert III fut du nombre des seigneurs qui négocièrent, en 1080, la réconciliation de Guillaume-le-Conquérant avec son fils aîné. L'année suivante, il souscrivit une charte de confirmation des privilèges de l'abbaye de Fécamp.

Cet acte est le dernier où il prit le nom de Beaumont, car, sa mère étant morte peu après, il vint faire hommage de son comté de Meulan au roi de France, Philippe Ier. En sa qualité de pair et baron de France, il assista au Parlement que tint le roi à Poissy (1082), pour le jugement d'une affaire qui concernait l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Robert de Meulan, en cette assemblée des grands vassaux de

la couronne, prit son rang immédiatement après le frère du roi, Hugues de France, comte de Crépy et de Vermandois (1).

Il revint ensuite à la cour de Normandie où l'appelaient ses habitudes et ses goûts.

Rien ne prouve mieux, d'ailleurs, le crédit dont jouissait Robert auprès du roi d'Angleterre que la marque de confiance dont l'honora Guillaume à son lit de mort.

Grièvement blessé au ventre par la chûte de son cheval à l'incendie de la ville de Mantes, le Conquérant, qu'on avait transporté au couvent de Saint-Gervais, près de Rouen, languissait depuis six semaines en proie à de grandes souffrances physiques et morales.

Le remords était venu s'asseoir au chevet du moribond.

Il ordonna de mettre en liberté les Saxons et les Normands détenus dans ses geôles; et, pour racheter les crimes où l'avait entraîné l'ambition, il crut devoir faire quelques présents aux églises.

Robert de Meulan fut alors chargé de remettre à l'abbaye de Saint-Étienne, de Caen, qu'avait fondée Guillaume et dans laquelle il voulait être inhumé, le sceptre, la couronne, la main de justice, un calice

(1) Mabillon, Ann. S. Benoit, t. V, p. 188. — Cart. S. Nigas, Mellent.

enrichi de pierres précieuses, des chandeliers d'or et d'autres ornements, ainsi qu'une grosse somme d'argent au clergé de Mantes pour rebâtir sa cathédrale incendiée. A Roger de Beaumont, Guillaume confia sa fille Alison. Cette jeune pupille, qui annonçait les plus heureuses dispositions jointes à la plus agréable figure, promettait une princesse accomplie : Elle mourut à l'âge où elle devenait nubile (1).

Guillaume, après avoir pris ses dispositions testamentaires, ferma les yeux le 9 septembre 1087 : Robert, surnommé *Courte-Heuse*, héritait du duché de Normandie; Guillaume-le-Roux avait en partage le royaume d'Angleterre, et Henri, le plus jeune des fils, 500 livres d'argent du trésor royal. Dans cette occurence Robert de Meulan et Henri de Warwick, son frère, suivirent la fortune de Guillaume-le-Roux.

Roger de Beaumont, leur père, quitta aussi la cour de Normandie et se retira dans ses terres.

Un événement inattendu le ramena près du duc.

En récompense des services que lui avait rendus la maison de Meulan, le Conquérant avait donné à Roger de Beaumont le château d'Ivry dont Robert III, après en avoir été longtemps le vicomte, avait hérité ainsi que des autres domaines à la mort de sa mère. Mais, pendant le séjour de son fils en Angleterre, Roger, qui sans doute avait conservé certains droits

(1) Orderic Vital, liv. V.

sur cette seigneurie, échangea, avec le duc de Normandie, ce château contre celui de Brionne (1).

Le comte de Meulan, ayant eu quelques démêlés avec les religieux du Bec dont le monastère était situé sur cette dernière seigneurie, voulut recouvrer le château d'Ivry : quittant alors la cour « du roi Roux » il se rendit à Rouen auprès du duc pour lui demander la remise de cette place.

Courte-Heuse, indisposé par les religieux du Bec, invoqua l'échange consenti par Roger de Beaumont; Robert insista en alléguant que cet échange avait été fait sans sa participation. La discussion s'échauffant, le comte de Meulan, irrité d'un grossier démenti donné par Courte-Heuse à l'une de ses assertions, se laissa emporter jusqu'à mettre la main à la garde de son épée en jetant à la face du duc cet imprudent défi : — *Vous me rendrez ce que votre père a donné à mon père ou, de par saint Nicaise, je vous en ferai bien repentir!....* (2). Courte-Heuse blessé le fit arrêter et charger de fers; puis, s'étant emparé de Brionne, il en remit la garde à Robert, fils de Beaudoin de Meulles.

Cependant Roger, vieux courtisan souple et adroit, ayant appris l'arrestation de son fils, vint trouver le

(1) Brionne, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bernay (Eure).

(2) Orderic Vital, liv. VIII. — Dumoulin, p. 253. — La Roque, t. I, p. 44. — Matthieu Pâris, p. 16. — Guillaume de Jumièges, lib. VIII.

duc et, loin de lui demander la liberté de son prisonnier, lui rendit grâces de ce qu'il avait châtié avec une juste sévérité l'orgueil de son vassal. Gagné par ces insinuants discours, Courte-Heuse accueillit avec distinction celui qui le flattait ainsi.

Bientôt Roger était admis familièrement à tous les conseils du duc et, bientôt aussi, Robert de Meulan voyait briser ses fers.

Il était temps, d'ailleurs, que le duc de Normandie relâchât son prisonnier : A la nouvelle de l'arrestation de son fidèle Robert, Guillaume-le-Roux avait hâté ses préparatifs d'une descente en Normandie ; les ports de Saint-Valery et d'Aumale étaient déjà en son pouvoir ; et il s'apprêtait à pousser plus loin lorsqu'il apprit que le comte de Meulan était rendu à la liberté.

Peu de temps après, Roger, de concert avec son fils, réclama à son tour la remise de Brionne en promettant à Courte-Heuse une certaine somme d'argent pour cette restitution. Le prince avide accorda facilement ce qui lui était demandé et fit passer à Robert de Meulles l'ordre de rendre la place au comte de Meulan.

Mais une nouvelle difficulté surgit.

Sous le prétexte que ce domaine avait appartenu à ses ancêtres et n'avait été attaché à celui de Guillaume-le-Conquérant que par suite de la mort du

comte Gislebert dont les fils, par la crainte de leurs ennemis, s'étaient réfugiés chez le comte de Flandre, Robert de Meulles refusa de se dessaisir du château confié à sa garde, « prenant Dieu à témoin de sa loyauté que jusqu'à la fin il conserverait ce domaine place principale du comte Gislebert, son aïeul. »

Force était de recourir aux armes.

Le sire de Beaumont et le comte de Meulan, qui avaient réuni leurs troupes à celles du duc de Normandie, vinrent donc mettre le siége devant Brionne, pendant la semaine de la Pentecôte de l'année 1090.

Brionne était l'une des places les plus fortes de la Normandie : Guillaume-le-Conquérant avec le secours du roi de France, Henri I[er], avait à peine pu la soumettre en trois ans lorsque Guy, fils de Renaud de Bourgogne, s'y était fortifié après la bataille des Dunes. Secondé de plusieurs seigneurs des environs, Robert de Meulles se flattait de pouvoir lasser la patience des assiégeants.

Voyant l'inutilité de leurs efforts, ceux-ci s'avisèrent d'un stratagème.

Depuis longtemps déjà, il régnait une grande sécheresse : cette circonstance fut adroitement mise à profit par Gilbert du Pin, sénéchal du comte de Meulan. D'après ses ordres, les archers firent rougir dans une forge de serrurier la pointe de leurs flèches, et les lancèrent ainsi sur les toits du château dont

les vieilles tuiles étaient couvertes de mousse desséchée. Bientôt le feu prit aux charpentes, et pendant que les assiégés employaient tous leurs efforts à repousser les assaillants, la flamme, se communiquant de proche en proche, s'étendit rapidement au-dessus de leurs têtes.

Quand ils se virent partout enveloppés par les tourbillons de flammes, Robert de Meulles et ses alliés comprirent que toute résistance était vaine : ils se remirent à la clémence du duc.

Brionne rentra dès lors en la possession des comtes de Meulan.

Peu de temps après, Roger de Beaumont se retira au monastère de Préaux, où, loin du bruit des armes, des intrigues de la cour, il mourut le 29 novembre 1094, revêtu de l'habit monastique.

Les moines l'ensevelirent dans le chœur de leur église, à côté de son frère aîné.

Rogerius filius Hunfridi de Vitulis
Factus monachus obiit
M° LXXXXIV.

Roger emportait dans le tombeau la réputation méritée d'un vaillant capitaine, d'un intègre ministre et d'un preux chevalier (1).

(1) Orderic Vital, liv. VIII.

8

III

La prise du château de Brionne eut, pour la ville de Meulan, d'immenses conséquences.

Obligée, en effet, de reconnaître Robert III pour son avoué, l'abbaye du Bec sut le faire gracieusement; et, lorsque saint Anselme, son abbé, fut promu au siége de Cantorbéry, les religieux appelèrent pour le remplacer Guillaume de Beaumont, prieur de Poissy et proche parent du comte de Meulan.

Touché de cette attention, Robert III, aussitôt après l'installation de son cousin, confirma les franchises de la maison dans l'étendue de ses domaines (1) et lui accorda la remise de tous droits seigneuriaux pour les acquisitions qu'elle pourrait faire dans les environs des villes de Mantes et de Meulan. Continuant d'étendre ses bienfaits sur ce monastère, Robert, vers l'année 1096, lui donna l'église Saint-Nicaise de Meulan avec toutes ses dépendances : donation qui fut confirmée par une bulle du Pape

(1) Ces franchises consistaient en l'affranchissement de tous droits de transit, coutume, passage, péage, travers, acquits, taxes et impôts tant sur les vins que sur toutes autres marchandises de quelque nature et qualité qu'elles fussent, tant par terre que par eau, en France, en Normandie et nommément à Meulan et à Mantes (apud Mellentum et Meduntum).

de l'an 1104 et par les evêques de Chartres, de Paris et de Rouen dans les années 1100, 1104 et suivantes.

De cette époque date la prospérité de ce prieuré de Saint-Nicaise qui, par le fait même de cette prospérité, devait exercer sur la ville de Meulan une si heureuse influence.

Depuis sa fondation cette maison était desservie par un doyen et des chanoines dont les titres et bénéfices séculiers, tenus en mains laïques par les comtes de Meulan, ne relevaient d'aucune abbaye. Mais peu soucieux de leurs devoirs, ces chanoines,

. . . . . « Vermeils et brillants de santé,
» S'engraissaient d'une longue et sainte oisiveté. »

D'immenses étendues de terrain étaient encore incultes; un vaste marais, situé aux portes mêmes de Meulan, dans la vallée d'Hardricourt, empoisonnait l'air de ses miasmes corrompus; enfin d'importants travaux de viabilité étaient à réaliser.

A peine installés, les religieux s'occupèrent d'améliorer leur nouvelle résidence : Les eaux des marais d'Hardricourt, assainies par des saignées intelligentes et maintenues par des digues, formèrent le grand étang de Meulan ; peu à peu, la mise en culture de vastes terrains conquis sur la lande des Mureaux apporta le bien-être dans la contrée; et les soins donnés aux voies de communication facilitèrent l'éta-

blissement d'un nouveau marché (1) et surtout d'une foire annuelle dont la réputation s'étendit fort loin.

Bientôt les religieux de saint Nicaise, dont le monastère s'était encore enrichi par les libéralités de différents seigneurs, entreprirent la reconstruction de leur prieuré sur un plus vaste plan.

D'après les vestiges et les monuments historiques, ce nouveau monastère était immense. Les bâtiments prenaient façade sur la grande rue du Fort et les jardins se prolongeaient jusqu'à la pointe orientale de l'île, défendue par une grosse tour et protégée par ses remparts au-dessus desquels s'élevait une robuste palissade.

A ce monastère seul ne s'étaient pas bornés les bienfaits de Robert III.

Vers le même temps, il accorda à l'abbaye de Préaux la remise des droits qui lui étaient dus sur les vins dans sa ville de Mantes (2). Jumièges et Saint-Vandrille obtinrent également la confirmation de leurs franchises dans l'étendue des domaines du comte. Celui-ci n'y mit qu'une seule condition : ce fut que ceux qui conduiraient les bateaux de ces deux

(1) Ce marché se tint le jeudi. Un autre marché, dont la fondation se perd dans la nuit des temps, se tenait à Meulan le lundi. La foire annuelle ne fut définitivement instituée que sous l'administration du successeur de Robert III.

(2) Cette abbaye avait obtenu pareille franchise à Meulan par la concession du comte Hugues II, mais jusqu'alors elle ne l'avait pas obtenue à Mantes.

abbayes joueraient *du flageolet* en passant sous les ponts des châteaux de Meulan et de Mantes (1).

Ces donations cependant, qui, dans la pensée de leur auteur, devaient, pour la réalisation de ses projets matrimoniaux, lui rendre favorable son évêque diocésain, n'obtinrent pas tout le résultat qu'il en attendait.

Marchant sur les traces de Galeran Ier, son aïeul, Robert III, qui avait épousé Godechilde, fille d'Isabelle de Montfort et de Raoul de Conches, voulut convoler à de nouvelles noces et jeta les yeux sur Élisabeth de France, fille de Hugues, dit le Grand, comte de Vermandois et de Chaumont en Vexin (2).

Élisabeth de France était la plus belle femme de son temps : son esprit égalait sa beauté et plusieurs monarques voulaient l'avoir pour femme.

Robert l'emporta sur ses rivaux.

Son divorce avec sa première femme avait été prononcé en 1096, on ne sait pour quel motif, et la même année Godechilde avait épousé Beaudoin, fils d'Eustache de Boulogne, qui joua dans les croisades

(1) Cette condition, sans doute verbale, ne se trouve pas exprimée dans l'acte primitif, mais on voit, par des monuments postérieurs, qu'elle se pratiquait religieusement. De là le vieux dicton des mariniers du port de Rouen : *Franc comme les moines de Saint-Vandrille, on en est quitte pour siffler*. (Cart. S. Nigas Mellent. — Cart. Gemeticens. et S. Vand. reg.).

(2) Orderic Vital. liv. V.

un rôle presque aussi brillant que son frère Godefroy nommé roi de Jérusalem (1).

Mais, ce premier obstacle aplani, une nouvelle difficulté survint.

S'appuyant sur les lois canoniques qui prohibaient à cette époque le mariage entre parents jusqu'au septième degré, Yves, évêque de Chartres, par un mandement adressé au clergé de Meulan et à tous les ecclésiastiques du Pincerais, défendit de célébrer l'union de Robert avec la petite-fille du roi de France.

La comtesse de Vermandois, mère d'Élisabeth, et Robert III, par sa mère Adeline de Meulan, ayant pour trisaïeul commun Gautier II dit le Blanc, comte de Vexin, les deux futurs se trouvaient parents au quatrième ou au cinquième degré ; d'où le fougueux prélat concluait « que ce mariage ne serait qu'une conjonction illicite et incestueuse et que les enfants qui en naîtraient ne pourraient être que des bâtards (2). »

(1) Godechilde accompagna son mari dans ses voyages d'outremer et y mourut. On présume que de son premier mariage la comtesse de Meulan eut des enfants. Robert de Meulan, religieux de Saint-Martin de Pontoise, au commencement du XII[e] siècle pourrait bien être de ce nombre, ainsi que Richard, nommé d'abord de Beaumont et connu depuis sous le nom de Leicester, parce qu'il fut pendant seize ans, chanoine du chapitre de Leicester, d'où il fut tiré en 1137 pour devenir abbé de Saint-Évrault. Il avait été élevé dans la maison du comte de Meulan et lui était demeuré attaché jusqu'à sa mort. (Orderic Vital. — Guill. de Tyr. — Albert d'Aix).

(2) Ivo Carnut., épit. 45.

Nul n'osa passer outre, car l'exemple des récents démêlés entre le pape Grégoire VII et le roi de France, Philippe Ier, ne contribuait pas peu à rendre redoutable le pouvoir des princes de l'église.

Cependant le pape Urbain II, qui succédait à Grégoire, vint à passer en France pour prêcher la première croisade : en considération de ce que Hugues-le Grand prenait la croix, le Saint-Père accorda les dispenses nécessaires ; et le mariage fut célébré au moment où le comte de Vermandois se disposait à partir pour la Terre-Sainte (1).

IV

Cet acte de résistance de la part de l'évêque de Chartres doit être rangé parmi les événements qui ont eu le plus d'influence sur les destinées de la ville de Meulan ; car ce fut vers ce temps que le comte Robert, en faisant bâtir son nouveau château, fixa d'une manière définitive l'emplacement de sa capitale.

L'ancienne forteresse, construite d'après les errements romains sur le sommet de la colline qui commande la ville de Meulan, présentait un point

(2) Orderic Vital. liv. X. — La Roque, t. I, p. 55.

d'attaque facile au moyen des machines roulantes et des tours colossales qu'on employait dans les siéges : Robert évita cet inconvénient en bâtissant son château sur la partie déclive de la montagne.

De trois côtés le promontoire, sur lequel fut choisie l'assiette de la nouvelle citadelle, était défendu par des escarpements naturels ; le quatrième côté offrait une pente peu rapide qui demandait une défense spéciale : un large fossé dont la contrescarpe fut taillée à pic dans le calcaire dont la montagne est formée, devait arrêter l'ennemi. Sur l'escarpe de ce fossé s'élevèrent les hautes murailles du donjon féodal. Ce château, assez grand pour contenir une véritable armée, communiquait avec la forteresse de l'île par un chemin couvert (1) ; au-devant s'étendait une vaste cour limitée par les magasins, les écuries et les bâtiments destinés aux officiers, aux hommes d'armes et aux domestiques. Cette cour, en temps de guerre, devenait le refuge des vassaux du comte.

(1) Ce souterrain qui existe encore sur une partie de son parcours, passait sous l'église Notre-Dame et communiquait avec l'île du Fort au moyen du Petit-Pont de Meulan, casematé dans toute sa longueur. En 1590, Henri IV, conduit par un bourgeois de Meulan, prit ce chemin couvert pour aller observer du haut de la montagne Saint-Nicolas, l'armée de Mayenne qui l'assiégeait dans le fort de Meulan. — *Ventre-Saint-Gris*, disait à son conducteur, le Béarnais, trébuchant à chaque pas dans les ténèbres, *vous êtes comme les hiboux, vous voyez clair la nuit.*

C'est à cette circonstance que les Meulanais firent allusion en prenant le nom de *Hiboux*, pour qualification de leur compagnie d'arquebuse.

Le tout était défendu par une première enceinte fortifiée.

Au pied de cette muraille, flanquée de tours rondes engagées et soutenues par des piliers butants, le terrain s'échancrait brusquement et descendait en pentes rapides jusqu'à la Seine, d'un côté, jusqu'au grand étang de l'autre ; mais, à moitié chemin de cette descente, une seconde ligne de circonvolation, couronnée d'une muraille crénelée, enceignait le château-fort : dans cette seconde enceinte, sur une esplanade ménagée à cet effet, fut bâtie, sous le vocable de Saint-Nicolas la chapelle castrale qui, plus tard, devint collégiale et donna son nom à la colline.

C'est aujourd'hui l'église paroissiale de Meulan.

Sous la protection de ce château, d'une apparence si redoutable, le faubourg, formé petit à petit sur la rive droite de la Seine, devint rapidement une ville : Robert III l'entoura de fossés et de murailles. Dès lors, Meulan se composa de trois paroisses distinctes et séparées : Saint-Nicaise dans l'île du Fort, Saint-Hilaire au vieux Meulan, et Notre-Dame de *Locenes* pour la ville nouvelle.

La première dépendait de l'évêché de Chartres ; les deux autres relevaient de l'archevêque de Rouen.

En changeant la situation de son château, qu'il transportait de l'archidiaconné du Pincerais dans

celui du Vexin, le but de Robert était d'ailleurs de changer son ressort pour le spirituel.

La charte qu'il octroya au sujet de cette construction prouve bien ses intentions à cet égard :

« Moi, Robert, par la grâce de Dieu, comte de
» Meulan, je veux qu'il soit notoire que j'ai construit
» un château dans l'archevêché de Rouen, sur la
» paroisse de Nunciennes *(Loceniis)* sujette de l'église
» de Rouen, et que, dans ce château, j'ai bâti une
» nouvelle église qui sera sujette également de celle
» de Rouen et lui rendra tous les honneurs qui sont
» dus à l'église Mère. »

Yves de Chartres, écrivant au comte de Meulan dans le même temps, fit allusion à ce changement en lui disant malicieusement que « quoique n'étant plus son diocésain il se fait toujours un plaisir de le considérer comme une de ses ouailles (1). »

Cependant la rancune de Robert, s'effaçant peu à peu, disparut bien un jour ; car ce fut à la prière de l'évêque de Chartres que le comte de Meulan procura le retour, en son siége de Durham, de l'évêque Ranulfe qui s'était réfugié en Normandie après son évasion de la tour de Londres où l'avait fait renfermer le roi d'Angleterre.

(1) Dans cette lettre on trouve un jeu de mots assez fréquemment employé à cette époque : Le prélat insinue au comte de Meulan que, tout en s'appliquant à plaire au *roi des Anglais*, Robert doit chercher à plaire

V

Pendant que Robert III consacrait tous ses soins à la défense et à l'embellissement de sa capitale, de grands événements se préparaient.

Robert Courte-Heuse, en partant pour la Terre-Sainte, avait confié pour cinq ans le gouvernement de son duché au roi d'Angleterre, son frère, qui pour couvrir les frais de cette expédition lui avait prêté dix mille marcs d'argent : Guillaume-le-Roux profita de cette circonstance pour revendiquer, auprès du roi de France, les droits du duc de Normandie sur le Vexin-Français.

Sur le refus de Philippe Ier, le roi d'Angleterre se prépara à la guerre.

Dans cette conjoncture, la plupart des seigneurs français, obligés d'obéir à deux maîtres, à cause des fiefs qu'ils tenaient de l'un et de l'autre monarque, se trouvèrent placés dans une cruelle alternative. Le comte de Meulan était de ce nombre : il devait fidélité au roi de France à cause du comté de Meulan, mais il devait également le service au roi d'Angleterre et au duc de Normandie pour les comtés de Lei-

aussi au *roi des Anges* : .....*Regem Anglorum*.... *Regi Angelorum*. Voir Collection Lévrier au volume des *Preuves*.



cester et de Beaumont-le-Roger qui dépendaient de ceux-ci (1). »

L'inclination pour sa patrie originaire l'emporta. Robert III se déclara pour Guillaume-le-Roux, lui livra ses places et lui ouvrit ainsi les portes de la France (2).

« Tout le poids de cette guerre sanglante, dit Orderic Vital, tomba sur les seigneurs français, car leur roi Philippe, par sa paresse et sa corpulence, n'était pas propre au métier des armes, et son fils Louis était trop jeune encore pour commander. Cependant les chevaliers du Vexin ne voulurent pas laisser décheoir la gloire du nom français : Les sires de Chaumont et de Serrans, auxquels étaient accourus, de divers points de la France, se joindre d'autres guerriers d'élite, marchèrent courageusement à l'ennemi qui se vit obligé de renoncer à son entreprise et ne recueillit de toutes ses peines que la forteresse de Gisors. »

Telle fut la campagne de l'année 1097.

A l'automne suivant, Guillaume repassa de nouveau la mer. Il assiégea Chaumont, Montfort l'A-

(1) D'après l'aveu du sénéchal de Meulan au roi Philippe-Auguste en 1204, le comte de Meulan devait au duc de Normandie le service de 88 chevaliers dont 73 aux frais du duc et 15 aux frais du comte : « Comes Mellenti debet servitium quindecim militum ad suum custum et septuagenta tres ad custum ducis Normanniæ.

(2) Orderic Vital, liv. X. — Dumoulin, p. 267 et suivantes.

maury, Épernon, Neauphle-le-Vieil et Maule. Mais partout les efforts de ses soldats se brisèrent contre la résistance des Français ; et le roi Roux dut encore une fois reprendre le chemin de la Normandie laissant derrière lui « plus de 700 chevaux, tués à coups de flèches, dont les chiens et les oiseaux de proie se nourrirent à satiété. »

Cependant le roi d'Angleterre caressait depuis longtemps le projet de réunir sous son sceptre tout le pays qu'avait possédé son père : Encouragé par Robert de Meulan, il donna l'ordre d'assembler de nouvelles troupes. Bientôt, à la tête d'une nombreuse armée, il entrait sur le territoire du Maine. Plus heureux de ce côté, Guillaume s'empara de la ville du Mans, après un siége de six semaines. Le comte Hélie, fait prisonnier, dût, pour recouvrer la liberté, faire l'abandon de toutes ses places fortes à l'exception de Château-du-Loir et de quatre autres domaines qui lui furent conservés.

Un acte impolitique, dont les historiens rejettent toute la responsabilité sur le comte de Meulan, empêcha le roi d'Angleterre de jouir en paix de sa conquête.

Hélie, étant sorti de la prison de Bayeux, vint à Rouen « tout noir et tout hérissé » se présenter devant le roi et le pria de l'admettre dans ses armées, ne demandant pour prix de ses services que de conser-

ver « le nom de son ancienne dignité. » Guillaume, plein de générosité, voulait accorder cette demande; mais, sur l'objection de Robert que ce vain titre d'une dignité factice ne pouvait servir qu'à autoriser de nouvelles prétentions, le roi changea de résolution.

Hélie, le cœur ulcéré, se retira dans ses terres et ne tarda pas à nouer de nouvelles intrigues : Bientôt Robert III dût informer le roi que la guerre était rallumée.

C'était bien un digne descendant du vieux Rolf que ce roi Roux : Il était à la chasse lorsqu'arriva le messager du comte de Meulan. Tournant bride aussitôt et donnant de l'éperon à son cheval il gagne la mer. Une vieille barque se trouvait là par hasard : il s'y précipite et donne l'ordre de gagner le large. Le lendemain il débarquait sain et sauf au port de Touques, et, gagnant Bonneville monté sur la cavale d'un prêtre qu'il avait rencontrée sous sa main, venait se mettre à la tête des troupes du comte de Bellème et de Robert de Meulan.

Ne pouvant réduire Hélie, Guillaume se vengea sur ses domaines : Toute cette fertile contrée ne fut bientôt plus qu'un monceau de ruines. Les troupes ne quittèrent le pays « qu'après avoir arraché les vignes, abattu les arbres fruitiers et tout ravagé par la flamme et le fer. » (1)

(1) Orderic Vital, liv. X. — Dumoulin, Hist. de Normandie, p. 270.

La mort de Guillaume-le-Roux, tué d'un coup de flèche par un de ses favoris en chassant le sanglier dans la forêt de Southampton, rendit seule la tranquillité à ce malheureux pays.

Cet accident eut lieu le 2 août 1100.

L'attitude de Robert III, qui accompagnait le roi à cette chasse, nous fournit, à cette occasion, une nouvelle preuve de ce que peut l'ambition même sur les meilleures natures.

Abandonnant aux soins peu respectueux de quelques domestiques le corps de son royal ami, le comte de Meulan partit à toute bride pour le château de Winchester avec Henri, frère cadet du défunt, qui, en sa qualité d'héritier légitime, se fit remettre le trésor royal : Le dimanche suivant, 5 août 1100, Robert III faisait couronner le nouveau roi à Westminster (1).

Aidé des conseils éclairés de Robert, qui posséda sous son règne le même crédit que sous le précédent, Henri se conduisit en prince habile : Il donna beaucoup et promit plus encore; il rendit à l'église ses anciennes franchises et s'annonça comme voulant remettre en vigueur les lois d'Édouard-le-Confesseur; en un mot il accorda à ses sujets une véritable charte réparatrice des injustices de ses prédécesseurs.

(1) Dumoulin, p. 272. — Du Tillet, Recueil de Traités, p. 2. — La Roque, Hist. d'Harcourt, t. I, p. 50. — Orderic Vital, liv. X.

Mais pendant que Robert III, sous le nom du roi, gouvernait l'Angleterre, ses ennemis profitant de son absence se jetèrent sur ses terres de Normandie.

Le plus acharné de ses adversaires était le comte d'Évreux, vieillard dont la femme, jeune et belle, haïssait mortellement le comte de Meulan qui l'avait dédaignée et, en plusieurs occasions, avait réprimé son humeur altière et ses vues ambitieuses.

Tout le territoire de Beaumont-le-Roger fut ravagé et les envahisseurs se retirèrent chargés d'un butin considérable.

A l'arrivée de Robert, accouru de Londres pour se mettre à la tête des troupes réunies par le fidèle Gislebert du Pin élevé au rang de connétable, les choses changèrent de face. Le comté d'Évreux, envahi à son tour, eut à subir la peine du talion et l'orgueilleuse comtesse dût cette fois encore courber la tête sous la main de son dédaigneux ennemi.

VI

Mais retracer la vie de Robert III, c'est écrire, en vérité, l'histoire de Normandie, c'est refaire l'histoire d'Angleterre, car il n'est aucun des grands événements de son époque auquel le comte de Meulan n'ait pris part.

Au mois de septembre 1101, Robert Courte-Heuse, dont on n'avait jamais espéré le retour, reparut en Normandie, couvert de gloire et traînant à sa suite tout le luxe des cours de l'Orient. Éblouis par ce faste inconnu et séduits par la perspective d'avoir leur part des trésors rapportés de cette expédition lointaine, plusieurs barons anglais suggérèrent au duc de Normandie l'idée de recouvrer le royaume dont son cadet s'était emparé pendant son absence.

Courte-Heuse débarqua au port de Porstmouth pendant l'automne de 1102.

Entraînés par l'exemple des traîtres qui avaient livré les frontières aux Normands, quelques seigneurs joignirent alors leurs troupes à celles des coalisés; d'autres, pour fournir un prétexte à leur défection, saisirent cette occasion pour élever d'injustes prétentions : La situation était critique pour le roi d'Angleterre.

Mais, avec son habileté ordinaire, le comte de Meulan sut conjurer l'orage.

« Par Saint-Nicaise, dit-il au roi, dussent vos ba-
» rons vous demander Londres ou bien York, ne
» balancez pas, sire, à le leur accorder;.... car il est
» des temps où il faut savoir céder;.... mais, lors-
» qu'avec l'aide de Dieu, votre autorité royale aura
» repris l'attitude et la juste activité qu'elle doit
» avoir, nous saurons bien ressaisir les domaines

» que les déserteurs de votre cause auront usurpés !.. »

Bientôt les deux armées se trouvèrent en présence.

Quand ils se virent si près des Normands, les Anglo-Normands, malgré les dons et les promesses de leur souverain, furent de nouveau tentés de passer au duc Robert : Ces soldats qu'ils allaient combattre n'étaient-ils pas leurs frères, leurs parents, leurs alliés ?

Le vieux sang normand se réveillait ;... la couronne allait échapper au faible Henri !...

Loin d'abattre l'énergie du comte de Meulan, cette nouvelle épreuve le trouve plus fort, cette circonstance devient pour lui un moyen de salut : Par ses soins une entrevue est ménagée entre les deux frères. Les deux princes s'avancent sans escorte... et bientôt, à la vue des deux armées, ils tombent dans les bras l'un de l'autre !

Le roi d'Angleterre conservera sa couronne.

Robert, moyennant une pension annuelle de 3,000 marcs d'argent, renonce à toutes ses prétentions sur l'Angleterre ; Henri rend au duc de Normandie les forteresses qu'il possède dans son duché, à l'exception de Domfront ; les officiers des deux princes seront respectivement maintenus dans leurs charges et leurs dignités ; enfin si l'un des deux frères vient à mourir sans enfants le survivant héritera de son duché ou de son royaume : Telles furent les conditions de la paix.

Ce traité fut conclu par Robert de Meulan, pour le roi d'Angleterre, et Richard de Redoers, pour le duc de Normandie.

« La confusion des coupables, dit Ordéric Vital, l'allégresse des peuples et la prospérité qui accompagne la paix furent les conséquences des sages conseils de Robert de Meulan. » De cette époque date, en effet, l'établissement de nombreux monastères, de vastes basiliques et la reconstruction d'un grand nombre d'églises.

Plus affermi sur son trône, Henri s'occupa de réaliser la seconde partie du programme de Robert III en punissant les traîtres qui l'avaient lâchement abandonné.

Parmi ceux-ci figurait Yves de Grandménil qui possédait une partie de la ville de Leicester, chef-lieu du comté de ce nom dont jouissait le comte de Meulan : appelé à rendre compte de ses méfaits, Yves ne put se justifier et fut condamné à une amende considérable. La rigueur de ce jugement, jointe aux railleries dont le poursuivaient les seigneurs de la cour d'Angleterre au sujet de sa conduite au siége d'Antioche (1), détermina le malheureux Yves à réclamer l'assistance de Robert III qui

(1) Yves s'était enfui d'Antioche, assiégée par les Turcs, en se laissant glisser du haut des murailles au moyen d'une corde. Il avait repris la mer et était rentré dans ses domaines.

lui conseilla un nouveau pélerinage à Jérusalem.

Yves partit avec sa femme pour les contrées étrangères et mourut pendant le voyage.

Au moyen des intelligences qu'il avait su se ménager auprès du fils de Yves, auquel il avait promis de donner en mariage la fille de son frère Henri, comte de Warwick, Robert devint alors le seul possesseur de la ville de Leicester qu'il convoitait depuis longtemps.

Cependant le mécontentement produit par ces actes de rigueur, parut au duc de Normandie devoir favoriser ses anciennes prétentions.

Avec le dessein de se mettre à la tête des rebelles et de rétablir dans leurs charges ceux que Henri avait déplacés, Courte-Heuse passa de nouveau en Angleterre accompagné seulement de douze gentilshommes : l'instant parut favorable à Robert III pour faire adoucir les conditions de la dernière paix bien rigoureuses pour Henri.

Robers qui est Cuens de Meullant
Que on tenoit por moult vaillant,
Por véridic et por savant,
Devant le roi passa avant.

Ce monarque, instruit de l'arrivée du duc, voulait se saisir de lui.

Toujours circonspect, le comte de Meulan détourna

le roi de ce projet en lui faisant sentir combien il se déshonorerait en portant ainsi la main sur son frère.

Sire ! dist-il, por Diu merci
Vous nel ferés noient ensi,
Jà votre frère ne prendrés
Ne jà tel honte ne ferés (1) !

Mais, en même temps, Robert montait à cheval et venait à la rencontre du duc : l'ayant pris en particulier, il lui fit ouvrir les yeux sur sa propre imprudence qui l'exposait à une prison perpétuelle.

Attentivement surveillés, aucun des seigneurs anglais n'avait pu répondre à l'appel des envahisseurs.

En se voyant ainsi enfermé avec sa faible escorte entre trois corps d'armée, Courte-Heuse effrayé promit de réparer ses torts : Il renonça au tribut de 3,000 marcs d'argent et le roi d'Angleterre le laissa retourner sain et sauf en Normandie : le comté de Northampton fut, pour le comte de Meulan, la récompense de ce nouveau service, car si Henri pour les perfides était un ennemi implacable, il savait magnifiquement récompenser ceux qui lui étaient fidèles (2).

Robert III trouva bientôt l'occasion de reconnaître cette nouvelle faveur du roi.

Le comte de Bellème, sommé de comparaître

(1) Wace, pages 415 à 417.
(2) Orderic Vital, liv. XI. — Dumoulin, p. 278. — Chronique de Normandie, folio 143.

devant ses pairs pour répondre à l'accusation de quarante-cinq crimes dont il était chargé, s'était enfui dans le pays des Merciens et avait levé l'étendard de la révolte. Battu en Angleterre, le comte passa en Normandie et se fortifia dans ses châteaux.

Henri jura de tirer vengeance de ce furieux et, d'après les conventions de leur dernier traité, pressa vivement le duc Robert de prendre les armes pour punir le traître d'une manière exemplaire. Cependant les grands barons de Normandie, craignant d'être traités à l'avenir avec la même sévérité, opposèrent l'inertie aux efforts du duc; quelques-uns d'entre eux se joignirent même aux rebelles; et de nouveau le malheureux duché eut à souffrir des horreurs de la guerre que l'indolent Courte-Heuse était impuissant à réprimer.

Ce fut dans ces difficiles conjonctures que Robert III fut choisi par le roi d'Angleterre pour pacifier la Normandie.

Une circonstance des plus fortuites vint admirablement servir ses projets.

A son retour d'une entrevue avec le comte, son seigneur, alors au château de Beaumont-le-Roger, un bourgeois de Meulan fut fait prisonnier par l'un des conjurés. La délivrance de ce bourgeois, riche usurier, que Robert III avait sans doute de bonnes raisons pour protéger, mit le comte en rapport avec

quelques-uns des seigneurs rebelles et lui fournit l'occasion de revoir la belle comtesse d'Évreux.

En faisant la paix avec sa coquette ennemie, l'adroit courtisan la fit avec Guillaume d'Évreux. Par le traité qui rendit la liberté au bourgeois de Meulan captif depuis quatre mois, Robert III promit sa fille, âgée d'un an seulement, au neveu du comte d'Évreux, Amaury de Montfort, et Raoul de Conches ainsi que plusieurs autres belligérants se rallièrent au roi d'Angleterre. Ainsi abandonné d'une partie des siens, le comte de Bellème ne trouva rien de mieux que de contracter alliance avec le duc de Normandie lui-même.

Informé de ce nouvel acte de déloyauté, Henri passa en Normandie avec une flotte considérable vers la fin du carême de 1106.

Robert de Meulan, à la tête de douze comtes, était accouru au-devant du monarque qui prit ses logements à Carentan. Réunissant alors les officiers de ses troupes, Henri, qui venait de recevoir du duc la réponse au message qu'il lui avait envoyé, donna ses ordres pour le combat.

L'armée, divisée en trois corps, marcha de Carentan sur Bayeux et, le 28 septembre 1106, on en vint aux mains sous les murs de Tinchebray.

L'honneur de cette journée, qui réunit sur la tête de Henri les deux couronnes d'Angleterre et de Nor-

mandie, revient encore au comte de Meulan : de l'aveu même du monarque c'est à Robert III qu'il avait l'obligation du projet et de l'exécution de cette entreprise (1).

VIII

La haute influence du comte de Meulan se manifeste à chaque pas et jusque dans les plus légers détails.

« On avait conceu de li si haute estime, dit un » vieil historien, qu'il n'avait pas son égal de Paris à » Jérusalem; chacun cherchait à former ses actions » et ses modes sur les siennes : on ne mangeait » qu'une fois par jour comme le comte de Meullent; » on s'habillait comme le comte de Meullent; on » parlait comme le comte de Meullent, et ensi de » toutes les choses de la vie. »

Orderic Vital nous a conservé de curieux détails sur l'incident qui valut, sans doute, à Robert III cette haute réputation.

Profitant du séjour de l'armée du roi Henri à Carentan, le vénérable Serlon, évêque de Séez, crut devoir poursuivre la croisade entreprise par le clergé

(1) Dumoulin, hist. de Normandie, p. 288. — Orderic Vital, liv. XI.

contre le luxe des vêtements, les souliers à la poulaine et les longues chevelures.

La création de l'ordre de la chevalerie, en imposant, en effet, au néophyte certaines obligations, commençait à adoucir la rudesse de ces natures incultes. Peu à peu la jeunesse s'étudia, par les agréments du corps, à plaire aux dames : les cheveux, séparés sur le milieu du front, étaient entretenus longs et frisés par le fer du coiffeur ; une plus grande recherche se faisait remarquer dans les vêtements ; et, pour être distingués des *clercs*, tous les chevaliers conservaient leur barbe.

C'était ce progrès que cherchait à étouffer le clergé en voulant obliger les chevaliers à suivre les modes cléricales.

» — Vous et les vôtres, disait le prélat dans la
» péroraison de son sermon au roi et aux seigneurs
» assemblés, vous et les vôtres, qui portez des che-
» veux longs comme les femmes, sachez donc que
» l'apôtre saint Paul, ce docteur des nations, a en-
» seigné aux Corinthiens qu'il était inconvenant et
» détestable que les hommes portassent de longs
» cheveux !... Et combien d'entre vous, qui ne se
» rasent point de peur de piquer dans leurs baisers
» la peau délicate de leurs maîtresses, se couvrent
» la tête de chevelures flottantes, tandis qu'ils por-
» tent au bout de leurs pieds des queues de scor-

» pions, se montrant ainsi femmes par la mollesse et » serpents par l'aiguillon (1). C'est pourquoi, glorieux » monarque, je vous prie de donner à vos sujets un » louable exemple, afin qu'ils voient d'après vous » comment ils doivent se coiffer. »

Tous les assistants, gagnés par l'éloquence du prédicateur, accueillirent ce discours par des murmures de satisfaction. Le roi, « touché d'avoir si longtemps scandalisé l'église de Dieu sans s'en douter, » promit spontanément de quitter « ces ornements superflus. » Cependant le zélé prélat, craignant l'inconstance de l'esprit humain, tira aussitôt des ciseaux de sa manche et coupa la chevelure du monarque, puis celle du comte de Meulan.

Les gens de la suite du roi se firent tondre ensuite à l'envi l'un de l'autre; et peu de temps après s'établit universellement la mode des *barbes rasées* et des *cheveux courts* qui, un siècle auparavant, avait été cependant déclarée, par le clergé lui-même, *abominable et inconvenante.*

Robert III se montra moins docile dans la fameuse querelle des *Investitures.*

(1) Le prélat faisait allusion ici aux chaussures qu'avait inventées Foulques, comte d'Anjou, qui, pour cacher la difformité de ses pieds se fit faire des souliers longs et pointus. Cette mode plut beaucoup : Peu à peu on allongea la pointe en la contournant comme des cornes de bélier. Ce genre de souliers, appelé communément *pigaces,* est l'origine des souliers *à la poulaine.*

Partisan de l'autorité royale il frondait sans ménagement les prétentions ultramontaines et déniait surtout au Pape le pouvoir que celui-ci prétendait s'arroger de nommer aux *bénéfices vacants*, ainsi que de réformer les sentences des rois. Pascal II, instruit des opinions du comte de Meulan, lui écrivit pour le ramener à son parti : dans cette lettre, le Souverain-Pontife accordait à Robert sa bénédiction apostolique sous la condition qu'il se montrerait plus favorable à la liberté ecclésiastique, et le menaçait au contraire de lui interdire l'entrée de l'église s'il persistait dans ses dispositions.

L'excommunication était l'arme redoutable des Papes : le roi de France, Philippe Ier, ayant été excommunié à cause de son mariage avec Bertrade de Montfort, cessa dès-lors, non-seulement d'assister aux offices divins, mais encore de porter la couronne et le manteau royal aux jours de cérémonie.

Moins impressionnable que le roi de France, Robert III continua ses exercices ordinaires de chrétien sans avoir égard à l'excommunication prononcée contre lui dans un concile tenu au palais de Latran en présence d'un grand nombre d'évêques et de cardinaux (1). Saint Anselme, d'ailleurs, malgré son dévouement à la cause du pape, ne crut pas devoir agir avec autant de rigueur.

(1) Mabillon, *annal.*, tom. V, p. 474. — Fleury, *hist eccles*, t. IV.

« Votre comte, mandait-il à l'abbé du Bec qui le
» consultait sur la conduite à tenir en cette circons-
» tance, votre comte qui se mêle, tout excommunié
» qu'il est, parmi ceux qui célèbrent les divins
» mystères, devrait s'abstenir des exercices dont la
» sentence apostolique l'a privé ; néanmoins, *bornez-
» vous à l'avertir charitablement*, qu'il ferait mieux
» de se soumettre aux censures qui lui sont impo-
» sées, que de paraître braver l'Église en ne tenant
» aucun compte de ses canons. »

Cette tolérance fit plus sur le comte de Meulan que toutes les foudres du Vatican.

Le saint prélat, dans une entrevue qu'il eut avec Robert III, parvint même à jeter les bases d'une sorte de compromis qui mit fin à cette pénible situation. Car si quelques membres du clergé, comme Anselme et Yves de Chartres, apportaient dans la discussion le calme qui convient surtout au caractère ecclésiastique, un grand nombre portaient les choses à l'excès. On cite à ce sujet l'exemple de Gautier, abbé de Saint-Martin de Pontoise, qui, recevant par la tradition du bâton l'investiture de cette abbaye, dit fièrement au roi Philippe Ier « *Non a te, Rex ! sed a Deo, hoc baculum accipio* (1). Et prenant le bâton par le haut, il plaça sa main au-dessus de celle du monarque.

Il était d'usage immémorial que les rois, conférant

(1) Ce n'est pas de vous, Roi, mais de Dieu, que je reçois ce bâton.

un bénéfice, un fief, une dignité ou un office, en donnassent l'*investiture* à celui qui leur était présenté ou que l'hérédité appelait à succéder. Cette investiture se faisait par la remise de quelque signe extérieur qui était le symbole de la fonction ou de la dignité du nouveau titulaire : Ainsi on donnait à un chevalier une épée, à un chambellan des clés, à un chancelier la main de justice, à un évêque une crosse et un anneau, à un abbé un bâton pastoral, à d'autres ecclésiastiques une croix.

C'était contre cet usage, en ce qui concernait les nominations ecclésiastiques, que s'élevait la cour de Rome.

Le pape, informé par saint Anselme de son entrevue avec le comte de Meulan, écrivit de nouveau à Robert III et ratifia l'absolution que lui avait donnée l'évêque de Cantorbéry : Il fut convenu que le roi nommerait aux évêchés et aux abbayes, comme par le passé, mais qu'à l'avenir il ne donnerait plus l'*investiture* par la tradition extérieure de la *crosse et de l'anneau* : La cour de Rome cédait la chose et sauvait le mot (1).

La résistance de Robert III maintint ainsi aux rois d'Angleterre, et par suite aux autres rois, l'une des principales prérogatives de la couronne; car si le système des papes avait prévalu il ne serait pas resté,

(1) Collection Lévrier, t. VI, Vexin, p. 200 et suivantes.

dans tout l'univers chrétien, une chapelle dont le clergé n'eût disposé souverainement : chaque évêque, à l'imitation du pape, affichant les mêmes prétentions et le même esprit d'indépendance.

VIII

Pendant l'absence de son seigneur, la ville de Meulan, sous l'administration du vicomte Gautier II, avait achevé de se bâtir et de se fortifier.

Son nouveau château, confié à la garde du connétable Gislebert du Pin, se dressait superbe et menaçant au-dessus de sa triple enceinte ; le prieuré de Saint-Nicaise, protégé par la forteresse de l'île, avait terminé son installation ; l'Hôtel-Dieu, ou plutôt la *maison des infirmes*, avait été transféré en face du Petit-Pont, auprès de la nouvelle église Notre-Dame : Telle était la capitale de Robert III, lorsqu'au commencement de l'année 1109, un nouvel orage se forma à l'horizon.

Il s'agissait encore de la possession, tant de fois disputée déjà, du Vexin-Français.

A l'occasion de la forteresse de Gisors-sur-Epte qui commandait les frontières des deux Vexins, le roi de France avait eu quelques démêlés avec le duc de Normandie ; mais il avait été convenu que Gisors

demeurerait *neutre et inviolable* pour les deux prétendants, et la forteresse avait été confiée à la garde d'un seigneur qui ne devait y laisser entrer ni Français ni Normands.

Cependant le roi d'Angleterre parvint, en en séduisant le gouverneur, à se faire remettre cette forteresse.

Louis VI, surnommé l'*Éveillé*, qui venait de succéder à son père, Philippe Ier, et qui ne demandait qu'une occasion pour satisfaire son humeur guerrière, somma son rival de se conformer à la seconde partie du traité ; car, prévoyant le cas où le gardien viendrait à se dessaisir du château-fort en faveur de l'un ou de l'autre des deux souverains, la convention portait que « celui qui l'aurait reçu était alors tenu d'en faire démolir les fortifications dans les quarante jours de la sommation qui lui en serait faite par l'autre contractant. »

Sous le prétexte que Louis avait manqué le premier à sa parole en favorisant le comte d'Anjou dans ses prétentions sur le Maine, Henri refusa de démolir.

Le roi de France, alors, convoqua ses vassaux.

Le comte de Flandre, le duc de Bourgogne et le comte d'Anjou accoururent avec des forces considérables. Cependant, avant d'en venir aux mains, les deux monarques convinrent d'une conférence au

pont de bois de Neaufle-sur-Epte, entre Gisors et Chaumont.

Comme ministre du roi d'Angleterre, Robert III devait jouer un rôle important dans cette négociation.

Les troupes alliées s'acheminèrent donc au rendez-vous. Mais les favoris qui approchaient les deux rois, loin de les adoucir et de les disposer à la paix, ne faisaient, comme il arrive trop souvent, que les aigrir (1). Ils firent plus, traversant les terres du comte de Meulan, qui bordaient les deux rives de la Seine depuis Poissy jusqu'à Vernon, les alliés du roi de France pillèrent et ravagèrent tout par le fer et la flamme, sous le prétexte que ce seigneur tenait le parti du roi d'Angleterre (2).

C'était bien annoncer qu'on ne cherchait pas la paix : On se quitta plus ennemis qu'auparavant, et l'on se fit, à dater de ce moment, le plus de mal possible de part et d'autre, en ravageant les terres des deux provinces.

Ruiner le paysan c'était ruiner son seigneur.

La garnison du château de Meulan, renforcée d'un détachement anglais, faisait surtout beaucoup de

(1) *Accumulantur interim, ut in talibus fieri solet, æmulorum maledictis excitata odia Regùm, nec, dum licet, pacantur...* (Mémoires de Suger.)

(2) *Per terram Melluntensis Comitis qui adhærebat Regi Angliæ, transeundo depopulans et incendiis exponens : talibus beneficiis, futuro adulabatur colloquio. Anno* 1109 (Mémoires de Suger.)

mal aux possessions françaises : Il importait alors au roi Louis de se rendre maître de cette place (1).

Au début de la campagne de 1110, le suzerain français vint donc mettre le siége devant la ville de Meulan.

Mais que pouvaient les faibles forces du monarque contre la puissante forteresse ! Battu dans plusieurs sorties, « le seigneur Louis, » après avoir perdu beaucoup de monde, fut forcé de se retirer. Mais, l'année suivante, les environs de Meulan furent de nouveau ravagés et la ville elle-même, après une longue et opiniâtre résistance, tomba au pouvoir de l'ennemi (2).

C'est qu'aussi le roi de France avait à venger cette fois une injure personnelle.

Écoutez Philippe Mouskes :

« Un jour, le comte de Meulan, avec ses parents et ses alliés, voulant prendre sa revanche du ravage fait sur ses terres et du siége mis devant sa ville, fit

(1) *Anno M° C° X et M° C° XI. Ludovicus Francorum rex, Robertum Comitem in arce suâ Melletensi obsidione cinxit, eo quod Regi Angliæ adhærebat tandemque castrum expugnavit omnia devastans.* (Chron. S. Nigas. Mellentens.)

(2) La chronique de Saint-Nicaise prétend que Robert, comte de Flandre, fut tué dans une sortie à l'une des portes de Meulan et inhumé dans l'église Saint-Nicaise. *Commemoratio fidelium defunctorum qui in nostro cimiterio requiescunt. Robertus Comes Flandrensis,* porte le martyrologe de cette église. Ce fait ne nous paraît pas bien prouvé. Mézeray l'adopte dans son abrégé, tom. II, mais plusieurs autres historiens le repoussent et adoptent une autre version pour la mort du comte de Flandre qui, effectivement, eut lieu vers le même temps.



épier le moment où le roi Louis, allant se reposer de ses fatigues au château de Melun, laisserait Paris et son château de la Cité sans défense.

Une fois par grant Mautalent
Avint que li Quens de Meullent
Et ses lignages avoec lui,
Vorent à cest Roi faire annui
Sorrent faire espier alcun
Que li Rois iert à Meleun.

Avertis du départ du roi, le comte et ses gens, armés et équipés, vinrent donc à Paris, entrèrent dans la Cité et rompirent les ponts. Les pillards, introduits dans le palais du roi, se portèrent à l'arsenal où se trouvaient les instruments de guerre les plus propres à saccager, à ruiner et à incendier. Ils pillèrent en effet la ville à merci.

Armé sont, vinrent à Paris,
Mais il n'i ot ne giu ne ris
Quar ils ont fait les pouts deffaire
Et vers la sale à trait-à-traire
Pour prendre et pour ardoir à force
La vile poilent com escorce.

Cependant le roi, instruit de ce qui se passait, rassembla tout son monde, monta à cheval et commanda à ses chevaliers de le suivre. A force d'éperons, il accourut au secours de ses bourgeois aux prises avec

les pillards. Mais arrivé aux bords de la Seine, il trouva les ponts rompus. Ne trouvant d'autre parti à prendre que de passer la rivière au gué, Louis s'élanca le premier dans les flots et toute son escorte le suivit.

A éperon s'en vait brocant
Et tout si home apriès hastant
Conques ni doutèrent lasser
Mais ne porent as pont passer
Et li Rois vint al gué sel Sainne
A éperon se fiert en Sainne.
Et li cevaus outre arriva
Cascuns apriès a force va.

Pendant que les ravisseurs se retiraient en toute hâte et couraient chercher un refuge au château que le comte de Meulan possédait au Monceau-Saint-Gervais, quelques hommes d'armes, laissés pour soutenir la retraite, crurent sans doute au milieu du désordre et de la dispersion résultant de la traversée, pouvoir assez facilement arrêter les chevaux à l'abordage.

L'un des hommes du comte de Meulan, choisissant le roi, saisit la bride de son cheval en criant : — *Roi, tu es pris.*

— *Tu en as menti*, dit le monarque, *on ne prend jamais le roi, pas même au jeu d'échecs* (1).

(1) Ce fait, qui est cité par la plupart des historiens modernes, a souvent été placé à la date de 1119 et indiqué comme s'étant passé à la bataille de Brenneville ou *Brennemule* dont nous parlerons ultérieurement. Nous-même après Dupleix, Mézeray, Le Gendre, etc., nous avons



D'un coup de sa hache d'armes, le roi abattit l'imprudent à ses pieds.

Uns de Meullent quoisi le Roi
Par le frein, le prist a desroi
Et dist... le Roi : — Rois tu i es pris !
— Vous mentés, dist li Rois, dé pris
Conques Rois, ce n'est mie gas
Ne fus mis jus, al gue d'Escas.
A tant saca le bran divers
Si l'en a feru en travers,
Parmi les flans pourfendu l'a :
Que l'une moitié cai là
Et l'autre remest el ceval.

Passant ensuite avec intrépidité au milieu de la horde ennemie, le roi Louis, culbutant à droite, pourfendant à gauche, se mit à la poursuite des fuyards. Mais déjà ceux-ci étaient à l'abri de ses coups derrière les murailles du Monceau-Saint-Gervais et le butin, fait dans cette journée, était transporté au château-fort de Meulan, avant que le roi, pour le reprendre, eût rassemblé des forces suffisantes.

La prise de Meulan ne fut donc qu'une représaille.

Cependant les deux rois, fatigués de ces hostilités

dans notre *Histoire de Maule*, adopté cette version que l'*Anonyme de Laon*, l'annaliste Belleforêt et Philippe Mouskes rapportent à l'année 1110 et dans les circonstances que nous venons d'indiquer. Nous engageons le lecteur à consulter sur ce point *un mémoire sur la vie de Louis VI*, par M. Lévrier, lu à l'Institut impérial le 1er juin 1810. Paris, chez Sajou, 1810, ou Collection Lévrier, Bibliothèque impériale.

continuelles, convinrent d'une suspension d'armes au commencement de 1112. Peu après, la paix se fit au moyen de l'abandon du château de Gisors fait, à titre de fief, par le roi de France au fils du roi d'Angleterre.

Robert III, alors, recouvra son comté.

IX

Plus puissant que jamais, le comte de Meulan retourna en Angleterre, et ne revint en France que l'année suivante, accompagnant le roi Henri dans la visite que ce monarque fit à l'abbaye de la forêt d'Ouche.

Afin d'épargner à ce monastère les procès journellement suscités par les héritiers de ceux qui lui léguaient des biens, le roi, d'après l'avis de Robert III, fit dresser une charte de tout ce que possédait l'abbaye et la signa d'une croix ainsi que tous les seigneurs de sa suite (1).

Cette charte, où la signature du comte de Meulan vient immédiatement après celle du roi d'Angleterre, est la dernière que nous trouvons souscrite par Robert III.

Accoutumé à gouverner presqu'en souverain, le

(1) Dumoulin, p. 299. — La Roque, tom. I, p. 54. — Orderic Vital.

comte succomba sous une adversité domestique : Élisabeth, encore jeune et belle, oubliant tout-à-coup ses devoirs d'épouse et de mère, s'enfuit avec un seigneur de la cour d'Angleterre !... La douleur que lui causa cet événement fit tomber Robert dans un marasme qui le conduisit au tombeau.

Quelques auteurs prétendent que la perte de la raison précéda, chez Robert III, la perte de la vie ; mais il y a tout lieu de croire que cette imputation malveillante ne provient uniquement, dans ce siècle d'ignorance et de superstition, que de la fermeté même que montra le comte de Meulan à son lit de mort : Exhorté par l'archevêque de Rouen qui lui conseillait de ne laisser à ses enfants que ses héritages patrimoniaux et d'employer le surplus de ses biens en œuvres pies, le comte, après avoir entendu les vives remontrances de son confesseur, et la menace des peines éternelles qui l'attendaient s'il ne réparait ses fautes, répondit au prélat : — *Je laisserai tout à mes enfants, même le soin de prier Dieu pour le salut de mon âme !...* (1)

Les domaines du comte de Meulan étaient considérables en effet. Ses terres bordaient les deux côtés de la Seine depuis Poissy jusqu'au Port-Villez, au-dessous de Mantes ; il avait en Angleterre les

(1) Mabillon, Annales, tom. VI, p. 539. — Orderic Vital, liv. XII.

comtés de Leicester et de Northampton ; en Normandie les domaines de Beaumont-le-Roger, de Brionne, de Pont-Audemer et de Vatteville; il était encore propriétaire du quartier de Paris nommé la Grève sur lequel étaient bâties les églises Saint-Gervais et Saint-Jean-en-Grève; enfin tout le pays qu'arrose le rû de Galie depuis Versailles jusqu'aux bords de la Mauldre le reconnaissait pour seigneur (1).

Robert III, revêtu de l'habit monastique, mourut à Préaux le jour des Nones de juin (5 juin) 1118. Il fut inhumé dans l'église de l'abbaye entre son père et son oncle.

Son tombeau s'y voyait encore en 1791.

Robertus primo genitus Rogerii
Comes Mellenti obiit
M C XVIII.

La retraite de Robert III avait occasionné une grande révolution dans les affaires : sa mort fixa l'attention de l'Europe entière. L'Angleterre surtout, qui lui était redevable du haut degré de gloire et de puissance auquel elle était parvenue, le regretta après sa mort autant qu'elle l'avait admiré et respecté de son vivant. Ne pouvant la posséder tout entière, cette nation reconnaissante voulut avoir au

(1) Aveu par le sénéchal de Meulan à Philippe-Auguste en 1204.

moins une partie de la dépouille mortelle du grand homme.

Le cœur de Robert III fut porté en Angleterre à l'abbaye de Brakcley qu'il avait fondée.

La comtesse Élisabeth, devenue libre par la mort de son mari, convola en secondes noces avec Guillaume de Varennes qui l'avait enlevée. De lui elle eut encore deux fils et deux filles.

Cette union laissant sans protection les enfants de Robert III, ce fut le roi d'Angleterre, reconnaissant des services paternels, qui se chargea de ces intéressants orphelins : Il pourvut à leur éducation, veilla sur leurs intérêts et défendit énergiquement leurs droits contre les seigneurs qui tentèrent d'y porter atteinte.

Parmi ceux-ci se trouvait Robert, fils du comte Henri de Warwick, leur oncle. Mais la fermeté du monarque et le bon droit de leur cause conservèrent intact à ces enfants l'héritage de leur père.

CHAPITRE QUATRIÈME

Jeunesse de Galeran II. — Révolte du comte de Meulan. — Réfection de l'Hôtel-Dieu. — Prieuré de Saint-Nicaise. — Fondation de l'église Saint-Jacques. — Prouesses de Galeran en Palestine. — Construction du Grand-Pont de Meulan. — Maladrerie de Comtesse aux Mureaux. — Mort de Galeran II.

1118 à 1166

I

Après quelques années de tranquillité, la guerre se trouva de nouveau rallumée entre la France et l'Angleterre.

L'ancien duc de Normandie, Robert Courte-Heuse, prisonnier depuis la bataille de Tinchebray, avait un fils, le jeune Guillaume Cliton, que le roi Louis VI avait recueilli et que les barons normands voulaient replacer dans l'héritage paternel.

Informé de ces dispositions, le roi d'Angleterre surprit le château de Saint-Clair-sur-Epte; de son côté, Louis, déguisé en moine et accompagné de chevaliers portant tous des chapes noires, s'empara

10.

du Gué-Nicaise (aujourd'hui Gâny), qui faisait partie du comté de Meulan. Il y bâtit un fort auquel le roi d'Angleterre opposa deux châteaux que les Français par dérision appelaient, l'un *Mal-Assis*, l'autre *Gîte-à-Lièvres*.

Tel fut le prélude de cette lutte beaucoup plus sérieuse que la première querelle des deux rois.

« Les Français entrèrent en Normandie par le comté d'Évreux ; les Flamands, par le pays de Caux ; et les autres alliés du roi de France, par Alençon : La Normandie, enrichie par plusieurs années de paix et d'abondance, fut dévastée et incendiée dans tous les sens, malgré les efforts du roi Henri que le sort trahissait pour la première fois. »

Trop jeunes alors pour pouvoir prendre à cette guerre une part active, les fils du comte de Meulan envoyèrent leurs vassaux au secours du roi d'Angleterre, leur bienfaiteur.

Bientôt Henri reprit l'offensive, et, après avoir chassé d'Évreux la garnison qu'y avait placée le jeune Amaury de Montfort, il livra cette ville aux flammes. La bataille de Brenmule, où l'élite des chevaliers français tomba au pouvoir du roi d'Angleterre, où le roi Louis lui-même faillit être fait prisonnier, parut devoir terminer cette malheureuse campagne : le roi de France était retourné à Paris entièrement découragé.

Mais à la voix des évêques, une nouvelle armée se forma : ce n'étaient plus des chevaliers, c'était le peuple lui-même qui accourait défendre la royauté.

La guerre, ou plutôt la dévastation recommença.

Cependant l'arrivée du pape en France et la convocation d'un concile à Rheims ralentirent les hostilités : Calixte II, au mois de novembre 1119, se rendit à Gisors pour conférer avec le roi d'Angleterre; et, moyennant de réciproques concessions, la paix fut encore une fois rétablie dans les deux Vexins.

Pendant le séjour du Pape à Gisors, les deux fils jumeaux de Robert III, lui furent présentés. Robert et Galeran, qui avaient dignement répondu aux soins des maîtres chargés de leur éducation, soutinrent plusieurs exercices en présence du Saint-Père et charmèrent toute la cour autant par leur érudition que par la finesse de leurs réponses (1).

Galeran, d'ailleurs, conserva toujours du goût pour les lettres; il écrivait avec élégance et cultivait même la poésie avec succès.

Non moins adroits dans l'exercice des armes que dans celui de la dialectique, les deux frères passaient,

(1) Le roi d'Angleterre rendit en cette occasion un éclatant hommage à la mémoire de Robert III en déclarant au pape et à toute l'assemblée que c'était au comte de Meulan qu'il devait la couronne. (Ordéric Vital, lib. XII.)



à juste titre, pour les meilleurs écuyers de la cour d'Angleterre : Galeran et Robert furent armés chevaliers, en l'année 1122, de la main même du roi.

C'était alors la réception au nombre des guerriers qui émancipait le fils de famille.

Les nouveaux chevaliers furent donc, en vertu de leur droit d'aînesse, mis en possession de l'héritage paternel (1) : Galeran posséda tout le patrimoine de son père en deçà de la mer, c'est-à-dire le comté de Meulan, Beaumont-le-Roger, Pont-Audemer, Brionne, Vatteville avec les terres adjacentes et tous les vassaux, seigneurs et tenanciers de leurs dépendances ; Robert eut, en Angleterre, les comtés de Leicester et de Northampton, puis le roi lui donna en mariage Amicie, fille de Raoul de Guader, qui avait été fiancée à son fils Richard, mort si malheureusement dans le naufrage de la Blanche-Nef, et, à l'occasion de ce mariage, il ajouta, aux domaines de Robert, Breteuil avec les terres qui en dépendaient.

Plus tard, le roi donna le comté de Bedfort au troisième fils de Robert III, Hugues, surnommé *le Pauvre* ; et Dreux, le plus jeune des frères de Galeran, fut fait sire de Boisemont.

Galeran II vint rendre hommage au roi de France

(1) Le droit d'aînesse ne résultait pas encore d'une loi, mais il était sanctionné par la coutume. C'était une vieille tradition celtique que la propriété foncière appartenait à la famille et non à l'individu.

et prendre possession de son comté : héritier de la dévotion de ses aïeux pour saint Nicaise, il fit faire une dédicace solennelle de l'église qui n'avait été que bénie du temps de Galeran Ier (1). Il ratifia ensuite, dans toute l'étendue de ses domaines, les dons faits par ses prédécesseurs aux églises et aux monastères. Mais, après un séjour en France de quelques mois, il repassa en Angleterre, laissant, comme son père, la garde de ses châteaux à leurs gouverneurs, et l'administration du comté de Meulan à son vicomte Gautier II.

Galeran avait alors dix-huit ans, une mâle beauté, un caractère chevaleresque : véritable enfant gâté, la nature lui avait départi tous les avantages du corps, toutes les séductions de l'esprit ; il entrait dans la vie par la porte du bonheur et la route devant lui se déroulait large et belle.

Un malheureux événement le jeta hors de sa voie.

Subjugué par les charmes naissants de la fille aînée de Robert III, confiée à sa garde et fiancée dès l'âge d'un an au jeune Amaury de Montfort, devenu comte d'Évreux, le roi Henri avait séduit sa pupille : Élisabeth venait d'être mère.

Amaury jura de tirer vengeance de cet outrage.

L'occasion ne tarda pas à se présenter : douloureusement affecté de la perte de sa femme, de ses deux

(1) Cart. S. Nicaise.

fils et de presque toute sa famille, Henri vivait, avec Élisabeth, retiré dans son palais. Les prévôts et les officiers chargés de rendre la justice profitaient de cette circonstance pour commettre en son nom une foule d'exactions. Alors une ligue formidable, dont le comte d'Évreux était l'âme et dont le but secret était de rétablir Guillaume Cliton dans l'ancien duché de son père, se forma pour chasser les tyrans.

Le chevaleresque Galeran, devant la honte de sa sœur, oubliant les obligations qu'il avait contractées envers le roi d'Angleterre, accourut se joindre aux mécontents.

II

Au mois de septembre 1123, tous les conjurés se réunirent à la Croix-Saint-Leuffroy.

Galeran avait marié ses trois plus jeunes sœurs à trois puissants seigneurs normands qui faisaient partie de la conjuration. Adeline avait épousé Hugues, baron de Montfort-sur-Risle, Alix était unie à Hugues, sire de Neufchâtel, et Albérede à Guillaume Louvel, qui devint comte d'Ivry après la mort de son frère aîné.

Ces menées clandestines n'échappaient point au roi d'Angleterre.

Résolu de prévenir les conjurés, Henri passa la mer, convoqua ses vassaux et somma Hugues de Montfort de lui livrer les clefs de son château. Hugues, pris au dépourvu, courut en toute hâte à Brionne et fit prendre les armes à Galeran.

Cependant le roi avait fait armer ses chevaliers, et le château de Montfort était investi avant que les secours du comte de Meulan fussent arrivés. En deux jours toute la ville fut brûlée. Le château seul résistait : à la vue de ce désastre et des nouvelles troupes qu'amenait le comte de Glocester, fils naturel du roi, les assiégés, reconnaissant que tout secours du dehors était impossible, demandèrent à être reçus en grâce.

Henri courut alors assiéger Pont-Audemer qui appartenait au comte de Meulan.

La ville était grande et riche; la garnison nombreuse et déterminée. Pour réduire cette place, le roi dût appeler à son aide tous les moyens stratégiques alors en usage et multiplier les assauts. Après une résistance de six semaines, alors que la ville incendiée n'était plus qu'un monceau de ruines, ses défenseurs, retranchés dans la citadelle, furent contraints de capituler.

Aussi pressé, le comte de Meulan tenta une habile diversion.

Tandis qu'avec ses troupes Galeran se chargeait de

défendre Beaumont-le-Roger, Simon de Péronne, Guy, surnommé Malvoisin, gouverneur de Mantes, Pierre II de Maule, son neveu, Simon de Neaufle et près de deux cents autres chevaliers français, qui avaient embrassé la cause des seigneurs normands contre leur suzerain, firent une démonstration contre la forteresse de Gisors défendue par une faible garnison.

A la nouvelle de cette tentative, le roi avec son armée partit en toute hâte de Pont-Audemer pour Gisors. Mais leur but étant atteint, les assaillants s'empressèrent de battre en retraite. La saison s'avançait d'ailleurs; le temps était pluvieux : chacun prit ses quartiers d'hiver.

Pendant le carême suivant, Galeran réunit ses alliés; et, dans la nuit de l'Annonciation, il partit pour fortifier la tour de Vatteville (1), dont il avait remis la garde aux deux frères Roger et Herbert de Lizieux.

Il avait avec lui ses trois beaux-frères et Amaury d'Évreux.

Déjà le roi avait fait investir la place : de grand matin la troupe de Galeran attaqua les retranchements à l'improviste et fit des assiégeants un horrible carnage. Privés de leur chef, Gautier de Valliquerville, qu'une main artificielle avait saisi de ses cro-

(1) Vatteville en Caux, arrondissement d'Ivetot.

chets de fer et fait prisonnier en l'attirant au-dehors, alors qu'il défendait les palissades du camp, les soldats du roi ne purent empêcher Galeran de faire entrer dans le château tout ce qu'il avait enlevé de subsistances aux environs.

Le lendemain, il reprit, avec toute sa suite, le chemin de Beaumont-le-Roger.

Toute fière des succès qu'elle venait de remporter, cette vaillante jeunesse se livrait aux plus riants projets. Déjà l'avant-garde avait atteint la forêt de Brotone et nul indice alarmant n'était venu troubler la douce quiétude dont jouissaient les heureux vainqueurs. Mais, au débouché de la forêt, l'avant-garde se replia tout-à-coup sur le corps de la troupe : l'armée ennemie était rangée dans la plaine qui s'étend au-devant de Bourgthéroulde.

C'était le gouverneur du château d'Évreux qui, prévenu par un fuyard de l'échec de Vatteville, était accouru à la tête de trois cents chevaliers pour défendre le passage le fer à la main.

A la vue des ennemis, dit Ordéric Vital, Galeran, avide de gloire, se livra aux transports d'une joie insensée. Amaury, d'un âge plus mûr, voulut éviter le combat.

» — Par toutes gens, dit le comte d'Evreux qui
» jurait ainsi, j'approuve fort que nous évitions d'en
» venir aux mains, car si nous avons l'audace, faibles

» comme nous sommes, de combattre contre des
» forces supérieures, je crains que nous n'encourrions
» bien des affronts et des pertes. Voici Odong Bor-
» leng qui descend avec les siens; sachez qu'il voudra
» vaincre ou mourir. »

Une partie de l'armée du roi avait, en effet, mis pied-à-terre, tandis qu'en seconde ligne s'avançaient les chevaliers.

« — De par saint Nicaise, reprit Galeran, est-ce
» que, depuis longtemps, nous ne désirons pas nous
» trouver dans la plaine en présence des Anglais?
» Voici la fleur des chevaliers de toute la France et
» de la Normandie : qui pourrait nous résister? Loin
» de nous la pensée de nous écarter de notre chemin;
» combattons, de peur qu'une honteuse fuite ne soit
» un sujet de reproche pour nous et pour nos descen-
» dants. »

Amaury dut céder devant la résolution de Galeran qui brigua l'honneur de marcher le premier au combat.

A la tête de quarante chevaliers, le comte de Meulan s'élança pour charger l'ennemi. Mais, avant d'avoir pu atteindre la ligne de bataille, son cheval blessé par les archers s'abattit sous lui, et la plupart de ses compagnons, criblés de flèches, roulèrent dans la poussière sans avoir fait usage de leurs armes. Les fuyards, en se repliant sur le gros de la troupe, com-

mencèrent à porter le désordre dans ses rangs : une charge de la cavalerie anglaise décida du succès. Bientôt les Français, accablés par le nombre, cherchèrent leur salut dans la fuite.

Bardé de fer des pieds à la tête, un chevalier désarçonné ne pouvait ni fuir ni se défendre; les plus braves étaient obligés de se rendre ou de succomber : ainsi furent faits prisonniers Galeran, les deux Hugues, ses beaux-frères, et près de quatre-vingts chevaliers qui, étroitement enchaînés, furent conduits dans les prisons de Rouen.

Cependant Morin du Pin, sénéchal du comte de Meulan, fortifia ses châteaux et se prépara à résister opiniâtrement au roi. Brionne et Vatteville tombèrent néanmoins au pouvoir de l'armée royale. Mais, retiré dans le château de Beaumont, posé sur un roc inaccessible, Morin pouvait encore longtemps tenir en échec les troupes du monarque.

Galeran, qui commençait à se repentir d'avoir déserté la cause royale, entrevit dans cette circonstance un moyen de salut : Il fit passer à son sénéchal l'ordre de remettre sans délai le château de Beaumont au roi victorieux.

Maître ainsi de toutes les possessions du comte de Meulan en Normandie, Henri devenait un ennemi redoutable pour les autres conjurés. Ceux-ci demandèrent la paix et, après avoir obtenu le pardon

du roi d'Angleterre, purent rentrer dans leurs biens.

La Normandie était encore une fois pacifiée.

Galeran et ses deux beaux-frères passèrent en Angleterre. « *Leurs pourmenades*, dit un vieux chroniqueur, *furent longtemps bournées de quatre murailles.* » Hugues de Montfort, en effet, resta prisonnier jusqu'à la mort du roi Henri, mais, en dépit de quelques historiens qui prétendent que Galeran resta cinq ans captif, il y a toute apparence qu'il fut mis en liberté et rétabli dans ses domaines quelques mois après la reddition du château de Beaumont-le-Roger :

Se rendirent cil de Biaumont
Dont s'accorda en ez cel an
Li rois al conte Galeran.
Et sa terre li a rendues
Ses forteraices qu'ot tenues.

En tout état de choses, nous voyons Galeran réintégré dans ses biens et commandant un corps d'armée en Flandre, au printemps de 1127 (1).

III

La position du jeune comte de Meulan était difficile.

(1) Ordéric Vital, liv. XII. Dumoulin, p. 329. — Chron. de Normandie fol. 148. etc.

Le roi de France avait recueilli Guillaume Cliton après la défection de ses alliés, et, pour le consoler de la ruine de ses espérances, sur le duché de Normandie, lui avait fait épouser une sœur de la reine : le Vexin-Français avait été la dot de la jeune princesse. Cependant le comte de Flandre étant mort sur ces entrefaites, le roi Louis, dans l'espoir de faire passer l'héritage du défunt au prince normand, convoqua les grands de sa cour « pour les intéresser au sort du pauvre exilé. »

En même temps, le roi d'Angleterre faisait publier dans ses états une défense à tous les seigneurs de donner aucun secours au prétendant, sous peine d'être considéré comme ennemi.

Le Parlement du roi de France était indiqué pour le jour de Noël de l'année 1127.

Attiré par la sympathie vers Guillaume Cliton, mais lié par l'intérêt et par la reconnaissance au roi Henri qui venait de lui rendre la liberté, Galeran hésite, cherche à ménager les deux partis et ne réussit, comme il arrive toujours en pareille occurrence, qu'à les mécontenter tous les deux : Un jour, dans la plaine de Courtray, les deux armées se rencontrent; Galeran, qui s'était joint aux ennemis de Cliton, reste neutre et laisse tailler les Normands en pièces.

Cette action, qui n'avait pas alors toute la portée

qu'elle aurait aujourd'hui, souleva néanmoins la désapprobation générale si l'on en juge par ce passage d'un vieux poème roman qui dit, avec plus de malice que de vérité, que Galeran ne fut pas aussi diligent pour se rendre à la bataille d'un certain *Lundi* qu'il le fut le lendemain *Mardi* pour arriver au dîner du roi à Paris, ce qui donna lieu de dire à Rouen qu'il était un franc homme... de cuisine.

Et Galleran n'iert moult diligent,
Au lundi pour corre n'ot grant quent.
La nuit séjourne Huon o sa Moillier
Et Galleran et Doz le filz Rogier,
Et le matin quand virent esclairier
Monta chescun sur son courant destrier
Tant ont erré el le grant chemin planier
Qu'à Paris vindrent au mardi au mangier,
Devant la salle des triez à grant cornier,
A Roüen s'asseure qu'il iert franc coquier.

Pour échapper aux railleries des seigneurs anglais et faire oublier sa conduite par quelques actions d'éclat, Galeran partit pour la Terre-Sainte : la paix venait d'être rendue à la France par la mort de Guillaume Cliton, il fallait au jeune guerrier un nouveau moyen de satisfaire sa soif d'aventures.

Après deux années d'absence, Galeran reparaît dans ses états en 1131.

Une foule d'affaires particulières absorbent alors

tout son temps : il donne au monastère Saint-Nicaise de Meulan la dîme d'un nouvel étang et d'un moulin, établis au lieu appelé Gaudimont et confirme le don précédemment fait par son père d'un premier étang formé à Meulan (1). L'année suivante, il accorde aux mêmes religieux l'autorisation d'établir une foire franche à Meulan qui durerait trois jours, à compter du dimanche de l'octave de Pâques. Il confirme tous les dons, droits et priviléges de l'église de la Sainte-Trinité de Beaumont-le-Roger, fondée par ses ancêtres ; et vers le même temps il accorde à l'abbaye de Saint-Martin et de Sainte-Barbe d'Escayeul, au pays d'Auge, l'affranchissement de tous droits seigneuriaux sur ses terres de Normandie (2).

A la prière de Guillaume, abbé de Jumièges, Galeran fait aussi « don et remise » aux religieux de cette maison de la redevance d'un palefroi que ceux-ci lui donnaient tous les ans pour lui tenir lieu de ses droits sur leurs denrées et leurs vins récoltés dans l'étendue du comté de Meulan et embarqués au port de cette ville.

(1) Le grand étang de Meulan, établi du temps de Robert III, était situé dans la vallée qui sépare Hardricourt de Meulan, et contenu, du nord au midi, entre la chaussée de Tessancourt et la route de Mantes. Le petit, formé du temps de Galeran II au lieu appelé Gaudimont, était situé au-dessus du premier à partir de la chaussée de Tessancourt en remontant vers le nord jusqu'au village de Tessancourt dans la vallée qui vient de Condécourt.

(2) Collection Lévrier, preuves nos 390 à 402.

Enfin, il fonde la maison hospitalière de Saint-Gilles de Pont-Audemer, desservie par des frères et consacrée au soulagement des malades et des pauvres. (1)

L'adolescent se faisait homme : le jeune comte de Meulan, se préparait, dans le recueillement de la vie privée, au rôle important qu'il était appelé à jouer dans la vie politique.

IV

Nous retrouvons Galeran, le 25 novembre 1135, au château de Saint-Denis de Formant, dans la forêt de Lyons : toute la cour du roi d'Angleterre est réunie ; les principaux seigneurs des environs ont été convoqués ; et chacun se prépare, par un joyeux festin, à la grande chasse qui doit avoir lieu le lendemain.

Cependant la nuit est venue. Une vague rumeur circule, et soudain les gais propos s'arrêtent : le roi vient d'être emporté malade.

Cinq jours après, des suites d'une indigestion de lamproies, Henri Ier rendait l'âme en conjurant ses barons de reconnaître pour leur reine sa fille Mathilde,

(1) Collection Lévrier, preuves nos 405 à 408.

veuve de l'empereur Henri V, et mariée en secondes noces au comte d'Anjou, Geoffroy Plantagenet.

Étienne de Blois, comte de Boulogne, petit-fils par sa mère de Guillaume-le-Conquérant, prétendant succéder à Henri I[er], passa aussitôt la mer.

Bien accueilli par l'archevêque de Cantorbéry et par d'autres prélats, chaleureusement appuyé par le comte de Meulan « qui tenait le premier rang parmi les grands du pays (1), » Étienne fut couronné roi d'Angleterre, quinze jours après la mort de Henri : en reconnaissance, le nouveau monarque fiança sa fille à Galeran en lui donnant le comté de Winchester pour dot.

Cette princesse n'était âgée que de deux ans.

Sensible à cette faveur du roi, Galeran revêtu en outre de la dignité de vice-duc, passa aussitôt en Normandie. Ce malheureux pays était à la fois déchiré par la guerre civile et menacé de l'invasion étrangère : car, la fière Mathilde n'était pas d'humeur à se laisser ainsi dépouiller de l'héritage paternel ; et Roger de Toëny réveillait d'anciennes prétentions sur la ville de Breteuil que le roi Henri avait donnée à Robert de Leicester, lors de son mariage avec Amicie de Guader.

(1) *Valeranus comes Mellenti qui omnibus Normanniæ primatibus præminebat*... (Chron. Normann., p. 979.)

La forteresse de Vandreuil (1), appartenant au duché, venait d'être surprise par Roger.

Galeran, à la tête de la commune de Rouen, fondit sur cette place et la rendit au domaine du roi, puis il s'empara d'Acquigni et brûla toute la ville : à titre de représailles, Roger incendia trois villages sans défense qui appartenaient au comte de Meulan.

Une lutte terrible s'ensuivit.

Moyennant 100 marcs d'argent, Galeran et Robert de Leicester obtinrent des secours de Thibault, comte de Blois, et purent reprendre l'offensive : sur trois points différents Roger de Toëny se vit simultanément attaqué. Cependant Geoffroy d'Anjou, retenu dans ses domaines par les embarras qu'avait su lui susciter le nouveau roi, n'avait pu jusqu'alors revendiquer ses droits. Au mois de septembre, il passa la Sarthe et pénétra en Normandie.

L'attention de Galeran se porta de ce côté.

Argentan, Séez, Exmes, Domfront ouvrirent leurs portes au gendre de Henri Ier. Les Angevins marchèrent ensuite sur Lizieux. A cette nouvelle, Galeran, qui ne s'était renfermé dans la place que pour y attirer l'ennemi, divisa sa troupe en deux corps : l'un, sous son commandement, devait fondre sur les derrières de l'armée assiégeante; l'autre, sous les

(1) Arrondissement de Louviers.

ordres d'Alain de Dinan, restait chargé de la défense de la ville. Mais à peine la division du comte de Meulan était-elle hors de leurs murs que « le cœur faillit aux Bretons » : ils mirent le feu à la ville et prévinrent ainsi les ennemis qui, n'osant s'aventurer au-delà, tournèrent bride et coururent assiéger la forteresse du Sap.

Blessé au pied droit, Geoffroy, malgré le renfort que lui amena sa femme le soir même, donna l'ordre de la retraite : lui, qui était entré en Normandie, « menaçant et porté sur un cheval écumant d'orgueil, » s'en alla pâle et gémissant étendu dans une litière.

Alors Galeran, à la tête de cinq cents chevaliers, se porta rapidement au secours du château qu'il avait fait construire à la Croix-Saint-Leuffroy et qu'assiégeait Roger de Toëny, après avoir ravagé l'évêché d'Évreux. Malgré toute sa diligence, le comte de Meulan ne put empêcher les auxiliaires de Roger de dévaster les environs et de brûler l'église Saint-Étienne, ainsi que le couvent des religieux. Mais, au moment où les pillards chargés de butin se retiraient en toute hâte, ils se trouvèrent en face des chevaliers de Galeran : après une énergique résistance, Roger fut fait prisonnier avec une grande partie de ses partisans.

Tranquille de ce côté, Galeran dut bientôt faire

tête à Geoffroy Plantagenet qui repassait en Normandie avec quatre cents chevaliers.

Le roi Étienne, qui venait de débarquer à La Hogue avec une suite nombreuse, accourut joindre ses troupes à celles de Galeran. Mais l'insubordination qui se glisssa dans l'armée — résultat de la jalousie qu'inspiraient aux seigneurs normands les *Soudoyers* brabançons amenés par le roi — empêcha de rien entreprendre. Geoffroy, de son côté, ne pouvant compter sur le dévouement de ses chevaliers pillards et insubordonnés, consentit à une trève de deux ans.

Rappelé en Angleterre par les troubles qui venaient d'éclater dans cette partie de son royaume, Étienne repassa la mer emmenant avec lui Galeran et Robert de Leicester, son frère.

A son arrivée, le roi trouva sa couronne attaquée à la fois par une invasion écossaise, par une révolte des barons normands et par une conspiration anglo-saxonne. Une prompte répression affermit Étienne sur son trône. Mais de nouveaux sujets d'inquiétude hâtèrent le retour de Galeran en Normandie.

La trève de deux ans conclue entre le roi d'Angleterre et le comte d'Anjou n'avait pas tardé à être violée.

Au printemps de 1138, les hostilités recommencèrent ouvertement. Roger de Toëny, que le roi Étienne avait généreusement tiré des prisons de

Galeran, « se jeta comme un furieux » sur les terres de Robert de Leicester et ravagea pour la seconde fois l'évêché d'Évreux. Un mois plus tard, le comte de Meulan avait deux ennemis à combattre : Geoffroy Plantagenet, du fond de l'Anjou, était accouru au secours de son allié et Robert, comte de Glocester, lui avait soumis la ville de Caen avec toutes les places environnantes.

Dans cette conjoncture, Galeran se montra véritablement un grand capitaine.

Persuadé que le parti de Plantagenet était plus fort par l'intrigue que par les armes, le jeune général, aidé d'un renfort de deux cents chevaliers que lui avait envoyé Raoul de Vermandois, son oncle maternel, se porta rapidement sur le quartier-général de l'armée d'Anjou : Geoffroy, effrayé par cette audacieuse démonstration, se retira dans ses terres. Roger de Toëny, qui assiégeait le château de Breteuil après avoir incendié la ville, cessa ses hostilités en apprenant ce nouveau succès de Galeran et demanda la paix.

Ainsi, se termina au plus grand avantage du roi Étienne, par le seul prestige du comte de Meulan et la rapidité de ses conceptions, une campagne qui s'était ouverte sous les plus tristes auspices. « Toutefois, dit Ordéric Vital, afin qu'on ne vit pas mille chevaliers réunis en vain et s'en retournant sans

coup férir, les gens du comte de Meulan marchèrent vers Caen et ravagèrent le pays aux environs, afin d'attirer la garnison hors de la place. Mais le comte Robert y resta sagement renfermé avec ses chevaliers. »

Cette réflexion peint admirablement la guerre de cette époque.

Couvert de gloire et comblé d'honneurs, Galeran retourna en Angleterre, accompagné de Roger de Toëny qu'il réconcilia avec le roi Étienne.

Quels sujets de mécontentement vinrent donc, au plus fort de sa puissance, détourner le jeune comte de Meulan du parti de son beau-père, en lui faisant prêter l'oreille aux sollicitations du comte de Glocester, frère naturel de Mathilde et son plus ferme appui ?

Tous les historiens sont muets à cet égard.

L'insinuante princesse, informée des dispositions de Galeran, passa aussitôt en Angleterre et vint s'aboucher secrètement avec lui.

Le résultat de cette démarche fut la défection du comte de Meulan, le 2 février 1141, à la bataille décisive de Lincoln, où le roi Étienne, abandonné de tous ses soldats, tomba au pouvoir de Glocester, commandant en chef l'armée de l'ex-impératrice : Galeran, qui conservait dans sa ville de Winchester la couronne d'Angleterre, ne fit aucune résistance

pour livrer à la fille de Henri Ier cet insigne de la dignité royale.

Mathilde entra triomphalement dans Londres, pendant que le malheureux Étienne était emprisonné à Bristol.

De retour en France, Galeran se déclara ouvertement pour Geoffroy Plantagenet qui, pour cimenter leur réconciliation, lui donna le château de Montfort-sur-Risle : l'exemple du comte de Meulan entraîna la plus grande partie des seigneurs normands.

La ville de Rouen seule restait fidèle au roi déchu.

Galeran joignit ses troupes à celles du comte d'Anjou et la courageuse cité se vit attaquée sur deux points à la fois. Le siége fut long et meurtrier. Irrités de cette résistance, les soldats du comte de Meulan incendièrent Émendreville et le faubourg Saint-Sever : un grand nombre de personnes des deux sexes périrent dans les flammes (1).

Enfin, le 20 janvier 1144, Galeran entrait triomphant dans la vieille capitale avec le nouveau duc de Normandie.

(1) Ordéric Vital, liv. XIII. — Dumoulin, p. 350 et suiv. — Larrey, hist. d'Angl. p. 237 et suiv. — Hist. d'Harcourt. — Matthieu Pâris, p. 78, etc., etc.



V

Il semble, au milieu de cette vie agitée, qu'il ne devait rester au comte de Meulan aucun loisir pour s'occuper de l'administration, ou tout au moins de la surveillance de ses domaines.

Telle était cependant la prodigieuse activité de cet homme de fer qu'il savait encore trouver le moyen de réaliser dans ses terres d'importantes améliorations : il signait une charte entre deux coups d'épée et s'occupait d'œuvres pieuses entre deux expéditions.

C'est ainsi que, le mercredi 11 mars 1142 (1), il fit don aux *infirmes*, c'est-à-dire à l'Hôtel-Dieu de Meulan, de trois muids de grains à prendre sur les moulins de cette ville; de trois muids de vin à prendre sur son pressoir d'Aubergenville; de trois septiers de sel et de mille harengs; du droit de *minage* (2) sur le marché du jeudi, à Meulan; de la dîme de tous les vivres de sa table et de toutes les provisions de sa maison; enfin de XX sols à prélever sur son domaine : le tout annuellement et à perpétuité.

(1) La charte originale porte l'année 1141, mais, en comptant par le calendrier actuel, cette époque correspond à l'an 1142, le 11 mars tombant cette année avant Pâques.

(2) Droit qui se payait pour le mesurage des grains vendus au marché.

L'année précédente, Galeran II avait pu recouvrer le *chef* de saint Nicaise, qui s'était trouvé séparé des autres ossements dans les vissicitudes subies par les reliques de l'apôtre du Vexin.

« A l'exception de quelques fragments détachés en divers temps pour être donnés à différentes églises, dit l'auteur de la vie du saint (1), le corps de saint Nicaise était en entier à Meulan : quant au chef on ignorait ce qu'il était devenu.

» Cependant, un vieil ermite profitant d'une visite de Goslenus, évêque de Chartres, apporta ce précieux fragment au comte de Meulan.

» Doutant que cette relique fût vraie, Goslenus et Galeran voulurent en faire l'épreuve. Ils assemblèrent tout le clergé des environs, et l'évêque, en leur présence, mit ce chef sur l'un des bouts du grand autel de l'église Saint-Nicaise, et à l'autre extrémité tous les ossements du saint qu'il avait tirés de leur châsse.

» On se mit en prières afin que Dieu, par quelque signe évident, voulût bien faire connaître si ce crâne était le vrai chef de saint Nicaise.

» Quand la prière fut achevée, ce chef alla de soi-même rejoindre les autres ossements. Ce dont l'évêque et tous les assistants rendirent grâces à Dieu et au bienheureux martyr. Puis les saintes reliques

(1) M. Davanne, prieur de Saint-Nicaise de Meulan. *Vie de saint Nicaise*, p. 150.

furent mises en des châsses neuves par l'ordre du comte (1) et le chef de saint Nicaise enchâssé séparément dans un beau reliquaire en argent soutenu par des anges de même métal. » (2)

Cette cérémonie eut lieu le premier dimanche de l'octave de l'Ascension de l'année 1141. (3)

Un an après la translation de ces reliques, à l'occasion « d'une grande calamité publique, » Galeran II ordonna que, dans une procession générale, la châsse de saint Nicaise et celles de ses compagnons fussent portées jusqu'au village de Juziers à la chapelle bâtie sur l'emplacement de la maison qu'occupait la nourrice de saint Gaucher (4). Tous les ecclésiastiques

(1) Dans la châsse revêtue de lames d'argent qui contenait les reliques de saint Nicaise, on plaça une pièce de monnaie de Galeran II, frappée à Meulan. Elle était en argent et de la grandeur d'une pièce d'un franc actuel. M. Millin a fait graver cette pièce dans sa collection des antiquités de la ville de Meulan avec les notes explicatives. M. Lévrier l'a reproduite également dans son volume de preuves. Elle portait d'un côté le monogramme MONETA MULLENTUM et sur le revers un fragment portait encore les trois lettre VIC qui faisaient sans doute partie du mot *Ludovicus* : Ceci indique le règne de Louis VII, dit le Jeune, qui correspond au gouvernement de Galeran II.

(2) Ce reliquaire, d'une valeur intrinsèque de 300 livres parisis, fut volé dans l'église Saint-Nicaise, de Meulan, en mai 1535. Un prêtre et un nommé Blondry furent soupçonnés de ce vql et emprisonnés. Des rixes suivies de mort d'homme, étant survenues à la suite de cette arrestation, on dût relâcher les prévenus. Mais on ne retrouva pas le reliquaire. Le chef de Saint-Nicaise avait été respecté.

(3) Un cartulaire de Saint-Nicaise place à tort cet événement sous Galeran Ier. M. Davanne, mieux instruit, le porte au temps de Galeran II. A cette époque, en effet, vivait Goslenus, évêque de Chartres.

(4) Cette chapelle de Saint-Gaucher était bâtie au hameau de La Châtre dépendant du village de Juziers. On la voyait encore en 1752 auprès d'une fontaine à laquelle la tradition attribue de nombreux miracles.

du Pincerais et du Vexin accoururent à l'appel de Galeran, ainsi que le peuple des environs.

Un incident, que nous considérons comme un *pieux stratagème*, vint marquer le retour de ce pélerinage :

« Lorsque les prêtres, qui portaient sur leurs épaules la châsse de saint Nicaise, voulurent reprendre haleine, ils posèrent leur précieux fardeau sur une table, dans le chemin, et chacun fit une halte. Mais, quand on voulut se remettre en marche, la châsse sembla clouée au sol par une puissance surnaturelle.

» Tous les assistants et le comte lui-même tentèrent en vain de mouvoir ce frêle ouvrage, frappé tout-à-coup d'immobilité.

» Un des membres du clergé s'avança et dit que peut-être quelqu'un avait fait offense à saint Nicaise. Le comte se souvint alors que l'église du prieuré se trouvait depuis quelque temps privée des droits sur le marché du lundi, que lui avait octroyés le comte Galeran Ier.

» Alors, se mettant dévotement à genoux devant la châsse du martyr, le comte fit sa prière à saint Nicaise afin qu'il plût au patron de Meulan que son corps fût porté en l'église du prieuré, promettant en revanche de faire droit à la réclamation des religieux. A peine ce vœu était-il formulé que la châsse se mût d'elle-même. Les prêtres purent reprendre le chemin

du monastère, et, dès le lendemain, le fléau qui désolait la contrée diminua d'intensité. »

C'est en mémoire du secours accordé en cette circonstance à la ville de Meulan, par l'intercession de son saint patron, que Galeran II prescrivit pour l'avenir cette procession solennelle qui se pratique encore annuellement le jour de l'Ascension.

VI

En exécution de son vœu, Galeran II, voulant prouver aux habitants de la ville de Meulan qu'il n'avait pas moins de vénération que ses prédécesseurs pour le patron de sa capitale, se fit représenter tous les anciens actes du monastère Saint-Nicaise.

Après un examen attentif de toutes ces pièces reconnues authentiques, Galeran délivra solennellement, au milieu du chapitre des moines, la charte suivante :

« L'an de l'incarnation du Seigneur MCLII.

» Nous, Galeran, comte de Meulan, considérant qu'en matière de donation la garantie des témoins est insuffisante et qu'il n'est pas de plus grande certitude que celle qui résulte d'une charte, car il n'est pas rare de voir les fils, succédant à leur père, révoquer les dons de celui-ci,

» Avons voulu voir et compulser les chartes et les archives que possèdent à Meulan les religieux de l'église du

bienheureux saint Nicaise, martyr, relatives aux donations qui ont été faites à ce monastère en l'honneur de Dieu, tant par nos prédécesseurs et nos pères que par nous.

» C'est pourquoi, au nom du Christ, nous accordons et confirmons, à perpétuité et sous la garantie de notre grand scel, au bienheureux saint Nicaise et aux moines du Bec qui servent Dieu dans ce monastère.

« 1° Le droit de *coutume* ou *tonlieu* sur toutes les denrées et marchandises vendues au marché de Meulan depuis l'heure de none du mercredi jusqu'à pareille heure du jeudi, avec exemption néanmoins de ces redevances pour les habitants de la ville et du fort de Meulan, ainsi que pour ceux du village de Tessancourt, et les gens qui apportent aux chevaliers et seigneurs habitant la ville de Meulan les provisions de leur crû, enfin pour le serviteur de Guazon de Poissy qui garde le château de Fresnes.

» 2° Les amendes de ceux qui cherchent à frauder ces droits.

» 3° La dîme du sel que nous prélevons sur les bateaux qui remontent la Seine.

» 4° La dîme sur les droits perçus en nature pour la mouture des grains aux moulins de Meulan, de même qualité que celle qui est perçue pour nous-même avec franchise de mouture et de banalité.

» 5° La dîme du poisson des étangs de Meulan avec le droit d'y pêcher le jour de la fête de saint Nicaise pour traiter abondamment toute la communauté.

» 6° Tous les ans, au même jour, un porc ou cinq sols en argent au choix des religieux, ainsi qu'un muid de vin pareil à celui qu'on sert à notre table.



» 7° Un cierge de trois deniers que, le samedi de chaque semaine, notre prévôt est tenu de porter et de mettre en l'église Saint-Nicaise.

» 8° Dix livres de monnaie de Meulan, ou y ayant cours, à prendre annuellement sur les revenus de l'acquit perçu sur les bateaux qui passent sous les ponts de la ville.

» 9° Dix sols de pareille redevance, payables chaque année au trésorier du monastère, sur la portion du même acquit imposée aux vicomtes de Meulan (avec leur terre de Mézy) soit que cet objet reste entre leurs mains, soit qu'il passe à d'autres personnes.

» 10° Cinq sols de rente annuelle dûs par Simon Malfilâtre.

» 11° Le don de l'église Saint-Nicolas, du château de Meulan.

» 12° Le don des églises Saint-Gervais et Saint-Jean-en-Grève, de Paris, avec le patronage, les dîmes et les oblations.

» 13° La seconde dîme à prendre après la première en la terre de Vaux, près Meulan, sur la charrue des labours, soit que nous la gardions en notre main, ou qu'elle soit baillée à cens.

» 14° Dix livres de rente, en monnaie de Rouen, données par notre mère Élisabeth sur sa terre et son château de Villebod, en Normandie.

» 15° Le tribut des marchands forains à la foire annuelle de l'Ascension, accordée par le roi avec les franchises, coutumes et redevances de ces foires, sans qu'aucun de nos gens puisse se permettre de rien exiger.

» 16° Enfin nous confirmons tous les dons faits à l'église

et au couvent de Saint-Nicaise, depuis leur fondation à quelque titre que ce puisse être (1).

» Donné à Meulan, sous le règne de Louis, roi de France et d'Aquitaine, en présence de : Philippe d'Harcourt, doyen de la cathédrale de Lincoln, en Angleterre (2); Matthieu de Montmorency, connétable de France (3); Robert de

(1) Parmi les bienfaiteurs du monastère figuraient :

Roger de Beaumont, qui, lors de la bénédiction de l'église fondée par Galeran Ier, son beau-père, avait donné aux moines de Saint-Nicaise la dîme de son domaine d'Angleterre, appelé Blinchefeld, et 40 sols de rente a prendre sur une autre terre, nommée Hungifel.

Amicie, comtesse de Leicester, première femme de Robert, frère de Galeran II, qui donna, pour être employés à l'entretien du luminaire de l'église, un marc d'argent et une once d'or à prendre annuellement sur sa maison de Churisnodest en Angleterre.

Hugues, vicomte de Meulan, seigneur de Mézy, et Basile, sa femme, fille de Gaultier Hay Ier, vicomte de Meulan, donna un pré, situé à Mézy, avec le droit d'y établir un pressoir pour la vigne du prieuré et pour tous les censitaires de ce monastère.

Gaultier Hay II, vicomte de Meulan et beau-frère de Hugues, donna un fief avec justice à Épône et la haute justice des Mureaux avec four banal et mesure à vin.

Mais nous ne relaterons pas ici toutes les donations faites à ce prieuré de Saint-Nicaise qui déjà joue un si grand rôle dans l'histoire de Meulan : nous nous bornerons à constater que, dès l'époque de la charte confirmative de Galeran II, les possessions de ce monastère étaient considérables et comprenaient, indépendamment de celles que nous venons de rapporter, les fiefs et dîmes de Bures, de Brezolles, d'Évecquemont, de Fresnes et des Mureaux ainsi que le patronage de ces deux dernières paroisses.

(2) Philippe d'Harcourt avait été élu à l'évêché de Salisbury, en l'année 1140, à la sollicitation de Galeran II ; mais il n'avait pu prendre possession de son siége à cause des dissentiments survenus entre le roi Étienne et le comte de Meulan ; il s'était vu obligé de quitter l'Angleterre et de suivre Galeran en France. Depuis, il devint évêque de Bayeux et chancelier d'Angleterre. Philippe d'Harcourt descendait, comme Galeran, du fameux Bernard-le-Danois.

(3) La famille de Montmorency était alliée à celle de Meulan de plusieurs côtés : Hervé de Montmorency, entr'autres, épousa Élisabeth de Meulan, sœur de Galeran, veuve en premières noces de Gilbert de Clare.

Neubourg (1); Hugues de Gisors, nos parents et alliés; Thibault de Gisors, notre maréchal (2); Raoul de Montdor, notre chambellan; Garnier, notre prévôt; Robert de Frémoville, notre sénéchal; Baldric du Bois, Geoffroy de Gournay, Nicolas de La Lande et Roger, notre chancelier.

Puis en présence d'un public nombreux et d'une foule de seigneurs des environs, le comte de Meulan déposa, sur l'autel de l'église Saint-Nicaise, cette charte expédiée sur velin et scellée en lacs de cuir d'un sceau de cire blanche (3).

Peu de temps après, Galeran fit pour l'église de la Sainte-Trinité, de Beaumont, ce qu'il venait de faire

comte de Pembrock, après avoir été la concubine de Henri I[er], roi d'Angleterre.

(1) Robert de Neubourg, fils de Henri de Meulan-Beaumont, comte de Warwick, était cousin germain de Galeran.

(2) Les deux frères, Hugues et Thibault de Gisors, étaient encore tous deux des Montmorency. Hugues avait épousé Mélisente, parente d'Élisabeth de Vermandois, mère de Galeran.

(3) Cette charte existait encore en original avant 1793 : M. Lévrier, dans ses mémoires sur le Vexin, dit l'avoir vue précieusement conservée au chartrier de Saint-Nicaise dans une boîte d'étain. Elle a disparu sans doute dans le pillage du couvent, lors de la révolution, mais M. Lévrier en a conservé copie, et M. Millin a fait graver, dans ses Antiquités nationales, le sceau qui se voyait au bas : Le comte est à cheval, armé de toutes pièces et coiffé du casque normand que surmonte une pointe de fer; une longue tunique couvre son armure et ses pieds ont chaussé les éperons de chevalier; d'une main, il tient une grande épée et de l'autre, un bouclier à ses armes muni d'un ombilic pointu. Autour on lit en lettres majuscules : *Sigillum Gualeranni comitis Mellenti.* Sur le revers, le comte, portant le même costume, tient d'une main une verge et de l'autre sa bannière, *parti, le premier de sable au lion à la queue fourchée d'argent, le deuxième échiqueté d'or et d'azur.* — Autour on lit : *Sigillum Gualeranni, domini Wigon.*

Ce sceau est le plus ancien de ceux des comtes de Meulan qui jusqu'alors n'assuraient l'authenticité de leurs actes que par leur signature.

pour l'église Saint-Nicaise, de Meulan; il récapitula tous les droits, priviléges, domaines, rentes et concessions accordés par ses ancêtres et confirma le tout dans un seul diplôme, puis il soumit cette église à l'abbaye du Bec (1).

Dans toutes ces fondations, Galeran était encouragé par l'épouse qu'il s'était choisie après sa rupture avec le roi Étienne.

La jeune comtesse de Meulan était fille d'Agnès de Garlande et d'Amaury IV, comte d'Évreux et de Montfort-l'Amaury. Elle possédait du chef de sa mère la terre de Gournay-sur-Marne; et suivant la coutume de cette maison, son frère l'avait dotée en lui donnant le domaine de La Haye de Lintot avec 30 *livrées* de terre situées à Cravent, entre Chauffour et Mantes (2). Mais, quelque considérables que fussent ces biens, ils étaient surpassés par les trésors que renfermait le cœur d'Agnès de Montfort.

Cette compatissante moitié espérait, en multipliant les œuvres de charité, réparer les injustices que la guerre faisait commettre à son époux : Dieu seul connaît le nombre de ses bienfaits.

(1) Chron. normand. p. 980. — Recueil de Blois, p. 3.

(2) Suivant quelques auteurs la *livrée* contenait 240 acres; l'acre se composait de 160 perches : ces 30 livrées équivaudraient donc à près de 6,000 hectares.

VII

Touché de repentir à cause du mal qu'il avait fait en Normandie, Galeran II résolut de faire un pélerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Il partit pendant l'automne de 1144.

Le voyage d'Espagne était alors fort à la mode : il semblait à ces hauts barons féodaux qu'une visite à quelque église en réputation dût effacer les traces de leurs fautes.

Ce fut au retour de ce voyage que Galeran fonda la chapelle Saint-Jacques, au fort de Meulan (1).

Cependant l'horrible scène de l'église Saint-Sever, où tant de cadavres avaient été retirés des décombres fumants, était toujours présente à la pensée du comte : l'occasion se présenta bientôt de rendre le repos à sa conscience.

Aux fêtes de Pâques 1146, le roi de France, Louis VII, déchiré de remords pour un crime analogue à celui de Galeran, convoqua tous les grands et les évêques de son royaume à Vézelay, dans le comté de Nevers. Une tribune avait été préparée dans la vaste plaine de Vézelay : Du haut de cette chaire improvisée, saint Bernard promit la rémission de

(1) Cart. S. Nicaise, p. 178.

leurs péchés à tous ceux qui prendraient la croix pour secourir Jérusalem, de nouveau menacée par les infidèles. A peine l'orateur avait-il achevé son discours qu'un cri général s'éleva : des croix! des croix! Et bientôt toutes les croix que le saint abbé avait fait préparer furent épuisées.

Galeran, qui s'était rendu à l'appel du monarque, se croisa avec plusieurs milliers de chevaliers, des évêques, des princes du sang, le roi de France lui-même et une multitude de gens du peuple.

On s'était séparé en fixant le départ pour le jour de la Pentecôte de l'année suivante.

L'empereur Conrad III avait suivi l'exemple du roi de France, et les deux armées, française et teutonique, comptaient chacune plus de 100,000 combattants sans y comprendre une foule de pélerins inutiles aux armes : l'armée française devait se rassembler à Metz avec l'intention de se rendre en Orient, en traversant l'Allemagne; les Flamands, les Anglais et les Normands voulurent gagner la Palestine par mer.

Galeran se mit à la tête de ces derniers.

La flotte réunie comptait plus de cent embarcations. Elle mit à la voile le 12 avril 1147, et cingla vers l'Espagne pour entrer dans la Méditerranée par le détroit de Gibraltar. Les vents contraires jetèrent les Normands sur les côtes de Portugal. Alphonse Henriquez, roi de ce pays, était en guerre avec les

Maures qui s'étaient emparés de sa capitale. A la prière de ce prince les croisés se joignirent à ses troupes. Grâce à ce secours inespéré, Lisbonne, après quatre mois de siége secoua le joug des Musulmans : le 28 octobre, la ville fut emportée d'assaut et tous les Sarrazins passés au fil de l'épée.

Galeran fut comblé d'éloges et de présents.

Plusieurs croisés, cédant aux offres brillantes du roi, se fixèrent en cette contrée ; mais le comte de Meulan, fidèle à son serment, voulut reprendre la mer.

Il parvint en Palestine au commencement de l'année 1148.

De la brillante armée qu'avaient amenée les deux rois, il ne restait plus que les débris : sans discipline, sans tactique, les chrétiens n'avaient fait que des fautes et avaient été battus par les Turcs. L'arrivée de Galeran et des troupes fraîches qui l'accompagnaient rendit l'espoir à ces soldats démoralisés.

Maint Sarrazin y cesse de mort fini,
Moult se tenait li ber pour écharni ;
Quant au secours vindrent Girard et Guy,
Et Gallerans et Brun le fis Thierry,
S'en signe porte Aimer de Berry :
Dur chevalier contre son ennemy,
Vindrent az tentes, Galleran de Meullent
Les Normands girent tous nuz seurrement (1).

(1) Quoi qu'il y eut déjà beaucoup de Sarrazins tués, les barons étaient

On marcha sur Antioche, et de là, sur Jérusalem. Après avoir accompli leur vœu au Saint-Sépulcre, les croisés se réunirent à Saint-Jean-d'Acre pour décider en Parlement général sur les expéditions militaires à entreprendre.

« Dans ces assemblées, le comte de Meulan ne cédait le pas qu'au roi de France, à l'empereur Conrad, à Frédéric, son neveu, à Robert de France, comte de Dreux, et pas à autre ; où Galeran portait sa noble bannière, il marchait, comme c'était son droit, même avant le comte de Flandre (1). »

Mais nous ne le suivrons pas dans cette malheureuse expédition qui coûta plus de 60,000 hommes à la France.

Galeran, après s'être constamment distingué par des prodiges de valeur, fut l'un des seigneurs français qui quittèrent les derniers la Terre-Sainte. A son retour, assailli par une violente tempête et voyant son vaisseau sur le point de périr, il fit vœu de fonder un monastère s'il échappait à ce danger. Cependant loin de se calmer, l'orage redouble de fureur ; le bâtiment jeté à la côte se brise contre un rocher et

sur le point d'être accablés par le nombre, lorsque vinrent à leur secours Gallerans, Girard, Guy et Brun le fils de Thierry qui avaient pour porte-bannière Aimer de Berry, chevalier redoutable à ses ennemis. Mais tout cela ne dissipa point leurs craintes ; il n'y eut que lorsque Galleran de Meullent fut arrivé que, se confiant à son habileté, les barons combattirent avec les Normands et remportèrent la victoire.

(1) Mainbourg, hist. des Croisades, — Dumoulin, hist. de Nor. p. 362, etc.

tout l'équipage tombe à la mer : Galeran et Renaud de Gerponville, gentilhomme normand, se sauvent à la nage, soutenus par quelques débris du vaisseau auxquels ils ont pu s'accrocher.

Des pêcheurs fournirent aux deux naufragés le moyen de regagner leur patrie : ils débarquèrent le 17 décembre 1149, au port de Saint-Gilles, à l'embouchure du Rhône.

De concert avec l'impératrice Mathilde qui avait fait un vœu semblable, lorsqu'elle était assiégée dans la ville d'Oxford, Galeran fonda l'abbaye du Vœu, autrement dit de *Valace*, entre Lillebonne et Bolbec, dans le pays de Caux : il lui donna une grosse ferme située en la paroisse des Mureaux et nommée vulgairement la ferme de Valence, par altération de *Valace*, surnom de Galeran.

Au mois de juin 1157, un détachement de religieux de l'abbaye de Bordelay, en Angleterre, prit possession de ce monastère, mais peu de temps après, l'abbaye de Valace passa sous la dépendance de celle de Mortemer (1).

L'abbaye de Bordelay était elle-même une fondation du comte de Meulan.

(1) Larrey, *hist. d'Angleterre*, p. 339. — La Roque, *hist. d'Harcourt*, t. III, p. 47. — *Description du pays de Caux*, p. 158.

VIII

En partant pour la Terre-Sainte, Galeran avait confié le gouvernement de ses domaines à sa femme, Agnès de Montfort.

Une première surprise l'attendait à son arrivée.

Dans le faubourg de Meulan, qui devint plus tard le village des Mureaux, l'heureux époux retrouvait un souvenir flatteur de son lointain pélerinage dans la chapelle de Saint-Jean-d'Acre, dont Agnès s'était procuré les plans par un écuyer de son mari.

Ce monument était l'un des plus remarquables de l'époque (1).

Non loin de ce gracieux édifice s'élevait un vaste bâtiment affecté à une Maladrerie (2) ou hôpital des

(1) Cette église fut démolie après le siége de Meulan par l'armée de la Ligue, en 1590 : Le duc de Mayenne ayant établi sur ses voûtes une batterie de quatre pièces dont le feu fit un mal considérable aux assiégés, Henri IV ordonna la démolition de l'église. Une autre église fut construite aux frais de l'État sur un terrain appartenant *aux plaisirs du roi*. Le curé et les habitants, aux termes d'un acte de notariété, en prirent possession le 7 août 1594. Cet acte démontre que la nouvelle église était peu du goût de ses paroissiens qui ne la considéraient que comme une simple chapelle en la comparant à leur ancienne paroisse. « Celle-ci, disaient-ils, valait trente fois mieux. »

(2) Cet hôpital, qui avait conservé son nom de *Maladrerie-Comtesse*, subsistait encore au commencement du siècle, sous la forme d'une grande et triste maison isolée, au milieu d'un vaste enclos compris entre trois chemins : celui d'Ecquevilly, celui de Chapet et celui de Bouafle, au moulin de Sautour. Les quatre murailles nues de sa chapelle étaient encore



Lépreux : la maison de la prière et l'asile de la souffrance!... charitable pensée! Car c'était chose affreuse que l'horrible maladie contre laquelle la science se déclarait impuissante, et dont les principes contagieux obligeaient aux plus grandes précautions (1).

Marchant de surprise en surprise, Galeran, pour rentrer dans sa ville, trouvait une large et solide chaussée, là, où il n'avait laissé que des marécages ; un pont de pierre jeté sur la Seine faisait suite à cette chaussée et conduisait au fort de Meulan.

Certes, l'entreprise était hardie dans un siècle où l'architecture et la mécanique ne possédaient pas les ressources d'aujourd'hui. Ce pont passait, à juste titre, pour un chef-d'œuvre. Le fleuve, en effet, pré-

debout lors de la Révolution. Depuis longtemps déjà, cet établissement et ses biens avaient été réunis à l'Hôtel-Dieu de Meulan.

(1) Lorsqu'un habitant était soupçonné d'être atteint de la lèpre, l'autorité le faisait visiter ; et quand il était reconnu comme lépreux on le menait à l'église. Là, en présence de tous les fidèles, le malade était exposé seul dans un lieu apparent, le visage voilé comme au jour des morts. Le prêtre célébrait la messe des trépassés. Puis le lépreux était conduit à la porte du lieu saint. Le célébrant prenait alors une pelletée de la terre du cimetière et la posait sur la tête du malade en disant : — *Mon fils reconnaissez par ce signe que vous êtes mort au monde; mais le ciel est miséricordieux... Ayez la patience et la foi!...* Après ce service, le prêtre, précédé de la croix et de l'eau bénite, conduisait le lépreux en sa maison ou à l'hospice, et ne le quittait qu'après lui avoir prescrit les précautions qu'il avait à prendre pour ne pas communiquer son mal à autrui. (Voir, aux preuves Lévrier, *Monition canonique* donnée par l'official du Pincerais au maire de Mantes pour l'avertir de faire visiter Regnaud d'Arnouville afin de le séquestrer de la société comme atteint de la contagion de la lèpre. — 15 et 22 avril 1269.)

sente en cet endroit une largeur de plus de 150 mètres et sa profondeur en certaines places n'atteint pas moins de 10 mètres. Ce pont, porté sur 13 arches et soutenu par 24 piliers, fut appelé le Grand-Pont pour le distinguer de celui qui, unissant déjà l'île Saint-Nicaise à la rive du Vexin, se trouvait d'une longueur moindre.

La construction de ce nouveau pont, qui évitait un long circuit, devait avoir pour la ville de Meulan d'excellents résultats en facilitant le commerce du Vexin avec le Pincerais et le pays Chartrain (1) : son premier avantage fut d'établir une facile communication avec le château de plaisance de la comtesse, situé à Fresnes, et avec la ville de Montfort-l'Amaury que possédait la famille d'Agnès.

Les bienfaits de la comtesse ne s'étaient pas bornés, d'ailleurs, à la seule ville de Meulan.

Par une charte de 1148, Agnès de Montfort avait donné aux religieuses de Hautes-Bruyères de vastes terrains incultes situés sur le bord de la Seine, entre le village des Mureaux et celui de Verneuil : la mise en culture de ces landes avait été la première conséquence de cette donation.

Enfin, dans l'étendue de la mouvance du comté de Meulan, la comtesse n'avait pas fait reconstruire

(1) Restauré à diverses époques, ce pont est encore debout et parfaitement solide : c'est le Grand-Pont de Meulan.



moins de dix-sept églises paroissiales, qui avaient été détruites par les guerres ou endommagées par le temps. Quelques-unes de ces églises ont perdu, dans des restaurations postérieures, leur caractère primitif; mais la plupart se reconnaissent encore aujourd'hui par la structure particulière de leurs clochers terminés par des flèches de pierre. Tels sont ceux de Bourbier, Bouconvilliers, Brueil, Cléry, Condécourt, Épône, Gaillon, Gadancourt, Hardricourt, Jambville, Lierville, Limay, Maudétour, Orgeval, Saint-Gervais, Tessancourt et Vernouillet (1).

IX

Galeran n'eut guère le loisir d'apprécier les améliorations apportées dans ses domaines : bientôt il dut en confier, pour la seconde fois, l'administration à la comtesse.

La reddition de Rouen, en 1144, avait été suivie d'un arrangement entre les deux prétendants à la succession de Henri Ier : Étienne était demeuré roi d'Angleterre, et Geoffroy Plantagenet avait été nommé duc de Normandie.

A son retour de la Terre-Sainte, le roi de France

(1) Chron. S. Nigas. Mellent.

trouva de nouveau les Anglais et les Normands aux prises. Il rassembla ses troupes et se dirigea sur Séez, comme pour pénétrer en Normandie de ce côté, mais, comprenant que sa politique était de laisser les combattants s'affaiblir l'un par l'autre, il revint brusquement sur ses pas et fit camper ses troupes sur les rives de la Seine, dans la plaine qui s'étend depuis l'embouchure de la Mauldre jusqu'à Mantes.

C'était au mois d'août 1150.

Cependant Galeran, toujours fidèle au parti de Plantagenet, était allé renforcer les troupes du duc de Normandie, à la tête de ses 80 chevaliers.

A la nouvelle de ce dernier outrage, le roi Étienne, qui avait laissé le comte de Meulan en paisible jouissance du domaine de Winchester, marcha contre la capitale de ce comté, la prit après deux mois de siége et la livra aux flammes.

Un embarras domestique empêcha Galeran de tirer vengeance de cet acte du souverain anglais.

Robert de Montfort-sur-Risle, son neveu, souffrait impatiemment de voir le comte de Meulan posséder le château de Montfort, confisqué sur son père par le roi Henri Ier : Ne pouvant songer à prendre les armes contre le puissant détenteur, Robert appela la ruse à son aide.

Galeran avait accepté une conférence à Bernay. A peine était-elle entamée, que le neveu se saisissant de

l'oncle le fit enfermer dans le château d'Orbec. Les vassaux de Galeran accoururent bientôt à son secours. On capitula et, sur l'abandon que le comte fit de Montfort, il fut remis en liberté.

La guerre allumée par le mariage de la reine Éléonore de Guyenne, appelant sur d'autres points l'attention de Galeran, donna tout le temps nécessaire au jeune Robert de se fortifier dans son château. Aussi quand le roi de France, cédant à la fortune du duc de Normandie, eut, au mois d'août 1154, conclu avec son rival cette paix qui laissait au futur roi d'Angleterre les belles provinces qu'Éléonore lui avait apportées en dot, Robert de Montfort, après avoir ruiné les forts que Galeran avait fait construire pour s'opposer aux entreprises des alliés de son neveu, contraignit par son attitude le comte de Meulan à renoncer à son projet de reprendre cette place.

Galeran, d'ailleurs, commençait à aspirer au repos. Il avait cinquante ans, et les fatigues de la guerre, plus que l'âge encore, avaient quelque peu abattu son indomptable énergie.

Sa dernière expédition le fit à jamais renoncer au métier des armes qu'il avait tant aimé.

La reine Constance de Castille, qui avait succédé sur le trône de France à la fière Éléonore d'Aquitaine, était morte le 4 octobre 1160 en mettant une

fille au monde. Privé d'enfants mâles, Louis-le-Jeune se flatta qu'une troisième femme comblerait enfin ses vœux en donnant au royaume de France un héritier du sang des Capets ; et, quinze jours après la mort de Constance, il épousa Alix de Champagne.

Ce mariage ralluma la guerre avec l'Angleterre.

Henri Plantagenet, en fiançant son fils à la petite Marguerite, issue du premier mariage de Louis VII, avait évidemment porté ses vues sur la couronne de France, mais cette nouvelle union du monarque renversait les projets formés.

Les hostilités s'engagèrent sur toute la frontière des deux Vexins.

Galeran, qui s'était rangé sous la bannière du roi de France, se vit alors confisquer par Henri II toutes les places qu'il possédait encore en Angleterre et en Normandie. Toutefois, à la fin de cette guerre qui se termina sans avantage marqué, le comte de Meulan put rentrer dans ses domaines, grâce à la générosité ou à la politique de l'habile monarque qui voulait se l'attacher de nouveau.

Mais, depuis cette époque, Galeran ne s'occupa plus que d'œuvres pieuses. Il présida au chapitre de Beaumont-le Roger, en 1162, et fit des dons considérables au prieuré de Gournay-sur-Marne, en 1165.

Gournay était une des terres du comte de Meulan : un traité de 1157, conclu au sujet de ce domaine



entre le roi Louis-le-Jeune et Galeran II, démontre combien était encore restreint le pouvoir royal en présence de la féodalité : « Le comte consentit à ce que le monarque employât à son service les hommes qu'il avait à Gournay, mais *pendant le jour seulement*, à moins qu'ils ne se portassent de bonne volonté à fournir leur service de nuit. » Il fut de plus stipulé « que si le roi commettait quelque hostilité contre le comte de Meulan dans l'étendue de son comté, les habitants de Gournay ne pourraient y prendre part et garderaient la neutralité, mais que si le roi ou ses successeurs allaient jusqu'à vouloir dépouiller Galeran ou ses héritiers du comté de Meulan, le traité demeurant nul, les habitants de Gournay seraient tenus de servir leur seigneur contre le roi lui-même, et que, hors ce cas, aussitôt qu'ils en seraient requis ils marcheraient aux ordres du souverain qui s'engageait, en revanche, à les protéger de tout son pouvoir (1). »

Galeran songeait déjà peu à profiter des avantages que lui donnait ce traité : une visite au monastère de Préaux, en 1162, ne fit que l'affermir dans sa résolution.

En vain sa femme et ses barons le supplièrent de renoncer à son projet ; il prit l'habit monastique, et

(1) Duchesne, hist. de France, t. IV, p. 585.

mourut à Préaux, le 10 avril 1166, sous la robe de saint Benoît :

....His comitum speciale decus junctus Galerannus,
Ceu stellæ radius, clarus in orbe micat,
Immortalis enim famâ, virtute, triumphis,
Vivit, non moritur, nec perit imo manet.
Obvius occurit Christo jam glorificatur,
Ut sibi sit requies, gloria, vita, Deus (1).

« Semblable à un astre brillant qui, après avoir » répandu sa lumière sur le monde, s'éclipse et cache » son éclat, Galeran vient s'ensevelir dans l'obscurité » du tombeau. Immortel sur la terre par ses exploits, » sa valeur et ses triomphes, il passe à une immortalité plus heureuse et plus durable dans le royaume » du Roi des Rois, où la divinité même est pour jamais » son repos, sa couronne et sa vie. »

Galeran fut inhumé dans l'église du monastère de Préaux, auprès de la sépulture de son père.

Galerannus filius hujus Roberti
Comes Mellenti moritur monachus anno
M C LXVI

De son mariage avec Agnès de Montfort, qui lui survécut, Galeran II laissa neuf enfants :

(1) Éloge de Galeran par Étienne, religieux du Bec. *Collection Martenne amplis.* t. I, p. 875. Cette pièce qui peut être citée comme un modèle d'emphase ne contient pas moins de 126 vers latins.

Robert, qui fut comte de Meulan; Amaury, tige des seigneurs de Gournay; Roger, tige des vicomtes d'Évreux; Valeran, seigneur de Montfort; Raoul et Étienne, simples chevaliers; Isabelle, mariée en premières noces à Geoffroy, baron de Mayenne, puis à Maurice II, sire de Craon; Marie, unie à Hüe-Talbot, baron de Cleuville; et Amicie, mariée à Henri de Ferrières.

CHAPITRE CINQUIÈME

Robert IV. — Premières fautes du jeune comte de Meulan. — Guerre avec le roi de France. — Ravages du Vexin. — Croisades. — Galeran III. — Charte de commune. — Félonie de Jean-Sans-Terre. — Confiscation du comté de Meulan. — Mort de Robert IV.

1166 à 1204

I

Robert IV avait vingt-cinq ans à la mort de son père.

C'était un grand et beau cavalier, plus imbu des maximes émises par les *cours d'amour* que tourmenté de projets d'agrandissement. Néanmoins, son mariage avec Mathilde de Cornoüailles (1) ajouta les villes d'Argenton et de Concressant aux domaines qu'il avait hérités de ses ancêtres au Vexin, au Pincerais, en Normandie, dans l'Isle-de-France et en Angleterre; il eut encore la terre de Laas, la terre de Chênay

(1) Renaud, père de la comtesse, était fils naturel de Henri Ier, roi d'Angleterre. Il porta d'abord le nom de Renaud d'Unstanville; mais, ayant acquis, sous le règne du roi Étienne, le duché de Cornouailles, il en prit et porta depuis le titre.

et celle d'Antony par don de Philippe-Auguste : lourde couronne pour une tête aussi fragile que celle de Robert.

Son séjour à la cour de France et à celle d'Angleterre l'avait mis en rapport avec toute la jeunesse la plus turbulente des deux États.

En compagnie de quelques-uns de ces seigneurs il fit, pendant l'année qui précéda la mort de Galeran, un voyage en Sicile. Bien accueilli par la reine Marguerite, régente pendant la minorité de Guillaume II, son fils, il acquit bientôt à cette cour une faveur telle que les courtisans du pays en prirent de l'ombrage et se soulevèrent contre la souveraine : brave jusqu'à la témérité, Robert tint tête à l'orage et conseilla la résistance.

Cependant, la fermentation devenant trop grande, la reine, qui craignait pour la couronne de son fils, se vit dans l'obligation de se débarrasser de ces hôtes dangereux (1).

A son retour en France, informé que son père, à l'article de la mort, avait ardemment souhaité que ses enfants réparassent les dommages qu'il avait causés à l'abbaye de la Croix-Saint-Leuffroy, Robert s'empressa d'acquitter ces dernières volontés, et ratifia tout ce qui avait été fait par ses prédécesseurs en faveur des églises de Préaux, Jumièges, Le Bec,

(1) Hugues Falcand, *hist. de Sicile.*

Valace, Pont-Audemer, Beaumont-le-Roger, Saint-Vandrille, Saint-Denis et Saint-Nicaise de Meulan.

Il accorda entre autres choses aux religieux de Valace la permission d'ouvrir le *ban de vendange*, quand ils le jugeraient à propos dans sa ville de Mantes.

Ceux de Saint-Wandrille, ayant été inquiétés pour les droits seigneuriaux et domaniaux dans la même ville, eurent recours à Robert, qui adressa une ordonnance à ses officiers et prévôts de Mantes pour leur enjoindre de laisser jouir en paix les religieux de leurs priviléges. Par ce même acte, Robert atteste et certifie au roi de France, que jamais aucun des comtes de Meulan, ses prédécesseurs, n'avait perçu ces droits dont la franchise avait été accordée par eux à ce monastère, en conséquence, il prie le roi d'interposer son autorité pour maintenir cette liberté.

Louis-le-Jeune s'empressa de faire droit à cette requête et s'efforça d'attirer à sa cour le jeune comte de Meulan.

Cette faveur devait être funeste au turbulent Robert.

Henri au *Court-Mantel*, l'aîné des fils de Henri II, déjà investi du duché de Normandie, se persuada, d'après les imprudentes paroles échappées à son père, lors de son couronnement (1), que le règne de

(1) Pour se venger de l'archevêque de Cantorbéry, Henri II avait fait,

celui-ci était fini, et que désormais il devait être le seul roi d'Angleterre.

Il était soutenu dans cette prétention par le roi de France.

Pendant un voyage que le jeune prince fit avec sa femme, Marguerite de France, à la cour de son beau-père, Louis VII, il renoua connaissance avec le comte de Meulan qui le suivit en Normandie, et l'excita à demander ouvertement à Henri-*le-Vieil* l'abandon, en toute souveraineté, ou du royaume d'Angleterre, ou des seigneuries de Normandie et d'Anjou.

Henri II refusa, et, s'apercevant aisément que cette demande n'était que le résultat des mauvais conseils donnés à son fils, écarta de lui tous les serviteurs qui lui parurent suspects.

Le comte de Meulan, qu'on ne soupçonnait pas, fut seul excepté.

Dérogeant à la loyauté qui était presque sa seule vertu, Robert, cependant, favorisait le complot du jeune prince qui, d'accord avec sa mère Éléonore, voulait en appeler au sort des armes de la décision de son père : le plan de cette conspiration ayant été révélé à Henri II, par le comte de Toulouse sollicité de le seconder, il ne restait plus aux cou-

en 1170, couronner, par l'archevêque d'York, son fils aîné qu'il associait au trône d'Angleterre, et, dans le banquet qui suivit, le père daigna servir le fils à table en protestant que désormais celui-ci était seul roi.

pables que l'alternative de la punition ou de la fuite.

La cour était alors à Argentan.

Une nuit, pendant que les gardes étaient endormis, Henri et Robert quittèrent furtivement leurs appartements, sortirent de la ville par une porte dont les gardiens étaient gagnés et, suivis des deux jeunes princes Richard et Geoffroy, arrivèrent à Paris, auprès du roi Louis VII.

Henri II envoya des ambassadeurs pour réclamer les fugitifs, et s'empara des places que le comte de Meulan possédait en Angleterre et en Normandie. Cependant le roi de France, ayant fait reconnaître *Henri-le-Jeune* pour seul roi des Anglais, dans un parlement général des barons et des prélats français, un grand nombre de seigneurs normands et angevins abandonnèrent le vieux roi pour aller rendre hommage au nouveau souverain.

La guerre se déchaîna terrible au printemps de 1173, et se continua jusqu'au mois de septembre de l'année suivante.

Henri avait appelé à son secours 20,000 soldats mercenaires qu'on nommait *Brabançons*. Ces terribles auxiliaires firent merveille : Louis VII, fatigué de cette guerre, traita pour lui et pour ses jeunes alliés avec le monarque anglais qui leur rendit ce qu'ils possédaient avant leur défection (1).

(1) Dumoulin, hist. de Normandie, p. 391. — La Roque, t. I, p. 71.

Robert put donc rentrer dans ses domaines.

Mais le coup était porté : l'amitié des fils de Henri II, « qui, sous des dehors pleins de grâce, de noblesse et d'élégance, cachaient une profonde corruption, » devait causer la perte du jeune comte.

II

Quelques années s'écoulèrent dans une tranquillité relative.

De nouvelles difficultés surgirent, en 1183, au sujet du Vexin-Normand, que Louis VII avait autrefois donné en dot à sa fille Marguerite, mariée à Henri au Court-Mantel, mort sans enfants, et que réclamait en vain au roi d'Angleterre le nouveau roi de France, Philippe-Auguste. Luttes à main armée, entrevues entre les deux princes, accords conclus, ruptures subites, trèves de courte durée, protestations de sincère amitié, serments violés : telles furent les occupations de la noblesse des deux royaumes pendant plusieurs campagnes.

Cependant, au mois d'octobre 1187, la nouvelle parvint en Europe que Saladin venait de s'emparer de Jérusalem.

Les princes chrétiens résolurent aussitôt de faire taire leurs dissensions et de s'unir pour délivrer leurs

frères du joug des infidèles : un parlement pour traiter de la paix fut indiqué dans la plaine située entre Gisors et Trie, près d'un grand orme planté sur la frontière des deux Vexins qui, de temps immémorial, avait ombragé de ses rameaux les conférences des rois de France avec les ducs de Normandie.

Tous les barons de France, d'Angleterre et d'Aquitaine accoururent au Parlement des deux rois, qui s'ouvrit le 21 janvier 1188.

Le même enthousiasme, qui avait présidé aux deux premières croisades, se reproduisit à cette réunion : Galeran, fils aîné de Robert IV, prit la croix avec le roi de France, le fils du roi d'Angleterre, Richard-Cœur-de-Lion, le duc de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Champagne, de Chartres, et une multitude d'évêques et de seigneurs qui convinrent de partir dans le délai d'un an, promettant jusque-là d'ajourner leurs querelles.

Deux ou trois mois pourtant après le plaid de Gisors, Richard-Cœur-de-Lion, aidé de Robert IV, comte de Meulan, réveilla ses prétentions sur le comté de Toulouse et, entrant brusquement dans le Quercy, s'empara de plusieurs châteaux-forts.

Philippe-Auguste somma Henri II d'obliger son fils à cesser les hostilités.

Richard, d'accord avec son père, continua ses ravages. Philippe, saisissant avec empressement ce

sujet de rupture, entre dans le Berry, surprend Châteauroux, Buzançais et Argenton.

Cette dernière ville appartenait au comte de Meulan.

Le roi de France passe ensuite dans l'Auvergne et emporte rapidement toutes les places qu'occupent les hommes de Henri II ; puis, revenant sur ses pas et poussant devant lui le roi d'Angleterre jusqu'aux confins du Maine et de l'Anjou, il soumet tout sans résistance et n'est arrêté que par Vendôme, place bien fortifiée que le comte Jean Ier, son seigneur, avait livrée aux Anglais.

Philippe la réduisit cependant, et fit prisonniers 62 chevaliers que le comte de Meulan avait envoyés à sa défense.

L'auteur de *la Philippide*, Guillaume-le-Breton, en décrivant ce siége, plaint la situation de Robert IV qui, feudataire à la fois de deux rois puissants, ne pouvait ménager l'un, sans se faire de l'autre un ennemi.

« — Malheureux comte ! s'écrie le poète, d'avoir,
» pour aller secourir si loin Richard, déserté son
» pays dont les côteaux enchanteurs produisent des
» vins dignes d'être servis à la table des dieux. Une
» cause bien légitime lui avait cependant mis les
» armes à la main puisqu'il tenait des Anglais de

» nombreux domaines, bien qu'il tînt son comté de
» notre roi. »

Roberti comitis Mellenti signa secutos,
Qui tunc Richardi comitis, miser! arma juvabat;
Tam dulcis patriæ desertor, tamque florentis;
Quæ generat Bacchum superis dare pocula dignum.
Justa tamen ducebat eum pro tempore causâ,
Cum foret Anglorum feodali jure ligatus,
Regibus atque viros illis deberet et arma
A quibus et villas et plurima castra tenebat
Undè nec admiror, cùm sic obnoxius illis
Esset, si parti pro posse favebat eorum
Quamvis à nostro comitatum Rege teneret.

Le roi de France profita de cette occasion pour détacher Robert du roi d'Angleterre, et le gagner à son parti.

Le comte ne se trouva pas mieux de ce changement : Henri II, fondant sur ses domaines, ravagea les environs de Meulan et saisit encore une fois ses terres de Normandie.

Cependant Philippe s'avançait à grands pas au secours du Vexin : Henri demanda une entrevue sous le fameux *orme des conférences*, et son courrier, à quelques lieues de Mantes, au village de Montchauvet, rencontra le roi de France qui avait été contraint de s'arrêter pour faire respirer ses troupes excédées de fatigues.

Les seigneurs désiraient la paix : un incident

bizarre vint changer leurs dispositions conciliantes.

Le roi d'Angleterre et ses chevaliers, arrivés les premiers au lieu du rendez-vous, s'étaient assis au frais sous l'ombrage du grand orme, tandis que l'escorte de Philippe était arrêtée dans la plaine exposée à l'ardeur du jour : on était au mois d'octobre et l'automne était très-chaud. Après divers pourparlers, les Français crurent s'apercevoir que leurs rivaux riaient et se moquaient entre eux de voir les chevaliers du roi Philippe se fondre en sueur sous leurs armures échauffées par les rayons du soleil. Il n'en fallait pas davantage pour réveiller la vieille haine qui, depuis deux siècles, divisait les deux peuples. Les Français se ruèrent sur les Normands. Ceux-ci cédèrent le champ et rentrèrent à Gisors.

Philippe et les siens tournèrent alors leur colère contre l'orme plusieurs fois centenaire, et le firent tomber à coups de hache jurant, par tous les saints de la France, qu'il ne se tiendrait plus de conférences en ce lieu (1).

Pour venger son injure, le roi d'Angleterre, que son fils Richard avait rejoint, se jette de nouveau sur le Vexin-Français, livrant aux flammes bourgs et

(1) Cet orme, situé dans un carrefour auquel on arrivait de Gisors en sortant par la porte qui conduit à Chaumont, avait plus de 8 brasses de tour, disent les chroniques, son feuillage, impénétrable à la pluie la plus violente et aux rayons les plus ardents du soleil, couvrait une étendue telle que plusieurs centaines de cavaliers pouvaient y trouver un abri.



villages, puis il marche sur Mantes. Afin d'affamer cette ville, tout le pays entre la Vesgre, la Mauldre et la Seine est livré au pillage. Avec une rage sans égale, l'Anglais coupe les arbres, arrache les vignes, rase et incendie les habitations, égorge les bestiaux et disperse tous les habitants : il ne resta pas vestige de plus de trente villages (1).

A la vue de ces désastres, la vaillante commune de Mantes, renforcée de quelques chevaliers des environs, sortit en masse contre les envahisseurs ; le roi Philippe accourut à toute bride au secours des Mantois; et le roi d'Angleterre, battu dans la plaine de Soindres, dût repasser en Normandie.

Vers la fin de novembre, une nouvelle entrevue fut proposée entre les deux rois.

La mauvaise foi du monarque anglais rendit encore cette tentative inutile. Mais, indigné de cette conduite, le fougueux Richard, qui avait poussé son père à la guerre, l'abandonna pour se ranger du parti de Philippe, entraînant, dans sa défection, son jeune frère Jean, l'enfant préféré de Henri II et le mauvais génie du comte de Meulan : le roi d'Angleterre,

(1) Chaufour, Boissy-Mauvoisin, Neauphlette, Breval, Mondreville, Jouy, Favrieux, Ménerville, Le Mesnil, la Folie, Aunay, Longnes, Fontenay-Mauvoisin, Lommoye, Blaru, etc., furent réduits en cendres. (V. la Philippide.)

Ez parties devers Maante
Villes embrasent plus de trente.

Dit encore Guillaume Guiart dans sa chronique rimée.

vaincu et fugitif, mourut de chagrin six mois plus tard.

Cet événement mit fin à la guerre.

Richard, accompagné de Robert IV, passa en Angleterre, s'y fit couronner, puis revint en Normandie et rendit au comte de Meulan tous les domaines que celui-ci avait perdus pendant le cours des hostilités.

On ne songea plus dès lors qu'au voyage de Terre-Sainte.

III

A la Saint-Jean d'été de l'année 1190, Galeran III alla joindre à Vézelay les chevaliers croisés qui devaient suivre le roi de France en Palestine.

Le premier acte qui fasse mention du fils aîné de Robert IV est une confirmation faite, à sa prière, par Philippe-Auguste, à l'abbaye de Coulombs, de l'île et du prieuré de Saint-Côme, en l'année 1183 : Déjà Galeran portait le titre de comte.

Au moment de son départ pour Jérusalem, il épousa Marguerite de Fougères, fille de Raoul, l'un des plus illustres barons de Bretagne. Cette dame était veuve de Guillaume-Bertrand qui avait une origine commune avec la maison de Montfort-sur-Risle et

dont elle avait un fils. En considération de ce mariage, Robert IV constitua en dot à Galeran et l'autorisa à donner à Marguerite, sa femme, 300 livres *angevins* de revenu; de son côté, Raoul fit don à sa fille d'une terre considérable, située dans le Perche et de 100 autres livres de revenu.

Le contrat, qui réglait les conditions de cette union, fut passé à Mortain, en Normandie, chez le comte Jean-sans-Terre, le 25 décembre 1189.

Cette pièce, signée par les parents des deux familles, est intéressante par les diverses stipulations qu'elle contient, en cas de voyage, en cas de mort, en cas de naissance de nouveaux enfants : Robert IV y fait une donation universelle de ses biens en faveur de Galeran. Mais, par un autre acte du même jour et souscrit par les mêmes personnes, le père se réserve la faculté de doter ses autres enfants et de leur donner des biens-fonds : ceux-ci cependant ne pourront être pris dans l'étendue du comté de Meulan ni de la châtellenie de Beaumont-le-Roger, « attendu que ces domaines patrimoniaux doivent passer en entier au fils aîné, principal héritier de la maison (1). »

Cet acte fait aussi mention du pélerinage que le jeune comte était sur le point d'entreprendre.

Il ne faut pas s'étonner d'une union contractée en

(1) Ce contrat est rapporté tout au long dans le volume des Preuves de la collection Lévrier.



pareille circonstance. Dans la caste féodale, le mariage n'était souvent qu'un traité d'alliance entre deux familles : c'était un fief qui épousait un autre fief.

Galeran partit donc pour la Palestine après quelques mois de mariage.

Sur cette terre, témoin des prouesses de son aïeul, parmi tous ces chevaliers également jaloux de la gloire, le jeune comte de Meulan conquit bientôt une grande réputation de bravoure : « Là, où les coups tombaient le plus drû, brillait la bannière *de sable et de gueules aux deux lions d'argent* ; là, où la mêlée était la plus épaisse, retentissait soudain le cri : *Meullent et Saint-Nicaise*, et les ennemis étaient dispersés.

Le jeune comte devait être victime de cette imprudente valeur.

L'armée était devant Saint-Jean-d'Acre, vaillamment défendue par le sultan Saladin. Pour tromper les ennuis d'un siége qui ne leur offrait plus les mêmes occasions d'exercer leur bouillante ardeur, les chevaliers des deux partis se défiaient réciproquement au combat, et journellement des rencontres particulières avaient lieu dans la plaine située entre le camp et la ville.

Un jour cependant, un cartel demeura sans réponse : il était porté par un général musulman

d'une taille colossale et nul n'osait affronter un pareil géant qui accablait de « gausseries » les seigneurs chrétiens.

Le bruit en vint aux oreilles de Galeran.

A ces parolles cun à l'autre content
Est descendu Galeran de Meullent :
Bacheler fut et de joene jouvent,
Hons de sa force n'ot greignor hardement ;
Devant Candie porta son bras sanglent
En la bataille ot ps̄ de nostre gent.

Le héros français, en présence de son adversaire, décline fièrement ses titres et ses qualités.

Per Diex ! je suis du sanc du grant Challon ;
Quens fù mes pères et jé cousin Foulcon (1) ;
Galeran frère !... ensi m'apelle-t'on,
Et tien du roi Meullent et Argenton
Et trois chastiaux deçà de Val-Guyon.

Galeran était d'une force prodigieuse. Il chargea si furieusement son ennemi que la lance, traversant l'écu, eût infailliblement cloué le musulman sur place si son haubert n'avait été d'une trempe aussi solide. Mais l'impatience que le comte avait éprouvée d'en venir aux mains, l'avait tellement emporté sur

(1) Par Dieu ! je suis du sang du grand Charlemagne ; comtes furent mes pères, et j'ai pour cousin Fouques, etc. (Fouques V, roi de Chypre et de Jérusalem.)



la prudence, qu'il avait oublié son heaume dans sa tente.

Et Galeran ne s'asseure mie
Tost fut armé car assez ot aye
Mais d'une chose fist-il moult folie
Son heaume lacé et sa vantaille oublie
Saut et le cheval sa l'en arme sesie
Un enseigne ot en sa lance lacie
D'un osterin qui fut fait à Valtrie.

Profitant de cette faute, le Sarrazin « férut » à son adversaire un coup de sa grande épée « toute rehaussée d'or, » qui, portant au défaut de la cuirasse, envoya rouler sur le sable la tête du malheureux jeune homme.

Cum le haubert fist au Turc garentie
Il tint l'espée où l'ior reflambie
Fiert Galeran en travers lez l'oïe (1)
La teste en prist, autrement ne le chostie (2)
Queque s'en plaigne, l'âme s'en est partie.
Oy avez (3) que mort fut Gallerans,
Du sanc de ly fut arousé li chans ;
Tout en fut taintz, ses haubertz, jasserans (4) ;
Loing fut del bu (5) la teste quinze espans (6).
Dolens en furent et Guillaume et Bertrans
Guichart et Fouque et Savari Limans ;
Pour ce fut plaint et des serfs et des frans

(1) Au-dessous de l'oreille. (2) Seul endroit vulnérable. (3) C'est ainsi. (4) Vêtement militaire semblable à la cotte de mailles. (5) Loin du buste. (6) *Epan*, mesure de la main étendue.

Qu'il iert (1) courtois et sage et entendans,
Et sus payens hardis et combatans,
Moult iert amés (2) de petits et de grants.

Par la mort du jeune chevalier, qui emportait les regrets de toute l'armée, Pierre, le second fils de Robert IV, devenait l'héritier présomptif du comté de Meulan.

Galeran ne laissait pas d'enfants (3).

Mais, en héritant des droits de son frère, Pierre n'hérita pas de ses talents et sa faiblesse contribua puissamment à la chute de sa maison.

IV

Quelques mois, en effet, après la mort de Galeran, Philippe-Auguste, las d'une guerre infructueuse, quitte la Palestine et revient en France.

A peine arrivé, il s'empare d'une partie de la Normandie et excite à la révolte le prince Jean, frère de Richard-Cœur-de-Lion : celui-ci entraîne à sa suite Robert, comte de Meulan « qui lui est tout dévoué » et tous deux passent en Angleterre, pour s'y faire des partisans. A cette nouvelle, Richard se met en mer après avoir conclu une trêve avec Saladin. Mais il fait

(1) Était, du mot latin *erat*. (2) Aimé.

(3) Les biens que Robert avait donnés à son fils par son contrat de mariage rentrèrent entre ses mains par suite du troisième mariage de Marguerite de Fougères.

naufrage et tombe entre les mains du duc d'Autriche, qui le livre à l'empereur d'Allemagne, son ennemi.

Cependant la défection des comtes de Mortain et de Meulan n'obtenait pas le résultat qu'en attendaient ses auteurs, et le parti resté fidèle au roi légitime demeurait le plus nombreux : Robert IV voit encore une fois ses biens confisqués dans toute l'étendue des possessions de Richard.

Pendant quinze mois, ce prince est retenu prisonnier; il recouvre enfin la liberté au prix d'une grosse rançon.

Débarqué en Angleterre, le 13 mars 1194, Cœur-de-Lion, ne tarde pas à passer en Normandie à la tête de ses barons. Pour attirer le comte de Meulan à son parti, l'un des premiers actes de son gouvernement est de confirmer à Robert IV, le traité passé à Mantes le 9 février précédent, dans lequel il avait été convenu par quatre plénipotentiaires que tous les seigneurs qui avaient perdu leurs domaines par l'invasion de Philippe ou par les confiscations du conseil de régence de Richard, seraient réintégrés dans leurs anciennes possessions (1).

C'était bien connaître le faible et généreux Robert : les troupes du comte de Meulan allèrent joindre celles de Richard (2).

(1) Comes Mellenti rehabebit terram suam quæ est in terrà Regis Angliæ.
(2) Daniel, hist. de France, t. II, p. 183.

Cependant les deux monarques, épuisés d'hommes et d'argent, ne pouvaient tenter de grandes choses. On se battait, on cherchait à traiter ensuite. Bientôt même les barons des deux royaumes convinrent entre eux de suspendre, même, sans le secours de leurs suzerains, ces hostilités inutiles : dans ce traité du 23 juillet 1194, il est expressément porté que le comte de Meulan conservera « ses terres et tous ceux qui demeurent en icelles. »

Profitant de cette trève, Philippe-Auguste qui, après avoir ajouté le Vexin-Normand à ses domaines, rêvait de plus hautes destinées, s'efforça de gagner Robert IV à sa cause, et de l'associer à ses vastes projets.

Il accorda à la ville de Meulan une nouvelle foire de trois jours qui devait commencer le dimanche de l'octave de Pâques (1) ; puis, par une autre charte donnée à Vernon et revêtue du grand sceau de la chancellerie, il confirma les droits et priviléges du prieuré de Saint-Nicaise, déclarant prendre sous sa protection spéciale tous les biens de ce monastère (2).

Mais, en dépit des efforts du roi de France, l'amitié chez Robert l'emporta sur l'intérêt.

Dès lors, le vassal fut, dans l'esprit du monarque,

(1) Cette foire cessa de se tenir par suite des grands bouleversements de la fin du XIVe siècle; celle de l'Ascension fut seule conservée.

(2) Lévrier, preuves 671 et 686.



sacrifié à la cause de la royauté : Philippe n'attendit plus qu'une occasion pour faire disparaître de ses états cette petite souveraineté qu'on appelait le comté de Meulan et « qui l'offusquait comme une tache sur son manteau royal. »

Cette occasion ne tarda pas à se présenter.

La mort de Richard-Cœur-de-Lion, blessé, le 6 avril 1199, d'un coup de flèche au siége du château de Chalus, laissait le trône d'Angleterre et le duché de Normandie, d'après la loi des fiefs observée dans ces pays, au jeune Arthur, fils de Geoffroy Plantagenet, le troisième fils de Henri II. Alléguant, néanmoins, la minorité de ce prince, alors âgé de treize ans, Jean-sans-Terre, soutenu par sa mère et par un parti puissant à la tête duquel était le comte de Meulan, se fit couronner à Londres, puis revint en toute hâte prendre possession de son duché de Normandie ; de son côté Arthur, soutenu par ses Bretons, s'emparait de l'Anjou, du Maine et de la Touraine dont il rendait hommage au roi de France.

Mais le roi de France ne voulait ni de l'enfant, ni de l'homme fait ; il voulait la Normandie, il voulait la Bretagne : il allumera la guerre entre les deux prétendants, il assistera, témoin impassible au meurtre du jeune Arthur, puis il châtiera le meurtrier et s'enrichira de ses dépouilles !....

Une nuit, en effet, l'oncle entra seul dans le cachot

de son neveu prisonnier; il le fit embarquer sur un bateau; et jamais le neveu ne reparut.

Sommé de comparaître à Paris devant la cour des Pairs pour répondre à l'accusation du meurtre sur la personne du duc Arthur de Bretagne, Jean ne répondit point à la citation. On le déclara convaincu de félonie et la confiscation fut prononcée non-seulement contre ses biens, mais encore contre ceux de ses adhérents.

Robert IV était de ceux-là.

Il avait assisté le fils de Plantagenet dans son premier acte donné comme duc de Normandie (1); il avait paru comme témoin à la cérémonie du couronnement : il resta fidèle au malheur.

V

Cependant l'arrêt de la Cour des Pairs ne pouvait s'exécuter que par la force.

Avec une énergie soutenue par les meilleures intentions, Robert IV défendit pied à pied son héritage (2);

(1) Cet acte est la charte de confirmation du privilége de la ville de Rouen. Il fut donné le 21 mai 1199 à Dieppe, au moment où Jean s'embarquait pour l'Angleterre afin de s'y faire couronner.

(2) Roberto IV° Mellenti comite adversus regem Francorum rebellante circa M CC III Philippus omnia ejus dominia, et procipue Mellentum comitatum fisco regali in perpetuum, non sine armorum strepitu addixit. (Chron. S.-Nigas. Mellent.)

mais, laissé sans secours par son lâche allié, il dut évacuer ses forteresses de Meulan et abandonner la ville au pouvoir du vainqueur.

Li roys Phelippes prent Vendosme
Tout ait il dedens gent estoute
Et de Meullent la conté toute,
Pour ce que li quens con desterre
Se tint devers ceuz d'Engleterre
Et s'alliance leur oblige
Et il iert de France homme-lige
Ains qu'ainsy fust ses avis ors.

Robert se retira à Rouen, où le roi Jean, « plongé dans les délices avec la reine Isabelle d'Angoulême, banquetait chaque jour splendidement, prolongeant son somme du matin jusqu'à l'heure du dîner, et, ne pouvant s'arracher à l'ivrognerie, aux dés, ni aux embrassements de sa femme, » répondait à tous ceux qui venaient lui annoncer les progrès du roi de France : — Laissez faire, tout ce qu'il me ravit peu à peu, je le lui reprendrai en un jour.

C'était par ces promesses qu'il endormait Robert. Mais, un jour, il arriva que le roi d'Angleterre, voyant les ennemis pousser des reconnaissances jusque sous les murs de sa capitale, fut obligé de battre en retraite et de passer en Angleterre : Robert l'y suivit en faisant l'abandon de ses places de Normandie à son fils Pierre renfermé dans Beaumont-le-Roger.

Pierre, séduit par Philippe-Auguste, lui remit son château et mourut peu de temps après.

Il ne restait au comte de Meulan qu'une fille, née d'un second mariage avec Alix de Préaux (1). Pour sauver sa succession, l'infortuné Robert, revenu en France, se persuada, d'après le conseil de ses parents, que la haine du roi ne s'étendrait pas jusqu'à ses descendants : Il transmit, par un acte du 1er mai 1204, tous ses droits à Mabirie, sa fille.

Le monarque demeura inflexible.

Robert IV, victime nécessaire à l'unité de la France, fut expressément exclu des conventions du traité de Rouen qui laissaient certains avantages à quelques-uns des partisans de Jean-sans-Terre, feudataires des deux rois (2) : Le titre héréditaire de comte de Meulan, avec toutes ses prérogatives d'indépendance, fut aboli et éteint dans l'ancienne maison de Meullent-Beaumont.

Ce traité est du 1er juin 1204.

Robert était à Poitiers quand lui parvint la nouvelle de sa ruine : Il survécut peu au coup qui le frappait si cruellement, car sa mort est inscrite au

(1) Indépendamment de ses deux fils, Galeran et Pierre, Robert IV avait eu un autre fils, nommé Henri, qui était mort obscur et ignoré au fond d'un cloitre.

(2) .... *Excepto comite de Mellento, et Guillelmo Crasso, et Rogerio de Thooniaco et filius ejus quos Dominus, Rex Franciæ de omnibus Conventionibus subsequentibus excepit....*



nécrologe de Saint-Nicaise, à la date du 19 août de la même année.

Ce malheureux accident mettait fin aux appréhensions de Philippe-Auguste.

Quelques démarches qu'aient tentées par la suite les descendants du dernier comte de Meulan (1), la dignité de leurs pères ne fut jamais rétablie en faveur d'aucun d'eux. A peine quelques lambeaux détachés de la succession de Robert IV, composée de plus de 300 terres et seigneuries, furent-ils rendus à quelques-uns de ceux qui, parmi les héritiers, reveillèrent des prétentions sous les règnes suivants; encore ces restitutions furent-elles faites à titre gracieux ou pour des motifs de considération particulière, et non parce que les bénéficiaires étaient aux droits des anciens comtes de Meulan.

Deux branches illustres ont néanmoins continué à ce nom son antique célébrité.

La première est celle des seigneurs de Gournay, de La Queue et de Neubourg, sortis d'Amaury de Meullent, deuxième fils de Galeran II, qui mourut en 1235 et dont le fils aîné, Amaury II, à la tête de quinze chevaliers, accompagna le roi Saint-Louis au

(1) Mabirie fut mariée, en 1223, à Guillaume de Redwers, comte de Vernon et de l'île de Wight. Pierre de Meulan, son frère, laissait un enfant en bas âge. Enfin, quelques auteurs donnent à Robert IV deux autres filles nées de son premier mariage : Jeanne, mariée à Guazon de Poissy, et Jacqueline, épouse de Guy de la Roche.

voyage de Palestine (1) : Henri de Meullent, mort en 1360, fut le dernier des mâles de cette maison.

La seconde est celles des vicomtes d'Évreux, seigneurs d'Aubergenville, qui reconnaissaient pour auteur Roger de Meullent, frère d'Amaury Ier : Ils ont fini au commencement du XIVe siècle avec les enfants de Pierre de Meullent écuyer, seigneur d'Aubergenville.

Enfin les descendants de Pierre, le second fils de Robert IV, qui furent seigneurs de Courcelles et de Saint-Paër, s'éteignirent en la personne de Thomas de Meullent vers 1438.

Depuis cette époque, le nom de cette illustre maison ne fut plus porté que par des descendants éloignés.

VI

Une vie nouvelle allait commencer pour la ville de Meulan.

Aux brillants tournois, aux réjouissances de la cour, au bruit retentissant des armes sur l'inégal pavé de ses rues, la vieille capitale allait voir succéder le calme, peut-être l'oubli....

(1) Mémoires du sire de Joinville.

Mais un dédommagement lui restait : C'était sa *charte de commune*.

En l'année **1189**, sur le modèle de celle que le roi Philippe-Auguste venait d'établir à Pontoise, Robert IV avait octroyé à la ville de Meulan sa charte d'affranchissement.

Car le but de la commune était de faire cesser tout privilége féodal en substituant le régime régulier d'une charte au régime de la force et de l'arbitraire : La commune, c'était l'association formée par les habitants de la ville pour se soustraire à la tyrannie du seigneur et acquérir le droit de s'administrer eux-mêmes en appliquant aux dépenses de leur communauté ses revenus propres.

La commune c'était donc la liberté.

Ici on la conquiert le fer à la main ; là on l'achète à prix d'or; ailleurs le seigneur prévient la guerre civile par un octroi volontaire.

Ce dernier cas paraît être celui de la ville de Meulan :

CHARTE COMMUNALE.

» † Au nom de la Sainte Trinité. Ainsi soit-il.

» ROBERT, comte de Meulan :

» Sachent tous, présents et à venir, que nous avons créé et établi une Commune à Meulan, sauf l'honneur de Dieu et de l'Église, et sauf aussi la foi due à nous et à nos successeurs, sous la teneur qui suit :

I

» Tous les hommes de ladite commune seront et demeureront de droit et à perpétuité francs et exempts de toute taille, prise injuste ou levée d'impôts par force, et généralement de toute contribution arbitraire et déraisonnable.

II

Si l'hôte de quelque chevalier vient à commettre un délit envers lui, il devra, sur l'avertissement de ce chevalier, lui faire justice en présence de sa famille. S'il s'y refuse, le gentilhomme aura le droit de saisir, sur la terre de son hôte, tout ce qu'il pourra trouver, appartenant au prévenu, sous la condition toutefois de ne rien s'approprier, mais de laisser le tout en séquestre. Alors il fera savoir au Mayeur et aux Pairs de la commune qu'il n'a saisi les biens de son hôte que parce qu'on a refusé de lui faire justice. Or, le Mayeur, s'adjoignant les Pairs de la commune, forcera, s'il le juge nécessaire, l'hôte à faire au chevalier la justice qu'il lui refuse, le condamnera selon la loi sous laquelle il vit, et exigera qu'il fasse tout ce qu'il convient pour réparer son premier délit.

III

» Si quelqu'un vient à se rendre coupable envers un homme de la commune et prétend ensuite s'excuser sur son ignorance, il ne peut être exempt de poursuites qu'à la condition de prouver par serment l'ignorance qu'il allègue et pour cette seule fois ; autrement qu'il encoure prise de corps.

IV

» Quiconque viendra dans la ville pour le commerce

devra être entièrement libre et pour venir et pour s'en retourner, à moins qu'il ne soit grevé de quelque dette ou caution, ou qu'il n'ait commis quelque délit qui puisse le faire arrêter.

V

» Les marchands qui passeront ou séjourneront dans la ville devront toujours y être en sûreté.

VI

» Si quelqu'un demeurant hors de la ville vient à y commettre un délit et refuse de le réparer, après qu'il en aura été averti, la commune lui fera faire réparation par tous les moyens qui seront en son pouvoir.

VII

» Si quelqu'un vient à frapper autrui, le Mayeur et les Pairs l'avertiront de faire réparation; s'il refuse, qu'il y soit contraint bon gré, mal gré.

VIII

» Les charges communes, comme les gardes, barrières, fossés à faire, et tout ce qui regarde les fortifications et la sûreté de la ville, seront supportées en commun; de sorte, cependant, que l'on aura égard aux facultés de chacun, c'est-à-dire que l'on exigera moins de ceux qui pourront moins, et plus de ceux qui pourront plus.

IX

» Les autres charges qui surviendraient seront également supportées par tous les membres de la commune, en réglant toute chose comme ci-dessus, selon le pouvoir de chacun.

X

» Et pareillement pour tout ce qui regarde notre service, tous y devront contribuer en commun et convenablement, chacun selon ses facultés.

XI

» Si quelqu'un, à cette occasion, venait à se rendre coupable de quelque délit envers les Pairs, chargés de faire exécuter nos ordres, il sera tenu de faire une réparation convenable.

XII

» Les hommes de cette commune auront seuls le droit de faire garder leurs vignes; si quelqu'un prétend avoir des droits à cette garde, qu'il les fasse valoir devant nous.

XIII

» Nous accordons encore que tout ce que l'on aura acquis avec équité et justice, que tout ce que l'on possèdera par droit d'échange et dont on aura eu la jouissance paisible et sans aucune réclamation durant un an et un jour, soit pour toujours à l'abri de tout trouble et pour les personnes et pour leurs héritiers : les choses achetées comme achetées : les échangées comme échangées.

XIV

» Également tout ce que l'on aura acquis à titre d'héritage, tout ce que l'on possèdera de cette manière ou de toute autre manière équitable et dont on aura eu ensuite la jouissance, on le possédera pour toujours comme il a été dit.

XV

» Mais nous voulons que, dans le cas où un héritier

absent de la patrie viendrait à rentrer et ferait des réclamations, il lui soit rendu pleine justice.

XVI

» Nous accordons de plus à ladite commune notre maîtrise du pont et le minage de la ville aux conditions suivantes : Pour la maîtrise, ils nous paieront 500 livres chaque année, et 30 à notre sénéchal ; pour le minage (1), il nous sera payé annuellement 15 boisseaux de grains, savoir : 10 en blé et 5 en avoine. Nous acquitterons de notre propre fonds les autres droits et aumônes.

XVII

» Nous retenons par devers nous notre prévôté à laquelle appartiennent les droits ci-après, savoir : l'effusion de sang, le vol, le ban, le duel, le cens, le prêt ou crédit déraisonnable, dont nos prédécesseurs ont toujours joui, ainsi que tous les hommes dudit château de Meulan peuvent se le rappeler et pourraient l'attester par serment.

XVIII

» Nous nous réservons aussi le droit de pouvoir mener avec nous, dans toute l'étendue de la féodalité de Meulan, les hommes dudit château, en chevauchée ou en corps d'ar-

(1) La perception du droit de minage se faisait avec une cuiller étalonnée qui contenait la 240e partie d'un septier de blé, mesure de Paris. Ce droit se percevait sur le blé, le seigle, l'avoine, l'orge et les autres grenailles exposées en vente.

La maîtrise du pont donnait droit à la perception des impôts suivants : *Droit de travers*, sur les piétons, cavaliers, charriots, marchandises, bestiaux, etc., passant sur les ponts de Meulan; *droit de gouvernail*, sur tous les bateaux montant et descendant la Seine ; *droit* dit *de grand-acquit*, sur toutes les marchandises transportées par eau ; *droit de pêche aux arches*, sur les filets tendus en cet endroit. Le produit de tous ces impôts fut affecté par la *commune de Meulan* à l'entretien de ses ponts.

mée, dans le Vexin et de l'autre côté au-delà de la Seine jusqu'à la forêt d'Iveline : Nous pourrons même les conduire avec nous sur les terres ou fiefs d'autrui, de manière toutefois qu'ils puissent revenir dans leurs maisons le même jour ; mais autrement, et au-delà desdites limites ils ne pourront être contraints par qui que ce soit de marcher en chevauchée ou en corps d'armée.

XIX

» Outre le droit de ladite commune, nous confirmons auxdits habitants toutes les libertés ou franches coutumes dont ils ont toujours joui jusqu'à présent.

XX

» Nous nous réservons pareillement la juridiction immédiate sur nos chevaliers : En sorte que s'il arrive que quelque chevalier de la chatellenie de Meulan soit débiteur de quelqu'un de ladite commune, le créancier ne pourra mettre la main ni sur lui ni sur ses effets, ni même saisir aucune chose qui lui appartienne, sans avoir, au préalable, porté sa plainte directement à nous ou à notre sénéchal, pour, par cette voie, obtenir justice sans délai et suivant les us et coutumes de Meulan. Que si le chevalier ne satisfait pas sur le champ et sans départ, alors le Mayeur et les Pairs auront le pouvoir de l'y contraindre.

XXI

» Si un chevalier ou toute autre personne commet un délit envers quelqu'un de la commune, soit dans l'intérieur du château, soit au dehors, il sera arrêté et détenu prisonnier jusqu'à ce qu'il ait satisfait devant nous.

XXII

» Quant aux fiefs, c'est-à-dire aux soldes, gages ou ap-

pointements dûs pour services de fiefs, nous voulons qu'ils soient payés si exactement à ceux qui en ont fait le service, qu'aucun des hommes du comté n'éprouve de retard ou d'empêchement. Que si notre prévôt refusait de payer, il sera au pouvoir du Mayeur et des Pairs de le contraindre à le faire.

XXIII

» S'il arrivait que nous eussions à faire quelque voyage en France, il nous serait loisible de mener avec nous trois ou quatre personnes de ladite commune qui seraient tenues de nous suivre, mais à nos frais et dépens.

XXIV

» Dans toutes les dispositions ci-dessus, nous n'entendons nullement porter atteinte aux priviléges ecclésiastiques ; de manière qu'il ne sera point permis aux hommes de ladite commune d'attenter à la personne ni aux biens d'aucuns clercs, ni des gens attachés à leur service ; non plus que de rien exiger d'eux à raison et sous prétexte de ladite commune ; notre intention étant qu'ils demeurent dans les mêmes libertés et franchises où ils étaient avant l'établissement de ladite commune.

XXV

» Tous ceux qui seront membres de ladite commune nous prêteront serment de fidélité, à nous et à nos successeurs ; et chaque année, ils renouvelleront ce serment entre les mains du Mayeur et des Pairs.

» Pour que la présente charte soit valable à jamais, nous y avons fait apposer notre sceau et l'avons, comme il se voit ci-dessous, revêtue de notre signature.

» Et nous voulons surabondamment que le roi des

Français, notre seigneur, soit le confirmateur et le garant du présent diplôme, afin que si les hommes de ladite commune voulaient s'écarter en quelque point des dispositions qui y sont écrites, ou que nous-même nous voulions les enfreindre, le seigneur Roi les fît inviolablement observer.

» Robert,

» Philippe, roi des Français. »

Cette charte est sans date, mais elle est classée au registre de Philippe-Auguste immédiatement après celle de la ville de Pontoise qui est de l'année 1188.

VII

Pour apprécier les avantages obtenus par cette charte communale, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'état misérable dans lequel les *droits féodaux* tenaient alors plongé le peuple français.

Tout était frappé d'impôts; tous les droits de l'homme étaient mis à l'enchère; ce n'étaient que redevances et péages de toutes sortes au profit du seigneur : Droits de *haute*, *moyenne* et *basse justice;* droits de *confiscation*, d'*échange*, d'*épave*, de *rouage* et de *traverse par terre et par eau;* droits de *poids et mesures*, de *pesage,* d'*aunage*, de *langueyage*, d'*étalage* et de *mesurage de vins et de grains*; droits de *coutume* et de *pied-fourché*; droits de *halles et*

marchés, de *rivière et de pêche*, de *carrière* et de *gruerie;* droits de *fiefs*, de *lods et ventes*, de *cens et censives*, droits de *prise et chevauchée*, etc., etc.

Après l'exercice du dernier de ces droits, l'un des abus qui désolaient le plus les vassaux, c'était d'être arrachés à leurs familles et à leurs affaires pour aller comparaître à la cour de justice du suzerain qui les traînait souvent à sa suite de château en château : La charte de commune, en supprimant l'odieux droit de *chevauchée*, assurait aussi au justiciable un tribunal immuable ; elle le mettait à l'abri de cet impôt onéreux qui, sous le nom de *taille aux quatre cas*, se renouvelait chaque fois que le seigneur mariait sa fille aînée, qu'il faisait armer chevalier son fils, qu'il partait lui-même pour la Terre-Sainte ou qu'il était fait prisonnier; elle abolissait le droit de *corvée* pour le compte du seigneur ; elle permettait à l'étranger de s'établir dans la ville, d'y faire le commerce etde pouvoir, en mourant, disposer de ses biens par la suppression du droit d'*aubaine;* elle rendait à chacun la faculté de disposer de sa marchandise en abolissant le droit de *banvin* ; elle supprimait surtout les abus auxquels donnait lieu l'obligation d'aller cuire son pain, moudre son grain et pressurer son raisin aux *fours, moulins et pressoirs banaux* ; elle laissait aux habitants, sous certaines conditions raisonnables le *droit de pêche* dans les rivières et les ruisseaux envi-

ronnants ; enfin elle rendait égaux devant l'impôt, le *noble* et le *vilain!*...

En effet, l'un des principaux objets de la création des communes était de faire supporter les charges pécuniaires de la communauté par tous ceux qui participaient à ses avantages. Le noble, ou possesseur de fief, était tenu de faire le sacrifice de ses priviléges particuliers : Ce n'était qu'à cette condition qu'il pouvait être admis comme membre de l'association communale et parvenir aux emplois municipaux.

Le sceau de la commune de Meulan rend palpable, dans une naïve image, cette idée d'égalité :

D'un côté, il représente, placées, sans préséance, les têtes des douze *Pairs*, pris indistinctement dans la noblesse et dans la bourgeoisie, avec cette inscription en exergue : SIGILLUM CONCIONIS COMITIS DE MOVLENTO ; de l'autre on voit le buste du *Mayeur*, élu par tous les citoyens ainsi que ses douze pairs et tenant en main un bâton, avec cette légende : SIGILLUM MAIORIS MELLENTI (1).

Le noble conservait néanmoins son titre et les distinctions honorifiques attachées à sa naissance : Il était à la fois noble et bourgeois *(miles-burgen-*

(1) Un original de ce cachet est au musée de l'hôtel de la Monnaie à Paris, avec cette inscription : *Commune de Meulan*. La mairie de Meulan en possède une reproduction faite à la plume par M. Lévrier.



sis); aussi beaucoup de gentilshommes *sans avoir*, de cadets de petite noblesse sollicitaient-ils la bourgeoisie des villes pour jouir de ses priviléges.

Parmi les mayeurs et les pairs de la commune de Meulan, on reconnaît des rejetons de la maison de Meullent elle-même, seigneurs d'Aubergenville, et divers chevaliers des maisons de Gisors, Chaumont, Sagy, Gadancourt, Brueil, Longuesse, Granetaye, Huanville, Gomont, La Roche-Guyon, Fervaches, Champeuil, Chavincourt, etc.

Le sceau de la commune de Meulan était timbré en chef, sur chacune de ses deux faces, d'une fleur de lys comme signe de la confirmation donnée par le roi à la charte communale sur la demande du comte Robert IV.

Au moyen de cette confirmation, le conseil des Pairs de la commune continua ses fonctions après la réunion du comté à la couronne avec cette seule différence que l'inscription de son sceau ne porta plus le mot *Comitis*; on y lisait seulement SIGILLUM CONCIONIS DE MELLENTO OU COMMUNITATIS MELLENTI.

VIII

Indépendamment de son sceau, gardé dans la maison communale, les insignes de la commune étaient

la bannière aux armes de la ville et la tour des signaux où le guetteur veillait éternellement pour faire retentir, en cas de danger, la cloche d'alarme : sous peine d'amende, chacun, à la voix mugissante du tocsin, devait se rendre en armes sur la place publique.

La tour des signaux était, à Meulan, placée à l'entrée du Petit-Pont, à proximité des habitants de la ville, proprement dite et de ceux du Fort.

La maison communale était située au carrefour Saint-Michel (1), près de l'église Notre-Dame.

D'abord les gens de la commune de Meulan se réunirent dans l'église Saint-Nicaise, faute d'un local assez vaste pour mettre à couvert une assemblée nombreuse; leur cloche d'alarme était celle du monastère. Mais, bientôt les religieux, gênés dans l'exercice de leurs devoirs, firent défense aux habitants, par l'organe du prieur, de se réunir dans l'église pour un autre motif que pour celui de la prière, et de sonner les cloches à une autre heure que celle des offices.

Alors la maison de ville fut construite.

Au rez-de-chaussée, était une vaste salle pour les réunions communales; à côté, se trouvait le dépôt

(1) L'endroit ne portait pas encore le nom que nous lui donnons dès ce moment pour plus de clarté. On voit encore sous une boutique de ce quartier de belles caves voûtées qui sont les restes de cette ancienne *maison de Ville.*



d'armes. Au premier étage, était une salle de réunion pour le Mayeur et les Pairs de la ville; les archives étaient conservées dans une pièce placée au-dessus du dépôt d'armes. Dans les caveaux étaient les prisons.

La maison communale était reliée au château-fort de la montagne Saint-Nicolas et à la citadelle de l'île Saint-Nicaise, au moyen d'un souterrain qui, partant de ses caveaux inférieurs, allait joindre le chemin couvert que le comte Robert III avait fait établir entre ces deux forteresses.

Enfin, pour ses armes, la ville de Meulan portait sur sa bannière : *parti de sable au lion d'argent à la queue fourchée et losangé d'or et d'azur à la bordure de gueules, au chef d'azur sur le tout semé de fleurs de lys d'or sans mélange*, l'écu supporté par deux lions au naturel, et pour devise : *Plus d'honneur que d'honneurs.*

Cet écu était celui des anciens comtes de Meulan, dont la première race portait *de sable au lion d'argent*, et ceux de la seconde race *losangé d'or et d'azur*. Quant au *chef*, il était aux armes des comtes du Vexin-le-Français, dont Meulan était jadis la capitale.

Une circonstance des plus glorieuses devait modifier dans la suite ces armes déjà si belles, et donner à la vaillante commune, de la bouche même d'un

grand roi, cette autre devise en récompense de ses bons et loyaux services : *Ville toujours fidèle à son roi et à la patrie.*

Devise qui fut rendue par ces quatre mots latins, que naguère on retrouvait sur les vieux drapeaux : *Regi et regno fidelissima.*

Mais, quelque flatteuse que soit cette distinction, elle ne peut faire oublier à la ville de Meulan la devise qui fut la compagne de ses jours d'épreuves, et, dans l'éclatant hommage rendu à son dévouement, elle trouve non-seulement la sanction de son immuable règle de conduite, mais encore elle y voit la paraphrase de son ancien cri de ralliement :

Plus d'onor que d'onors!...



CHAPITRE SIXIÈME

Blanche de Castille. — Prieuré de Saint-Nicaise. — Hôtel-Dieu de Meulan. — Séjour de Saint-Louis à Meulan. — Marguerite de Provence. Apanage de Louis de France. — Suppression de la charte de commune. Philippe de Navarre. — Prévôts et baillis.

1204 à 1350

I

Le comté confisqué sur Robert IV demeura dans le domaine de la couronne depuis l'an 1204 jusqu'en l'année 1237.

Pendant cette paisible possession, des lettres de Louis VIII, père de saint Louis, données à Meulan dans le mois de février 1 24, constatent que le roi de France faisait parfois son séjour du château de cette ville : elles sont adressées en mandement à Guillaume de la Villetertre, connétable du Vexin et bailli du roi, à l'effet d'ordonner ce qui sera reconnu juste et raisonnable, relativement à un décret rendu par Philippe-Auguste, en faveur du prieuré de *Saint-*

Nicaise de Meullent, pour faire démolir certains fours construits dans le village des Mureaux au préjudice du *four banal* des religieux *fondés en droit* (1).

Après la mort de ce monarque, le comté de Meulan fut donné en accroissement de douaire, par le roi Saint-Louis, à sa mère, la reine Blanche de Castille, de la manière suivante (2) :

« ✝ Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Ainsi soit-il.

» Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français,

» Faisons savoir à tous, qu'au moyen de l'échange fait, avec notre chère dame et mère et illustre reine, d'une portion de son douaire dont nous avons disposé en faveur de notre cher et fidèle frère Robert, comte d'Artois, nous avons donné à notre illustre mère : *Meullent*, *Pont-Oise*, *Estampe*, *Dourdan*, *avec la forêt de Corbeil*, *Melun et le Château ;* pour par elle jouir du tout à titre de douaire. ensemble les appartenances et dépendances tant en fiefs qu'en domaines, etc....

» Donné, en notre palais, à Paris, l'an de l'incarnation de Notre Seigneur M CC XXXVII et de notre règne le XIIe, en présence de Jehan, le chambrier, Étienne, le bouteiller, et Amaury, le connétable.

» LOUIS. »

Lors de la prise de possession par la reine Blanche, la ville de Meulan, grâce aux quarante années de

(1) Collection Lévrier, vol, des preuves.
(2) Recueil de Blois, p. 642 et 643.



paix qu'elle venait de traverser, se trouvait dans un état de prospérité qu'elle n'avait pas connu jusqu'alors.

Les priviléges dont jouissait tout habitant des villes avaient attiré, dans les murs de la florissante cité, une foule de commerçants qui trouvaient surtout l'écoulement de leurs produits dans les nombreux pélerins que la dévotion au bienheureux saint Nicaise attirait en son église.

De miraculeuses guérisons étaient attribuées à l'intervention du martyr et de grandes indulgences « avec rémission des péchés oubliés et des vœux enfreints, » étaient accordées à tous ceux qui visiteraient l'église Saint-Nicaise depuis le jour de l'Ascension jusqu'aux octaves de la Pentecôte : Indulgences confirmées par le pape Honoré II dans une bulle de 1124; par Hugues, archevêque de Rouen, et Thibault, évêque de Paris, en 1140; par Rotrodus, archevêque de Rouen, en 1164; par Guillaume, archevêque de Sens et légat du Saint-Siége, vers le même temps; et par Pierre, son successeur, dans ses lettres du 3 juillet 1201.

La fortune du prieuré avait grandi en même temps que celle de la ville.

A l'envi l'un de l'autre, Thibault de Mailly, seigneur du fief sur lequel était bâtie l'église *Notre-Dame-de-Locenes*, Simon d'Aubergenville, Ode de Mézy, séné-

chal de Meulan, Robert d'Anjou, seigneur de Nonciennes, Robert de Glatigny et quantité d'autres gentilshommes avaient enrichi de leurs dons le monastère de Saint-Nicaise : vignes et pressoirs, terres labourables et grands bois, redevances en grains et en vin, droits de censives en argent et de haute justice, droits de rouage et de pêche, la petite île devant le manoir de Nonciennes, une ramée à pêcher auprès de cette île, le patronage de plusieurs églises : tout cela avait été ajouté à ce que possédait déjà le prieuré.

Mais il importait, une fois ces donations effectuées, de jouir en paix des biens acquis.

Le pape Alexandre III confirme, en 1163, les droits de Saint-Nicaise et excommunie toute personne qui frauderait ou distrairait quelque chose des possessions de ce monastère; l'évêque de Paris, l'évêque de Chartres et l'archevêque de Rouen prennent ces biens sous leurs garanties; enfin Blanche de Castille ajoute, en 1249, sa confirmation à celles du roi Philippe Ier en 1067, de Louis-le-Gros en 1132, de Philippe-Auguste en 1182, en 1188 et en 1204 : tous les sergents de France n'eussent pas mieux préservé le monastère des usurpations que ces simples garanties.

Blanche de Castille augmenta encore ces possessions par ses libéralités.

II

Moins heureuse, néanmoins, que Mantes, sa rivale, que Pontoise, son ancienne dépendance, la cité de Meulan ne posséda qu'accidentellement la vertueuse princesse.

Le gouvernement du château était confié aux soins d'un *bailli :* Raoul Ier, en 1204, avait été le premier représentant de l'autorité royale (1); Hugues de Bouconvilliers, seigneur de Mondétour, lui avait succédé en 1211 ; et, depuis l'année 1219, c'était Guillaume de Villetertre qui remplissait ces importantes fonctions.

Le bailli avait non-seulement le commandement militaire et l'administration en chef de la justice, mais encore il était chargé de la direction des finances, des recettes et des dépenses publiques dans l'étendue de son *bailliage*, et il en rendait compte annuellement au roi, devant une commission du conseil qui prit, depuis, le nom de *Chambre des comptes*.

(1) Le 29 décembre 1204, Raoul convoqua à Meulan en qualité de bailli du Vexin, une assemblée des chevaliers du Vexin-Français qui fut tenue en sa présence par ordre du roi de France ..... *de concilio et curiæ domini Regis.... et de ascensu et voluntate domini Regis.* Cette assemblée avait pour but de régler quelques articles de la *coutume du Vexin-Français*, concernant les droits de reliefs dus par les mutations des fiefs. (V. collection Lévrier, t. II des preuves.)

Parmi les sceaux des différents officiers de la ville de Meulan que possède la Bibliothèque Impériale, on remarque celui de Hugues de Bouconvilliers, grand bailli en 1211 (1) : cet officier est représenté armé et cuirassé comme un chevalier du moyen-âge. Son casque est muni d'une jugulaire ; le bas de sa cotte-d'armes est tailladé en pointes; son écu est à ses armoiries. La selle de son cheval est arrondie et pourvue d'étriers : la housse est brodée d'une croix et ornée d'une bordure que terminent une frange et des glands. On lit en exergue : ✝ S. HUGO DE BOCVNVILLIERS BAILLIWS REGIS. Le revers, beaucoup plus petit que la face, porte simplement une fleur de lys.

Le sceau de la prévôté de Meulan, en 1214, est ovale. Il porte *une fleur de lys sur champ d'azur* avec cette exergue : †. SIGILLVM. PREPOSITVRÆ. DE. MELLENTO.

Le sceau de cette prévôté, en 1243, montre, sous une arcade gothique, un homme à genoux qui présente un livre à un prince assis. Autour on lit : †. S. PRÆPOSITVRÆ DE MELLENTO. Le revers, plus petit, porte un écu aux armes de Blanche de Castille, c'est-à-dire *la demi-fleur de lys et le château*, avec la même inscription que celle de la face du sceau.

(1) Ces objets font partie de la collection Lévrier.

Outre ces sceaux relatifs aux établissements civils de Meulan, il en est d'autres qui appartiennent à ses établissements religieux.

Le grand sceau du monastère de Saint-Nicaise est ovale. On y voit le saint, debout, avec la crosse et la mître : † SIGILLVM SANCTI NIGASII EPISCOPI ET MARTIRIS.

Le petit sceau des prieurs a la même forme. On voit dans le champ une fleur de lys entre deux colombes. Autour on lit : †. S. PRIORIS SCI NIGASII MELLETENSIS.

Le sceau de l'Hôtel-Dieu est rond. Une croix, avec un trèfle aux quatre coins, en occupe le champ. Il porte en exergue : SIGILLVM DOMVS DEI MELLETENSIS.

Depuis un demi-siècle, ce dernier établissement avait pris lui-même un certain accroissement.

Dans l'origine, l'Hôtel-Dieu était desservi pour le spirituel par les prêtres de Saint-Nicaise, mais, en juillet 1199, Renaud, évêque de Chartres, à la réquisition du roi Philippe-Auguste et de l'archevêque de Sens, grand aumônier du roi, avait établi un chapelain dans cette maison : Du consentement du prieur de Saint-Nicaise qui conserva son droit de présentation, une chapelle fut construite (1) ; les bâtiments

(1) Assensu etiam et voluntate Willermi præsbyteri sancti Nigasii de Mellento et salvo jure parochiali.... (Chron. S.-Nigas. Mellent.)



furent relevés et agrandis; enfin des religieux et des dames de charité furent affectés spécialement au service des malades qui jusqu'alors n'avaient reçu que les soins généreux, il est vrai, mais souvent insuffisants, des moines de Saint-Nicaise auxquels il incombait d'autres devoirs.

C'est à la paternelle administration de la reine Blanche que la ville de Meulan est redevable de ces améliorations.

Après la mort de cette princesse, survenue le 30 novembre 1152, le roi Louis IX continua à l'intéressante cité la protection dont l'honorait la comtesse douairière. Pendant l'un des séjours de la cour au château bâti par Robert III, « dont l'apercevance plaisait moult au bon roi, » Guillaume d'Aubergenville, mayeur de la commune de Meulan, présenta de la part des habitants une requête au monarque afin d'obtenir l'abolition d'un article déraisonnable qui s'était, en matière criminelle, conservé dans leur *coutume*, et dont l'origine se perdait dans la nuit des temps.

D'après cette coutume, « quiconque était prévenu d'avoir frappé quelqu'un jusqu'à effusion de sang ne pouvait se purger de l'accusation que par le témoignage de quatre personnes *indiquées par le blessé :* » la condamnation entraînait une amende de LXVII sols.

On sent combien il était immoral et dangereux de faire dépendre le sort d'un accusé des dépositions de personnes choisies par l'accusateur, à cette époque surtout où les juges, étant fermiers des amendes, avaient un intérêt sensible à ce que celles-ci ne leur échappassent pas. Cependant cette coutume, quelque dépravée et détestable qu'elle fût — ce sont les propres expressions de la notice qui nous a transmis ces détails (1) — cette coutume était si fidèlement observée et respectée à cause de son antiquité qu'il ne fallut rien moins que l'intervention et la présence même du souverain pour l'abolir.

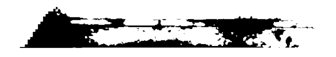
La sentence du roi est datée du mercredi d'après l'octave de Pâques (4 mai) 1261.

III

Le comté de Meulan, rentré dans le domaine de la couronne après la mort de la reine Blanche, venait d'en être démembré de nouveau pour être donné en douaire à la jeune épouse du roi, la douce Marguerite de Provence.

Lors de son mariage, le 27 mai 1234, Lonis IX avait assigné le douaire de cette princesse sur les villes du

(1) Cette notice est portée tout au long sur le registre Olim du Parlement, an 1261 – 1262. V. Collection Lévrier, vol. des Preuves.





Mans et de Mortagne; mais la beauté du site et les agréments du séjour firent préférer à la jeune reine la ville de Meulan. Saint-Louis donna donc en apanage au comte d'Anjou, son frère, le douaire de la reine et, par lettres patentes du mois de juin 1260, il en assigna un nouveau à celle-ci sur le comté de Meulan et les villes de Pontoise, Vernon, etc.

La reine-veuve commença à jouir de son douaire en 1270. Elle établit, à Meulan, un bailli, un procureur et plusieurs autres officiers pour y régir ses domaines et pour y rendre la justice. Ces officiers étaient, en même temps, les officiers du roi pour les cas appelés *cas royaux*.

La qualité de bailli de la reine Marguerite, à Meulan, est constatée par plusieurs actes émanés de lui, et notamment par un jugement du bailli particulier de Mantes établi par la reine Marie de Brabant, veuve du fils de Saint-Louis, Philippe-le-Hardi, à laquelle ce monarque, mort à Perpignan le 5 octobre 1285, avait laissé en douaire l'usufruit de la ville et du château de Mantes.

Ce jugement est intéressant pour l'*Histoire de Meulan*, en ce qu'il vient éclairer, en faveur de cette ville, la question de préséance tant de fois soulevée par les historiens des deux villes rivales.

C'était en l'année 1294. Les habitants de Guernes (1),

(1) Guernes, village sur la Seine, près de Mantes.

dépendant du bailliage de Meulan, actionnaient les pêcheurs de Mantes, au sujet des limites du droit de pêche dans la Seine : l'assignation était régulièrement donnée devant le juge de Mantes, compétent pour connaître de la cause des défendeurs domiciliés dans sa juridiction ; néanmoins le bailli de Mantes ne crut pas devoir prononcer sans appeler le bailli de Meulan, attendu que les demandeurs justiciables de celui-ci étaient hommes et sujets de la reine Marguerite.

Écoutons le bailli :

» A tous ceulx qui ces présentes lettres liront, le bailly de Mantes, salust :

» Comme contemps (1) feust meu entre les hommes de Garnes d'une part et les pêcheurs de Mantes, d'autre part, sur ce que les dicts hommes disoient, etc....

» Et pour ce que les dicts hommes de Garnes sont de la chastellainye de Meullent, et relevant madame la royne Marguerite, nous ne vollysmes aller avant en la besoygne sans les gens de madame la royne Marguerite advertis : les fismes appeler avecques nous et feurent présens avecques nous ; c'est assavoir Jehan de la Ruelle, Bailly adonques Madame la royne Marguerite et les siens gens de Meullent et au procureur de la royne Marguerite : Oyës les raisons aux dicts hommes de Garnes ; oyës les raisons aux pêcheurs de Mantes, etc.

» Donné et faict le jeudi après la feste de la Toussaintz, l'an de grâce M CC IIII** et XIIIJ. »

(1) Contestation. V. Collection Lévrier, vol. des Preuves.

Ainsi, la chatellenie de Mantes ne dépassait pas l'enceinte des murailles de cette ville et le bailliage de Meulan se composait encore de tout le pays compris entre l'Oise, la Seine, la chaussée de Jules-César et la rivière d'Epte.

Ces limites sont bien nettement tracées, d'ailleurs, dans les deux chartes d'apanage données par le roi Philippe-le-Bel, à son frère Louis de France, déjà comte d'Évreux.

Car, à son lit de mort, Philippe-le-Hardi avait ordonné de fournir au prince Louis, son fils du second lit, un apanage de 15,000 livres tournois. Pour remplir les intentions du défunt, Philippe-le-Bel, par lettres patentes datées du « lundi d'avant la Saint-Denis de l'an 1298, » et confirmées par de nouvelles lettres données à Poissy, le 7 avril 1307, mit son frère en possession des terres et seigneuries d'Évreux, de Beaumont-le-Roger, Meullent, Étampes, Dourdan, La Ferté-Alais, Gien et Aubigny.

Marguerite de Provence était morte en 1295.

Or, la première de ces chartes démontre bien clairement que le ressort du bailliage de Meulan avait conservé les limites de l'ancien comté; la seconde, tout en respectant la juridiction entière sur les domaines de la rive gauche de la Seine, réduisit la chatellenie sur la rive droite du fleuve à une ligne qui, partant du donjon de Mantes, allait joindre

Cléry en traversant la vaste forêt d'Artie : tout le territoire, compris entre cette ligne et la rivière d'Epte, fut donné comme accroissement à la chatellenie de Chaumont (1).

Ainsi réduite, la chatellenie de Meulan, d'après l'estimation des députés nommés par le roi, entra pour une somme de 1779 livres 5 sous 5 deniers de rente annuelle dans l'apanage du prince Louis.

IV

Rien d'important ne signale à Meulan l'administration du petit-fils de Saint-Louis; mais un grand événement se préparait.

Les guerres de Flandre, la disette qui, pendant l'hiver de 1304 à 1305, fit vendre le froment jusqu'à 6 livres tournois, l'altération des monnaies qui fit, jusqu'à cinq fois, pendant l'année 1305, changer le

(1) Bien des années après cette distraction, les habitants de Magny et des villages environnants ne regardèrent pas leur canton comme partie intégrante de la chatellenie de Chaumont. Il arriva même qu'un jour ils soutinrent un procès au Parlement contre le maire de Chaumont qui voulait leur faire payer le *Droit de travers* comme aux habitants de la chatellenie. Les défendeurs invoquèrent alors un argument qui rappelle l'histoire des 99 moutons et du berger champenois, ils prétendirent que longeant seulement la *Chaussée de Jules-César*, pour le transport de de leurs denrées, ils ne mettaient pas le pied sur le territoire de la chatellenie : La cour prit un terme moyen en condamnant les défendeurs à payer le demi-droit. V. Collection Lévrier, vol. des Preuves.

poids et le titre du numéraire, portèrent un coup terrible à la prospérité de la France. Cette dernière mesure, surtout, produisit d'immenses perturbations : le marc d'argent, qui donnait sous Philippe-le-Hardi 2 livres 15 sous 6 deniers tournois, était monté à 8 livres 8 sous de la monnaie de Philippe-le-Bel, et la livre tournois était tombée, de sa valeur primitive de 20 francs, à celle d'environ 6 francs.

Tout le monde souffrait.

Au milieu de la détresse générale, les communes étaient particulièrement éprouvées à cause des conflits qui s'élevaient entre les différentes juridictions auxquelles se trouvait soumis un même canton. Car la juridiction de la commune ne s'étendait qu'à une lieue à la ronde autour de la ville; au-delà de ce rayon on retombait sous les juridictions féodales, et les querelles, au lieu de se vider comme autrefois par les armes, entraînaient la commune dans d'interminables et coûteux procès.

C'est ainsi que, ne pouvant plus supporter le fardeau de l'administration, les gens de Meulan, après une lutte de quinze années, rendirent, en 1320, leur charte communale à leur sire, le comte d'Évreux « pour ce qu'ils étaient grièvement grévés et dommagés des tailles, levées, contributions, faites par les mayeurs et les échevins pour soutenir leurs droits et priviléges. »

Les revenus de la ville, en un mot, ne suffisaient plus à ses charges.

Philippe III, roi de Navarre, surnommé le Bon et le Sage, venait de succéder à l'apanage de Louis de France, son père, mort le 19 mai 1319 (1).

Ce bon prince se chargea des dettes de la communauté moyennant la cession par elle de ses domaines et de ses revenus patrimoniaux, sous la réserve toutefois de ses anciens droits, priviléges, franchises, usages et coutumes; et notamment du droit de conserver l'administration de la justice dans l'enceinte de la ville, d'y avoir un tribunal de *prévôté* pour les affaires de première instance et un tribunal de *bailliage* pour connaître des appels; enfin de pouvoir s'assembler pour la répartition des tailles et pour les autres objets concernant leurs intérêts généraux.

V

Cette transaction, en 26 articles, est datée du samedi avant la Pentecôte (17 mai) 1320 :

(1) Louis de France fut inhumé dans le chœur de l'église des Jacobins de Paris où l'on voyait encore son tombeau en 1791.

TRAITÉ

ENTRE PHILIPPE DE FRANCE, III[e] DU NOM
Comte d'Évreux et de Meulan
ET LES HABITANTS DE MEULAN ET DES MUREAUX.

ARTICLE I.

Les habitants de Meulan et des Mureaux cèdent et abandonnent au prince Philippe de France, comte d'Évreux et de Meulan, toutes les rentes, redevances et proprietés foncières appartenant à leur communauté établie par le comte Robert IV, en l'année 1187, et confirmée par le roi Philippe-Auguste.

ART. II.

Au moyen de ladite cession, tous lesdits biens et héritages ainsi que les possesseurs d'iceux passent en la censive et sous la seigneurie et juridiction immédiate du prince et de ses officiers et préposés, en sorte que la justice sera rendue en toute matière par le prince seul et en son nom et non par aucun autre.

ART. III.

Au moyen de l'abandon qui lui est fait de tous les biens de la communauté, le comte se charge d'acquitter toutes les dettes et obligations qu'elle a pu contracter dans le passé et la garantit pour l'avenir de toutes recherches à cet égard.

ART. IV.

Seront également garantis tous les habitants de Meulan et des Mureaux de toute espèce de frais et de dépenses à venir pour raison des affaires relatives à leur communauté.

ART. V.

Lesdits bourgeois conservent l'exemption de tous droits :

tels que *rouage*, *terrage*, *panage*, *pelage*, *passage*, etc., pour vendre et pour acheter dans l'étendue de la chatellenie de Meulan, le comte promettant d'aider lesdits habitants à garder leurs franchises et même de les défendre au dehors de sa terre comme tout bon seigneur doit garder et défendre ses sujets.

ART. VI.

Le comte, immédiatement après la première coupe, laisse aux habitants l'usage du pré appelé *la Terre-de-la-Ville*, sous la réserve d'un *cens* annuel et le droit d'employer quelques hommes pour faire ses foins.

ART. VII.

Seront également maintenus lesdits habitants dans l'usage d'envoyer leurs bestiaux pâturer dans les marais et d'y couper l'herbe comme par le passé sans payer ni cens ni redevances. Les habitants conserveront aussi l'usage de leurs anciennes mesures et la faculté de les faire étalonner sans payer aucun droit; mais les étalons seront en la garde du comte et de ses préposés qui percevront les droits à son profit sur toute personne qui n'habitera pas la ville, comme le Maire et ses préposés le faisaient du temps de la commune.

ART. VIII.

Les habitants de la ville conservent le privilége d'acheter et de vendre sans payer le droit de *cotage*, ainsi que la faculté de pêcher à *la trouble et au panier* dans les rûs et ruisseaux de Meulan et des Mureaux.

ART. IX.

Seront dispensés lesdits habitants du droit de *Guet et de garde*, en conservant toutefois la liberté de monter la garde

quand ils le voudront. Mais s'il advenait qu'un meurtrier ou un malfaiteur se refugiât dans un monastère ou dans un autre lieu privilégié de la ville, lesdits habitants seraient tenus de faire le guet ; hors la ville, ils ne pourront être contraints à faire aucun service.

ART. X.

Nul ne pourra vendre de vin dans la ville de Meulan et des Mureaux s'il n'a un an et un jour de résidence.

ART. XI.

Le *seing* de la ville (1) sera désormais à la disposition du comte ponr être sonné par ceux qui seront commis par lui.

ART. XII.

La recette du droit de *travers*, confiée à deux habitants notables de Meulan et des Mureaux, sera employée à la réparation et à l'entretien du pavé et des chaussées (2) desdites villes, à la charge d'en rendre compte aux officiers du comte.

ART. XIII.

Lesdits habitants seront exempts du droit de *geôlage* et maintenus à cet égard dans les priviléges de leurs chartes.

ART. XIV.

Seront encore autorisés lesdits habitants à faire arrêter leurs débiteurs, dans la ville, et à les faire retenir jusqu'à ce qu'ils aient payé ou fait satisfaction.

ART. XV.

Toute personne, quelqu'elle soit, qui commettrait un dé-

(1) La cloché de la ville (*toque-seing*, frappe-signal). Le premier acte de l'autorité qui abolissait la commune était en effet d'exiger la démolition du beffroi.

(2) Pavements et chausez des villes dessus dites.

lit dans la ville contre un bourgeois, sera arrêtée et détenue jusqu'à ce qu'elle ait satisfait le plaignant et payé l'amende comme aux temps de la commune.

ART. XVI.

Les habitants de la ville de Meulan et des Mureaux éliront ou pourront élire quatre personnes notables pour garder leur territoire, à la charge de les faire agréer et recevoir par le comte; et seront, lesdites personnes, payées sur le produit des amendes auxquelles seront condamnés les délinquants en sus des dommages envers les parties lésées.

ART. XVII.

Les priviléges des clercs seront maintenus et gardés selon la forme et la teneur de leurs chartes; le comte promet de ne pas les *aménuiser*.

ART. XVIII.

Les habitants des villes dessus dites seront tenus, gardés et justiciés selon leurs coutumes anciennes par le prévôt du comte, en la ville et en la manière que le maire les jugeait au temps de ladite commune, avec faculté d'appel de la Prévôté au Bailliage sans que les assises puissent jamais être tenues ailleurs que dans l'enceinte desdites villes.

ART. XIX.

Le métier de pêcheur continuera d'être exercé de la même manière que du temps de la commune.

ART. XX.

Lesdits habitants de Meulan et des Mureaux ne pourront se pourvoir contre les sentences du prévôt par voie d'a-

mendement de l'assise, ils devront interjecter appel devant le bailli (1).

ART. XXI.

Quelqu'interruption d'usage qui se soit produite les priviléges desdits habitants sont imprescriptibles.

ART. XXII.

Les habitants des villes susdites se pourront assembler pour délibérer sur la répartition de la taille et prendre conseil sur les affaires qui peuvent les intéresser « sans qu'on puisse dire Caquehan. » (2)

ART. XXIII.

Lesdits habitants ne seront requis de fournir leurs charrettes et leurs chevaux pour conduire les condamnés au supplice qu'autant qu'on n'en trouverait pas ailleurs.

ART. XXIV.

Dans les cas de déni de justice et de faux jugement, les habitants de Meulan et des Mureaux auront recours au conseil du roi par les voies accoutumées.

ART. XXV.

Les frais d'un exploit d'assignation donné à un habitant des villes susdites sont taxés à un denier.

(1) L'amendement de l'assise consistait à porter une sentence rendue par le prévôt seul, à la révision du même juge, siégeant aux assises qui étaient des audiences solennelles où siégeaient avec lui plusieurs assesseurs.

(2) Ce vieux mot est rare. Ducange l'écrit *Taquehan* et lui donne la signification de *caballe*, d'*assemblée illicite*. Il se compose en effet de *caque*, pour *cachette*, et de *han*, du verbe *hanter*, *fréquenter*, c'est-à-dire *fréquenter en cachette*. L'article XXII signifie donc que les habitants de Meulan conserveront le droit de s'assembler quand il s'agira de délibérer sur leurs affaires, sans que leur réunion puisse être regardée comme *illicite*. (Notes de M. Lévrier.)



ART. XXVI.

Enfin, dans le cas où lesdits habitants auraient oublié de mentionner ici quelqu'une de leurs bonnes coutumes ils en pourront informer le comte qui devra leur accorder satisfaction en les réintégrant dans leur privilége.

VI

Ce traité, rapporté en entier dans la collection Lévrier et dans les ordonnances du Louvre, tome IV, page 136, ne fait pas mention du lieu où il a été passé. Mais cette absence d'indication nous paraît indiquer suffisamment que la conclusion en fut faite à Meulan même, pendant l'un des séjours du prince de Navarre à son château des Mureaux (1).

Depuis, les priviléges des habitants de Meulan et des Mureaux furent confirmés par le roi Charles V, suivant ses lettres-patentes données à Paris au mois de juillet 1375; par Charles VI, au moyen des lettres de ce monarque données au monastère de Sainte-

(1) Ce château, appelé l'hôtel de Beauséjour, était bâti sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'église des Mureaux. La reine Marie de Brabant que des fêtes magnifiques, aussitôt changées en un grand deuil, avaient attirée à la cour de son petit-fils, y mourut le 12 janvier 1321. Son corps fut transporté à Paris et inhumé aux Cordeliers, où l'on voyait encore son tombeau en 1791. C'est encore à l'hôtel de Beauséjour, des Mureaux, que Jean-le-Bon, roi de France, épousa, le 10 février 1350, Jeanne, comtesse de Bougogne, veuve de Philippe de Bourgogne, comte d'Artois.

Marie, près Pontoise, au mois de mars 1381 ; et par celles de Charles VII et de Louis XI, encore dauphin, données à Chartres en juillet 1445.

Les fonctions de Mayeur furent donc réunies à celles de Prévôt.

Dès lors l'ancien Hôtel-de-Ville, devenu inutile, resta pendant longtemps abandonné. En 1486, il fut, par la chambre des comptes, « baillé à cens au profit du roi » et converti en habitation particulière.

La maison, appelée communément *la Prévôté* et quelquefois la *Maison du Roi*, était située au Fort, à l'entrée du Grand-Pont. C'était un grand bâtiment flanqué de deux tourelles et dont le dessous voûté servait de porte à l'enceinte fortifiée. Au premier étage était une grande salle dans laquelle se tenaient les audiences publiques. Au rez-de-chaussée se trouvaient les prisons, distinctes pour chaque sexe (1).

Parmi les sceaux que possède la Bibliothèque Impériale, on trouve celui de la Prévôté de Meulan en 1350. Sa forme est ronde, mais les lozanges et les pointes de sa circonférence lui donnent l'apparence d'un mur bastionné. Dans le champ on remarque un écu semé de fleurs de lys sans nombre et surmonté d'une croix. On lit en exergue : S. PREPOSITVRE DE MELLENTO. Le contre-scel est plus petit que le

(1) Cette maison fut abattue, en 1812, par suite de la réparation du Grand-Pont qui nécessita une surélévation du tablier.

sceau et tout-à-fait rond; il porte un écu semé de fleurs de lys, avec cette exergue : †. COT. SIG. PREPOSITVRE DE MELLENTO.

Le château des comtes de Meulan, bâti sur la montagne Saint-Nicolas, était la résidence du bailli qui faisait en même temps l'office de gouverneur.

Par suite des guerres, ce château-fort étant devenu inhabitable, le gouverneur transporta sa demeure au fort de Meulan; et, plus tard, il s'empara de l'hôtel de la Prévôté pour en faire son propre logement. La Prévôté venait alors d'être réunie au Bailliage en exécution de l'ordonnance des États-d'Orléans qui voulait que l'administration de la justice passât tout entière aux gens de robe.

Cette ordonnance est de 1568.

Plus tard encore, la ville de Meulan devait obtenir le rétablissement de son corps de ville, qui fut composé d'un maire, de trois échevins, d'un procureur et d'un greffier. Mais de quels sacrifices allait-elle payer cette réhabilitation et mériter cet hommage rendu à ses loyaux services : *Regi et Regno fidelissima?...*

CHAPITRE SEPTIÈME

Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. — Guerres civiles. — Fondation de la chapelle Saint-Michel. — Siége de Meulan par les troupes navarroises. — Reprise de la ville par Duguesclin. — Construction du Fort de Meulan. — Nouvelle tentative du roi de Navarre. — Dédicace de Notre-Dame de Meulan.

1350 à 1403

I

Nous touchons à l'année 1350 : l'heure de l'épreuve allait sonner pour la ville de Meulan.

Déjà quelques difficultés s'étaient élevées, entre le roi de France et le comte d'Évreux, au sujet du comté de Meulan rentré dans le domaine de la couronne en 1335.

Ces difficultés avaient été sagement aplanies.

Mais Philippe-le-Bon, en allant seconder le roi de Castille contre les Sarrazins, était mort à Xérès le 16 septembre 1343, et son fils, Charles II, qui venait d'être couronné roi de Navarre, non-seulement réclamait, à la faveur d'un nouvel avènement au trône,

les apanages de Louis de France, son grand-père, mais encore réveillait, du chef de la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, son aïeule, et de celui de Jeanne de France, sa mère, les vieilles prétentions des ducs de Bourgogne au sujet de la couronne de France.

Jetons un coup-d'œil en arrière afin de bien comprendre la situation de Meulan vis-à-vis du roi de Navarre.

Jeanne, fille unique de Henri Ier, roi de Navarre, qui avait apporté en dot à Philippe-le-Bel le royaume de son père avec les comtés de Brie et de Champagne, était morte en 1304. Son héritage était passé à son fils aîné, Louis, surnommé le Hutin.

Ce prince mourut le 5 juin 1316.

De son premier mariage avec la célèbre Marguerite de Bourgogne, Louis laissait une fille, Jeanne de France. Mais sa seconde femme, Clémence de Hongrie, était enceinte. Les barons du royaume ayant été convoqués, il fut décidé que si la reine accouchait d'un fils, le comte Philippe de Poitiers, deuxième fils de Philippe-le-Bel, serait régent du royaume, et que s'il naissait une fille, il serait reconnu de tous comme roi.

Le duc Eudes de Bourgogne protesta seul contre cette décision et demanda que sa nièce, la princesse Jeanne de France, lui fût remise.

Bientôt, sentant combien il lui serait difficile de soutenir les prétentions de sa nièce, Eudes signa, avec Philippe, un traité, aux termes duquel il fut convenu que si la reine accouchait d'une fille, la petite Jeanne et sa sœur devaient avoir en héritage le royaume de Navarre et les comtés de Brie et de Champagne, pourvu « que lorsque l'une et l'autre seraient venues à droit âge de se marier elles fissent quittance à Philippe de tout le *remenant* du royaume de France, et s'il ne leur plaisait de faire quittance, elles reviendraient à leur droit. »

Le 15 novembre suivant, la reine accoucha d'un fils : cet enfant nommé Jean ne vécut que huit jours.

Afin d'attirer à son parti le duc de Bourgogne, Philippe de Poitiers lui donna sa fille en mariage avec 100,000 écus d'or et le comté de Bourgogne en dot (1). Eudes, alors, renonça, au nom de Jeanne, à toute espèce de droits, non-seulement sur le royaume de France, mais aussi sur la Navarre, la Champagne et la Brie.

Jeanne de France avait alors six ans.

On la maria au fils aîné du comte d'Évreux avec une dot de 5,000 livres une fois payées et 50,000 sous parisis de rente qui étaient le dédommagement octroyé à l'héritière de la couronne de France.

(1) *Le comté de Bourgogne* se composait de la province appelée depuis la Franche-Comté. Il était indépendant du duché du même nom.

Philippe V, frère de Louis-le-Hutin, monta donc sur le trône.

Il mourut le 3 janvier 1322 ne laissant que des filles. Charles, son frère, lui succéda sans opposition : Philippe d'Évreux et sa femme se contentèrent d'une somme de 70,000 livres et d'une pension de 15,000 livres tournois, assise sur les comtés d'Angoulême et de Mortagne.

Charles IV, le dernier des fils de Philippe-le-Bel, mourut encore sans enfants mâles, mais laissant, comme Louis-le-Hutin, une veuve enceinte.

En mourant le roi avait décerné la régence à son cousin Philippe de Valois. Mais le jeune Édouard d'Angleterre, fils d'une sœur de Charles IV, prétendait que le gouvernement et le trône même, si la reine accouchait d'une fille, devaient lui appartenir de préférence à Philippe de Valois, parent plus éloigné. Cependant, si l'on admettait le droit des femmes au trône de France, la fille de Louis-le-Hutin, Jeanne, comtesse d'Évreux et de Meulan, possédait de meilleurs titres que le roi d'Angleterre.

La nation française d'ailleurs repoussait instinctivement le prétendant étranger : La régence fut remise à Philippe de Valois.

Au Vendredi-Saint 1328, la reine-veuve étant accouchée d'une fille, Philippe de Valois fut dès lors proclamé roi de France. Mais Philippe d'Évreux reven-

diqua aussitôt les droits de sa femme sur le royaume de Navarre. (1)

Après avoir pris l'avis de ses barons, le nouveau roi abandonna au comte et à la comtesse d'Évreux le royaume de Navarre, en échange de la renonciation à leurs prétentions sur la Champagne et la Brie, *ainsi qu'à tous leurs droits sur le comté de Meulan.* Une rente de 8,000 livres tournois, reposant sur les comtés d'Angoulême, de la Marche, de Mortagne et de Longueville, fut de plus assignée aux deux époux, à la charge par le roi et la reine de Navarre de faire hommage de leurs domaines à Philippe de Valois et à ses successeurs, et sous la condition que si la reine décédait sans hoirs légitimes, ces pairies, comtés et baronnies seraient reversibles à la couronne de France.

Ce traité fut signé à Avignon le 14 mai 1335.

La réunion des comtés de Brie et de Champagne à la couronne était trop précieuse à la France pour qu'on négligeât de faire exécuter à leur égard les conventions de ce traité conclu après plusieurs années de négociations.

La possession du comté de Meulan, avec ses places fortes au cœur de l'Ile-de-France n'était pas moins importante. Mais l'intimité qui existait entre Philippe de Valois, grand amateur de fêtes, et Philippe d'Évreux

(1) Continuateur de Nangis. — Froissard, *hist. de France.*

qu'il défrayait avec une fastueuse hospitalité, avait fait conserver à ce dernier sa résidence de Beauséjour des Mureaux qui se trouvait plus à proximité de la cour que son château d'Évreux : par contre, Philippe de Navarre avait gardé la gestion du comté de Meulan. Depuis sa mort, l'insouciance du roi de France avait presque sanctionné cette usurpation en laissant sa veuve et plus tard son fils en paisible jouissance de ce domaine.

C'était cette paisible possession que venait troubler l'avènement au trône du fils de Philippe de Valois, Jean II, dit le Bon.

II

Charles de Navarre, qui regardait les Valois comme les usurpateurs de son héritage, ne cherchait qu'une occasion de faire éclater son ressentiment.

Il ne voulut point se dessaisir du comté de Meulan.

En vain lui opposa-t-on les traités conclus, en vain on lui objecta qu'un commencement d'exécution avait été donné aux conventions d'Avignon, en ce qui regardait cette partie de l'ancien apanage de sa maison. Car, aux termes d'une charte du 3 janvier 1336, Philippe de Valois, en reconnaissance d'une victoire qu'il avait remportée aux environs de Meu-

lan (1) et qu'il attribuait à l'intervention de l'archange Saint-Michel, avait fondé à Meulan la chapelle de ce nom en la dotant d'un sol, par bateau passant sur la rivière, à prendre sur le *Grand acquit* (2).

Rien ne put amollir le cœur du farouche héritier. Charles n'avait que dix-huit ans et s'annonçait déjà sous les plus tristes auspices. A Pampelune, le surnom de *Mauvais* venait de lui être décerné, à cause de la cruauté avec laquelle il avait puni une conspiration tramée contre son autorité, lors de son couronnement.

Le roi de France, informé des secrètes manœuvres de cet enfant, pensa se l'attacher en lui abandonnant le comté de Meulan avec les villes restées en sa possession par la négligence de Philippe de Valois (3).

Cet acte était de bonne politique dans les circonstances aussi critiques que celles qui se présentaient

(1) Le *Trou aux Anglais*, près de l'embouchure de la Mauldre, dans la plaine d'Épône, doit son nom à cette journée de Philippe de Valois : Les Anglais furent battus et laissèrent sur le champ de bataille une grande quantité de morts qui reçurent la sépulture en cet endroit.

(2) Philippus, Dei gratiâ Francorum Rex †.... Postulat Dei et militiæ cœlestis, maxime que Michaelis archangeli favorabilis in nos et regnum nostrum benignitat, quem nobis propitium et hostium nostrorum fugatotorem expecti sumus in partibus de Mellento... quapropter memores tant beneficii... ut præfacti divi Michaelis archangeli perennis sit memoria et invocatio indictis pratibus de Mellento et in augmentationem et exaltationem cultus divini ecclesiasquæ in honorem sancti Michaelis in urbo de Mellento constructa est... (Extrait de la Chambre des Comptes, en la 3e chambre, Côté C, du siècle XIV.)

(3) Brasseur, hist. d'Évreux, p. 140. — Sainte-Marthe, t. II, p. 993. — Du Haillan, p. 677.

au commencement de ce règne plus malheureux encore que le précédent. L'année suivante (1352) le roi Jean couronna son œuvre en donnant au roi de Navarre sa fille, Jeanne de France, avec 100,000 deniers d'or à l'écu pour dot. Mais, en même temps, il éludait les réclamations du jeune homme sur des sommes qui restaient dues à la succession de sa mère et ne lui donnait pas d'assignation pour des rentes également promises.

A cette faute s'en joignit une plus grande.

La mère de Charles était morte en 1349, victime de la peste noire qui désolait l'Europe. Quelques jours avant de mourir, elle avait échangé le comté d'Angoulême et quelques autres terres de son domaine contre Pontoise, Beaumont et Asnières : le roi de France donna Angoulême à son favori, le connétable Charles d'Espagne, et ne livra pas à son gendre les fiefs accordés en échange.

Charles-le-Mauvais fit assassiner le connétable.

Le roi, courroucé de voir à ce point son autorité méconnue, assembla ses troupes pour punir le meurtrier par la force des armes; en même temps il fit ajourner le roi de Navarre à la cour du Parlement.

Charles refusa d'abord de comparaître. Mais sa tante et sa sœur, Jeanne et Blanche d'Évreux, veuves de Charles-le-Bel et de Philippe de Valois (1) se jetè-

(1) Blanche était d'abord destinée au duc Jean, mais Philippe de Valois

rent aux genoux du roi et le supplièrent de recevoir son gendre à merci. Jean se laissa fléchir. Il promit de « ne faire onc vilenie ou dommage » aux meurtriers du connétable, et, pour retirer toute suspicion au roi de Navarre, consentit à lui envoyer en otage le comte d'Anjou, son second fils.

Charles-le-Mauvais partit alors pour Paris, afin de comparaître à la cour des Pairs.

Le roi de France pardonna et conclut avec Charles, le 12 février 1354, un traité qui, moyennant l'abandon du comté de Meulan, donnait au roi de Navarro Beaumont-le-Roger, Breteuil, Alençon, Pont-Audemer et quelques autres places en Normandie : la paix semblait assurée.

De nouveaux sujets de dissension ne tardèrent pas cependant à diviser les deux princes.

Le roi de Navarre, informé des dispositions prises par son beau-père pour s'emparer de sa personne, quitta précipitamment son château d'Évreux, gagna la Navarre à la faveur d'un déguisement et conclut avec le duc de Lancastre, en passant à Avignon, un pacte dont la funeste conséquence devait être la bataille de Poitiers, où le roi de France tomba au pouvoir du roi d'Angleterre après avoir vu périr sous ses yeux la fleur de la chevalerie française.

l'avait trouvée si belle qu'il avait profité de l'absence de son fils pour l'épouser à sa place. Blanche avait alors 18 ans et le monarque 58.

Cette bataille fut donnée le 19 septembre 1356.

Mais Charles-le-Mauvais n'avait pu jouir de ce triomphe : depuis plusieurs mois il était enfermé, par ordre du roi, dans la grosse tour du Louvre.

Cependant le roi Jean était prisonnier à Londres et Charles, son fils aîné, qui depuis régna sous le nom de Charles V, était régent du royaume : Charles-le-Mauvais, dans la nuit du 8 au 9 novembre 1357, s'échappa du château d'Arleux-en-Cambraisis, dans lequel il était détenu, après avoir été traîné de forteresse en forteresse.

Après s'être fait recevoir bourgeois de la ville d'Amiens, Charles, qui possédait au suprême degré l'éloquence de la rue, se dirigea sur Paris, haranguant le peuple dans toutes les villes qu'il traversait.

Jean de Meulan, évêque de Paris, s'en fut à sa rencontre jusqu'à Saint-Denis. (1)

Le dauphin, cédant à la nécessité, accepta chez la reine douairière, Jeanne de Navarre, une entrevue avec son beau-frère. Celui-ci réclama et obtint la restitution des biens qui avaient été confisqués sur lui à la suite de son arrestation. Mais à l'exception de la ville de Mantes, toutes les autres places refusèrent

(1) Ce prélat, mort en 1362, était un descendant de l'ancienne maison de Meulan-Beaumont. V. Dictionnaire de la noblesse, par De la Chesnaye du Bois.

de rentrer sous la domination du roi de Navarre, sans un ordre exprès du roi Jean.

Meulan était de ces dernières.

Il importait beaucoup au Navarrois de se rendre maître de cette position qui lui fermait la route de Paris : prières, séductions, menaces, tout fut employé auprès des habitants de Meulan pour les détacher du parti de leur prince légitime.

Les Meulanais répondirent aux avances de Charles-le-Mauvais en montrant à ses émissaires la devise de leurs armes : *Plus d'onor que d'onors!...*

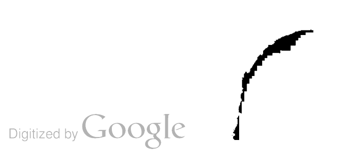
Le siége fut donc résolu.

III

La ville de Meulan était alors très-considérable.

Bien que fermée de murailles et protégée par une double forteresse, son enceinte était telle, disent les chroniques de l'époque, qu'il eût fallu au moins 3,000 hommes pour la défendre. Mais la perte qu'avait éprouvée la France à la bataille de Poitiers avait épuisé son armée. Le régent avait été obligé, pour pourvoir à la sûreté de la capitale, de retirer une grande partie des troupes qui veillaient à la garde des places-fortes du royaume.

Il n'était resté que 500 hommes à Meulan.



Cependant le château-fort était bien pourvu de vivres et de munitions ; la garnison, renforcée des habitants, était dévouée à la cause du dauphin ; et, certainement, le fort de Meulan aurait arrêté pendant longtemps les progrès du roi de Navarre si la trahison ne s'était glissée parmi les assiégés.

Déjà Philippe de Navarre, qui s'était emparé par surprise du château-fort de Maule dont il avait fait son quartier-général, avait tenté de surprendre également la forteresse de l'île Saint-Nicaise par une attaque à l'improviste contre la porte qui défendait le Grand-Pont du côté des Mureaux : il avait été repoussé.

Mais le bailli, Guillaume de Pertuis, et le gouverneur du Fort, Jean du Perchay, étaient vendus à Charles-le-Mauvais.

Aujourd'hui maître de la ville, le lendemain maître du château, le roi de Navarre, alors, mérita une fois de plus le surnom de *Mauvais* : Malgré les pleurs des femmes et des enfants qui imploraient sa clémence, malgré les instantes prières des cardinaux de Périgord et d'Orgel, légats du pape Innocent VI, qui étaient venus pour traiter de la paix avec le dauphin, Charles II fit massacrer les principaux habitants de la cité vaincue.

Informés de la trahison de leurs gouverneurs, ceux-ci avaient dépêché plusieurs messagers auprès

du régent pour l'avertir du danger qui les menaçait : leurs lettres étaient tombées entre les mains des partisans du roi de Navarre qui étaient à la cour du dauphin.

C'était cette circonstance qui excitait Charles II à traiter la ville avec autant de rigueur.

Non content d'exhaler son ressentiment sur les défenseurs, ce prince cruel et vindicatif s'en prit à la ville elle-même : les richesses et les titres de la vieille capitale du Vexin furent emportés par les gens du roi de Navarre dans la ville de Mantes; puis Meulan fut abandonnée au pillage et livrée aux flammes.

« *L'on ne cessa mie, dit Froissard, a tant que la ville ne fut courue, robée, arse et mise à destruction.* »

Cette reddition de Meulan jeta la consternation parmi les partisans du dauphin qui comptaient sur la solidité de cette place comme sur une barrière infranchissable : Deux partis se formèrent alors dans Paris ; l'un resta fidèle au régent; l'autre, dans l'espoir de s'enrichir par le pillage que les émissaires du roi de Navarre promettaient à ceux qui embrasseraient son parti, se déclara pour ce dernier.

Ne se trouvant plus en sûreté dans sa capitale, le dauphin la quitta furtivement dans la nuit du 25 mars, et le lendemain Charles de Navarre était proclamé gouverneur de Paris.

La garde de Meulan fut laissée au traître du Perchay.

Le Navarrois allait ceindre peut-être la couronne de France. Mais le patriotisme de Jean Maillard renversa ce projet, que paya de sa tête Étienne Marcel, le prévôt des marchands (1er août 1358).

Meulan revit alors dans ses murs le roi de Navarre qui, frustré de ses espérances, appela à son aide une foule d'aventuriers, ravagea le pays et s'assura de plusieurs places importantes : Poissy, Melun, Creil-sur-Oise, Mauconseil-en-Noyonnais, Hérielle-en-Amiénois s'ajoutèrent aux villes des environs de Paris que possédait déjà Charles-le-Mauvais.

Ainsi maître des arrivages, il réduisit la capitale à la famine.

Le régent, de son côté, manda des mercenaires lombards pour les opposer aux brigands du roi de Navarre. Ces soldats, mal payés de leurs gages, ne se battirent guère, mais pillèrent beaucoup.

Le tableau de l'Ile-de-France, du Vexin et de la Picardie, à cette époque, est navrant. « Les céréales, les légumes, les vignes ni l'herbe même des près, ne réjouissaient plus les yeux des hommes, dit le continuateur de Nangis, on n'apercevait partout que des orties et des chardons ; on ne voyait qu'églises croûlantes et ruines noircies par l'incendie ; on n'entendait plus la voix sonore des cloches que lorsque

bondissait le sinistre tocsin; et tel voulait cultiver son champ devait payer double tribut aux seigneurs et aux ennemis. »

L'hiver de 1358 fut affreux : le peuple mourait littéralement de faim et de désespoir.

Au printemps suivant, une lueur d'espérance se fit jour. Le régent fit proposer une entrevue au roi de Navarre pour traiter de la paix, et la ville de Pontoise, restée fidèle à la France, fut choisie pour le lieu des conférences. Le duc de Bourbon, Louis d'Harcourt, le sire de Montmorency et plusieurs autres seigneurs furent envoyés en otages au roi de Navarre qui les fit enfermer au château de Meulan.

Le lendemain, 19 août, il partit de cette ville pour se rendre à Pontoise où fut signée la paix quelques jours après.

Mais on s'était trop hâté de rendre grâces au ciel : l'entrevue des deux beaux frères fut bientôt suivie d'une nouvelle rupture. Le roi d'Angleterre, cette fois, accourait se joindre à Charles-le-Mauvais.

Nous ne suivrons pas les phases de cette lutte malheureuse que termina le traité de Brétigny qui rendit au roi Jean la liberté : ceci sort du cadre que nous nous sommes tracé et nous avons hâte d'arriver à la délivrance de cette pauvre ville de Meulan, si durement foulée aux pieds par son impitoyable vainqueur.

IV

Le dauphin venait, pour la seconde fois, d'être appelé à la tête des affaires par le départ du roi Jean que rappelait à Londres un scrupule exagéré.

Plus ferme que son père, le régent comprit que le seul moyen de rendre la tranquillité à la France était de poursuivre le roi de Navarre avec rigueur. Il importait alors de l'éloigner de Paris en reprenant sur lui les villes et les châteaux-forts dont il s'était emparé à la faveur des troubles.

Le moment était favorable d'ailleurs.

Charles-le-Mauvais était au-delà des Pyrénées; son frère, Philippe de Navarre, qui commandait en Normandie, venait de mourir; et le captal de Buch, chargé de remplacer Philippe dans son commandement, n'était pas encore arrivé.

Pour une telle entreprise, il fallait un homme d'action.

La France le possédait dans un gentilhomme breton qui s'était signalé, déjà, dans plusieurs rencontres avec les Anglais. Bertrand Duguesclin, à la tête de ses Bretons, accourut donc joindre, aux bords de la Seine, les troupes du comte d'Auxerre; et la petite armée, renforcée de 10,000 bourgeois de Rouen,

sous les ordres du capitaine Lelièvre, vint investir la tour de Rolleboise qui commandait la navigation de la basse Seine.

Une vive résistance accueillit les assaillants.

Cependant le succès n'était possible qu'à la condition d'une grande rapidité dans l'exécution des plans conçus : Duguesclin fit prévaloir dans le conseil l'avis d'abandonner le siége de Rolleboise.

L'armée remonta le cours de la Seine.

Le soir même, une trentaine de soldats, portant l'uniforme de Navarre et se répandant en invectives contre le dauphin, se présentèrent aux portes de Mantes.

La garnison de cette ville n'était composée que de la bourgeoisie et de quelques troupes que le roi de Navarre y laissait en rafraîchissement. Mais la ville était fermée de murailles, et l'affection de ses habitants était acquise à Charles-le-Mauvais. Quatre des principaux bourgeois étaient à chacune des portes pour y commander et en garder les clés.

Ces vigilants gardiens firent le meilleur accueil aux trente soldats navarrois. Ceux-ci furent admis dans la ville et se logèrent tous dans une même hôtellerie jurant par tous les saints de la Navarre, que si le dauphin faisait attaquer Mantes ils se feraient ensevelir sous les ruines de la cité avant que celle-ci tombât aux mains de l'ennemi.

Ceci se passait le 31 mars 1364.

Le lendemain, à la pointe du jour, le même nombre à peu près de piétons, que leurs vestes de toile et leurs outils aratoires désignaient comme autant d'ouvriers venus pour travailler aux vignes, se dirigèrent par groupes de cinq ou six personnes vers la même porte de la ville. Les bourgeois, trompés par l'apparence si naïve de ces travailleurs, ne balancèrent pas à abaisser le pont-levis et à livrer le passage. Ils se retirèrent ensuite à leur corps-de-garde pour y déposer leurs armes et faire sortir les bestiaux.

Quatre des prétendus vignerons franchirent la porte; et, tirant les armes qu'ils tenaient cachées sous leurs vestes de toile, s'emparèrent du corps-de-garde. En même temps, ceux de leurs compagnons, qui les suivaient, renversaient une charrette sur le pont-levis afin qu'on ne pût le relever, et l'un d'eux sonnait du cor pour avertir le capitaine De Launoy, embusqué près de là avec le reste de ses troupes.

De leur côté, les trente soldats, qui s'étaient la veille introduits dans la ville sous l'uniforme de Navarre, se répandirent dans les rues et commencèrent le pillage aux cris de : *Launoy!... Launoy!...*

La plupart des habitants étaient encore au lit.

Duguesclin et le comte d'Auxerre, accourus à toute bride avec leurs chevaliers, achevèrent ce qu'avait si vaillamment commencé le brave Launoy. Quelques

bourgeois, cependant, s'étaient réfugiés dans l'église et cherchaient à s'y fortifier. La menace d'abandonner la ville à la fureur du soldat et la promesse d'avoir au contraire la vie et les biens saufs décidèrent la capitulation des derniers partisans du roi de Navarre.

La bannière aux armes de France flotta le jour même sur la ville de Mantes : cette reddition amena celle de Rolleboise.

V

Mais le siége de Meulan présentait d'autres difficultés.

C'était à Meulan que le roi de Navarre avait, en effet, concentré le plus de forces; la garnison était nombreuse et la citadelle bien pourvue de vivres et de munitions (1).

Bertrand fit charger une partie de ses troupes sur des bateaux qui remontèrent la Seine; les archers et les gens d'armes cotoyèrent la rivière.

Déjà, la nouvelle de la prise de Mantes avait été apportée à Meulan par un cavalier navarrois qui avait pu gagner la campagne. Le traître Du Perchay

(1) Extrait d'une délibération du conseil de guerre du roi de Navarre pour la garde de ses châteaux et de ses places fortes du 31 octobre 1363. (V. Collection Lévrier, t. III des preuves.)



avait disposé la défense. Chacun, sans en exempter les femmes et les enfants, avait été commandé pour travailler aux fortifications; et le gouverneur se vantait de pouvoir tenir longtemps parce qu'il avait des farines, des vins et des chairs salées pour plus de quinze mois.

Duguesclin, accompagné du comte d'Auxerre, fit le tour des murs pour étudier et reconnaître l'assiette de la place.

Quatre portes principales donnaient entrée à la ville : La *Porte de Paris*, celle du *Vexin*, celle de *Mantes* et celle du *Petit-Pont*. Chacune de ces portes se composait d'un pavillon flanqué de deux tourelles, avec une voûte fermée de deux vantaux dont l'approche était défendue par une palissade et des barbacanes.

L'entrée du Petit-Pont était en outre protégée par une grosse tour : la *tour de Montmor*.

La muraille d'enceinte partait de ce point et remontait le cours de la Seine en longeant le fleuve sur une longueur de 150 toises. Une autre tour, à cet endroit, couvrait les flancs de cette fortification et protégeait en même temps la muraille orientale (1). Celle-ci, partant des bords de la rivière, traversait le

(1) La rue du Vieil abreuvoir occupe aujourd'hui l'emplacement du fossé qui était creusé au pied de la muraille orientale de l'enceinte de Meulan. Ce fossé était rempli par les eaux de la Seine, amenées au moyen d'une saignée faite à la rivière.

grand chemin de Paris, où se trouvait la porte de ce nom, et remontait vers le château-fort en franchissant la rue de Beauvais sur laquelle se trouvait la porte du Vexin (1).

Au pied de cette muraille était creusé un large fossé qui enceignait la ville.

De la porte du Vexin le mur d'enceinte contournait la montagne Saint-Nicolas et descendait dans la vallée d'Hardricourt jusqu'à la *Poterne du Trou* qui conduisait aux étangs (2); puis, traversant la route de Mantes, fermée par la porte de ce nom (3), il venait toucher le bord de la Seine et, couvert par la *Tour du Deuil* (4), remontait de cet endroit joindre l'entrée du Petit-Pont.

Les fortifications de l'île Saint-Nicaise se composaient d'un gros pavillon appelé le Fort (5), entouré de fossés et protégé par une enceinte flanquée de

(1) Cette portion de l'enceinte se trouvait vers la petite rue de la Mairie et débouchait sur la rue des Annonciades où se trouvait la porte du Vexin.

(2) Il y avait deux étangs : le grand avait 100 arpents et le petit 50. Ils furent desséchés et convertis en prairie, l'un en 1550, l'autre au milieu du XVII[e] siècle.

(3) Les deux tours de la porte de Mantes, abattues et reconstruites sur le même emplacement, subsistaient encore à la fin du siècle dernier. Celle de droite, en sortant de la ville, a été réunie à la maison d'un nommé Gavilliers, aux termes d'un acte passé devant M[e] Leblond, notaire à Meulan, le 30 juin 1775.

(4) Cette tour était située au bord de l'eau, à l'extrémité de la promenades des Petits saules, auprès de l'abreuvoir actuel.

(5) Ce pavillon occupait l'emplacement naguère désigné sous le nom de *Place du Fort*, et aujourd'hui nommé *Place Létang*.

quatre tours. Les eaux de la Seine baignaient le pied des remparts ; deux portes avec tourelles et ponts mobiles défendaient l'entrée de cette enceinte.

Cependant la prise du château-fort, bâti sur la colline Saint-Nicolas, était d'une autre importance que celle de la forteresse de l'île Saint-Nicaise : la reddition du vieux donjon féodal, qui commandait tout le système défensif de la place, devait amener la prise de la ville ; et, maîtres de ces deux points, les assiégeants pouvaient avoir facilement raison du dernier.

Duguesclin et le comte d'Auxerre tombèrent d'accord à cet égard.

Mais un siége dans les formes devait entraîner des lenteurs auxquelles le vaillant breton n'était point accoutumé : l'attaque de la ville fut résolue.

« Aussitôt messire Bertrand fit sonner la trompette par tout le camp afin que chacun se tînt prêt, pour l'attaque, le lendemain à la pointe du jour. Tandis qu'il se donnait tant de mouvement pour encourager ses troupes, les assiégés du haut de leurs murailles tirèrent un grand carreau de pierre qui vint tomber aux pieds de son cheval. Cet engin, s'il avait porté juste, eût infailliblement tué l'habile capitaine, tant son poids était énorme. »

Duguesclin donna l'ordre aux arbalétriers d'ouvrir immédiatement l'action.

Pendant que ceux-ci amusaient les assiégés en tirant sans cesse contre les remparts, Bertrand, à la tête de ses gens d'armes, courait droit aux barrières qui défendaient les portes de la ville. Armé d'une hache, l'intrépide Breton attaqua cette palissade avec tant de vigueur que les bourgeois, n'osant pas tenir tête, se retirèrent en désordre dans la ville.

Des fascines, ajoutées aux débris de cette palissade, comblèrent aussitôt le fossé.

« Poursuivant sa pointe, Bertrand alla s'attaquer à la porte de plein chêne qu'il fendit et mit bientôt en éclats : s'étant ouvert par là l'entrée de Meulan, il pénétra le premier dans la place et tout son monde après lui se répandit dans les rues. »

La ville semblait déserte : les habitants, que la sympathie attirait vers les assiégeants mais que le souvenir des cruautés de Charles-le-Mauvais rendait dociles à son parti, avaient dû se replier sur le château-fort pour en renforcer la garnison ou sur la forteresse de l'île pour défendre l'entrée du pont; tous ceux qui n'étaient pas en état de porter les armes se tenaient cachés dans leurs maisons, « n'attendant plus que l'heure de la mort. »

Pour faire diversion, Duguesclin abandonna la cité conquise au pillage de ses soldats, « *si fustèrent ils la ville bien et fort, en pillant ce qu'ils trouvoient de bon et maint riches hommes ils rançonnèrent.* »

Cette violente mesure eut, en effet, pour résultat la reddition de la forteresse de l'île : craignant la fureur de Duguesclin qui les fit menacer de les passer au fil de l'épée, les habitants et les soldats, commis à la garde du Petit-Pont, demandèrent à capituler.

Il ne s'agissait donc plus que d'enlever la citadelle de Saint-Nicolas.

VI

C'était chose presque insensée que de s'attaquer à ces robustes murailles sans être pourvu d'un matériel de siége.

Pour arriver au pied du château, il fallait d'abord franchir deux enceintes, défendues par un fossé, dont les crêtes étaient couronnées par des palissades, qui protégeaient le chemin de ronde sur lequel étaient postés les archers.

Ceux-ci criblaient de flèches les assaillants.

Couverts de leurs boucliers « comme une tortue de sa carapace, » les soldats de Duguesclin purent néanmoins enlever la première enceinte et, à la faveur du tumulte, pénétrer dans la seconde cour avant que les ponts-levis fussent levés et les herses abattues.

Un combat furieux s'engagea au-devant du château.

La porte en chêne massif, qui donnait entrée à cet édifice, était suivie d'une longue voûte, où tous les obstacles imaginables avaient été accumulés ; deux tourelles saillantes, portées sur des culs de lampe, en défendaient l'approche ; et du rang de machicoulis, qui la surmontait, tombait une grêle de pierres, de poix fondue, de chaux vive et d'autres engins de destruction.

Duguesclin, néanmoins, pénétra dans le château dont chaque chambre devint l'objet d'un siége particulier. Mais le donjon restait à conquérir.

C'était une énorme tour quadrangulaire d'un aspect formidable et d'une solidité de construction à toute épreuve. Nulle saillie ne se détachait de cette masse sombre, couronnée de créneaux et dont la seule porte, étroite et basse, se trouvait placée à plus de douze pieds au-dessus du sol : comme dans la plupart des châteaux bâtis au XIIe siècle, on parvenait à cette porte au moyen d'une échelle. Cent hommes bien déterminés eussent tenu tête, là-dedans, à toute une armée.

Rien n'arrêta l'intrépide Duguesclin.

Pendant que ses gens d'armes étaient aux prises avec les derniers défenseurs du château, il s'avança seul au pied de la tour et fit appeler le gouverneur, prétendant avoir quelque chose d'important à lui communiquer. Celui-ci parut aux créneaux. « Ber-

trand le somma de la part de Charles, dauphin de France, régent du royaume et duc de Normandie, de lui rendre incessamment la place, jurant par Notre-Dame que ni lui, ni ses gens ne sortiraient point de là qu'ils n'en fussent les maîtres de gré ou de force. » En cas de refus il en devait coûter la tête aux rebelles.

Le gouverneur ne parut nullement ébranlé de cette menace. — Il faudra, sire, répondit en plaisantant le traître Du Perchay, que vous appreniez à voler bien haut avant de me prendre dans cette tour. (1)

Bertrand se retira courroucé et donna l'ordre de continuer l'attaque.

Mais cette attaque n'était qu'un stratagème. Pendant que les assiégés étaient occupés à répondre aux assaillants, les mineurs attaquaient le pied de la tour. La configuration du terrain se prêtait admirablement à cette manœuvre et le jour touchait à sa fin. Le travail des mineurs fut poussé avec tant de secret et de diligence, qu'ils s'avancèrent jusque sous les murailles du donjon, sans que les assiégés s'aperçussent du danger qui les menaçait.

Après trois jours et quatre nuits d'efforts, l'angle

(1) Fist Bertrand appeller le chastellain pour parlemonter à lui, et adonc lui dist : — *Je vous signifie et commande de par nostre régent de France que vous nous rendez la tour ou par la foy que je doy à Dieu, ja d'icy ne partiray, si l'auray prise avant.* Et le chastellain lui répondist : Sire, je crois que ainçois que vous peussiez entrer cette tour, il vous convendra apprendre à voler haust. (Hist. de Duguesclin, par Ménard, p. 91.)

oriental du donjon ne se trouva plus soutenu que par des pièces de bois enduites de poix et de goudron.

Cependant Duguesclin, avant d'en venir aux dernières extrémités, fit de nouveau sommer le gouverneur de rendre la place. Sur un nouveau refus, le feu fut mis aux poutres, Manquant bientôt d'appui, un grand pan de muraille se détacha tout d'un coup et s'écroula avec fracas. Plusieurs soldats navarrois furent entraînés dans sa chute et ensevelis sous les décombres.

Alors, une panique épouvantable s'empara des assiégés : croyant que le reste du donjon allait subir le même sort, les malheureux s'élancèrent aux créneaux, en criant qu'ils se rendaient à discrétion « pourvu qu'on les fît au plus tôt sortir de ce même lieu, dans lequel ils se croyaient si fort en sûreté quelques instants auparavant. »

Cette capitulation eut lieu le 9 avril 1364 (1).

Duguesclin, maître de Meulan, envoya prisonniers à Paris, avec leur gouverneur, tous ceux qui ne voulurent pas prêter serment au dauphin ; et, pendant qu'avec le comte d'Auxerre il prenait le chemin de la capitale, les milices de Rouen retournaient dans leurs foyers, chargées de dépouilles.

(1) Du jour où la ville de Meullent fust prinse, savoir le 9 avril 1364, messire Pierre Sarmaise, capitaine dudict Meullent, s'empara de la maison du prévost et l'occupa toujours. (Collection Lévrier, Preuves.)

Le jour même, le roi Jean mourait à Londres et Charles V conquérait toute liberté d'action : bientôt, la fameuse bataille de Cocherel mettait le roi de Navarre en pleine déroute.

La France commença d'entrevoir un avenir meilleur.

L'année suivante, Charles-le-Mauvais, battu et poursuivi de toutes parts, négociait la paix par l'entremise des reines douairières Jeanne et Blanche : en renonçant aux comtés de Meulan et de Longueville ainsi qu'à la terre de Mantes, il obtint, en échange, la seigneurie de Montpellier et la restitution de ses places du comté d'Évreux, à la charge d'en faire hommage à la couronne de France.

Le comté de Longueville fut la récompense du vaillant Duguesclin ; celui de Meulan rentra dans le domaine de la couronne.

VII

Les fortifications de Meulan avaient été détruites par les ordres de Duguesclin qui, appelé dans le midi de la France, craignait quelque retour offensif de la part du roi de Navarre.

Cependant le roi Charles V, convaincu que les troubles de Paris, ainsi que le pillage du Vexin et de

l'Ile-de-France, n'avaient été que le résultat de la négligence apportée à la conservation des places fortes de la Normandie et surtout de la citadelle de Meulan, résolut de remettre cette dernière en état de défense : pour la guerre de l'époque, avec ses îles qui la rendaient maîtresse de la navigation et ses deux ponts qui lui permettaient d'opérer sur les deux rives du fleuve, la ville de Meulan était, en effet, une position bien importante. Duguesclin, qui en connaissait la solidité, ne put qu'approuver la résolution du monarque.

Les travaux, mis en adjudication, furent accordés à un entrepreneur de Mantes nommé Philippe Roussel.

Un curieux débat s'engagea à cette occasion.

Soit en raison de la rivalité qui divisait alors les villes de Mantes et de Meulan, dont chacune réclamait la suprématie, soit véritablement parce que la fidélité de l'entrepreneur pouvait être mise en doute, les habitants de Meulan, après en avoir pris en commun la patriotique résolution, proposèrent au roi de construire cette forteresse de leurs propres deniers, pourvu que Roussel fût écarté (1).

Charles V reçut avec éloges cette proposition.

(1) Les habitants de Meulan prétendaient que les deniers perçus sur la ville de Meulan et les paroisses voisines, pour être employés à la fortification de leur ville, étaient employés à fortifier la ville de Mantes. Les comptes de l'époque semblent donner raison à cette allégation.



Des lettres patentes, données au bois de Vincennes le 24 décembre 1365, commirent Pierre Thibault, bourgeois de Meulan, pour la construction de ces ouvrages « avec défense à Philippe Roussel et à tous autres de s'immiscer dans aucun de ces travaux et de percevoir aucun des droits établis à cet effet, nonobstant toutes lettres qui pouvaient en avoir été données précédemment et qui se trouvaient révoquées par le seul fait des présentes. »

La commission accordée à Philippe Roussel lui donnait le droit, pour couvrir les dépenses occasionnées par la construction de cette forteresse, de percevoir 6 sols parisis par chaque tonneau de vin vendu dans la ville de Meulan et dans vingt-deux paroisses voisines : Pierre Thibault fut désormais chargé de la perception de cet impôt.

Ces vingt-deux paroisses sont les suivantes :

Aubergenville		Les Mureaux
Évecquemont	Flins	Gaillon
Vernouillet	Chapet	Verneuil
Tessancourt	Mézy	Bouafle
Gargenville	Vaux	Juziers
Seraincourt	Brueil	Jambville
Condécourt	Fresnes	Longuesse
Fontenay-St-Père		Hardricourt

Les travaux commencèrent par la démolition du vieux donjon, à demi ruiné d'ailleurs par le dernier

siége. Une partie des matériaux fut employée à la reconstruction de l'église Saint-Nicolas; on transporta le reste dans l'île Saint-Nicaise pour le faire servir à l'édification de la nouvelle forteresse.

Celle-ci fut tracée par Pierre de Sarmaise, ancien gouverneur de Macé-le-Barbier, et par l'ingénieur Jean Bardel, tous deux choisis par Duguesclin pour diriger ces travaux, qui commencèrent en 1365 et se continuèrent jusqu'en 1379.

La ville de Meulan conserva ses murailles, ses portes fortifiées; mais la plus grande force de résistance fut concentrée dans l'île Saint-Nicaise.

L'ensemble de ces fortifications offrait, dans son plan, un vaste triangle irrégulier flanqué de quatre tours principales. Au milieu de cette enceinte s'élevait le Fort. C'était un grand bâtiment carré, percé de petites fenêtres et flanqué de tourelles de diverses hauteurs dont la toiture en forme pyramidale se terminait par des girouettes aux armes de France. Les murs de ce donjon avaient six pieds d'épaisseur. Il était défendu à sa partie supérieure par deux étages de chemins de ronde : l'étage inférieur était muni de machicoulis, l'étage supérieur de créneaux et de meurtrières. Un fossé, alimenté par les eaux de la Seine, entourait cette robuste citadelle qui communiquait avec la première enceinte par un pont, dont une partie, soutenue par une arche, était bâtie en

pierre et dont l'autre portion se composait d'un pont-levis. Le même système de défense était appliqué aux deux ponts qui reliaient l'île du Fort à la terre ferme (1).

Une nouvelle tentative du roi de Navarre fit redoubler d'activité et multiplier les moyens de défense.

VIII

On apprend, en effet, par l'interrogatoire de Jacquet de Rue, chambellan de Charles-le-Mauvais, que, par un stratagème analogue à celui qui rendit, en 1357, Philippe de Navarre maître du chateau-fort de Maule (2), les partisans du vindicatif Charles II tentèrent, en 1371, de surprendre le fort de Meulan :

« A dit avec ce, que passés sont sept ans, ou envi-
» ron, avant que le roi de Navarre vint devers le roi
» à Vernon (3), icelui roi de Navarre cuida faire

(1) Selon un compte en original de Nicolas Voles, receveur du domaine de Meulan, le coût de cette forteresse fut de 1278 livres 12 sous 8 deniers parisis. Ce compte figure au nombre des pièces de la collection de M. Lévrier qui le retrouva collé sur les dossiers de carton d'un notaire de Meulan. On voit par ce compte que la toise cube de maçonnerie, revêtue en dedans et en dehors par des pierres de taille, n'y fut évaluée qu'à raison de 14 sols. Le plâtre valait 32 sols le muid. Les ouvriers étaient payés XVIII deniers par jour. (Collection Lévrier, 3e vol. de Preuves, année 1370. Comptes pour la dépense du fort de Meulan.)

(2) V. *Hist. de Maule*, p. 141.

(3) Sept ans avant 1378, c'est-à-dire en 1371.

» prendre Meullent par devers le côté du char-
» train (1) et fist ordenner de mestre 50 hommes
» d'armes navarrois en embusche assez près de la
» porte pour entrer tantôt que la porte s'ouvriroit;
» et en étaient capitaines Bernardon, d'Espelet, et un
» autre Navarrois : et aussi fust ordenné de mestre
» en un aultre place assez proche d'illec 200 hommes
» d'armes dont S. Julian estoit capitaine, pour venir
» conforter les aultres dessus dicts quand ils seraient
» entrés dedans et pour tost assaillir le lieu, si que
» ils le pensent tenir contre le roi. Mais celle journée
» la porte d'icelle partie ne se ouvrit pas, et ainsi la
» dicte entrepriense fust de nul effet.

» Et le scait par ce qu'il fust du conseil de ces
» choses.

A cette tentative infructueuse succéda la tranquillité; avec la tranquillité revint l'abondance : La ville de Meulan put se rebâtir.

Chacun s'efforça de réparer ses pertes. L'église Saint-Nicaise refondit ses cloches (2). La vieille tour de Montmor, devenue inutile, fut abattue, et, de ses débris, transportés en bateau dans l'île du Fort, l'Hôtel-Dieu fut réparé et agrandi. C'est à cette époque aussi qu'il convient de placer la reconstruction

(1) Du côté des Mureaux.

(2) Sur la plus grosse de celles que possédait cette église, on lisait : M.CCC.LXXVI. *Hubelet me leva en l'honneur de Dieu et de saint Nicaise.*

de l'église Notre-Dame, de Meulan, dont la dédicace fut faite, en l'année 1413, par l'archevêque de Rouen.

Cette église, à laquelle certains travaux de consolidation ont fait perdre quelque peu de son caractère primitif, conserve encore dans son ensemble le caractère architectural qui distingue le XIVe siècle.

L'ogive équilatérale règne en souveraine dans ses fenêtres effilées. Les trèfles, les arcades simulées, les pinacles et les arcs-boutants de l'extérieur sont de la meilleure époque du style gothique. Le chœur, mutilé, dégradé dans ses parties basses, a gardé toute la hardiesse de sa voûte dont les arêtes retombent en un cul de lampe d'un délicieux travail. La voûte de la grande nef est formée de voûtes partielles dont les arceaux croisés montrent, à leur point de rencontre, les blasons à demi-effacés des fondateurs et des bienfaiteurs de cette église.

Un pieux souvenir se rattache à cet édifice.

En l'année 1241, le gouverneur de la Sainte-Chapelle, de Paris, Grégoire, né à Meulan, fit don à sa ville natale d'une châsse en argent renfermant un morceau de la *Vraie Croix*. Cette relique, déposée en la chapelle Notre-Dame, de Meulan, faisait partie de la croix que sainte Hélène avait apportée de Jérusalem à Constantinople, et que Beaudouin, empereur d'Orient, avait vendue au roi de France, Louis IX·

On ignore ce que devint, à Meulan, ce précieux dépôt.

Par contre, le caprice du sort nous a conservé la relation d'un singulier acte de justice rendu par messire Jean d'Angennes, bailli de Meulan, quelques années avant la translation, dans la nouvelle église Notre-Dame, de cette châsse qui, cachée dans les souterrains de l'ancienne maison communale, avait pu échapper aux recherches des Navarrois.

IX

Or, « le premier jour de mars de l'année 1403, la foule se pressait dans la salle d'audience et témoignait son impatience par des murmures contre le bailli et des invectives contre l'accusé.

Le greffier feuilletait et refeuilletait des parchemins, ne levant les yeux que pour les porter sur un sablier placé en face du siége réservé pour M. le bailli.

L'affaire devait être capitale.

De temps à autre, la voix du scribe, surmontant la rumeur, glapissait : — Silence !... Mais le bruit, un instant interrompu, ne tardait pas à recommencer.

Enfin des gardes se présentèrent à l'entrée de la salle en criant : — Arrière, manants... Place à monsieur Jehan, seigneur de Maintenon.

La foule se rangea, et le juge gagna son siége.

Lorsque le calme fut rétabli, l'ordre fut donné aux archers d'introduire l'accusé, ou plutôt l'accusée.

Tous les regards se tournèrent alors vers la porte.

Au bout de quelques instants un grognement prolongé, parvenu jusqu'aux oreilles de l'auditoire, annonça la venue de la coupable.

— La belle fait des façons, s'écria l'un des curieux.

Des éclats de rire, à cette saillie, partirent de tous les coins de la salle et saluèrent l'entrée de l'accusée.

C'était... une truie qu'amenaient les archers.

Le bailli, avec toute la gravité qui convient à la justice, réclama le silence; et le greffier donna lecture de l'acte d'accusation : « Dame laie était prévenue d'avoir dévoré un enfant dans l'une des rues de Meulan. »

Tout d'ailleurs se passa dans les formes. Après avoir entendu, comme partie plaignante, la mère de l'enfant, et la défense de l'accusée... par l'organe de son avocat, le juge, sur les réquisitions de M. le Procureur du roi prononça contre la coupable « la peine de mort. »

Cette sentence fut accueillie, par la foule, avec des Noëls joyeux.

Quinze jours plus tard, une foule plus grande encore était rassemblée sur la place du marché. La joie brillait sur tous les visages, et c'était chose plaisante

que d'entendre tous les propos qui circulaient.

— Par ma maîtrise, criait l'un, si j'étais à ta place, voisin Hugues, je me plaindrais au roi, notre sire. On enfreint, en faveur du maître des hautes-œuvres de Paris, le privilége qui t'avait été octroyé comme marchand de chair cuite : Voilà une exécution qui devrait être tienne.

Une haute potence se dressait en effet sur le milieu de la place (1).

— Si le bourreau fait mon métier, répondait Hu-

(1) Un titre de l'année 1403 nous fournit la preuve de cette exécution et donne le compte des frais qu'elle occasionna.

Voici le texte de ce titre dont nous modifions l'orthographe :

« A tous ceulx qui ces lettres verront,

» Simon de Baudemont, lieutenant à Meulant de noble homme Jehan, » seigneur de Maintenon, chevalier et chambellan du roi, notre syre, et » son Bailli de Mantes et dudit lieu de Meulant, saluts.

» Savoir faisons, que pour faire et accomplir la justice d'un truye qui » avait dévoré un petit enfant, il a convenu nécessairement faire les frais, » missions et dépens après déclarés, c'est assavoir :

Pour dépens faits dedans la geôle....	6 sols parisis		
Item, au maître des hautes-œuvres qui vint de Paris à Meulant faire ladite exétion par commandement et ordonnance de notre dist maistre le Bailly et du Procureur du roi.....................	54	»	
Item, pour la voiture qui la mena à la justice..................	6	»	
Item, pour cordes à la lier et hâler..	2	»	8 deniers.
Item, pour les gants...............		»	2 »
Lesquelles parties font en tout la somme de..........................	68 sols		10 deniers.

» Et tout ce que dessus est dit nous certifions et le vray, par ces pré- » présentes scellées de notre scel. Et en confirmation de ce y avons fait mettre le scel de la chancellerie dudit lieu de Meulant.

» Le 15e jour de mars, l'an 1403. » (Signé) Simon.

gues, je ferai le sien quand ce sera son tour de faire la truie.

— Merci de moi, disait à son tour un réjoui compère, je n'ai jamais envié le métier de bourreau, mais, si j'étais à sa place en ce moment, je ferais une belle neuvaine à madame la Vierge.

— Il est vrai, disait un autre, que monsieur le bourrel aura bien de quoi se nourrir pendant plus de six mois, tant en jambons qu'en autres mets de porc.

Pendant que toutes ces joyeusetés se débitaient, la foule devenait plus compacte, et les archers avaient peine à contenir toute cette masse, curieuse du spectacle qui lui était promis.

L'exécution devait avoir lieu à midi.

Enfin les douze coups sonnèrent à l'église Notre-Dame : Le bailli, suivi de son lieutenant et précédé d'un piquet d'archers, s'avança jusqu'au pied de l'échafaud. Derrière lui, venaient, escortés des hommes de garde, le geôlier et le maître des hautes-œuvres qui, dans la charrette fatale, amenaient la malheureuse truie, liée et garottée avec de bonnes cordes toutes neuves.

Lorsque le cortége fut arrivé sur le lieu de l'exécution, un hérault sonna de la trompe. Le silence se fit et le bailli commença la lecture du jugement :
— Par la justice du roi Charles, notre sire....

On n'en put entendre davantage : la voix de

Me Jehan fut couverte par celle de la condamnée.

Après une lutte inégale, le bailli, désespérant de se faire entendre, ordonna que la justice suivît son cours.

Alors le maître des hautes-œuvres s'avança et monta sur l'échafaud.

La truie, dont l'effroi s'exprimait par des cris déchirants, fut hissée auprès du bourreau qui passa la corde au cou de la coupable.

Un instant après, le corps de la truie se balançait dans l'espace.

La foule se dispersa au milieu des joyeux lazzis. Le soir, plus d'un pot de vin fut vidé pour célébrer cette journée, et plus d'un verre se choqua en l'honneur du roi Charles VI dont la justice venait de se parfaire. »

Nul ne songeait sans doute aux nouveaux dangers qui planaient sur la ville de Meulan.

CHAPITRE HUITIÈME

Mort de Charles-le-Mauvais. — Démence du roi Charles VI. — Guerre des Armagnacs et des Bourguignons. — Invasion des Anglais. — Meulan assiégé. — Affreuse catastrophe. — Dévouement du sire de Graville. — Capitulation honorable. — Dévastations de l'étranger. — Reprise de Meulan par les Français. — Charles VII, roi de France.

1403 à 1435

I

Charles V était mort le 16 septembre 1380, emportant dans la tombe la réputation d'un grand roi; mais son fils, à peine âgé de douze ans, ne laissait entrevoir aucun goût pour les choses sérieuses.

L'avenir s'assombrissait de nouveau pour la France.

Trente-neuf princes du sang vivaient alors : chacun de ces turbulents seigneurs, au lieu d'être l'appui du royaume, profita du moment où il pût abuser du pouvoir pour piller les trésors amassés par Charles V et pour aggraver à son profit les charges publiques.

Au nombre de ces intimes ennemis figurait encore le roi de Navarre.

La précaution qu'avait prise le feu roi de faire raser ses châteaux et démanteler ses villes « afin que jamais plus guerre ne put fondre au royaume de France de la terre au roi de Navarre, » l'empêchant de nuire par les armes, Charles-le-Mauvais eut recours à l'empoisonnement. Le projet fut découvert : le valet d'un ménestrel anglais fut écartelé après avoir confessé dans les tortures que le roi de Navarre l'avait chargé de faire périr par le poison Charles VI, son frère, ses oncles et plusieurs autres personnes de la famille royale.

Deux ans plus tard, Charles-le-Mauvais mourait victime d'un accident qu'on pouvait regarder comme une punition divine. Ses débauches l'avaient épuisé. Pour ranimer la chaleur naturelle, il se faisait, d'après le conseil de ses médecins, envelopper dans des draps imbibés d'esprit de vin. Une nuit — c'était le 1er janvier 1387 — le serviteur qui cousait les draps, manquant de ciseaux pour couper son fil, l'approcha de la chandelle pour le brûler; le feu se communiqua du fil au drap, et le prince mourut dans d'effroyables douleurs.

Son fils, Charles III, surnommé le Noble, avait quelques obligations au roi de France : on prétendait qu'après avoir empoisonné Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, et sa propre femme, la reine de Navarre, Charles-le-Mauvais avait voulu se défaire

même de son propre fils qui avait trouvé asile à la cour de France auprès de son oncle.

Charles III ratifia donc tous les traités de Philippe III, son aïeul. Puis, par un second accord fait à Paris le 9 juin 1404, il céda Cherbourg au roi Charles VI avec tous ses droits et ses prétentions sur les comtés de Brie et de Champagne, de Meulan et d'Évreux, et sur les terres et seigneuries de Mantes, Nogent-le-Roi, Anet, Bréval et Montchauvet, moyennant 12,000 livres de rente sur différentes terres que le roi érigea, en sa faveur, en pairie sous le nom de duché de Nemours qui relèverait en hommage-lige, souveraineté et ressort de la couronne de France (1).

Depuis ce traité surtout, le nouveau roi de Navarre s'efforça, par la mise en action de tous les moyens en son pouvoir, de réparer une partie des maux que son père avait causés au royaume.

Il restait assez d'ennemis au malheureux Charles VI, qu'une funeste maladie avait fait tomber en démence.

Le duc d'Orléans, frère du roi, et le duc de Bourgogne, son oncle, étaient chefs de deux partis qui se heurtaient continuellement. Le premier, pour satisfaire aux dépenses énormes, créait tous les jours de nouveaux impôts. Le duc de Bourgogne s'élevait contre ces impôts : le peuple le considérait comme son protecteur.

(1) Monstrelet, liv. I. — Collection Lévrier, *Vexin*, t. VII.

Il mourut en 1403. Son fils, Jean-sans-Peur, qui lui succéda, était du même âge que le duc d'Orléans.

Ce qui n'était que trop prévu arriva : bientôt la guerre s'alluma entre les deux cousins. On les réconcilia. Ils se jurèrent une amitié éternelle, communièrent ensemble et couchèrent dans le même lit.

Le lendemain, le duc d'Orléans était assassiné.

Son fils voulut venger sa mort. Le comte d'Armagnac, dont il avait épousé la fille, embrassa sa cause et la suivit avec ardeur : alors se formèrent deux partis qui, sous le nom d'*Armagnacs* et de *Bourguignons*, ensanglantèrent le royaume.

II

Au mois d'octobre 1411, Meulan tomba au pouvoir du duc de Bourgogne.

« Jean-sans-Peur, dit Juvénal des Ursins, était à Pontoise et voulait marcher sur Paris. Mais la route royale était barrée par les troupes du duc d'Orléans. Il vint passer à Meulan avec 15,000 chevaux et marcha toute la nuit. Cependant le jeune duc d'Orléans, logé dans les villages de Saint-Denis et de Saint-Cloud, oblige les troupes de son adversaire à rebrousser chemin. Celles-ci reviennent camper aux environs de Meulan et de Pontoise où de continuelles

escarmouches ont lieu entre les gens du duc Jean et ceux du duc d'Orléans. »

Cette guerre fut la plus exécrable qu'on eût encore vue : le sang ruisselait partout; on saccageait les villes; on incendiait les villages ; de toutes parts les campagnes étaient incultes. Il ne restait ni lois ni justice : tout était à la merci d'une soldatesque sans frein et sans pitié.

Lisez les *Chroniques de l'époque.*

« Les faulx bendés (1) Armignacs firent le pis qu'ils
» povaient, prirent tous les villages d'entour Paris et
» firent tant de maulx comme eussent fait Sarrazins;
» car ils pendoient les gens, les uns par les pouces,
» autres par les piez; les autres tuoient et rançon-
» noient et efforçoient femmes et boutoient feux et,
» quiconque ce seist, on disoit : ce sont les Armi-
» gnacs. »

Dans cette occurrence, le duc de Bourgogne ne vit d'autre salut pour la cause qu'il défendait que de faire crier par tous les villages de l'Ile-de-France que les paysans étaient autorisés à se lever en armes et à repousser par la force les Armagnacs qui les viendraient assaillir.

Cette résolution fit merveille.

(1) On appelait *Bendés* les partisans du duc d'Orléans à cause d'une bande ou écharpe blanche qu'ils avaient adoptée comme signe de ralliement.

Les laboureurs, armés du soc de leurs charrues, brisées dans leur désespoir, de leurs faux emmanchées au rebours, de piques fabriquées à la hâte, se ruèrent sur les maraudeurs, les contraignirent à se disperser dans les bois et les massacrèrent individuellement. Bientôt Paris ouvrait ses portes au duc de Bourgogne et les Armagnacs étaient repoussés au-delà de la Loire.

L'année suivante, la paix se fit entre les deux princes : le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne se montrèrent au peuple montés sur le même cheval.

Cette paix fut de courte durée.

Deux ans ne s'étaient pas écoulés que le Vexin-Français redevenait le théâtre de nouvelles hostilités. Cette fois, Meulan se déclarait pour le duc d'Orléans.

La fortune avait changé. Le roi de France portait maintenant sur ses armes la *bande blanche* du comte d'Armagnac, ainsi qu'il avait porté naguère la *Croix de Saint-André* des Bourguignons.

Meulan était donc toujours fidèle à sa devise.

Mais, à la faveur des troubles, le roi d'Angleterre passe la mer et débarque, le 14 août 1415, au Hâvre de Harfleur. La funeste bataille d'Azincourt fait de nouveau pencher la balance en faveur du duc de Bourgogne. Presque tous les princes et les chefs du parti orléanais étant morts ou captifs, Jean-sans-

Peur s'avance vers Paris à la tête de 20,000 combattants. Cependant, arrivé à Lagny-sur-Marne, il s'arrête, il hésite et reste deux mois et demi immobile avec le gros de son armée,

Cette hésitation permit au comte d'Armagnac, que la guerre avec le comte de Foix avait préservé du désastre d'Azincourt, d'organiser la défense.

Jean-sans-Peur se retira, mais pour reparaître l'année suivante.

Maître de Pontoise, dont la garnison s'était rendue en promettant de ne point s'armer contre lui jusqu'au jour de Noël suivant, Jean-sans-Peur prit sa route vers Meulan. Le duc trouva la ville sans défense : les gens d'armes, que le comte d'Armagnac avait mis dans cette place, s'étaient repliés sur Paris, en apprenant, par le rapport des défenseurs de Pontoise, à quels ennemis ils allaient avoir affaire.

Jean-sans-Peur passa la revue de toutes ses troupes dans la plaine qui s'étend, sur le bord de la Seine, entre Vaux et Meulan. Puis il franchit la Seine avec tout son *host* au pont de Meulan, et, suivant la vallée de la Mauldre, fut mettre le siége devant le château de Beynes, dans la vallée de la Mauldre, où deux vaillants chevaliers, Hector de Saveuse et Jean de Fosseux s'étaient retranchés avec 200 combattants (1).

(1) Les ruines de ce château, encore debout, offrent un curieux specimen de l'art des fortifications au XIVe siècle. Ce vieux donjon est flanqué

Trop inférieurs en nombre, ces braves rendirent la place au bout de quelques jonrs.

Mais le duc de Bourgogne n'avait laissé à Meulan qu'une faible garnison. Pendant qu'il était occupé au siége de Corbeil, un chef de partisans, un Savoisien nommé Watelier-Vast, se rendit maître de ce poste important.

« En ce temps, dit le *Journal d'un bourgeois de* » *Paris*, avait au chastel d'Oursay 20 à 30 bandits » qui, le sixième jour d'avril, prindrent le pont et » le château de Meullant, et fut avec eux le capitaine » d'Étampes; dont tout enchérit merveilleusement » en cestui an, à Paris parce qu'ils ne venist nuls » vivres, à ce temps, à Paris, que de Rouen; ni com- » ment passer par là, allant et venant. Mais, par la » grâce de Dieu, ils ne s'y tindrent que 14 jours ou » environ; qu'ils s'en aillaient francs et quittes par » traité et emportèrent tout ce qu'ils voulurent » emporter. »

Armagnacs et Bourguignons se disputèrent de nouveau cette position : le 24 décembre 1417, Meulan, au pouvoir du comte d'Armagnac fut pris et repris jusqu'à deux fois dans la même journée.

de huit tours rondes et défendu par un fossé circulaire dont l'escarpe et la contrescarpe sont taillées à vif. On y voit encore le reste du pont-levis et du pont dormant. Celui-ci était casematé. Un souterrain, en partie comblé aujourd'hui, mettait ce château en communication avec une autre forteresse, entièrement détruite maintenant, qui était bâtie dans le bois de Beynes.

Au mois de juin suivant, la révolte de Paris et la mort du comte d'Armagnac livrèrent Meulan au sire de l'Isle-Adam, lieutenant du duc de Bourgogne.

Des bandes de *Dauphinois* (nom que prenaient désormais les partisans du dauphin et les Armagnacs) désolaient en ce moment l'Ile-de-Franee et le Vexin : afin de mettre sa conquête à l'abri des entreprises de ces pillards, le maréchal de l'Isle-Adam fit augmenter les ouvrages défensifs du Fort de Meulan.

Ces précautions, prises contre l'héritier légitime de la couronne de France, devaient bientôt servir à défendre cette même couronne contre l'usurpation étrangère.

III

Tandis que la guerre civile mettait en feu le royaume, Henri V, roi d'Angleterre, repassait de nouveau la mer.

Au printemps de 1419, il était maître de la Normandie.

Les avant-postes anglais vinrent s'établir à Vernon et à Mantes, puis ils tentèrent une reconnaissance jusqu'à Meulan. La ville fut mise au pillage. Cependant les Anglais, malgré leur puissante artillerie, ne purent se rendre maîtres du Fort. Henri V avait des

machines qui lançaient des pierres grosses comme des meules de moulin. Mais ces énormes projectiles ne pouvaient atteindre les fortifications de l'Ile.

L'Anglais fut contraint de lever le siége et de se replier sur Mantes.

Quelques négociations suivirent cet insuccès et Meulan fut choisi pour le lieu des conférences. « Or, estoit le lieu ordonné en la manière qui suit (1) : Auprès de la porte de Meulan du côté de Pontoise, il y avait un pré bordé d'un côté par la rivière de Seine et de l'autre par un étang. Au milieu était un chemin public. Ce pré fut entouré de pieux et de fossés jusqu'à la Seine; la rivière elle-même avait été garnie de pieux fort rapprochés : aucun bateau ne pouvait passer. Cette enceinte fut divisée en trois parties : En la première, vers la ville, étaient les tentes du roi de France, de la reine et du duc de Bourgogne; d'un autre côté, en aval de la rivière, furent dressées les tentes du roi d'Angleterre et de ses deux frères les ducs de Clarence et de Glocester; entre ces deux parties s'étendait un champ clos, entouré de fossés et fortifié de palissades, tellement fait qu'on n'y pouvait entrer que par trois lieux, et, à chacune entrée il y avait bonnes barrières gardées chacune par 50 hommes armés. »

(1) Monstrelet. — Juvénal des Ursins.

Au milieu de ce champ-clos était dressé le pavillon dans lequel devaient avoir lieu les conférences.

Deux tentes d'une magnificence extrême donnaient entrée à ce pavillon : L'une portait la « vermeille croix d'Angleterre ; » au sommet de la seconde flottait la bannière de France.

La première conférence avait été indiquée pour le 29 mai 1419.

Charles VI partit de Pontoise au jour indiqué et Henri V, de Mantes : les souverains avaient 2,000 hommes de troupes à leur suite. Cependant l'entrevue ne put avoir lieu. Le roi de France « retombé dans sa maladie habituelle » dut retourner à Pontoise.

On reprit jour pour le 3 juin suivant.

La reine Isabeau et le duc de Bourgogne, qui était de fait le véritable roi de France depuis sa réconciliation avec cette princesse naguère son ennemie implacable, remplacèrent alors l'infortuné monarque. Isabeau était accompagnée de sa fille Catherine de France « moult belle et gracieuse personne de dix-neuf ans » sur la beauté de laquelle elle comptait pour amollir le cœur du conquérant.

Mais l'amour n'avait point de prise sur ce cœur de marbre.

Après diverses entrevues, renouvelées de semaine en semaine et dans lesquelles personne ne voulut

rabattre de ses prétentions, l'assemblée fut rompue.

Chacun se retira plus aigri qu'auparavant.

Dans la nuit du 29 juillet, jour auquel expirait la trève, les Anglais surprirent par escalade et mirent à feu et à sang la ville de Pontoise où commandait le maréchal de l'Isle-Adam (1).

Le 9 août ils étaient aux portes de Paris.

Cependant la forteresse de Meulan ne laissait pas que d'inquiéter les envahisseurs. La garnison de cette place pouvait, en effet, causer beaucoup de mal dans le cas où un revers aurait obligé l'armée anglaise d'opérer sa retraite.

Le siége de Meulan fut résolu.

Sous les ordres du commodore Stinflicdk, un gros détachement anglais vint investir la ville du côté du Vexin : Reconnaissant l'impossibilité de la défendre, les habitants se refugièrent dans le Fort et bravement se préparèrent à la résistance.

IV

Cette époque est marquée en caractères sanglants dans l'histoire de Meulan.

Déjà les Anglais avaient perdu beaucoup de monde et l'espoir d'une prochaine délivrance commençait

(1) Hist. de Pontoise par M. l'abbé Trou.

à entrer dans le cœur des assiégés. Mais, un matin, les malheureux s'aperçurent avec effroi que l'ennemi s'était rendu maître, pendant la nuit, de l'entrée du Petit-Pont. En même temps, un renfort, qui lui était venu à marches forcées, cernait la place du côté des Mureaux.

Une partie des habitants avait trouvé asile au couvent de Saint-Nicaise, une autre, dans la petite église Saint-Jacques, alors en réparation ; le reste de la population se trouvait réparti chez les particuliers et dans les caves de l'hospice.

Cet établissement avait été transformé en poste fortifié.

Il formait à l'angle de la rue du Fort, avec retour sur la rue de la Chapelle, un pavillon oblong flanqué de deux tours terminées en plate-forme. Ces deux tours défendaient en même temps l'entrée du Fort et l'arrivage par la Seine : chacune d'elles pouvait contenir 50 hommes d'armes.

Tous les efforts des assiégeants se concentrèrent sur celle de ces tours qui, placée à l'entrée de la rue du Fort, battait la porte du Petit-Pont.

Après quatorze heures d'un combat acharné, cette tour s'écroula, écrasant dans sa chute une partie des bâtiments de l'hospice. Plus de 150 personnes restèrent ensevelies sous les décombres (1).

(1) En 1834, des fouilles pratiquées pour l'agrandissement de l'Hôtel-

Pendant que les cris déchirants des blessés, les plaintes des mourants jettent l'effroi dans le cœur des assiégés et paralysent leurs efforts, les Anglais franchissent le Petit-Pont et pénètrent dans la place. Seul le commandant de la *Tour aux chiens* résiste et soutient l'assaut. Mais les assaillants sont renforcés. Ce renfort redouble leur ardeur. Leur rage, accrue de la résistance qu'on leur oppose encore, ne connaît plus aucun frein. La tour est emportée et tous ses défenseurs sont passés au fil de l'épée (1).

Épuisés par la faim et terrifiés par l'affreux spectacle auquel ils venaient d'assister, les soldats et les bourgeois renfermés dans la forteresse demandèrent à capituler.

Les Anglais étaient maîtres de Meulan.

Disons-le à la honte des conquérants, tandis que

Dieu de Meulan mirent à découvert les ossements de ces malheureuses victimes. Les bâtiments de l'hospice avaient été tellement bouleversés pendant l'assaut de 1419 que l'établissement avait été transféré dans la Grande rue de Meulan. Deux siècles plus tard, lors de la reconstruction de l'Hôtel-Dieu sur son primitif emplacement, l'exhaussement du sol de l'île Saint-Nicaise fit négliger les recherches, et la cave, devenue un horrible tombeau, resta oubliée jusqu'au jour où le hasard vint donner raison à la vague tradition qui s'attachait à cet événement, consigné par les bénédictins de Saint-Nicaise, dans leur chronique manuscrite, et traité de fable par certains auteurs. La sépulture chrétienne fut alors donnée aux restes de ces infortunés, qu'on retrouva parmi des débris d'armes et de vaisselles de l'époque. L'honorable M. Langevin, ancien percepteur de Meulan, auquel nous sommes personnellement redevable d'une foule de renseignements, possède dans son cabinet de curiosités une cotte de mailles retirée du milieu de ces décombres.

(1) La rue du *Massacre* à Meulan doit son nom à cette funeste journée.



les villes voisines étaient traitées avec ménagement, Meulan, portant la peine de son héroïsme et de sa fidélité, voyait renouveler dans ses murs les horreurs qui, soixante ans auparavant, avaient signalé l'entrée du roi de Navarre : pillages, déprédations, vexations de toutes sortes, rien ne fut épargné à l'héroïque cité.

Le ravage ne se borna pas à l'enceinte de ses murailles. Les villes voisines se partagèrent le territoire de son comté.

Les unes s'emparèrent des mouvances féodales, les autres du ressort de son bailliage. De ces débris il se forma des tribunaux particuliers qui, par la suite, se maintinrent dans leurs usurpations et se rendirent indépendants du comté de Meulan.

Déja la ville de Mantes, qui depuis longtemps désirait posséder un tribunal dans ses murs, avait su profiter de sa faveur auprès du roi d'Angleterre pour se faire ériger en bailliage particulier, sous le prétexte que le bailli de Meulan, nommé par le roi de France, ne pouvait venir à Mantes pour tenir les assises et que les habitants de cette dernière ville, qui obéissaient au roi d'Angleterre, ne pouvaient aller à Meulan faire juger leurs différends : Henri V avait donc créé pour premier bailli particulier de Mantes, Michel Guernier, tabellion de la cité.

Ce praticien, fort zélé pour le roi d'Angleterre, ne

fut pas moins ardent pour l'agrandissement de son siége.

Voulant se former un ressort, le nouveau bailli s'empara d'un grand nombre de paroisses et de seigneuries de la juridiction et du ressort du bailliage de Meulan qu'on trouve comprises dans l'aveu rendu à Philippe-Auguste par le sénéchal de Meulan en 1204. Étendant d'avance son titre, Michel Guernier se qualifia en outre *Bailli de Mantes et de Meullent* avant que cette dernière ville fût tombée au pouvoir des Anglais.

A son tour, Étienne Desprez, chevalier, qui était bailli de Meulan pour le roi Charles VI, fit ajouter à ses qualités celle de bailli de Mantes, et, désormais, les actes publics, émanés de son tribunal, portèrent cette double mention : *Bailli de Meullent et de Mantes.*

Il en fut ainsi jusqu'en 1420 : Michel Guernier, exerçait la charge ; Étienne Desprez conservait le titre.

Guillaume Tirchvif fut alors pourvu de l'office de bailli de Mantes et de Meulan par lettres du roi Henri V datées du 3 février 1420 ; Philippe Branche fut appelé à la même fonction par lettres du roi Charles VI du mois d'avril de l'année suivante.

Ces deux officiers se croisèrent mutuellement dans leurs fonctions jusqu'à la mort des deux rois : Leur

ressort s'étendait et se rétrécissait suivant le sort des armes.

V

Henri V, devenu l'époux de Catherine de France, mourut le 31 août 1422; le roi de France ne survécut que sept semaines à son gendre.

Désormais la situation était nettement tranchée.

La France avait à choisir entre un enfant au berceau, Henri VI, fils du monarque anglais et de Catherine de France, né le 6 décembre 1421, et l'héritier légitime des Valois, Charles VII, jeune homme de vingt ans sur lequel pesait la solidarité de l'assassinat du duc de Bourgogne, tué dans l'entrevue du pont de Montereau, mais que ses malheurs et les persécutions de sa mère rendaient intéressant.

Un mouvement se manifesta parmi le peuple et la noblesse contre la dynastie étrangère.

La prise de Meulan inaugura cette voie patriotique.

C'était le 14 janvier 1423. La nuit était sombre et froide; la garnison du château-fort dormait. Le pays était tranquille d'ailleurs; aucune bande ennemie n'avait été signalée dans la journée et, par cette bise glaciale, les sentinelles anglaises s'étaient abritées dans les guérites suspendues aux flancs du rempart.

Une troupe armée, cependant, s'avançait sur la Seine entièrement glacée. Mais le vent, qui soufflait par rafales, soulevait d'épais tourbillons de neige, et le bruit de la tempête était si assourdissant qu'il était impossible de rien voir et de rien entendre.

C'étaient 500 hommes résolus, commandés par un seigneur normand, Jean de Graville, qui avait renoncé à ses fiefs pour ne pas se soumettre à Henri V.

Arrivés au pied des remparts, les vaillants patriotes appliquent le long des murailles leurs échelles maintenues sur la glace par d'épais coussinets de drap; ils égorgent les sentinelles, surprennent la garnison endormie et s'emparent de la place.

Tous les Anglais furent mis à mort, puis, en toute hâte, les assaillants réparèrent la forteresse et la pourvurent de vivres et de munitions.

Si l'on en croit d'ailleurs un historien de l'époque, les habitants de Meulan étaient d'accord avec le sire de Graville. « Le 14 janvier audit an (1423), dit Le » Laboureur dans son histoire de Charles VII, ceulx » de Meullent désirant estre Daulphinois se rendirent » au seigneur de Graville, lequel y mena hâtivement » 500 combattants pour y tenir la place pour le Dau» phin. »

Une conspiration s'ourdissait en même temps à Paris, afin de rendre la capitale à Charles VII.

La trame fut découverte et plusieurs bourgeois

furent décapités ; d'autres cherchèrent leur salut dans la fuite ; une femme fut brûlée vive. Néanmoins, la garnison de Meulan se prépara vigoureusement à défendre sa conquête.

On ne saurait trop admirer l'héroïsme de ces généreux défenseurs. Tout le nord de la France était anglais ; Charles VII, qui ne possédait plus que les provinces du centre, s'occupait de chasses et de plaisirs ; son père lui-même avait reconnu le roi étranger. Cependant le drapeau français flottait sur la citadelle de Meulan : *Regi Regnoque fidelissima !*

Mais « la recouvrance » de cette place était indispensable à la tranquillité de la capitale.

L'occupation de Meulan par les Dauphinois interceptait, en effet, toutes communications par eau entre Paris et la Normandie. Le duc de Bedford, régent du royaume pour le roi Henri VI, « assembla un grand nombre de combattants » et fit occuper les deux rives de la Seine afin de cerner de toutes parts la forteresse. Bientôt la milice parisienne, elle-même, joignit devant Meulan les troupes anglaises, picardes et normandes qu'avait mandées le duc de Bedfort et que commandait le comte de Salisbury.

Le siége fut poussé avec une grande vigueur.

Le sire de Graville et les siens, secondés par la bourgeoisie qui avait pris les armes et s'était refugiée dans le Fort, se défendirent avec opiniâtreté, en

attendant les secours que leur avait promis le roi Charles VII. Six mille combattants, rassemblés dans le Berry, s'avançaient, en effet, pour « recourre les assiégés » sous les ordres des comtes de Buchan et d'Aumale, du vicomte de Narbonne, de Tanneguy Duchatel et de plusieurs autres capitaines.

Ils s'avancèrent jusqu'à six lieues de Meulan.

Mais là « se mit entr'eux dissension » : Les gens d'armes réclamèrent leur solde. Tanneguy, qui avait reçu l'argent, ne paya point et fut accusé d'avoir détourné la somme à son profit. Bref, au lieu d'attaquer l'armée du duc de Bedford, les soldats de Charles VII... « s'en retournèrent sans rien faire!... »

Nous renonçons à peindre le désespoir des assiégés.

« Irrités de cet abandon, les gens de Meulan jetèrent la bannière du roi de France du haut de la porte du château dans les fossés, déchirèrent leurs croix blanches et rendirent la place au duc de Bedford en traitant le roi Charles de parjure. » (1)

Le comte de Salisbury fut nommé gouverneur de Meulan.

VI

Comprenant enfin l'importance de la place que le

(1) La capitulation de Meulan, en 9 articles, datée du 1er jour de mars 1423, nous a conservé les noms de ses principaux défenseurs : Jean de Graville, Loys Martel, Adam de Croisines et Jean de Marle. (V. Collection Lévrier. Preuves.)

désespoir de ses défenseurs venait de leur livrer, les Anglais voulurent, par des augmentations, mettre le Fort de Meulan à l'abri d'une nouvelle surprise.

Une lettre, écrite le 22 octobre 1426 par Dom Jean de Livet, prieur de Saint-Nicaise, à l'abbé de Bec-Héloin afin que celui-ci intercédât auprès du duc de Bedford pour que l'on ne fît aucun dommage au monastère en construisant les nouveaux ouvrages, nous apprend, en effet, qu'après avoir fait en diligence réparer les dégats commis aux fortifications pendant le dernier siége, le comte de Salisbury fit ajouter de nouveaux bastions à ceux qui existaient précédemment à la pointe de l'île.

Déjà, dans ces travaux défensifs, on reconnaît l'influence que les armes à feu commençaient à exercer sur l'art des fortifications.

Afin d'offrir moins de surface au tir de l'ennemi, les tours furent découronnées de leurs toitures et couvertes en terrasses pour y placer des bouches à feu (1); des talus en terre protégèrent les courtines; et, pour mieux défendre les approches de la place,

(1) On lit dans un compte des réparations faites au fort de Meulan: « Item pour tirer et mener jusqu'à la rivière de Seyne, et dans ung batel, » une grosse bombarde de fer avec XXXVI pierres appartenant à icelle » bombarde; il y a fallu XXX hommes lesquels y ont vaqués par l'espasse » d'ung jour entier et auxquels a été payé à chacun XVI deniers pour » leurs dépens; icelle besocgne faicte par ordre et commandement de » messire Richard Marbury, chevalier, capitaine dudit Meullent, pour » noble homme, messire Jehan de Hanford, bailli de Mantes..... le » XXVIJe jour de juillet M CCCC XXXI. » (Collection Lévrier.)

en décimant l'ennemi par un tir horizontal, des meurtrières furent pratiquées dans les parties basses des tours.

Toutes ces précautions échoueront cependant devant le patriotisme francais, lorsque sonnera l'heure de la délivrance.

En attendant, les Anglais usent de leur droit de conquête, ils destituent les magistrats, bannissent les officiers français, et se regardent comme tellement affermis qu'ils disposent de tout comme s'ils devaient en rester toujours les possesseurs.

Une sentence de l'année 1426 porte :

« A tous ceulx que ces présentes lettres verront....

Edoart Malzvillain, escuyer, bailly de Mantes, Meullent, Poissy, Saint-Germain-en-Laye, etc., pour *Très-hault et Très-puissant Monseigneur le Régent du royaume de France*, *duc de Bethford*, etc.

Un autre chevalier anglais, Jean Henford, exerça les mêmes fonctions en l'année 1430.

Robert Guitchin, capitaine de Mantes, fut pourvu au même office par lettres du roi Henri VI, datées de l'année 1434. Trois ans plus tard, ce bailli fut remplacé par messire Thomas Hoo, chevalier de grande réputation, qui, par la suite, abandonna le parti anglais pour s'attacher à la fortune du roi Charles VII (1).

(1) Thomas Hoo fut chancelier de France. Charles VII, en récompense



Tous ces représentants de l'autorité étrangère se qualifiaient *Baillis de Mantes et de Meulan.*

Néanmoins, Jean de Bernède, bailli du roi de France pour le même siége, conserva son titre sans exercer son emploi pendant tout le temps de l'invasion anglaise. Mais, en reprenant possession de son office, son successeur perdit sa juridiction sur la ville de Mantes, restée au pouvoir du roi d'Angleterre.

Car Meulan fut l'une des villes du nord de la France qui, les premières, secouèrent le joug de l'étranger pour rentrer sous l'obéissance de leur prince légitime.

VII

C'était au mois de septembre 1435.

Le roi de France, longtemps fugitif, commençait à reprendre l'offensive; la réconciliation du duc de Bourgogne et la mort du duc de Bedford achevaient ce qu'avait commencé la vierge de Domrémy et ce que continuaient avec succès les La Hire, les Richemont et les Dunois.

Bientôt les Anglais, pour défendre Paris menacé,

des services rendus, lui donna la seigneurie de Brouillard qui fut démembrée de l'abbaye du Vau-de-Cernay. Ce bailli fut inhumé dans le chœur de l'église Saint-Jacques, de Meulan, à laquelle il donna, par testament, son grand cheval de bataille.

se virent dans l'obligation de dégarnir leurs places de Normandie : ils ne laissèrent au fort de Meulan qu'une garnison de 300 hommes.

Toujours fidèles à leur devise, les habitants de cette ville expédièrent des députés au roi de France pour l'informer de cette circonstance favorable à leurs desseins et lui demander des secours. Charles VII, alors à Chartres, reçut les députés avec de grands témoignages de reconnaissance et mit immédiatement à leur disposition 200 hommes de pied choisis parmi les plus braves de son armée.

Deux jours après leur départ, ces 200 soldats, commandés par un vaillant capitaine nommé Pierre Jaillet, arrivèrent pendant la nuit au village des Mureaux.

Le plus grand secret avait été gardé sur cette entreprise.

De leur côté les bourgeois de Meulan avaient gagné deux pêcheurs dont les maisons donnaient sur la rivière : des échelles de corde étaient tendues par le trou des latrines.

L'heure de l'expédition étant venue, les pêcheurs vinrent prendre, sur la rive gauche de la Seine, le capitaine Jaillet et ses soldats qui, couchés dans les bateaux et couverts de harnais de pêcheurs, purent aborder, sans être remarqués, au pied des échelles de corde et se glisser dans la maison des pêcheurs. En

moins d'une heure, — sans que la garnison anglaise eût reçu le moindre éveil, tant le silence et le bon ordre avaient été observés dans cette périlleuse expédition, — les 200 hommes furent ainsi introduits dans la place.

Tout étant préparé, le capitaine Jaillet sortit avec son monde bien armé et donna le signal convenu : les bourgeois qui se tenaient en armes chez eux accoururent se joindre aux gens du roi.

Ces deux troupes réunies pouvaient compter 400 hommes.

Jaillet divisa sa petite armée en trois corps : le premier devait attaquer le corps-de-garde placé à l'entrée du Petit-Pont; le second, celui de la Sangle et du Grand-Pont; le troisième, sous les ordres du chef de l'expédition, devait s'emparer de l'entrée du château-fort.

Les trois postes furent surpris et enlevés en même temps.

Maîtres ainsi des ponts-levis, des remparts et de l'artillerie, les assaillants, à la faveur de la nuit, pénétrèrent dans la forteresse. La garnison dormait. Avant que personne pût faire usage de ses armes, les gens du roi, guidés par les bourgeois, occupèrent les principaux points de la place : tous les Anglais qui tentèrent de faire résistance furent égorgés; les autres se rendirent à discrétion.

Alors des messagers furent envoyés au roi pour l'informer du succès.

Le bâtard d'Orléans s'était avancé jusqu'à Houdan afin d'être à portée de donner des secours : le lendemain, quand il parut en vue de Meulan, il aperçut la bannière de France flottant au sommet du vieux donjon.

Dunois avait avec lui 100 hommes d'armes et autant d'hommes de pied : ce renfort était destiné à mettre la place à l'abri de tout retour offensif.

La précaution n'était pas inutile, car la possession de Meulan était indispensable à l'Anglais s'il voulait se maintenir dans la capitale. « Aussitôt que le pont » de Meulenc fut prins, dit le *Journal d'un bourgeois* » *de Paris*, tout enchérit se non le vin; mais le bled » qu'on avait pour 20 sols parisis monta tantost à » 2 francs ; fromage, beurre, huile, pain, tout enché- » rit ainsi près de la moitié ou du tiers ; et la chair et » saindoux quatre blancs la chopine. »

Les Anglais remirent donc le siége devant le Fort de Meulan. Mais, comme en 1419, ils furent obligés de se retirer.

C'est en récompense de la belle conduite des Meulanais pendant le siége de leur ville et pour le concours qu'ils prêtèrent aux troupes françaises dans un combat donné dans la plaine de Verneuil, où les Anglais furent défaits, que le roi Charles VII modifia

les armes de Meulan et favorisa la création de cette compagnie d'arquebusiers qui, continuant les traditions d'honneur des francs-archers, ses devanciers, devait rendre tant de services au pays. La vaillante cité conserva sa devise : *Plus d'onor que d'onors*, et porta désormais *d'azur aux fleurs de lys sans nombre.*

Quelques mois plus tard, Paris secouait aussi le joug de l'étranger et le capitaine Jaillet, en récompense de ses services, était nommé gouverneur de Meulan.

Mais en quel état, grand Dieu ! ces trente années de guerre ont mis la malheureuse ville ! D'après la déclaration au roi pour les cens dûs, toutes les maisons sont en masure, les chemins sont ruinés, les églises endommagées et les héritages en défaut.

Cent années de paix pourront à peine cicatriser ces plaies douloureuses.

CHAPITRE NEUVIÈME

Ligue du bien public. — Marie d'Harcourt. — Pierre de Brézé. — Olivier-le-Dain. — Bailliage de Meulan. — Coutume de Mantes et de Meulan. — Église Saint-Jacques. — Château de Thun. — Jean de Créqui. — Éléonore d'Autriche. — Catherine de Médicis. — La cour à Meulan. — François de France.

1435 à 1585

I

Trente ans, à peine, se sont tranquillement écoulés depuis que les Anglais ont quitté la forteresse de Meulan, et déjà la ville est menacée.

Les ennemis, cette fois, ce sont les princes du sang et les seigneurs mécontents que le roi Louis XI, fils et successeur de Charles VII, a dépouillés de leurs charges au commencement de son règne : cette coalition prend le nom de *Ligue du Bien-Public*.

Louis Sorbier, lieutenant de Joachim Rouault, maréchal de France, commandait à Pontoise. Il livra la ville aux rebelles.... « Et incontinent qu'il eut » ainsi baillé la dite ville de Ponthoise (21 septembre

» 1465), il s'en partit luy et aulcuns de sa compagnie » et alèrent devant Meulanc porter et monstrer l'en- » seigne du dit Jouachim, afin que ceulx estant » dedens, au dict lieu, les boutassent dedens sans en » faire difficulté en cuidant qu'ils n'eussent point esté » advertit de la dicte trahison. Mais, avant qu'ils ve- » nissent, ceulx du dict Meulanc étoient bien advertit » d'icelle trahison et incontinent qu'ils furent apercus » par les dicts de Meulan qui, jas étoient en armes » dessus leurs murailles, crièrent à haute voix :... » *Allez fauz et mauvais traîtres*, et leur tirèrent des » engins du dict lieu ; et partant fut contraint de soi » retourner au dict lieu de Ponthoise à foin de leur » honte. » (1)

La fermeté « des gens de Meulan, » en laissant le roi maître du cours de la Seine depuis Paris jusqu'à Rouen, lui donnait l'assurance de pouvoir faire subsister son armée et sa capitale. Il n'en fallait pas davantage au rusé monarque pour dissoudre la coalition. Tout délai était bénéfice pour Louis XI qui ne voulait pas risquer de combat.

Les traités de Conflans et de Saint-Maur-des-Fossés justifièrent d'ailleurs les calculs du roi.

Le comté de Meulan était alors aux mains de Marie d'Harcourt, comtesse de Dunois et de Longue-

(1) Mémoires de Jean de Troyes. *Collection pour servir à l'histoire de France.*

ville, qui succédait au fameux Pierre de Brézé, grand sénéchal d'Anjou et de Normandie. Pierre de Brézé avait, en 1436, reçu pour récompense de ses services la seigneurie de Meulan avec l'hôtel du Gouverneur et ses dépendances, dans le Fort, pour en faire son habitation.

Brézé et Marie d'Harcourt possédèrent la seigneurie de Meulan aux mêmes conditions : A leur mort ce domaine fit retour à la couronne.

Un homme de la plus basse extraction devait succéder à ces personnages illustres.

II

Olivier-le-Dain, né à Thielf en Flandre, fut d'abord barbier-chirurgien et valet de chambre du roi Louis XI.

Ayant acquis par ses bassesses la faveur de son maître, il se fit donner des lettres de noblesse le 21 janvier 1473. Son nom en flamand était *Necker*, esprit des eaux, *ondin*, que le peuple traduisait par le mot *Diable*. Mais le roi en anoblissant Olivier changea ce nom en celui de Le Dain.

Pour soutenir l'éclat de sa nouvelle dignité, l'intrigant barbier obtint, à titre héréditaire, le gouverne-

ment de la ville de Meulan qui n'avait été jusqu'alors que l'apanage des grands capitaines.

Les lettres de ce don furent délivrées à Milly-en-Gatinais le 16 octobre 1474.

A peine installé, le nouveau gouverneur revendiqua, en vertu de son droit d'*aubaine* et comme dépendant de la succession d'une bâtarde qui l'avait habité, l'ancien hôtel-de-ville de Meulan : cette bâtarde était une chambrière de l'ancien gouverneur Pierre Jaillet que la ville, reconnaissante des soins prodigués à son libérateur, par cette femme, avait logée gratuitement depuis la mort du brave capitaine.

La prétention du barbier était mal fondée.

Sous le faux exposé cependant qu'Olivier fit au roi de cette affaire, les lettres de mise en possession lui furent expédiées le 11 mars 1475, puis adressées à la Chambre des comptes. Toutefois la cour ne voulut pas entériner les lettres du roi qu'au préalable elle ne fût informée comment cet hôtel appartenait au monarque et qu'elle en était la valeur. Elle adressa sa commission, datée du 21 du même mois, au bailli de Meulan afin de procéder à une enquête. Mais tel était le crédit dont jouissait l'ambitieux valet, que la chambre dût, sinon obéir, du moins passer outre.

Par d'autres lettres, données au château de Plessis-les-Tours le 6 novembre 1477, le barbier se fit con-

céder les étangs domaniaux avec tous les autres droits et domaines qui jadis appartenaient aux comtes de Meulan, « ainsi que masures non-logées étant dans le fort de la dite ville et pareillement la Bergerie (1) étant au boulevard devant l'hôtel de la Sangle d'icelui lieu de Meullent pour le tout réunir et joindre à l'hôtel du Séjour (2) de Meullent dont piéça il lui avait été fait don en payant au jour de la saint Jean-Baptiste à la recette ordinaire des comptes (3). »

Mais, dans ces différentes donations, l'insatiable gouverneur avait oublié de faire comprendre une petite île située derrière l'église Saint-Nicaise, ainsi qu'un autre îlot formé par l'attérissement du petit bras de la Seine entre le fort et la ville, il fit réparer cet oubli par un nouveau diplôme du mois de décembre de la même année (4).

Ainsi muni de ces titres et fortifié de la faveur de son maître, Olivier poussa l'insolence jusqu'à se qualifier du titre de comte de Meulan (5).

(1) Nous croyons qu'il faut lire l'Ébergerie ou l'Albergerie, c'est-à-dire l'auberge de la Sangle. (Note de M. Lévrier.)

(2) L'hôtel Beauséjour, au faubourg des Mureaux.

(3) V. Registre coté P, à la Chambre des Comptes, année 1477.

(4) *Ibid.* — Collection Lévrier, *Vexin*, t. VII.

(5) Au commencement du XVIIe siècle on voyait encore sur la porte d'entrée du château-fort de Meulan et sur deux petites pièces de canon du Fort, les armoiries d'Olivier-le-Dain. Ces armes étaient parlantes. L'écu, surmonté d'une couronne de comte, était *chargé d'un daim passant, avec un rameau d'olivier à dextre et une corne de daim à senestre pour supports.* V. Recueil de Blois dans la collection Lévrier.

Le roi, qui ne perdait aucune occasion d'humilier la noblesse, laissa faire. Mais la Chambre des comptes refusa d'entériner les dernières lettres délivrées par le monarque. Olivier, faisant peu de cas de ce refus, continua de jouir tranquillement de tous ces dons, malgré les justes réclamations des fermiers du domaine qu'il dépossédait sans leur accorder aucune indemnité.

Il en fut ainsi jusqu'en 1483.

La santé chancelante du roi commençait à inspirer de sérieuses craintes; sa maigreur était telle que Pierre Mathieu l'appelait tristement une *anatomie cheminante*. Olivier-le-Dain, craignant avec raison d'être, après la mort du monarqne, inquiété sur ses prétendus droits, obtint alors de la faveur royale de nouvelles lettres, en date du 8 mai 1483, pour le relever « des surannations et du défaut d'entérinement » dans les délais voulus.

Mais la Chambre des comptes, qui devinait les desseins de l'astucieux valet, opposa délai sur délai aux instances d'Olivier : avant de faire droit à sa requête elle délivra une nouvelle commission au bailli de Meulan ou à son lieutenant afin de procéder, conjointement avec les anciens fermiers du domaine, aux informations requises et aux évaluations des choses données (1).

(1) Collection Lévrier, *Vexin*, t. VII, *Preuves*, t. III.

Ces formalités ayant demandé un long délai, la chose prévue arriva : Louis XI mourut.

Quelques actes de réparation signalèrent les commencements du nouveau règne : tout le royaume requérait impérieusement la justice; le peuple appelait à grands cris le châtiment des « méchants conseillers » du feu roi.

Olivier-le-Dain, comte de Meulan, le plus odieux des ministres du dernier règne fut donc sacrifié à la vindicte populaire. Le 20 mai 1484, un arrêt de la cour du Parlement le condamna à mort « pour ses grandes volleries, cruautez et massacres, » et notamment pour avoir fait périr secrètement un prisonnier dont la femme lui avait sacrifié son honneur pour prix de la grâce de son mari.

Le barbier fut pendu au gibet de Montfaucon, et ses biens furent donnés au duc d'Orléans par un acte délivré à Meaux-en-Brie, le 24 mai 1484 (1).

III

Meulan est redevable à Olivier-le-Dain de certaines améliorations.

Il avait entrepris de clore le Fort de murailles en briques : ce travail, fait en grande partie et dont on

(1) Mézeray. — Belleforest. — De Serres. — Moréry, hist. de France.

voit encore aujourd'hui très-distinctement les restes, fut abandonné après sa mort.

De son administration date aussi le rétablissement du marché franc qui se tenait jadis au fort de Meulan le jeudi de chaque semaine et que les calamités publiques avaient fait peu à peu supprimer. Les lettres de rétablissement sont du 6 novembre 1477. La confirmation fut faite par lettres patentes du roi François Ier en 1527. Ce marché « accordé comme un dédommagement de tout ce qu'avait souffert la ville pendant les guerres » avait lieu dans l'île Saint-Nicaise en temps de paix et sous la protection du fort de la Sangle en temps de guerre.

Après la mort d'Olivier, la baronnie de Neauphle-le-Château fut distraite du bailliage de Meulan : Charles VIII, successeur de Louis XI, en avait gratifié le duc de Bretagne, comte de Montfort, par lettres données à Tours le 5 mai 1484.

Les villages dont les noms suivent furent donc réunis au comté et bailliage de Montfort-l'Amaury.

Thiverval	Boissy-Bailly	Le Tremblay
Trianon	Val de Gallie (1)	Neauphle-le-Château
Saint-Cyr	Choisy-aux-Bœufs	Neauphle-le-Vieux
Maurepas	Jouarre et Chevreuse	St-Germain de Morainville
Trappes	Coignaux-le-Châtel	
Monsigny	Fontaine-le-Fleury	Plaisir
Aufargis	Elancourt et Launoy	Les Clayes
Poigny	Bourg Saint-Thomas	Meray-St-Magloire

(1) Le Val de Gallie, aujourd'hui Versailles.

Quarante-deux paroisses seulement restèrent unies au bailliage de Meulan :

La ville et le Fort	Flins	Théméricourt
Les Mureaux	Gaillon	Avernes
Aubergenville	Mézy	Gadancourt
Hardricourt	Juziers	Boisemont
Tessancourt	Rueil	Longuesse
Gargenville	Sailly	Ménucourt
Hanneucourt	Vigny	Verneuil
Fontenay-St-Père	Nézel	La Falaise
Seraincourt	Aulnay	Condécourt
Montalet	Vaux	Évecquemont
Oinville	Chapet.	Villette-Condécourt
Frémainville	Bouafle	Écquevilly
Lainville	Épône	Bazemont
Jambville	Triel	Brueil

Ce démembrement causa un grand préjudice à la ville de Meulan. Mais l'amour-propre de la vieille cité allait être soumis à une nouvelle épreuve par suite de l'importance qu'avait su acquérir la ville de Mantes depuis un demi siècle. C'était de partager avec ce bailliage, de création récente, le privilége qui jusqu'alors avait appartenu spécialement à Meulan, de donner son nom à la *coutume* qui régissait la province (1).

(1) La rivalité de Mantes et de Meulan, qui remontait au temps de Charles-le-Maurais, éclata plus haineuse à dater de cette époque. Un procès s'ensuivit en 1578 et fut gagné par la ville de Meulan sur les conclusions du célèbre jurisconsulte Loysel de Beauvais. Un nouvel arrêt du Parlement, daté du 31 juillet 1784, tenta de faire cesser ces tristes débats qui ne disparurent pourtant qu'à la Révolution de 1793 en face du danger commun. Aujourd'hui la plus grande cordialité règne entre les deux villes.

Les coutumes étaient des lois non écrites qu'un usage insensible avait seul autorisées et dont il convient de chercher l'origine dans les révolutions qui agitèrent la France vers la fin de la race carlovingienne : les peuples adoptèrent alors certains usages, conformes à leurs mœurs et au génie particulier de la province, que chaque seigneur modifia selon ses besoins et son intérêt propre.

Tout le pays qui composait l'ancien comté de Meulan obéissait donc à la coutume de ce nom.

Cependant l'ignorance des magistrats et les aliénations partielles avaient amené la confusion des coutumes. Les frais et les longueurs de la justice ruinaient le royaume, « les gens de loi rongeoient la substance du povre peuple : « c'est alors que pour opposer une digue aux progrès toujours croissants de la chicane, le bon roi, Louis XII, ordonna de mettre en écrit toutes les coutumes du royaume.

Le premier coutumier général de la France parut en 1517, au début du règne de François I[er].

La coutume, connue sous le nom de *Coutume de Mante et de Meulant*, fut rédigée et mise en écrit le 19 octobre 1556 par « Maistres Christophe de Thou, président, Barthélemy Faye et Jacques Viole, conseillers au Parlement, en vertu des lettres patentes du roi Henri II données à Paris le 19 août et à Vauluisant le 15 septembre de la même année.

Cet immense travail, qui ne comprenait pas moins de 197 articles, était un premier acheminement vers l'uniformité de la législation.

Les lieux suivants, rangés par ordre alphabétique, étaient donc régis par la *Coutume de Mante et de Meulant :*

Aubergenville
Aufreville
Annels
Apremont
Arnouville
Avernes
Barre (la)
Bazemont
Barguion (le)
Bauzelle (la)
Beaurepaire
Bellaine
Besquemont
Bivette (1)
Blaru
Bois-Robert
Boissy
Boissy-Mauvoisin
Boinville
Boinvilliers
Bonnières
Bouteauville
Boisemont
Bouvillier
Breuil (le)
Breuil *p. Mantes*
Buchelay
Bueil
Chauffour
Chenay, *sr Blaru*
Chenay-Archer
Civry
Condécourt
Conservin
Comtesse
Coulons
Courgent
Croix-le-Roi (la)
Dammartin
Dannels
Doinguille
Evesquemont
Elmay
Epône
Falaise (la)
Favrieux
Ferrières
Flacourt
Flins
Fluis
Folainville
Follainville
Fontenay-Mauvoisin
Fontenay-St-Père
Forêt de Civry (la)
Forêt de Riveri (la)
Fort de Meulan (le)
Fréminville
Fréneinville
Freneuse
Gadancourt
Gany
Gaillon
Gaillonnet
Gandecourt
Gassicourt
Guerville
Gargenville
Goussainville
Guytrencourt
Haye (la) *fief*
Hardricourt
Havancourt
Hanneucourt
Hommoye (l')
Horseaulx
Huenville *fief*
Hurtelou
Jambville
Jeufosse
Jouy-Mauvoisin
Jssou
Jumeauville
Juziers
Lainville
Laugonesse
Lignières
Limay
Le fief à l'orme (2)
Lommoye
Lognes
Longuesse
Loumoye
Mairie (f. de la) (3)
Malmaison (la)
Mauvoisin
Maladrerie (la)
Mantes
Magnanville
Mantes-la-Ville
Massis *fief*
Mauganeuville
Menerville
Ménicourt
Ménucourt
Mesnil-Aubourg (le)
Mesnil-Segnard (le)
Mersant
Mézières
Mézy
Meulan
Montalet-le-Bois
Mûreaux (les)
Neauphle-le-Chât.
Nézel
Orvilliers
Oinville
Perdreauville
Pinserels
Porcheville
P. de Villiers (le)
Puiseaux *fief*
Querville
Quitancourt
Rozay (le bas)
Rozay (le haut)
Rosny
Rolleboise
Rueil
Sailly
Saint-Côme (4)
Saint-Corentin
St-Denis *fief* (5)
Segueval
Senneville
Seraincourt
Seraincourt-Rueil
Serravicourt
Soindres
Somville
Suindres
Théméricourt
Tertre-St-Denis le
Tessancourt
Vaulx
Ver
Verneuil
Vigny
Villette
Villeneuve (la) *(sous Mézières)*
Villeneuve (la) *(sur Mézières)*
Villeneuve (la *(en Chevrie)*
Yssou
Zynauville
Goussonville

(1) Près Audencourt. (2) Sis à Bréville. (3) Sis à Lainville. (4) De Meulan. (5) Sis à Mézy. *(Coutume de Mante et Meulan*, in-12, Paris, 1739.)

Le procès-verbal, qui constate la clôture de ce travail, est daté du 24 octobre 1556.

IV

Vers la même époque, eut lieu le complet achèvement de l'église Saint-Jacques du Fort de Meulan.

Depuis l'année 1269, cette église, qui dans l'origine n'était qu'une simple chapelle, jouissait du titre de paroisse. Car, depuis l'établissement des religieux du Bec à Meulan, l'église Saint-Nicaise avait conservé son exercice paroissial et l'un des chanoines était demeuré prêtre de l'autel paroissial placé derrière le maître-autel de Saint-Nicaise. Mais les chants des moines apportant parfois le trouble dans le service divin (1), Pierre Maincy, évêque de Chartres, avait, à la prière des habitants et du consentement des religieux, transféré la paroisse en la chapelle Saint-Jacques.

Cependant les assauts, qu'avait soutenus le Fort de Meulan, avaient porté une grave atteinte à la solidité de l'édifice primitif, déjà ébranlé par les annexions nécessitées par ce changement de destination.

(1) ......*Cum itaque tumultus sive clamor monachorum vociferationem indecentem generat*.... Cette sentence de l'évêque de Chartres est du 6 mars 1269.

La reconstruction de l'église Saint-Jacques fut résolue.

Les travaux furent d'abord poussés avec vigueur, et la dédicace du nouvel édifice put être faite le 16 mars 1510 par l'évêque de Thermopyle, grand vicaire et député de Monseigneur Érard de Marka évêque de Chartres. Les embarras, survenus dans les affaires du royaume, firent suspendre l'exécution des ouvrages commencés.

L'achèvement complet n'eut lieu qu'en 1545.

Cette nouvelle église présentait un charmant spécimen du style ogival flamboyant. Son portail, orné d'obélisques, de rinceaux et de feuillages artistement fouillés, était décoré de six statues de saints très-anciennes. Ces vieux restes de la primitive chapelle se trouvaient placés dans des niches dont les dais et les ornements étaient d'un fini merveilleux.

L'intérieur de l'église répondait peu, comme ornementation, à son extérieur.

La contre-table du maître-autel, cependant, était digne de toute l'attention des connaisseurs. Dans un seul bloc de pierre le sculpteur avait tiré presque de grandeur naturelle les statues des douze apôtres célébrant la Pâque avec leur divin maître.

Ce morceau capital était l'œuvre d'un huguenot.

Parmi les pierres tumulaires de cette église on distinguait la sépulture d'un archer du roi Louis XII.

C'était une tombe plate montrant, dans un encadrement chargé de pilastres et d'ornements, la figure du défunt revêtu de son costume : cet archer portait sur son armure une cotte de mailles garnie d'un feston par le bas et retenue par une ceinture ; il était armé d'une large épée et d'une pertuisane.

On lisait sur cette pierre :

Ci gist
TRÈS-NOBLE ET SAGE RICARD-LE-VENEUR
En son vivant escuyer, archer de corps
Du roy, nostre syre,
Lequel trépassa au Broullard
Le X[e] jour de janvier M CCCCC VII.
PRIEZ DIEU POUR LUI.

Auprès de cette tombe, du côté de l'évangile, on en voyait une autre, ciselée avec beaucoup de soin et de régularité.

Cette sépulture était celle de Jean Douvenoust, procureur du roi près le bailliage de Meulan et qualifié parfois de conseiller de la reine parce qu'il avait été député de son bailliage aux États d'Orléans, en 1560, alors que Catherine de Médicis possédait le comté de Meulan en douaire (1).

Au-dessous d'un portique on voyait la figure d'un homme en robe longue à grandes manches, avec un chaperon sur l'épaule.

(1) V. Millin, *Antiquités nationales*, art. Meulan.

On lisait sur cette pierre :

Ci gist
Honorable homme
MAISTRE JEHAN DOUVENOUST
En son vivant
Conseiller et procureur du roi
En son bailliage et conté de Meullent
Lequel trespassa le
XXII[e] jour de juing M[o] V[o] LXII
PRIEZ DIEU POUR LUI.

Au bas de cette inscription, étaient gravées les armoiries du défunt : c'était un écu *à deux fasces placées en abîme avec deux étoiles à six pointes en chef et un cœur enflammé en pointe.*

Du côté de l'épître, on voyait encore une pierre tumulaire de même grandeur que les précédentes et sur laquelle on lisait :

Ci gist
MAGDELAINE BERTRAND
En son vivant femme de noble homme
JACQUES DE BEAULIEU
Secrétaire du roi en son Conseil d'État
Et grand audiencier de France.

Le reste était effacé. Cette sépulture datait vraisemblablement de la fin du XVI[e] siècle ou du commencement du siècle suivant : Jacques de Beaulieu fut

reçu en sa charge de grand-audiencier, sur la démission de Jean Remi, le 2 mars 1586 (1).

Tous ces monuments ont disparu en 1792.

Dès avant cette époque, l'église Saint-Jacques, menaçant ruine, avait été abandonnée et le service de la paroisse avait été reporté en l'église Saint-Nicaise.

Aujourd'hui, il ne reste plus de l'église Saint-Jacques, vendue comme bien national lors de la Révolution, qu'une partie de son magnifique portail et le mur costière sur la rue de la Chapelle. Mais le savant M. Millin, dans son livre des Antiquités nationales, a pris soin de conserver à la postérité le souvenir de l'un des derniers monuments construits d'après ce style ogival que l'architecture grecque commençait alors à remplacer (2).

V

Quelques années avant l'achèvement de l'église Saint-Jacques, l'église Notre-Dame de Meulan avait été l'objet d'une complète et nécessaire restauration.

Les voûtes étaient lézardées, les pinacles abattus

(1) Tissereau, hist. de la Chancellerie.

(2) Nous avons cru devoir, d'après une vieille gravure et d'après la tradition, rectifier l'appréciation de M. Millin en ce qui regarde le portail de l'église Saint-Jacques. Il est d'ailleurs facile de voir par les restes de cette façade que le monument, quoique petit, était fort remarquable.

ou endommagés; les dais et les clochetons du portail principal étaient tronqués; les trèfles et les quatre-feuilles des fenêtres n'existaient plus sur la façade qui regarde le Fort : on refit le tout, et, chose merveilleuse pour une restauration, on ne défigura pas trop l'édifice (1).

Les cloches elles-mêmes furent refondues par Alexandre Lemaistre, le célèbre fondeur de Pontoise. On les augmenta de poids « pour une valeur de 766 livres tournois. » Elles étaient au nombre de quatre : la première, qui fut baptisée *Marie*, pesait 2,800 livres; la deuxième, nommée *Claudine*, pesait 2,074 livres; la troisième, appelée *Hilaire*, en mémoire de l'Église-mère, pesait 1,377 livres; la quatrième, *Louise*, du nom de la marraine, pesait 1,128 livres (2).

Ces cloches furent baptisées le 8 octobre 1542.

Cependant le clocher, fortement endommagé par les guerres, ne se trouvait plus présenter une solidité en rapport avec le poids des nouvelles cloches. On dut le démolir et le reconstruire de fond en comble (3).

(1) Les quatre énormes piliers cannelés qui soutiennent les voûtes du transsept sont de l'année 1656.

(2) En 1590, lors du siége de Meulan par l'armée de la Ligue, ces cloches et les clochettes du carillon furent converties en canons d'après les ordres de Henri IV. Les voûtes de l'église Notre-Dame furent décintrées, parce qu'on craignait que l'ennemi ne s'en servît contre le Fort en y établissant une batterie. Le clocher lui-même fut livré aux flammes par l'ordre du gouverneur.

(3) Le compte des dépenses nécessitées par cette reconstruction a été

Une quête, à cet effet, fut faite chez tous les notables habitants de la ville : « Très-honneste et puissante dame Louise de Rabodanges, marraine des cloches, ayant sous les yeux l'œuvre de charité, donna au bassin des étrennes neuf écus au soleil (1). »

L'église Notre-Dame de Meulan est encore redevable à cette famille de nombreuses libéralités : elle fonda et bâtit la chapelle collatérale qui se trouve à gauche en entrant par le portail du nord, au-dessous de l'ancienne chapelle de la Charité. Jusqu'en 1790, cette chapelle conserva le nom de *Chapelle de Rabodanges*. Depuis cette époque, ont également disparu les inscriptions sur marbre relatives à ces fondations, ainsi que les armoiries de la famille de Rabodanges gravées au pourtour de la chapelle. La clef de voûte de cette chapelle conserve seule ces armoiries.

C'est aussi à M. de Rabodanges que doit son nom le quartier de Meulan nommé encore aujourd'hui *Thun*.

conservé : Le maçon reçut 130 livres tournois ; la pierre tirée et charriée de la carrière de Meulan coûta 100 livres ; les carriers étaient payés à raison de deux liards du pied ; le bois pour le beffroy coûta 21 livres ; on paya 18 livres pour la façon, le montage et les cordes de la charpente ; les ferrures du clocher et des cloches coûtèrent 100 sols ; la fourniture du charbon et du fer s'éleva à 10 livres.

(1) Environ 10 louis. Plusieurs membres de cette famille de Rabodanges se succédèrent dans le gouvernement de Meulan. En 1522, Louis prit *à cens* les deux étangs de Meulan ; en 1559, François, son petit-fils, remplaça Jean de Vallequerville, successeur de Louis de Robodanges.

Nunciennes, ce berceau de Meulan, qui, en 1218, possédait encore des boutiques, une boucherie et conséquemment des habitants, n'était plus, à la fin du xve siècle, « qu'un lieu en ruines habité par quelques pauvres laboureurs. » Claude de Rabodanges, chevalier, seigneur de Thun et gouverneur de Meulan, acquit alors de divers particuliers « plusieurs jardins, prés, vignes et friches; « puis il acheta d'un laboureur, nommé Rollet-Fontaine; « un vieux manoir avec cour, jardin, fontaine, pressoir et appartenances, le tout sis audit Nunciennes. »

Sur l'emplacement de ces ruines, M. de Robodanges fit construire « une tour en pierre, une maison et d'autres édifices somptueux et de grand coût. »

Le nouveau propriétaire pria ensuite Me Louis Vyon, chevalier, seigneur de Vaux, de Saint-Clair et de Montmort *d'ériger en fief* son domaine (1). Moyennant une rente annuelle de 6 livres tournois qui devait lui tenir lieu de ses droits de *censives*, Me de Vyon donna toute satisfaction à Me de Thun et la terre de Nunciennes, érigée en fief, prit le nom de son propriétaire.

Car, aux termes d'un contrat passé en double

(1) Contrat devant Thierson et Reneou, clercs, notaires au Chatelet de Paris, le 19 janvier 1498. Ce contrat fut fait en double, l'usage de la garde des minutes n'étant pas encore établi. (Lévrier. Mémoires manuscrits.)



devant Mes Corbie et Jubert, notaires à Paris, le 20 mars 1587, Ode Damberville, chevalier, gentilhomme de la chambre du roi, sieur de Candelou, se portant fort de Marie de Rabodanges, sa femme, vendit à Pierre Lemaistre, seigneur châtelain de Vaux, « *la terre et seigneurie de Thun-la-Fontaine* avec ses dépendances tant en fief qu'en roture assise près la ville de Meullent. »

Depuis, Thun a été successivement possédé par M. Leclerc de Lesseville, vers 1634 ; par M. d'Adhémard, seigneur d'Évecquemont et de Thun, de 1783 à 1790; et jusqu'en 1820, par M. Médard Desprez, banquier à Paris.

A cette époque le domaine de Thun se trouva divisé et le château bâti par M. Claude de Rabodanges fut détruit.

L'emplacement se nomme encore aujourd'hui *la Ferme de Thun.*

VI

Lors de la restauration de l'église Notre-Dame, le comté de Meulan, rentré quelques années auparavant dans le domaine de la couronne, était devenu l'apanage du fameux Jean de Créqui.

C'était à la bataille de Pavie que le nouveau comte

de Meulan avait acquis les premiers droits à la munificence du monarque : François Ier, blessé à la jambe et au visage, était tombé au plus fort de la mêlée sous son cheval frappé à mort. Deux fois, Jean de Créqui, sire de Canaples, le tira des mains de l'ennemi. Cependant les deux guerriers, accablés par le nombre, durent enfin se constituer prisonniers. Jean de Créqui fut avec le roi de France conduit à Madrid.

Bientôt le sire de Canaples fit la connaissance d'un gentilhomme, nommé Jean d'Assigny, qui d'abord ouvrit sa bourse au roi, puis, aidé de sa femme, Gillette de Coëman, rendit à François Ier, le périlleux service de faire parvenir en France, malgré la vigilance des Espagnols, les lettres de leur royal prisonnier.

Cette correspondance établit une étroite liaison entre le sire de Canaples et Jean d'Assigny.

Les liens du sang resserrèrent encore cette intimité; Jean de Créqui épousa la fille de son ami; et, quand le traité de Madrid eut rendu aux prisonniers leur liberté, la jeune Marie d'Assigny suivit son époux à la cour de France. François Ier, en récompense des services rendus, gratifia, pour dix ans, les jeunes mariés du droit de gabelle dans la ville de Mantes.

Les lettres de ce don sont datées de Saint-Germain-en-Laye, le 17 février 1527.

L'année suivante, le roi de France ajouta à cette donation celle du comté de Meulan, produisant 5,091 livres 16 sols de revenu annuel, et de tous les domaines composant la seigneurie de Mantes d'un revenu de 2,025 livres, « avec tous les honneurs et prérogatives attachés audit comté et à ladite seigneurie, ainsi que toutes nominations et présentations aux charges, offices et bénéfices de ces domaines (1). »

Les époux de Créqui restèrent en possession du comté de Meulan jusqu'à la mort de François Ier, (31 mars 1547) : d'autres domaines leur furent alors donnés en échange et le comté de Meulan fut constitué en douaire à la reine-veuve.

Éléonore d'Autriche fut comtesse de Meulan.

Après la mort de cette princesse, qui s'était retirée en Flandre et de là en Espagne, le comté fit retour à la couronne jusqu'au jour où le successeur de François Ier, blessé mortellement dans un tournoi, expirait à la fleur de l'âge.

C'était le 10 juillet 1559.

La veuve de Henri II, cette Catherine de Médicis

(1) Parmi les actes de ces seigneurs, on a conservé une quittance du 28 mai 1531 donnée par Jean de Créqui à Charles le Ber, voyer et receveur de Mantes et de Meulan, pour une somme de 4,402 livres 12 sols 10 deniers à compte sur ce que celui-ci pouvait lui devoir à cause des émoluments de ces seigneuries. Le 15 du même mois, Marie d'Assigny, qualifiée dame de Bois-Jolly en Bretagne, comtesse de Mantes et de Meulan, donna quittance de 2,733 livres 14 sols 6 deniers sur ce qui lui était resté dû sur le revenu de ces deux villes. (V. Collection Lévrier. Vol. de Preuves.)

réservée à une si grande et si sombre renommée, devint à son tour comtesse de Meulan. A ce douaire, qui lui avait été assigné par son mari, suivant les lettres de ce monarque données à Fontainebleau, le 28 mars 1557, le nouveau roi, François II, ajouta les comtés de Dreux, de Meaux et de Montfort.

Charles IX, son successeur, confirma ce douaire par ses lettres du mois de mai 1560.

VII

Sous l'administration de Catherine de Médicis, Meulan reparaît un instant sur la scène politique.

Le duc de Guise venait d'être assassiné au siége d'Orléans, et les princes de la maison de Lorraine, en nommant tout bas le prince de Condé et l'amiral de Coligny, demandaient hautement une information contre les auteurs de cet assassinat.

Catherine de Médicis, dont la maxime favorite était *de diviser pour régner*, dissimula comme de coutume.

Elle affecta autant de douleur que de colère du meurtre de Guise, et témoigna un ardent désir de venger la mort du héros catholique, cependant elle entamait en même temps des pourparlers avec les chefs du parti protestant que les Guise accusaient du meurtre de leur chef.

Bientôt saisissant le prétexte que les hostilités venaient de recommencer avec l'Angleterre, Catherine se rendit avec son fils, le jeune roi Charles IX, au camp devant la ville du Havre, livrée l'année précédente à Élisabeth, reine d'Angleterre, par le prince de Condé qui avait besoin de secours.

Le Havre fut repris et la reine-mère revint à Rouen, où Charles IX, âgé de 13 ans, fut déclaré majeur.

Cependant la maison de Guise poursuivait son projet et se préparait à donner un grand spectacle lors de la rentrée de la cour de Paris : les princes Lorrains avaient mandé dans la capitale tous les membres de leur famille et tous les gentilshommes dévoués à leur cause. Dans l'appareil le plus funèbre, tous devaient se présenter à la cour pour demander justice de la mort du duc de Guise.

Une chûte de cheval dérangea ces projets.

En sortant de Gaillon, près de Rouen, la reine fut précipitée en bas de sa monture et se donna un coup violent à la tête. Les douleurs augmentèrent. On dût s'arrêter à Meulan. Tant bien que mal, Charles IX avec toute sa suite s'installa dans cette ville et son séjour s'y prolongea tout un mois.

Pendant que la reine, à toute extrémité, retenait ainsi la cour loin du théâtre choisi par les Guise, la suite de ceux-ci se fatiguait dans l'attente : ils réso-

lurent de donner à Meulan la scène qu'ils s'étaient proposé de représenter à Paris.

Le 26 septembre 1563, on vit donc les princes de la maison de Lorraine arriver à Meulan : Antoinette de Bourbon, mère du feu duc, conduisait la marche; elle était suivie de la veuve de ce prince, Anne d'Est, accompagnée de ses trois fils; puis, faisant retentir l'air de leurs gémissements, venaient les femmes de la suite, en robes traînantes et couvertes de longs voiles de deuil; les gentilshommes de la maison, tous vêtus de noir, fermaient la marche.

Ce cortége ayant été introduit dans l'appartement du roi, les princesses et leur suite se jetèrent à genoux.

Le monarque les invita à se relever, écouta avec bonté la requête qui lui était présentée et, s'adressant à Autoinette de Bourbon, lui dit :

« — Il me semble avoir ouï dire que Dieu faisait régner les rois pour la justice; c'est pourquoi je vous ai cy-devant dit, ma cousine, que je vous la ferais faire quand vous m'en requerriez. Le cas me semble si malheureux, fait à un prince tant recommandé par ses services, que moi-même la poursuivrai. Pour ce veulx-je qu'elle soit ouverte et faicte si bonne que Dieu et le monde en demeurent satisfaits et que ma conscience en soit déchargée. »

Le même jour, l'habile comédien fit répondre à la requête par le décret suivant :

« Le roi a permis et permet aux suppliants, pour- » suivre en justice, pour le fait mentionné en la pré- » sente requête, par devant les juges, pairs de France, » lieutenants généraux de Sa Majesté où la connais- » sance de ladite cause appartient.

» Fait au conseil privé dudit seigneur, tenu à » Meulant, le XXVIe jour de septembre MCCCCCLXIII. »

Mais en même temps qu'il signait ce décret, Charles IX accordait aux protestants la permission de bâtir un temple à Meulan.

Catherine appelait ceci tenir la balance égale entre les deux partis.

Ces deux actes, d'ailleurs, demeurèrent sans effet. En ce qui regarde le dernier qui seul rentre dans notre cadre, la défaite des calvinistes par les troupes catholiques, plus encore que la requête des habitants de Meulan adressée à la reine-mère « leur comtesse », empêcha son exécution (1).

Catherine de Médicis défendit à Meulan l'exercice public de la religion protestante et, bientôt, des lettres-patentes du roi, « portant révocation aux gens de la religion réformée de la permission qui leur avait été octroyée, » leur assignèrent le village d'Avernes comme lieu de réunion (2).

Meulan n'eut point de protestants dans ses murs.

(1) Hist. des hommes illustres, par l'abbé Pérade, t. 17.
(2) Avernes, à 9 kilomètres de Meulan.

Mais à Limay, à Lainville, à Jambville, à Gadancourt, à Avernes, à Arthie, à Wy-Joli-Village, et sur la rive gauche de la Seine, au hameau de Vaux, aux villages de Senneville et de Guerville, la réforme fit de rapides progrès.

On peut attribuer ce mouvement à la présence de Calvin dans ces contrées.

Le seigneur d'Hazeville qui « aimait le novateur parce qu'il lui apprenait du nouveau, » l'avait accueilli chez lui. Le *pape de Genève* habita ensuite le hameau d'Enfer, près de Wy-Joli-Village : c'est là qu'il composa son livre de l'*Institution Chrestienne*. Parfois il sortait de sa solitude pour prêcher les habitants des campagnes qu'il entraînait par son exemple (1).

Le prêche d'Avernes fut donc affecté, par l'ordonnance de Charles IX, aux bailliages de Meulan, Senlis et Chaumont, ainsi qu'à la Prévôté et Vicomté de Paris.

Il est encore d'autres ordonnances de ce monarque qui sont datées de Meulan. Un moment même, la ville pût craindre, au milieu des guerres de religion, de reconquérir son antique célébrité militaire : le roi fit mettre le Fort de Meulan en état de défense ;

(1) Une note de M. Caix, prieur d'Avernes, nous apprend que le prêche d'Avernes fut longtemps placé dans la maison où logèrent plus tard les sœurs de cette paroisse et que Calvin a prêché dans la chaire qui se voit encore dans l'église de ce village.



on décintra l'arche marinière du Grand-Pont pour empêcher toute communication entre les deux rives de la Seine; et des approvisionnements considérables furent faits pour pouvoir soutenir un siége.

Mais cette fois, du moins, aucune page sanglante ne vint s'ajouter à son histoire : la ville de Meulan fut épargnée.

VIII

Catherine de Médicis posséda le comté de Meulan jusqu'en 1566 : du consentement de sa mère, Charles IX, alors le donna en apanage à François de France, son frère.

Les lettres de cette donation portent la date du 8 février 1566.

Toutefois ce fut seulement au mois de novembre 1569 que le nouvel apanagiste commit messire Regnault de Beaune, évêque de Mende, son chancelier, pour prendre possession de ce domaine.

François de France, duc d'Alençon, fut autorisé à aliéner :

1° Le *Moulin banal* de Meulan qui rapportait 700 livres de loyer. Il fut estimé par experts 10,000 livres.

2° La *Ferme des Herbages* provenant des étangs de la même ville qui produisait 600 livres par an. Elle fut évaluée 8,000 livres.

3° La *Ferme du mesurage aux grains* d'un produit de 525 livres sur une estimation de 7,000 livres.

4° Celle des *droits seigneuriaux* d'une valeur de 12,000 livres.

5° Celle du *grand-étang* qui produisait 1,100 livres par an, sur une estimation, à cause de l'entretien des chaussées, de 13,000 livres.

6° Celle du *petit-étang* produisant 300 livres, estimée 4,000 livres.

7° La *ferme de la Prévôté de Tessancourt* d'un produit de 10 livres et d'une estimation de 140 livres.

Le tout une fois payé, à titre d'engagement et rachat perpétuel.

En 1580, le duc d'Alençon vendit encore :

1° Le *four banal* de la ville de Meulan pour 275 écus.

2° Le *mesurage des grains* du Fort de Meulan.

3° Les *censives et droits seigneuriaux, lods et ventes*, saisines, épaves, aubaines, confiscations, les amendes arbitraires au-dessous de 40 livres parisis et différents autres menus droits.

4° Le *Tabellionage et Notariat* de la ville et du bailliage de Meulan.

5° La *Ferme de la boîte à eau* estimée 6,000 livres.

D'autres aliénations eurent encore lieu après la mort du duc d'Alençon, survenue le 10 juin 1584.

Par un arrêt du Grand-Conseil, daté du 6 juillet

1545, la paroisse des Mureaux, considérée jusqu'alors comme l'un des faubourgs de Meulan, avait été détachée de la communauté « avec défense, aux habitants de la ville et du Fort de Meulan, de comprendre désormais dans aucun rôle de cotisation de leur commune, les manants et habitants du village et paroisse des Mureaux. »

Ainsi la vieille capitale, à chaque étape de la voie douloureuse, perdait un fleuron de sa couronne.

CHAPITRE DIXIÈME

Meulan au XVIe siècle. — Mort de Henri III. — Appréciation de Meulan par Henri IV. — Mise en défense du Fort. — Siége de Meulan par l'armée de la Ligue. — Belle conduite des Meulanais. — Hommage rendu aux défenseurs par Henri IV. — Bataille d'Ivry. — Générosité d'un habitant de Meulan. — La famille Leclerc. — Mort de Henri IV.

1585 à 1610

I

L'ignorance ou la mauvaise foi de quelques écrivains du XVIe siècle achèvera pour Meulan ce qu'ont commencé les successives aliénations de ce domaine.

Déjà la vieille capitale du Vexin n'est plus qu'un simple bailliage : Bientôt elle ne sera plus qu'une chétive bourgade.

Écoutez plutôt la description que fait de Meulan un auteur de cette époque : (1)

« Cette ville est commandée par une colline sur le » haut de laquelle était autrefois un château dont

(1) Christophe de Thou, premier président du Parlement, père de l'historien de ce nom.

» on voit encore les ruines. Elle est composée de » *quelques maisons répandues le long de la Seine.* » Du reste, ses murs sont bas, *faits seulement de* » *pierres et de boue sans tours* (1) et sans aulcuns » remparts. Un pont de communication joint à la » ville une isle de six arpents d'étendue, où se voit » un fort flanqué de quatre tours dont la plus consi- » dérable sert de défense à la pointe de la *Bastille*; » deux autres couvrent les flancs de cet ouvrage; et » la quatrième, appelée communément la *Tour aux* » *chiens*, regarde l'île Saint-Côme. De là on passe la » Seine sur un pont dont la tête est défendue par » une tour nommée *la Sangle*, sans autres fortifica- » tions. Cette tour est commandée par une colline, » et de l'autre côté l'église Notre-Dame commande » de même la Bastille. »

Cependant, derrière ces murs de terre et de boue, les défenseurs de Meulan tiendront pendant trois ans en échec toute l'armée de la Ligue!..... Cependant

(1) Quelques parties de ces murs ont bravé les injures du temps et les efforts des hommes : Elles sont encore debout. Quant aux tours elles existaient si bien que l'enceinte de la ville de Meulan en possède encore quelques-unes : l'une, rasée à hauteur d'appui, à l'entrée du Grand-Pont; et deux autres vers les Annonciades. Ces dernières sont encore terrassées et munies de leurs escaliers. Il est évident que M. de Thou n'avait pas visité Meulan bien attentivement avant d'en faire la description. Les mémoires d'un témoin oculaire, dont nous aurons l'occasion de parler prochainement, sont beaucoup plus consciencieux et plus satisfaisants. On rencontre à chaque pas de ces contradictions, Nous avons cru devoir relever celle-ci parce qu'elle se trouve trop flagrante et que les faits qui suivront deviendraient avec elle inintelligibles.

cette forteresse, dont l'homme de plume paraît faire si bon marché, sera, par l'homme d'épée, regardée comme un point tellement important que le premier soin de Henri IV, proclamé roi de France, sera de s'en assurer la possession !.....

Lisez les mémoires de Sully.

On était au lendemain de la mort de Henri III, tombé le 1er août 1589 sous le poignard du moine Jacques Clément, et la capitale était au pouvoir d'une faction puissante qui obéissait au duc de Mayenne.

La désertion d'une partie de ses troupes mettant le roi de Navarre dans l'impossibilité de se maintenir devant Paris, il résolut, au lieu de se retirer sur la Loire comme le croyaient ses adversaires, d'organiser fortement le parti royal dans le nord de la France et de ne retourner sur les bords de la Loire qu'aux approches de l'hiver.

La possession de Meulan devait permettre à Henri IV de réaliser ce programme.

— *Mon ami*, dit-il à Sully, *regardez à ce qu'il faut faire pour mon service; pensez-y bien et m'en donnez avis. Ce qui est de plus pressé, dites-vous, c'est de pourvoir à Meulant, d'autant qu'il y a un homme dedans nommé Saint-Marc, qui est de la Ligue en son cœur et grand ennemi des Huguenots; et si vous n'asseurez la place au premier esloignement vous la*

perdrez infailliblement. — Je le connais et l'irai sonder et amuser de belles paroles. — Cependant envoyez M. d'Aumont, ou quelqu'autre en qui vous vous fiez, avec des troupes; faites semblant de vouloir seulement passer le pont et quand il sera dans le Fort, il s'y rendra le maistre et vous y attendra (1).

L'attachement des Meulanais à la cause royale était bien connue d'ailleurs du Béarnais.

Au mois de juin de l'année précédente, le roi Henri III, fuyant sa capitale insurgée, s'était arrêté deux jours à Mantes et, peu satisfait de l'accueil des habitants de cette ville où la Ligue avait de nombreux partisans, il s'était assuré de la fidélité des bourgeois de Meulan : Tous, réunis dans l'église Saint-Nicaise, avaient renouvelé leur serment au roi (2).

Ce dévouement rendait plus facile la tâche du maréchal d'Aumont : le commandement fut retiré à Saint-Marc.

Cependant la situation du roi, devenant de plus en plus critique, Sully ne voulut pas quitter l'armée : le brave de Bellengreville, mestre de camp du régiment de Cambray, se jeta dans le Fort de Meulan avec cinq compagnies formant la moitié de son régiment (3).

(1) Mémoires de Sully. Édit. de 1652, t. I, p. 196.

(2) Une première abjuration de la Ligue, par les Meulanais, avait eu lieu déjà dans l'église Saint-Nicaise, en 1578.

(3) La *Colonelle* et les compagnies des capitaines La Fontaine, La

Henri IV décampa de Saint-Cloud le 8 août, emportant avec lui les restes de son prédécesseur qu'il ne voulait pas laisser exposés aux outrages du peuple de Paris. Il passa la Seine à Meulan et remonta l'Oise en s'assurant de toutes les petites places situées sur cette rivière. Après avoir déposé le corps de Henri III dans l'abbaye de Saint-Corneille, de Compiègne, Henri IV, à la tête d'une vingtaine de mille hommes qu'il partagea en trois corps et dont une partie devait tenir les champs dans l'Ile-de-France, la Picardie et la Champagne, se dirigea rapidement vers la Normandie.

Cette manœuvre était adroite.

En menaçant la ville de Rouen, Henri comptait attirer Mayenne sur ses pas et l'empêcher de reprendre les places occupées par les royalistes autour de Paris.

Mayenne marcha, en effet, au secours de Rouen.

Recueillant alors les fruits de la tactique du roi, Bellengreville s'efforça de mettre la place de Meulan en état de résister aux Ligueurs.

II

L'artillerie, qui longtemps n'avait servi qu'à ef-

Chapelle, Guernier et Chaillet. (Journal du siége de Meulan, par Jérôme de Gamaches, procureur du roi, près le bailliage de Meulan.)

frayer les chevaux et mettre ainsi la déroute dans une armée, était maintenant employée dans les siéges.

L'art de battre régulièrement une muraille en brèche et de la démolir par une suite de coups dirigés vers le même point avait bouleversé la science des fortifications. Pour ramener entre l'attaque et la défense l'équilibre entièrement rompu par le perfectionnement des affûts mobiles aux canons, il devenait nécessaire de substituer les lignes obliques aux lignes droites dans la construction des remparts, il fallait surtout multiplier les travaux destinés à présenter des obstacles à l'artillerie.

Par les ordres de M. de Bellengreville, de larges *terre-pleins* protégèrent les murs de la ville. Les tours furent *terrassées* jusqu'au pied des parapets. On défendit les ouvrages avancés de la forteresse par des *éperons* et par un *boulevard*; pour dominer les ouvrages des assiégeants, des *cavaliers* furent élevés aux angles de l'enceinte fortifiée et, pour établir une communication à couvert entre cette enceinte et le retranchement construit à la tête du Petit-Pont, celui-ci fut *casematé* dans toute sa longueur.

En même temps, le prudent gouverneur détacha le capitaine La Chapelle avec sa compagnie pour aller se saisir du pont de Poissy afin de fermer ce passage à l'ennemi.

Deux mois entiers furent employés à ces travaux.

Cette belle conduite de Bellengreville lui valut en revanche les éloges du monarque qui, vainqueur à Arques, était revenu passer la Seine à Meulan, le 30 octobre au matin.

Le soir même, Henri IV couchait à Saint-Cloud; et le lendemain il installait ses troupes dans les faubourgs de la rive gauche de Paris : Le Béarnais, disait-on, passait moins d'heures au lit que le duc de Mayenne n'en passait à table.

Mayenne, cependant, accourait à marches forcées au secours de la capitale.

Henri avait pensé lui fermer le retour en donnant l'ordre de couper le pont Sainte-Maxence. C'était le seul pont de l'Oise, au-dessous de Compiègne, qui ne fût pas gardé par les royalistes. Il fut imparfaitement coupé. Mayenne le rétablit et traversa l'Oise.

Henri IV, qui avait bien pu hasarder un coup de main mais qui n'était pas en état d'entreprendre le siége de Paris, dût s'éloigner dans la direction d'Étampes.

De là il se retira sur les bords de la Loire.

Pour Mayenne, il s'agissait de relever sa réputation militaire, fortement compromise à Arques. A la tête d'une dizaine de mille hommes, il entreprit de délivrer les environs de Paris des garnisons royalistes. Le 20 décembre, il reçut la capitulation de Vincennes. Le 6 janvier suivant, il reprit Pontoise,

et trois jours après, sur le refus du gouverneur et des bourgeois de Meulan de lui ouvrir leurs portes, il mettait le siége devant cette ville.

La garnison se composait de 80 cavaliers et de 600 hommes de pied.

Mayenne, trompé par les rapports de quelques habitants du pays qui étaient allés joindre son armée à Pontoise, espérait en huit ou dix jours se rendre maître du Fort de Meulan : il fit investir la ville du côté du Vexin et le lendemain il accourut en personne pour diriger les opérations du siége.

Trois batteries commencèrent à foudroyer la ville.

La première, composée de cinq pièces d'artillerie légère, dirigea ses feux contre la *Tour du Jour* à la porte de Beauvais; la seconde, établie sur les hauteurs, battait avec quatre pièces et deux couleuvrines les deux tours de la porte de Pontoise; et la troisième, placée auprès du *grand cimetière* de Saint-Nicolas, attaqua le mur d'enceinte entre la *Tour Falaise* et la tour carrée appelée la *Tour du Loup*, dans le quartier confié à la garde du capitaine La Fontaine.

Après neuf heures d'un feu continu, cette dernière batterie, composée de trois pièces de fort calibre et de trois couleuvrines ouvrit une brêche de trente pas de longueur : la nuit qui survint empêcha cependant l'ennemi de donner l'assaut.

Les assiégés s'empressèrent de réparer le désordre que l'artillerie leur avait causé.

Une autre brêche considérable existait à la porte de Beauvais; la tour du Jour était fort ébranlée : de ce côté encore le péril était imminent.

Une sortie du capitaine La Fontaine dégagea la ville : avec 30 soldats, tombant à l'improviste sur les retranchements ennemis, il mit en fuite les gardes, s'empara de deux pièces de canon et revint chargé de tous les accessoires alors en usage pour le service de la batterie.

Deux jours après, une nouvelle sortie de 30 cuirassiers, appuyés de 80 arquebusiers, mit un instant au pouvoir des assiégés toute l'artillerie du grand cimetière Saint-Nicolas. Mais la porte de Pontoise, vivement pressée avait été mûrée, et, pendant le détour nécessité par cette circonstance pour gagner une autre entrée, les troupes de Mayenne purent reprendre l'offensive.

L'attaque recommença furieuse, incessante....

Bientôt, le gouverneur et ses capitaines, reconnaissant l'impossibilité de conserver plus longtemps la ville que plusieurs brêches ouvraient à l'ennemi, prirent le parti de l'abandonner afin de concentrer toute la force de résistance dans l'île Saint-Nicaise.

Les assiégeants d'ailleurs disposaient leurs colonnes d'assaut.

Afin de couvrir la retraite des défenseurs de la ville, M. de Bellengreville, feignant de vouloir repousser l'assaut, fit, à la vue de l'ennemi, passer par le Petit-Pont quelques troupes qui coururent aux points menacés. Cette diversion jeta quelque hésitation parmi les assaillants. Les assiégés s'empressèrent alors de barricader les brèches et de faire passer dans le Fort tous les habitants qui se trouvaient en état de porter les armes.

Il ne resta dans la ville que les femmes, les vieillards et les enfants; puis la retraite s'effectua en bon ordre.

Alors, sans trouver de résistance, les Ligueurs entrèrent par la brèche et se répandirent aussitôt dans les rues. La plupart des habitants s'étaient réfugiés dans l'église Saint-Nicolas : tous furent mis à rançon; le curé lui-même dût se soumettre à payer une lourde contribution.

Et pour punir les habitants d'avoir porté les armes contre lui, le duc de Mayenne abandonna la ville à la discrétion du soldat!...

III

Le premier acte de la sanglante tragédie était terminé : le second allait commencer.



Mais d'abord jetons un coup d'œil sur le théâtre de la lutte.

La tête du Grand-Pont était fermée par un pavillon avec pont-levis, herse volante et coulisses. Elle était, en outre, protégée par la forteresse de la Sangle, Celle-ci était, elle-même, défendue par deux grands éperons en terre dont les feux croisés étaient flanqués par le fort de l'île Saint-Nicaise. Un fossé alimenté par les eaux de la Seine enceignait le tout.

L'étroite chaussée des Mureaux servait cette tête de pont.

Après avoir triomphé de ces premiers obstacles, l'ennemi rencontrait, à l'entrée du Fort, un autre pavillon, fermé de portes et de coulisses, précédé lui-même d'un pont-levis.

Le fort était défendu par une muraille en briques et en pierres de taille d'une grande épaisseur. Quatre tours, dont les parapets étaient pourvus d'embrasures et de visières, flanquaient cette enceinte. A la pointe et aux deux angles de cette fortification, s'élevaient, de la hauteur d'une pique au-dessus du parapet des tours, trois plateformes sur lesquelles étaient placées en batterie les pièces d'artillerie destinées à protéger les ouvrages avancés, tandis que les fauconneaux disposés autour des remparts en défendaient l'approche par leurs feux croisés.

Les extrémités du Petit-Pont étaient gardées par

deux pavillons semblables à ceux du Grand-Pont. Son entrée du côté de la ville était fermée, en outre, par un boulevard de forme semi-circulaire qui était défendu par un large fossé et par deux corps-de-garde avec pont-levis fermés de herses et de grilles.

Ce boulevard, bâti en pierres de taille et terrassé en gazon, était bordé de fascines et contreminé à l'intérieur par des éventails et des soupiraux. Ses ponts mobiles étaient placés à droite et à gauche près des bords de la Seine, afin que si l'ennemi tentait de s'en emparer il fût obligé de prêter le flanc aux feux du Fort.

Ce fut contre ce boulevard que se dirigèrent pourtant les premiers efforts de Mayenne, lorsqu'il se vit maître de la ville.

Un retranchement, construit avec des tonneaux pleins de terre, fut élevé auprès de l'église Notre-Dame et, de ce poste armé de couleuvrines et de fauconneaux, les assiégeants, à couvert, ouvrirent un violent feu de mousqueterie contre les défenseurs du Boulevard. En même temps, douze pièces d'artillerie et deux couleuvrines placées en batterie à la porte de Paris, sur le port et près de la porte de Pontoise, battaient en ruine les maisons du Fort et les fortifications de l'île Saint-Nicaise.

Six semaines se passèrent en cet état.

Henri IV, reconnu par l'Anjou, par le Maine et par

une partie de la Bretagne, était au fond de la Normandie occupé à soumettre quelques places-fortes qui tenaient le parti de la Ligue.

Chaque matin, les assiégés interrogeaient anxieusement l'horizon ; mais l'horizon restait morne.

Résolus néanmoins de tenir jusqu'au bout ils songèrent à ménager leurs provisions : une ration de pain et de vin fut départie à chacun, et six membres choisis parmi les bourgeois furent nommés pour présider à la distribution.

Cette sage mesure, en prolongeant la résistance, évita les horreurs de la famine.

Car le duc de Mayenne, ennuyé de la longueur du siége et désespérant de prendre le Fort du côté de la ville, venait de faire passer une partie de son armée sur la rive gauche de la Seine, et tout arrivage de vivres ou de munitions était interdit aux assiégés.

L'hiver était rude. Un matin, les sentinelles s'aperçurent que la rivière était entièrement gelée.

Cette circonstance, favorisant les approches de l'ennemi, le gouverneur commanda de rompre la glace à coups de hache, et d'élever un retranchement entre l'extrémité de l'île Saint-Nicaise et la tour qui couvrait la pointe du Fort : cinquante Suisses, que le roi avait jetés dans la place avant son départ, se chargèrent de cet ordre périlleux.

A peine tranquilles de ce côté, les assiégés durent

faire face à un nouveau danger : pendant la nuit suivante, un grand pan de muraille, miné par l'artillerie ennemie, s'écroula en ouvrant une brèche de quarante pas de largeur.

M. de Bellengreville triompha encore de cette épreuve : avant le jour la brèche était réparée.

Quelque pressés qu'ils fussent, tous ces héroïques défenseurs de la royauté ne désespèraient nullement de leur cause. Un instant, cependant, on pût craindre que le fruit de toute cette constance se trouvât entièrement anéanti : le dégel était survenu et le duc de Nemours arrivait au secours de Mayenne, avec des troupes fraîches et des bateaux propres à tenter un débarquement.

Mais les chefs de la Ligue avaient compté sans le dévouement des Meulanais.

IV

Par une nuit obscure, malgré la rapidité de l'eau grossie par la fonte des neiges, malgré les glaçons dont la rivière était couverte, deux soldats de la garnison s'approchèrent à la nage des bateaux ennemis en coupèrent les amarres, et, munis de tarières, coulèrent à fond ceux qu'ils ne purent emmener : toutes les embarcations légères abandonnées au courant

vinrent se ranger sous la protection des canons du Fort, abritées par les arches du Grand-Pont.

Ce coup de main si hardi devait avoir un double résultat pour les assiégés.

Déjà M. de Bellengreville, à la tête de 30 cuirassiers soutenus de 80 arquebusiers, avait pu repousser le régiment du colonel de Jaulge qui commençait à se fortifier dans le village des Mureaux ; mais des renforts survenus aux Ligueurs avaient obligé le gouverneur à la retraite : il était rentré dans le Fort, ramenant plusieurs prisonniers.

Les efforts des assiégeants se concentrèrent alors sur la forteresse de la Sangle qui les devait rendre maîtres de la tête du Grand-Pont. Bientôt même, le régiment de Tremblecourt put établir un retranchement entre les premières barrières de cette forteresse et le village occupé par le reste de l'armée. Une nouvelle sortie des assiégés détruisit ce retranchement et contraignit ses défenseurs, après avoir perdu bon nombre des leurs, de se retirer dans une petite chapelle dépendant de l'hôtel de Beauséjour aux Mureaux. Les bourgeois de Meulan rentrèrent chargés de mousquets, de piques et de hallebardes.

Mais on n'avait aucune nouvelle du roi, et la poudre allait manquer !...

Les bateaux enlevés au duc de Nemours furent alors d'un grand secours. Ayant reçu l'avis que

Mayenne avait laissé une partie de ses munitions dans la basse-cour du château de Fresnes (1), M. de Bellengreville détacha quelques soldats sous les ordres d'un maréchal-des-logis, avec mission de remonter la Seine en bateau et de surprendre le château à la faveur de la nuit.

Aux premières lueurs du jour, les embarcations reparurent rasant silencieusement les flots. Elles étaient chargées de poudre et de mèches. Mais trente soldats de la Ligue gisaient la tête fracassée dans la basse-cour du château de Fresnes.

L'espérance réchauffa de nouveau le cœur des assiégés et le lutte recommença avec un égal acharnement.

Laissons parler le *Journal du Siége* : (2)

« Le lendemain (11 février 1590), les ennemis dressèrent sur les voûtes de l'église des Mureaux une batterie composée de 4 pièces de fort calibre et de 2 couleuvrines dont ils battirent la porte de la Sangle. Un pan de mur s'écroula ; mais la garnison, les bourgeois, les femmes mêmes et les enfants se portèrent à la brêche qui fut barricadée avec des pièces de bois entrelacées d'osiers et calfeutrée avec des paniers pleins de terre. Une guérite, qui était sur le

(1) Aujourd'hui Ecquevilly.

(2) Ce journal mérite d'autant plus de foi qu'il est écrit avec simplicité et par un acteur même de ce beau fait d'armes.

rempart et dans laquelle étaient postés quatre Suisses, fut précipitée dans les fossés sans que les Suisses reçussent aucun mal.

» Les ennemis continuèrent à tirer contre la brêche. Ce matin-là, il nous fut tué les habitants nommés Patin, Bouillard, Brossot, Thuillier, La Barre et Guinard.

» Sur les deux heures de l'après-midi, les ennemis se préparèrent à donner l'assaut. Alors le seigneur de Bellengreville commanda que, nous tous habitants, en casaques de guerre, nous nous missions sous les armes pour repousser les assaillants. De fait les ennemis s'avancèrent et vinrent jusque sur le bord des fossés qui étaient pleins d'eau et dans lesquels le gouverneur avait fait jeter une grande quande cerceaux liés ensemble.

» Alors plus de 500 soldats du duc de Mayenne se jetèrent dans les fossés et montèrent à l'assaut par la brêche.

» Ensuite, tous armés de mousquets, de piques et de hallebardes avec nos gens de guerre tant gentilshommes et capitaines que soldats, encouragés par le seigneur de Bellengreville, nous commençâmes à nous battre et défendre vaillamment. Les ennemis furent repoussés si bien et avec tant de courage qu'ils furent jetés de la brêche dans les fossés et furent contraints de fuir. Nos soldats de la garnison

qui étaient sur la contrescarpe ne la quittèrent point pour nous secourir dans la crainte d'un assaut de ce côté.

» Un de nos habitants, nommé Lequan, voyant que les ennemis se retiraient par le commandement d'un officier à cheval qui vint pour en donner l'ordre, se jeta au bas de la contrescarpe avec son mousquet et fut tuer ce commandant qui était un des principaux officiers du duc de Mayenne; après quoi il prit son pourpoint galonné et son bas de chausses rouge, puis monta sur son cheval et rentra ainsi dans la barrière de la Sangle.

» Les ennemis furent épouvantés de la hardiesse de Lequan.

» Nous fut tué ou blessé, ce jour-là, bien 20 habitants et autant au moins de gens de guerre. Il y eut plus de 200 ennemis tués ou blessés et nous fîmes plus de 50 prisonniers qui étaient tombés dans les fossés pleins d'eau et qui se trouvèrent arrêtés par les cerceaux que le gouverneur y avait fait jeter. »

Le lendemain, les Ligueurs tentèrent un nouvel assaut par la chaussée des Mureaux. Mais les quelques pièces de campagne placées en batterie à la porte de la Sangle les obligèrent d'abandonner la chaussée et les rejetèrent en désordre dans leurs retranchements.

Dans la soirée, le duc de Mayenne fit demander au

gouverneur la permission de faire retirer ses morts de la brèche : Une énorme tranchée, pratiquée dans le cimetière des Mureaux, fut le tombeau des soldats de la Ligue, tandis que les défenseurs du Fort de Meulan recevaient une glorieuse sépulture dans la nef de l'église Saint-Nicaise.

V

Cependant les assiégés étaient toujours sans nouvelles sur le compte du roi. Un messager, qui apportait à Bellengreville l'assurance d'être secouru sous quelques jours, était tombé, près de Nonancourt, au milieu d'un parti de Ligueurs. Ceux-ci l'avaient amené au duc de Mayenne et le duc l'avait fait pendre à un arbre.

Quelle ne fut donc pas la joie qui se répandit dans la place, lorsqu'un matin on s'aperçut que l'ennemi avait levé son camp pendant la nuit et que la plaine des Mureaux était libre !...

Laissant seulement un corps de 500 hommes dans la plaine de Verneuil, pour couvrir sa retraite, le duc de Mayenne avait fait repasser la Seine à ses troupes. Le lendemain, les Ligueurs avaient repris dans la ville leurs premières positions. Mais un long cri d'allégresse s'échappait en même temps du cœur de tous les assiégés...

L'armée royale, débouchant par la vallée de la Mauldre, était en vue de Meulan.

Le roi fit son entrée dans le Fort accompagné du comte de Saint-Paul, du maréchal Biron, du comte de Soissons et de Maximilien de Béthune.

« D'abord qu'il fut rentré, dit le *Journal du Siége*, il nous fit beaucoup de courtoisies et nous dit que pour le temps à venir, s'il plaisait à Dieu, il récompenserait les bons offices des habitants qui lui furent témoignés par le seigneur de Bellengreville. Les habitants, qui étaient au nombre de 400 bien armés, dirent au roi qu'ils ne quitteraient point les armes à moins que le duc ne fût en fuite de devant la ville; de quoi le roi parut fort content.

» Le roi coucha en son palais où logeait le seigneur de Bellengreville : les Suisses et nous, gardions les portes du château. Le roi fit mettre les prisonniers dans les caves des prisons où 30 de nos gens faisaient la garde. L'un des prisonniers dit à la sentinelle que le duc avait juré de prendre le roi dans son Fort; de quoi, je fus incontinent avertir le monarque et le seigneur de Bellengreville. Le roi s'en prit à rire et me commanda seulement de bien garder.

» Le lendemain, le duc fit mettre en batterie trois pièces de canon près la porte du Boulevard, cinq autres dans la terre de Thun, un gros canon et deux couleuvrines à la porte de Pontoise.

» Une énorme brèche se produisit à la porte du Petit-Pont.

» Soit trahison, soit couardise, le capitaine qui défendait ce poste l'abandonna sans mettre le feu à la mine de la tour qui eût enseveli sous ses débris les soldats qui s'en étaient emparés. Il se réfugia dans le Fort avec ses soldats sans jeter dans la rivière les soliveaux qui servaient de pont pour passer d'une arche à l'autre. Les ennemis profitèrent donc de ce passage et s'avancèrent jusqu'à la moitié du Petit-Pont. Là, ils furent arrêtés par les barricades gardées par de vaillants soldats.

» La fuite et le manque de courage de ce capitaine causèrent un grand désordre et faillirent amener la prise du Fort. Aussi le roi voulait-il faire pendre ce capitaine comme un traître. Il se contenta de le chasser honteusement.

» Les deux couleuvrines et le gros canon de la porte de Pontoise nous démontèrent deux pièces d'artillerie qui défendaient la pointe de la Bastille. Le valet du seigneur de Bellengreville fut tué d'un boulet à côté de son maître. Les ennemis voulurent forcer la barrière du Petit-Pont. Il fallut soutenir l'assaut et nous perdîmes beaucoup de monde. Le roi allait, de quartier en quartier, encourager les soldats et les rassurer sur les suites de la trahison dont ils avaient failli devenir les victimes.

» Le roi monta ensuite à la petite tour de l'église Saint-Nicaise pour observer les ennemis qui tiraient sans relâche.

» Comme il descendait de son poste d'observation, un boulet de gros calibre coupa le noyau de l'escalier qui éboula presque tout l'un sur l'autre. Le roi fut en grand danger et ne put descendre qu'au moyen d'une corde passée entre ses jambes (1). Il exprima alors le regret de n'avoir pas fait pendre le traître qu'il avait chassé la veille de son armée, disant que cet homme l'avait reconnu et avait avisé aux ennemis qu'il allait tous les jours à la tour.

» Ce fut là toute la frayeur qu'il montra. »

La tranquillité du monarque ramena la confiance parmi les assiégés.

Les Ligueurs, contraints de s'arrêter au milieu du Petit-Pont, s'y étaient mis à couvert au moyen d'un retranchement élevé à la hâte. Cette situation ne laissait pas que d'être fort inquiétante pour les défenseurs du Fort.

Cependant quelques bourgeois de Meulan s'avisè-

(1) On remarquait jadis sur la tour de l'église Saint-Nicaise une brèche laissée à dessein sans réparations. C'était celle qui rappelait cet événement. Voici comment le fait est rendu dans les Mémoires de Sully :

« Le roi, voulant observer l'armée ennemie, monta avec quelques-uns » de nous dans le clocher. Les assiégeants ayant pointé une batterie » contre ce clocher, ils en ruinèrent si bien le degré que lui et nous » fûmes obligés d'en descendre à l'aide d'une corde et d'un bâton passé » dans nos jambes. » (Édit. de 1745, t. I. p. 159).

rent de monter sur les voûtes de l'église Saint-Nicaise, et, de cette position qui dominait les barricades ennemies, une compagnie de 60 arquebusiers commença d'ouvrir contre les assiégeants un feu d'autant plus meurtrier que l'endroit d'où partait la mort demeurait ignoré.

Au bout de cinq jours, Mayenne donna l'ordre d'abandonner ce retranchement qui serait devenu le tombeau de toute son armée : alors les assiégés reprirent possession du Petit-Pont.

Une diversion inattendue suivit de près cette retraite.

VI

Pendant que leurs armées étaient en présence sur les deux rives de la Seine, Henri IV et Mayenne furent avertis que le vieux château de Rouen venait d'être surpris par les partisans royalistes.

Cette nouvelle détermina Mayenne à abandonner le siége de Meulan pour se porter au secours de ceux qui lui restaient fidèles dans la capitale normande. Le 25 février, il donna l'ordre de lever le camp et de couler bas tous les bateaux qu'il avait fait préparer à nouveau pour assaillir la forteresse assiégée. Le lendemain, le reste de l'armée de la Ligue mit le feu à ses retranchements et prit la route de Normandie.

Henri IV était déjà parti.

Les deux chefs, qui, dans un but différent, se dirigeaient à marche forcée vers la même ville, se trouvèrent arrêtés à moitié chemin par la nouvelle de la reprise du château : les bourgeois de Rouen en avaient délogé la poignée de royalistes qui l'occupait. Henri IV se tourna vers Dreux; Mayenne, laissant ses troupes sur la Seine partit en toute hâte pour Bruxelles afin de solliciter quelques secours du duc de Parme.

Une division ennemie, qui reparut le 2 mars aux portes de Meulan, trouva la ville sur la défensive.

Le lendemain, des renforts leur étant arrivés, les Ligueurs purent reprendre leurs anciennes positions. Pour occuper les assiégés, ils placèrent quelques troupes à la porte de l'église Notre-Dame et dans les maisons voisines; mais tous leurs efforts se concentrèrent sur la tour qui couvrait la pointe de l'île Saint-Nicaise.

Le roi, informé de ce retour offensif, se porta rapidement au secours de Meulan à la tête d'une compagnie de chevau-légers, commandés par le sire de Givry.

Le temps pressait d'ailleurs : un corps de 1500 lanciers s'avançait à grandes journées pour renforcer l'armée de Mayenne.

Henri IV voulut frapper un grand coup.

Pendant que sa cavalerie devait menacer la gauche de Mayenne en se portant sur Poissy, la garnison et les bourgeois de Meulan reçurent l'ordre de se tenir prêts pour une sortie générale. « De fait, dit le *Journal du Siége*, tout étant préparé, on ouvrit de grand matin (6 mars 1590) les portes du Fort; on abattit les ponts de bois et nous sortîmes au nombre de 600 combattants, tant soldats que bourgeois, bien armés de mousquets, de piques et de hallebardes. Les ennemis étaient bien au nombre de plus de 3000; mais la plupart dispersés dans leurs quartiers,

» On détruisit d'abord leurs barricades; on força leurs corps de garde, et là, on se battit si vaillamment que les ennemis furent contraints d'abandonner la ville où, dans leur précipitation, ils laissèrent une partie de leur monde. Six canons et quantité d'autres armes tombèrent au pouvoir du roi avec beaucoup de munitions. Le duc perdit ce jour-là plus de 300 hommes: 200 restèrent sur la place et l'on fit une centaine de prisonniers. De notre côté nous perdîmes 50 soldats et habitants et nous eûmes beaucoup de blessés.

» Cela s'étant ainsi passé, le roi permit aux soldats et aux seigneurs de la garnison de se mettre à la poursuite des gens de guerre du duc qui se retirèrent dans le Vexin. »

» Les seigneurs de La Barre et de Liancourt les

poursuivirent jusqu'au rû de Guiry et leur tuèrent plus de 50 soldats. L'avantage eût été plus grand encore, mais un fuyard, s'étant retourné, cassa, d'un coup de mousquet, la cuisse du capitaine de La Barre qui fut transporté par ses soldats au village de Théméricourt, chez M. de Hazeville, où il mourut quelques jours après des suites de sa blessure. »

Cette issue malheureuse de la poursuite du capitaine La Barre vint apporter quelque tristesse au milieu de la joie qui accueillit le départ de Mayenne. Le roi fut surtout péniblement affecté de la perte de cet officier de mérite.

Rappelé par son armée campée sous les murs de Dreux, Henri IV ne voulut pas quitter la ville de Meulan sans laisser à ses héroïques défenseurs un souvenir de sa gratitude. « Ayant fait assembler les » habitants, il leur promit *en attendant mieux* de sa » part qu'à l'avenir, eux et leurs successeurs seraient » perpétuellement exempts des tailles, subsides, em» prunts, entrées de ville, guet, et vingtième des » vins de leur crû (1). » Puis il réorganisa la compagnie d'arquebusiers, composée des 50 principaux bourgeois de la ville, en nommant lui-même les officiers qui devaient la commander (2).

(1) *Journal du siége de Meulan*, par Jérôme de Gamaches.

(2) La compagnie d'arquebusiers se composait d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un sous-lieutenant, d'un enseigne, d'un major, d'un guidon et de 50 *chevaliers royaux de l'arquebuse*. Cette dénomination était

Enfin, comme dernière expression de sa reconnaissance, le monarque voulut que la ville de Meulan prît désormais cette devise pour ses armes : MEULLENT LA VILLE LA PLUS FIDÈLE A SON ROI ET AU ROYAUME.

Cette récompense était bien méritée.

VII

L'occasion se présenta bientôt pour la vaillante cité de s'acquitter envers le monarque.

De retour aux bords de la Seine quelques jours après la défaite de ses troupes, Mayenne passa la rivière à Mantes et marcha au secours de Dreux : Henri IV, averti de son arrivée, vint coucher à Nonancourt et, le lendemain, il déploya son armée dans la plaine de Saint-André.

La bataille d'Ivry fut une nouvelle victoire pour les royalistes.

Mayenne, qui avait, à l'avance, annoncé à ses partisans la défaite du Béarnais, reparut en fugitif aux

celle que prenaient les membres de ces compagnies. L'uniforme était : habit rouge avec parements, revers et collet jaune tigré, veste et culotte de drap jaune, guêtres de drap noir, boutons de métal blanc, chapeau bordé en argent et cocarde blanche. Ses grades se distinguaient par les épaulettes. La compagnie était dénommée : *les hiboux*. Le lieu de la réunion était un vaste enclos planté de deux rangées de grands arbres ; à l'entrée se trouvait une belle maison où se tenaient les assemblées et se donnaient les banquets. Cet endroit est appelé encore aujourd'hui : *le Quai de l'arquebuse*.



portes de Mantes le soir de la bataille. Il ne fit que traverser la ville qui, trois jours après, se rendit au roi (18 mars 1590). Mais un complot se trama dans l'ombre : Mayenne, qui revenait secrètement par les bords de la Seine, devait s'emparer de Mantes par escalade, secondé par les nombreux partisans qu'il comptait dans ses murs. Ce complot fut découvert.

Le duc, averti par un espion, changea brusquement sa route et se retira en toute hâte par la vallée de la Mauldre, laissant ses équipages au château d'Aubergenville sous la garde de 60 hommes de troupes étrangères.

M. de Bellengreville convoqua sur le champ la compagnie d'arquebusiers de Meulan et, secondé de cette courageuse milice qu'il joignit à la garnison, il s'empara de tout le matériel de Mayenne : Il y avait plusieurs charrettes de mousquets, de piques, de hallebardes ; d'autres étaient pleines de poudre ; quelques-unes portaient des échelles de siége. Tout ce butin fut conduit au roi qui se reposait à Mantes de ses glorieuses fatigues.

Le drapeau portant la devise du monarque avait reçu le baptême du feu : *Regi et regno fidelissima !..*

Cette devise, dont Meulan s'enorgueillit à juste titre, est à peu près la seule chose que cette ville ait pu conserver des récompenses qui lui avaient été accordées. Un simple écrit de la main du roi était

la seule garantie de ses promesses. Les lettres de confirmation ne furent jamais expédiées.

Dieu nous garde cependant de laisser planer ici un doute sur la sincérité du plus populaire des rois.

L'ingratitude ne fut point le péché de Henri IV; mais les nombreuses vississitudes, qu'il eut à traverser pour parvenir au trône, l'empêchèrent sans doute de régulariser son acte de libéralité; et, si plus tard, Meulan se vit contester ses franchises, il faut, croyons-nous, chercher la cause de ce malentendu plutôt dans la négligence de ses administrateurs que dans l'oubli de son souverain.

Si la mémoire du grand Henri, d'ailleurs, pouvait être jamais tachée d'une accusation d'ingratitude, le fait suivant, qui se rattache encore à l'histoire de Meulan, suffirait seul à la laver de cette injure.

C'était vers la fin de 1592.

Après deux années d'héroïques efforts, Henri IV se trouvait presqu'au même point que le lendemain de la bataille d'Ivry : La Ligue avait beaucoup souffert, mais elle était encore menaçante ; le roi n'avait guère conquis qu'une gloire stérile; l'esprit de révolte commençait à s'emparer de ses troupes et le surintendant, François d'O, faisait de son mieux pour que le monarque manquât d'argent..

Dans cette extrémité, Henri IV s'adressa à M. de Vion, lieutenant du bailliage de Meulan, qui fit part

de la détresse du souverain aux frères Leclerc, riches tanneurs et marchands de bestiaux de cette ville.

Nicolas et Simon Leclerc, avec le plus louable empressement, mirent à la disposition du monarque une somme de 20,000 écus, sans vouloir accepter la reconnaissance que celui-ci leur offrait. — *Parbleu, sire*, disait l'aîné des deux frères, en faisant dans son rude langage allusion à la qualité de l'emprunteur, *que ferons-nous de ce billet, si vous ne créez un huissier spécial pour nous le faire payer ?*

Et de sa main calleuse il repoussait le papier que lui tendait le roi.

— *Sire*, reprit Nicolas, plus courtisan, *votre parole vaut mieux que tous les écrits du monde.*

Le Béarnais était ravi de cette franchise.

VIII

La famille Leclerc était d'ailleurs une vieille connaissance pour le monarque.

Quelques jours après la bataille d'Ivry, Henri IV, accompagné seulement d'un écuyer se présentait un soir aux portes de Meulan. Le roi était soucieux et son compagnon, tout en cherchant à se donner bonne contenance, dissimulait mal son inquiétude.

C'est qu'en effet la position était critique.

Les mercenaires, dont l'armée était en grande

partie composée, avaient fait le serment de ne point marcher qu'ils ne fussent payés, et le prince se voyait à la veille de perdre en un moment tout le fruit de ses victoires.

— Sire, je connais quelqu'un qui vous tirera d'affaire lui avait dit le courtisan.

Et le monarque avait voulu être du voyage.

Les deux cavaliers, partis de Mantes incognito, s'arrêtaient donc à la chute du jour devant une maison de modeste apparence, située à Meulan, dans l'une de ces petites rues qui, des bords de l'Aubette, rampaient aux flancs de la montagne Saint-Nicolas.

C'était la tannerie des frères Leclerc.

L'épouse du plus jeune était seule au logis. Elle reconnaît l'écuyer et fait aux deux voyageurs l'accueil le plus cordial. Sa première question est de demander des nouvelles du roi qui s'est battu comme un lion ; elle se réjouit ensuite des succès de la dernière bataille ; puis, remarquant l'air attristé du courtisan, elle s'informe avec intérêt de la cause de son chagrin. Celui-ci commence un affligeant tableau de la situation du vainqueur d'Ivry : Les Suisses se mutinent et demandent l'arriéré de leur solde ;... les secours que l'on attend d'Angleterre n'arrivent pas ; et, faute d'argent, la cause royale est perdue...

— N'est-ce que cela qui vous chagrine? s'écrie Mme Leclerc.

A l'instant, elle quitte ses hôtes et, bientôt, elle revient chargée d'un sac qu'elle vide en leur présence.

— Prenez cet or, dit-elle, allez souhaiter à notre bon prince tout le bonheur dont il est digne, et dites-lui bien que la fortune et la vie des Leclerc sont à lui sans réserve.

Henri IV ne put se contenir à ces dernières paroles ; son grand cœur le trahit.

— Ventre-Saint-Gris, madame, nous n'irons pas plus loin pour le lui apprendre.... lui-même vous entend.

Saisie d'étonnement et de respect, Mme Leclerc se précipite aux pieds du monarque. Elle veut répondre... l'émotion lui retire la parole ; le confident du roi est saisi d'admiration ; le roi ne peut se défendre d'une profonde émotion et ses yeux sont baignés de larmes. Il relève la dame avec bonté et lui dit de cet accent qui lui gagnait tous les cœurs : — Le Béarnais est pauvre, mais des jours meilleurs viendront, et soyez sûre, Madame, que jamais ce trait généreux ne s'effacera de sa mémoire.

La nuit était tout-à-fait venue : les deux cavaliers reprirent la route de Mantes, et, le lendemain, les Suisses étaient payés.

Henri IV, en effet, ne devait pas oublier les services de la famille Leclerc.

A peine s'est-il rendu maître de Paris qu'il mande à sa cour les riches négociants et les proclame ses sauveurs en présence de tous ses courtisans.

— Savez-vous à qui nous devons une grande partie de nos succès? leur dit-il en montrant Mme Leclerc confuse au milieu de tous ces beaux seigneurs. Eh bien! c'est à cette digne femme qui m'a ouvert sa bourse avec la plus grande générosité.

Et il raconta son voyage à Meulan.

— Je veux donc, dit le monarque en terminant, que l'on compte aux frères Leclerc, non-seulement toutes les sommes qu'ils m'ont prêtées, mais encore qu'on y ajoute de gros intérêts et que l'on y joigne des lettres de noblesse.

Avec le plus grand désintéressement, les deux frères ne voulurent accepter pour tous intérêts que leurs lettres d'anoblissement.

On ne voit point ce que devint Simon. Il y a lieu de croire qu'il continua son commerce de bestiaux et son état de tanneur. Mais Nicolas, ayant acheté le château de Lesseville, prit le nom de ce domaine et mourut secrétaire du roi. Il portait dans ses armes : *Trois croissants d'or au champ d'azur.*

Bientôt les descendants du tanneur de Meulan furent appelés aux premières charges de la magistrature et du clergé : l'un mourut doyen de la Chambre des comptes; un autre fut évêque de Constance; un

troisième conseiller aux Requêtes; un quatrième doyen du Grand-Conseil.

L'alliance des Leclerc de Lesseville était fort recherchée (1).

Nicolas de Lesseville, deuxième du nom, était secrétaire du roi, en 1610, lorsque ce prince tomba mortellement blessé sous le couteau du fanatique Ravaillac.

IX

Cette mort inopinée de Henri IV, qui porta un coup si funeste à la France, fut particulièrement sensible à la ville de Meulan.

Le culte de ses habitants pour le monarque était en raison des sacrifices qu'ils s'étaient imposés pour lui : le Béarnais était adoré de tous. Après sa mort, la ville, qui se vit contester les franchises dont elle avait joui sous son règne, demanda au conseil de régence l'expédition des lettres-patentes confirmant les priviléges accordés par le défunt-roi.

La seule garantie de la ville, on le sait, consistait en un simple écrit de la main de Henri IV.

Le conseil de régence demanda le dépôt à la chancellerie de ce titre original, afin de rappeler, dans

(1) Tallémant des Réaux, *Historiettes*.

les lettres à expédier, les glorieux états de service qui avaient motivé les largesses royales.

La ville déposa son titre; mais l'affaire traîna en longueur. En 1613, cependant, les lettres-patentes de Louis XIII furent délivrées. O désillusion!... Ces lettres, pour toute faveur, reconnaissaient à la cité de Meulan, le droit de conserver dans ses murs une compagnie de 50 arquebusiers dont les officiers et les vainqueurs du prix seraient seuls exempts des tailles et impositions.

Ainsi, suppression de toute franchise et de toute exemption, révocation de tous priviléges et silence le plus complet sur la promesse faite par le défunt-roi de faire restituer au comté de Meulan ses anciennes mouvances féodales et au bailliage de cette ville tous les domaines qui, jadis, avaient été envahis par ses voisins : Telle fut la récompense des immenses sacrifices que la courageuse cité s'était imposés, des pertes considérables qu'elle avait faites, et du sang de ses habitants si généreusement répandu.

Mais sa devise lui restait.

Cette glorieuse devise redira aux âges futurs ce que fit la ville de Meulan pour la France et pour son Roi : *Regi et Regno fidelissima!...*

CHAPITRE ONZIÈME

Invasion des Croates et des Hongrois. — Monastère des Annonciades. — Restauration de Saint-Nicaise. — Établissement des Pénitents-Blancs Réfection de l'Hôtel-Dieu. — Solennité de l'Ascension. — Prospérité de Meulan. — L'Ile-Belle. — Fêtes de l'abbé Bignon. — Décadence.

1610 à 1783

I

Une voie toute pacifique s'ouvre maintenant devant la ville de Meulan : pour un instant seulement, la guerrière cité affirme encore son importance comme position militaire.

C'est au mois d'août de l'année 1636.

La France avait déclaré la guerre à l'Autriche. Après quelques succès, l'armée française, qui avait envahi les Pays-Bas, dût se replier sur la frontière pour en défendre l'entrée à l'ennemi. Mais celui-ci était de beaucoup supérieur en nombre. Seize à dix-huit mille cavaliers et quinze mille fantassins avec trente pièces de canon entrèrent en France au commencement de juillet.

Beaucoup de petites places fortes étaient en mauvais état de défense : les bandes féroces des Croates et des Hongrois promenèrent le pillage et l'incendie dans tout le pays entre la Somme et l'Oise.

Une panique terrible s'empara de la population parisienne : quantité de personnes cherchèrent leur salut dans la fuite et prirent en toute hâte la route du pays Chartrain et de l'Orléanais. Les routes de l'intérieur furent en quelques jours couvertes de carrosses, de bêtes de somme et de chariots chargés des choses les plus précieuses.

On eût cru que les Normands du IXe siècle étaient aux portes de la capitale.

Un immense élan succéda à cette panique. En moins de dix jours, Paris fournit de quoi entretenir 12,000 fantassins et 3,000 chevaux ; les hommes affluaient comme l'argent. Le mouvement de la capitale gagna les provinces : partout s'organisèrent les enrôlements volontaires et dès le commencement de septembre la France pût opposer 40,000 hommes à l'ennemi.

Dès le 17 août, une lettre de cachet du roi, adressée au sieur de La Chesnaye, gouverneur de Meulan, avait enjoint aux populations des campagnes voisines de venir travailler aux fortifications et servir à à la garde de la ville.

Trente-huit paroisses avaient été requises à cet effet :

Chapet	Morainvilliers	Longuesse	Avernes
Fresnes	Bazemont	Théméricourt	Lainville
Bouafle	Aubergenville	Gadancourt	Sailly
Verneuil	Evecquemont	Frémainville	Brueil
Aulnay	Ménucourt	Jambville	Oinville
Maule	Boisemont	Montalet	Gaillon
Épône	Condécourt	Seraincourt	Mézy
Nézel	Tessancourt	Gargenville	Juziers
Flins	Les Mureaux	Hardricourt	Triel
Vaux			Vigny

La ville et le Fort de Meulan fournissaient en outre des ouvriers et, tous les jours, 15 bourgeois montaient la garde sur le Petit-Pont et sur les remparts. On travailla sans relâche pendant trois mois. Les voûtes de l'église Notre-Dame furent abattues parce que l'on craignait que l'ennemi ne s'en servît pour y placer des batteries et foudroyer le Fort. Le roi Louis XIII vint en personne s'assurer de la bonne exécution de ses ordres : il se retira satisfait.

Meulan se vengeait noblement de l'ingratitude du monarque.

Cependant la situation de la France, un moment si critique, se raffermissait peu à peu : l'ennemi vaincu se vit obligé de repasser la frontière.

Désormais l'antique résidence des comtes de Meulan devra chercher dans son propre sein la célébrité que lui refuse le sort des armes : c'est par son commerce,

par son industrie, par ses établissements religieux, surtout, qu'elle appellera encore l'attention.

La restauration du monastère de Saint-Nicaise, la fondation du couvent des Annonciades, la réfection de l'Hôtel-Dieu, l'établissement des Pénitents-Blancs et de diverses confréries vont, en effet, se succéder rapidement et donner à Meulan un certain lustre.

II

A la fondation du couvent des Annonciades, surtout, se rattache un grand événement.

Pendant l'invasion de 1636, une religieuse du monastère de Montdidier, sœur Charlotte Du Puy (1) (en religion de Jésus-Maria), vint à Paris dans la crainte des troubles que la guerre pouvait amener en Picardie.

Charlotte avait vingt-deux ans; elle était souple, insinuante et d'une intelligence peu commune. Un trait de courageuse fermeté entourait cette jeune tête d'une sympathique auréole. Tout enfant Charlotte avait été prise en affection par une parente de sa mère qui l'avait attachée à sa personne. Nommée abbesse d'un monastère où le libertinage était entré, la protectrice de Charlotte voulut introduire la réforme

(1) Ou simplement Dupuis.

parmi les religieuses : elle se trouva bientôt, de la part de celles-ci, en butte à une vive persécution.

Pendant une nuit fort obscure, l'abbesse, entendant quelque bruit, se leva ; la petite Charlotte, qui couchait auprès d'elle, la suivit ; et toutes deux descendirent dans le jardin.

L'abbesse et l'enfant se trouvèrent brusquement en face de trois épées.

Voleurs ou galants, trois hommes masqués avaient escaladé les murs du couvent, et, surpris en flagrant délit, ils allaient peut-être chercher l'impunité de leur faute dans le sang de la courageuse supérieure. Mais Charlotte, se jetant au-devant des meurtriers et se grandissant de toute son énergie, s'écria de la voix résolue du martyre : — Tuez-moi, mais ne lui faites aucun mal.

Les inconnus s'enfuirent terrifiés.

Le bruit de cette aventure et la réputation de sagesse, que s'était acquise Charlotte, parvinrent jusqu'aux oreilles de la reine Anne d'Autriche qui, depuis longtemps, désirait un fils et faisait dire sans cesse des messes pour obtenir la cessation de sa stérilité.

Charlotte Du Puy fut appelée à la cour et suppliée d'intercéder auprès des saints.

Elle promit de faire une neuvaine et s'acquitta consciencieusement de sa tâche pendant laquelle

elle tint constamment un crucifix entre ses bras. Enfin elle vint dire à la reine : « Madame, parce que » vous avez pleuré devant Dieu, les semaines d'afflic- » tion et les années de larmes seront abrégées. Vos » soupirs ont hâté le temps ; il est arrêté dans le ciel » que bientôt paraîtra le prince qui doit faire de vous » la plus heureuse des mères et de la France la plus » glorieuse des nations. »

Cette espèce de prophétie ne tarda pas à se réaliser : Anne d'Autriche, après vingt-deux années d'un mariage stérile, devint enceinte.

Le roi, surpris par une pluie d'orage et ne pouvant retourner à son château de Saint-Germain-en-Laye, était allé, fort à contre cœur pourtant, demander asile pour la nuit à la reine, au Louvre : de ce rapprochement fortuit entre les deux époux devait naître Louis XIV.

La France et l'Europe attendirent avec anxiété l'issue de cette grossesse.

Le désir d'obtenir du ciel un héritier fit mettre à Louis XIII son royaume sous la protection de la Vierge Marie et favorisa, en faveur de Charlotte Du Puy, le développement d'un monastère d'Annonciades dont la création fut autorisée le 18 mai 1638.

Charlotte, avec deux de ses compagnes, avait reçu l'hospitalité chez messire Mathieu Môlé, garde des Sceaux, premier président du Parlement. M. Môlé

mit ces religieuses en rapport avec le prieur du monastère de Saint-Nicaise de Meulan, dont il connaissait le projet depuis longtemps caressé de posséder un couvent pour l'éducation des jeunes filles. M. Davanne, le digne prieur, qui avait en vain demandé des Ursulines de Paris et de Pontoise, accueillit avec distinction les trois religieuses et mit tout en œuvre pour favoriser leur établissement.

Sur le coteau qui couronne le côté nord de la ville s'étendait un vaste terrain, inculte et inhabité où naguère se dressait le vieux château de Robert III : ce fut cet emplacement qui fut choisi pour élever les constructions du nouveau monastère.

Une somme de 3,000 livres, gracieux don de Mme veuve Antoine Le Camus, président au Parlement de Paris, servit au paiement de cette première acquisition (1). Par les soins du prieur de Saint-Nicaise, une nouvelle somme de 6,000 livres léguée en faveur de ce couvent par le testament de la même dame et religieusement acquittée par la fille de la donatrice, Mme la marquise de Maillebois, dame d'honneur de la reine, fut employée à ses premières constructions.

Dans leur enthousiasme, les habitants de Meulan tinrent à honneur de travailler au monastère : chacun

(1) Le contrat fut passé devant Me Doullé, notaire à Meulan, le 27 avril 1639.

apporta ou son temps, ou ses matériaux, ou son obole. L'enclos fut fermé de hautes murailles. Pierre Gars, conseiller du roi et son procureur au bailliage de Meulan, voulut agrandir le domaine des religieuses d'un jardin qui lui appartenait (1), et plusieurs seigneurs de la cour demandèrent à contribuer à cette fondation.

La reine elle-même, devenue bienfaitrice de cet établissement, voulut en être considérée comme la seule fondatrice (2).

Enfin les religieuses purent prendre possession de leur monastère.

La cérémonie d'installation eut lieu le 11 janvier

(1) Cette donation eut lieu devant Me Doullé, notaire à Meulan, le 20 avril 1641.

(2) Mme Marie Le Clerc, dame de Mézy, veuve de messire Antoine Le Camus, seigneur de Jambville, président au Parlement de Paris et Mme la marquise de Maillebois, sa fille, dame d'honneur de la reine, et mariée à messire Claude Pinard, chevalier, conseiller du roi, sire de Cramailles et baron de Valsis, avaient été reconnues comme premières fondatrices du couvent des Annonciades. Ce droit avait même été constaté par une inscription gravée sur une plaque de marbre et scellée dans l'église du monastère. Mais pour faire sa cour à la reine Anne d'Autriche qui voulait être considérée comme seule fondatrice, Charlotte du Puy, malgré les représentations bien naturelles du prieur de Saint-Nicaise, fit remplacer les armes des fondatrices primitives par celles de la reine. De graves difficultés survinrent : Le prieur forma opposition, la supérieure des Annonciades maintint sa prétention. Bref, l'affaire fut portée devant l'archevêque de Rouen qui se prononça en faveur de la reine (sentence du 23 février 1642). Pour se réhabiliter auprès de Sa Majesté, le prieur, victime de son dévouement à la vérité, dût faire plusieurs voyages à Saint-Germain-en-Laye où se tenait la cour. Il parvint enfin à se faire pardonner son zèle. En tout état de cause, il y avait ingratitude de la part de la supérieure Charlotte du Puy.

1642, au milieu d'une affluence considérable de visiteurs et avec une solennité telle, qu'un siècle après, la tradition en redisait encore les fastes : le roi avait envoyé la musique de sa chapelle et la plus grande partie des seigneurs de la cour assistaient à cette cérémonie.

Les priviléges de la maison-mère, établie à Bourges, furent reconnus au nouveau monastère que Louis XIV prit sous son patronage (1).

Sur le portail de la chapelle, commencée en 1682 et dédiée en 1727, on lisait :

D. O. M.
Ob spem, divinitus factam
Optatæ per vigenti et tres annos prolis
Votum a matre susceptum
Ludovicus magnus
Solvit.

» A Dieu tout-puissant et très-grand, pour l'espé-
» rance, venue d'en haut, d'une postérité désirée
» pendant vingt-trois ans, Louis-le-Grand a acquitté
» ce vœu formé par sa mère. »

Cette église fut démolie en 1793 ; l'établissement avait été supprimé quelques années auparavant (2).

(1) Louis XIV vint à Meulan visiter avec son frère le couvent des Annonciades et voulut que l'argent, nécessaire pour achever ce monastère, fût pris dans son épargne. D'après un compte de Mansard, les dépenses s'élevèrent à la somme de 88,412. De plus, le roi constitua sur le Trésor une rente de 5,500 livres pour l'entretien des religieuses.

(2) Du couvent des Annonciades il ne reste aujourd'hui que les deux ailes, dont chacune forme une maison particulière avec un vaste enclos.

III

Aux pieds du monastère des Annonciades, sur les flancs abruptes du coteau, était bâti le couvent des Pénitents-Blancs.

Ces religieux du tiers-ordre de Saint-François, de la province de Normandie, cherchaient depuis longtemps les moyens d'avoir quelque maison de refuge pour aller de Paris en leurs monastères de Vernon, des Andelys, de Louviers ou de Rouen : un de ces Pères, passant par Meulan pour aller prêcher l'Avent à Poissy, s'arrêta aux Annonciades et de sa conférence avec la supérieure naquit le projet d'un établissement à Meulan.

Une vive opposition, de la part des habitants, qui redoutaient les obsessions de cet ordre mendiant et préféraient des religieux rentés, fit différer la mise à exécution de ce projet.

Les Pénitents ne vivaient, en effet, que de quêtes et d'aumônes.

Néanmoins, pourvus du consentement de l'archevêque de Rouen, les religieux obtinrent l'approbation du roi (1) et vinrent s'installer provisoirement dans la maison d'un riche bourgeois de Meulan (2). Grâce

(1) Les lettres-patentes sont du mois de janvier 1644.

(2) Jacques Bouillard, marié à Marie Canoville. Leur maison était située près du cimetière Saint-Nicolas ; elle fut, depuis, comprise dans l'enclos des Annonciades.

à la protection du prieur de Saint-Nicaise, grâce surtout aux caressantes insinuations de la supérieure des Annonciades, il fut enfin accordé aux Pénitents l'autorisation de fonder leur monastère « sous la promesse de n'être jamais à la charge de la ville, ni d'y mendier publiquement. »

Les religieux s'étaient réservé le droit d'aller faire des quêtes dans les villages voisins et d'y aider les curés dans l'exercice du culte ou dans l'assistance des malades.

Au moyen de l'acquisition de terrains incultes, que traversait une rue aboutissant sur la porte de Pontoise et qui fut concédée par la ville, le projet de fondation devint un fait acquis : Le 22 juillet 1644, le père Joseph, de Honfleur, prit possession du monastère comme premier supérieur, et fit commencer les constructions.

L'entreprise était hardie, presque insensée.

Sur les pentes rapides de la montagne, dont le sol, composé de calcaire grossier, était miné par d'anciennes carrières et d'antiques souterrains, il fallut pratiquer d'immenses travaux de terrassement et surmonter de sérieux obstacles pour asseoir les premières assises des bâtiments.

Des sommes considérables furent englouties dans cet établissement.

Les bâtiments étaient très-vastes. Le rez-de-chaus-

sée, au moyen d'arcades à jour était disposé en promenoir sur les trois côtés d'une grande cour qui s'ouvrait sur des jardins formés de cinq terrasses superposées. Chacune d'elles avait 5 mètres d'élévation, 70 mètres de longueur et 20 mètres de largeur. Une source, découverte au flanc de la colline, entretenait dans ces jardins une délicieuse fraicheur et descendait de cascade en cascade jusqu'à la rue de l'Hôtel-de-Ville, limite de cette somptueuse propriété.

L'intention de former dans cette maison un noviciat pour toute la province explique, jusqu'à un certain point, toutes ces dépenses; mais pour des religieux qui avaient fait vœu de pauvreté, il y avait ici au moins quelque superflu.

Ces religieux étaient au nombre de vingt.

Le père gardien et provincial Hyacinthe de Neufchâtel, à son retour de Rome, posa la première pierre du grand dortoir le 16 juillet 1657. Six ans plus tard, le 1er mai 1663, on disait la messe dans l'église établie provisoirement, avec sa sacristie, dans l'étage inférieur de ce grand dortoir.

Au pignon de cette église étaient gravées les armes de la fameuse Charlotte d'Étampes, plus connue sous le nom de Mme Puisieux, sœur du cardinal de Valençay, et celles du marquis de Sillery, son fils, reconnus tous deux comme principaux fondateurs.

Ce monastère fut, en 1789, converti en un dépô de subsistances; la tourmente révolutionnaire en dispersa les religieux (1).

Mais si l'utilité de cet ordre monastique était au moins contestable, il n'en était pas de même des confréries qui furent instituées vers le même temps.

Une maladie contagieuse désolait la contrée; les frères de charité des paroisses de Mézières et de Guitrancourt ne pouvaient, en se multipliant, suffire à toutes les demandes et, partout, la crainte du fléau laissait aux seuls parents du malade ou du trépassé le soin de son soulagement ou de son inhumation.

Alors, un généreux sentiment s'empara du cœur de plusieurs habitants de Meulan : la confrérie de la Charité, pour l'inhumation des trépassés, fut fondée sous le patronage de saint Roch, de sainte Julienne et de saint Sébastien.

Le maire et les échevins de la ville en furent les premiers membres (2).

(1) D'après un compte de juillet 1789 au 10 février suivant, il avait été payé aux Pénitents, privés des quêtes et des aumônes ordinaires qui les faisaient subsister, une somme de 172 livres et 4 petits sacs de farine à titre d'indemnité pour le logement qu'ils avaient dû céder à la nation. La loi sur les établissements religieux les dispersa. Néanmoins, on vit longtemps encore, dans les villes et dans les villages voisins, errer un de ces religieux, nommé le père Acadange, qui était devenu fou et vivait de la charité publique.

(2) La ville de Meulan avait obtenu, au mois de février 1637, des lettres-patentes portant érection d'un corps de ville composé d'un maire, de trois échevins, d'un procureur du roi et d'un greffier, avec union à perpétuité de l'office de maire à celui de lieutenant-général du bailliage.

A ces membres honoraires se joignait le service actif composé d'un prévôt, de deux échevins et de douze frères-servants, élus chaque année par la voie du sort : la première nomination se fit en 1642.

Cette confrérie, accompagnée de tous les incurables des environs, faisait tous les ans l'un des trois pélerinages suivants : en l'église Saint-Roch à Chantelou, paroisse de Triel ; à l'oratoire Saint-Sébastien, derrière la forêt de Saint-Germain-en-Laye ; et à la chapelle de Sainte-Julienne, dans l'église paroissiale de Saint-Germain-au-Val, près de Dourdan (1).

Si l'on veut bien considérer que cette dernière église était située à plus de 70 kilomètres de Meulan, on ne peut se défendre, envers ces fervents affiliés, d'un sentiment d'admiration qui redouble en lisant les sévères statuts de ces courageux citoyens dont la foi soutenait le dévouement (2).

(1) Le Val-Saint-Germain est situé près de Saint-Cheron, à 4 kilomètres environ de Dourdan. Cinq à six mille pélerins se rendaient, dit-on, chaque année à Sainte-Julienne, de trente lieues à la ronde. Ce pélerinage avait lieu le lendemain de la Saint-Louis.

(2) Extrait des statuts et ordonnances de la Confrérie :
« Item, les dits frères servants, prévot et chapelain seront destinés, pen-
» dant leur année, d'aller inhumer les corps des frères et sœurs, en quel-
» qu'âge et condition qu'ils soient, pourvu qu'ils en soient advertis.
» Item, ils enterreront tous indifféremment les dits frères et sœurs, étant
» mandés, de quelque maladie qu'ils soient morts, et tant pauvres que
» riches, et pour les dits pauvres porteront un drap pour l'ensépulturer,
» s'il n'y en avait point, aux dépens et frais de la dite confraternité.
» Item, allant aux dits enterrements des infectés de contagion, épidémie,
» peste, etc., ils y iront avec ferme foi et sainte résolution pour la seule
» charité et amour de Dieu sans en rien espérer, et, étant entrés, des

IV

Au prieur de Saint-Nicaise, qui avait doté la ville de deux établissements de premier ordre et d'une admirable société de secours, il appartenait de rendre à son propre monastère l'importance que celui-ci avait jadis possédée.

Depuis longtemps déja, la simplicité primitive des mœurs monacales avait presque entièrement disparu et la réforme était devenue nécessaire.

Mais la tâche était ardue.

Ce que les communautés redoutaient le plus, c'étaient l'amour de la règle et le zèle religieux de leurs chefs : aussi les moines, qui avaient l'élection de leurs prieurs, obligeaient-ils à l'avance le candidat à jurer qu'il ne gênerait en rien leurs habitudes.

La plupart du temps, d'ailleurs, ce prieur n'était qu'un prête-nom dont les religieux de la congrégation se servaient pour conserver le bénéfice en le transmettant de l'un à l'autre par résignation; mais celui sur la tête duquel le titre du bénéfice résidait n'en avait nullement la disposition. De fait celui-ci aurait

» maisons où seront les corps pestiférés, devront, étant requis, vuider et
» oster les meubles dedans le logis.

» Item, les frères servants se garderont bien de demander aucune chose
» pour les dites inhumations, sinon ce que les défunts auront laissé à la
» confrérie ou ce qu'on leur donnera pour nourriture et dépense. »

pu jouir de ses prérogatives : aucune loi canonique ne pouvait l'en empêcher. Mais, d'après une convention tacite, le religieux titulaire renonçait à exercer les droits que lui conférait l'élection, et quiconque eût agi autrement aurait été regardé comme un faux frère. Aussi ne confiait-on les bénéfices de cette nature qu'à des sujets dont on se croyait bien sûr et dont on avait grand soin : lorsque leur santé devenait chancelante on s'empressait de demander la résignation en faveur d'un autre religieux bien sain et bien constitué; car, si le titulaitre mourait sans avoir résigné, le bénéfice était impétrable et pouvait être perdu pour l'ordre.

Le religieux titulaire jouissait, du reste, de nombreuses immunités : la crainte de le mécontenter lui faisait accorder les obédiences, les résidences, les congés ou les dispenses qu'il demandait; en cas de maladie il était admirablement soigné.

En un mot, le titre du clergé régulier ne semblait plus qu'une épigramme, car partout la règle était anéantie.

Un enfant de Meulan, messire Nicolas Davanne, parvenu, en 1620, à la dignité de prieur de Saint-Nicaise, forma le projet de remédier à cet état de choses en ce qui concernait le monastère dont il avait la direction.

D'abord, il demanda et obtint des religieux du

Bec que la *conventualité* serait rétablie dans sa maison et qu'on y établirait au moins dix religieux, dont huit prêtres et deux convers. Car, depuis la seconde moitié du XVI[e] siècle, le prieuré était tombé en *commende*, et ses revenus étaient sensiblement amoindris par suite des guerres étrangères et des taxes ecclésiastiques nécessitées par les guerres de religion et, surtout, par la conversion en argent des redevances en nature, que la baisse de la valeur monétaire ne laissait plus en proportion avec leur valeur réelle (1) : de sorte qu'un prieur commendataire, deux chapelains et un clerc étaient seuls restés pour faire le service du monastère.

« L'église était en mauvais état, le logis était ruiné, la charpente avait des trous, et les lieux claustraux, ravagés par la guerre, avaient été baillés à censives et à rentes, par ordonnance du roi, pour aider à la repopulation de la ville. »

Afin de remettre le monastère en état, le prieur en demanda l'union à la congrégation réformée de Saint-Maur.

Cette union fut prononcée au mois d'octobre 1648.

(1) Trois muids de blé, un porc, la dîme des pêcheries et des péages du sel, celle des étangs de Meulan avec le droit de prendre dn poisson aux fêtes solennelles, la redevance journalière d'un cierge, ainsi que diverses petites rentes en argent, tout cela avait été converti par les officiers du roi en une rente annuelle de 48 livres 9 sols 9 deniers. Cette rente, en rapport au XIII[e] siècle avec la valeur de ces objets, ne l'était plus, à beaucoup près, au XVII[e].

On acquit quelques maisons; l'église fut restaurée et le prieuré rebâti à neuf. A l'occasion de vignes, acquises ou retirées d'engagement, on construisit un pressoir, on élargit la rue du Fort au moyen de quelques masures jetées bas; et d'un coin du cimetière on fit une avenue pour démasquer le couvent (1).

Une sage administration ramena l'abondance, et le prieuré de Saint-Nicaise retrouva son antique célébrité.

Indépendamment de sa richesse, l'influence de cet établissement était considérable: les moines de Saint-Nicaise exerçaient le patronage, comme curés primitifs, sur les églises Saint-Jacques, Saint-Nicolas, Notre-Dame et Saint-Michel, de Meulan; sur l'église Saint-Hilaire, de Thun; sur les églises de Fresnes, de Chapet, des Mureaux et de Morainvilliers; sur les églises Saint-Gervais et Saint-Jean-en-Grève, de Paris (2); ils possédaient, en outre, le droit de pour-

(1) Antérieurement à 1656, la place Saint-Nicaise, au Fort de Meulan, n'existait pas. On arrivait au monastère par une petite rue étroite et tortueuse qui prenait naissance sur la grande rue du Fort. Mais le prieur Davanne, ainsi que le constate un acte devant Me Doullé, notaire à Meulan, le 19 novembre 1656, en fit, par l'acquisition de maisons et de terrains, une avenue ou place telle qu'elle existe encore. Il en fit l'abandon à la ville sous la condition « que cette place ne serait jamais diminuée ni entravée, soit par les marchés (sauf les cas d'inondation), soit par assemblées, jeux ou autres choses analogues, soit enfin par des scènes inconvenantes comme spectacles, etc., à cause du voisinage de l'église et des cimetières de Saint-Nicaise et de Saint-Jacques. » (*Registre de Saint-Nicaise*, in-folio, p. 55, dans la collection Lévrier).

(2) Ce dernier patronage était fondé sur une charte des comtes de

voir de chapelain-administrateur l'Hôtel-Dieu du Fort de Meulan et la Maladrerie de Comtesse des Mureaux.

De plus, les vicaires royaux des chapitres de Saint-Mellon de Pontoise et les doyens du chapitre de Notre-Dame de Mantes étaient tenus d'envoyer annuellement deux députés pour célébrer la grand'-messe dans l'église patronale de Saint-Nicaise, le 13 octobre, jour de la fête de cet apôtre et « pour aider à chanter la Kyrielle » à la procession qui se faisait le jour de l'Ascension en l'honneur du saint martyr et de ses compagnons (1).

Dans cette solennité c'était l'abbé de Coulombs

Meulan de l'année 1141, confirmés par un diplôme du roi Philippe-Auguste, de 1195. Corrozet, auteur des *Antiquités de Paris* (1561) constate les droits du prieuré de Saint-Nicaise sur ces deux églises et ajoute qu'en 1212 l'église Saint-Gervais fut divisée en deux paroisses : l'une conservant ce nom et l'autre prenant celui de Saint-Jean-en-Grève. Cet acte est également rapporté par Dubreuil. Bonfons dans ses *Fastes et Antiquités de Paris* (1605) s'exprime ainsi : Ces deux cures dépendent d'ancienneté de l'abbaye du Bec et du prieuré Saint-Nicaise de Meullent. Le Pouillé de Paris, imprimé en 1648, affirme la chose. Le pape Alexandre III, par sa bulle de 1163, confirme encore ce droit. L'abbé Lebœuf, dans son *Histoire du diocèse de Paris*, ajoute que les comtes de Meulan, propriétaires du canton de Paris, nommé le Monceau-Saint-Gervais, avaient mis leurs moines de Saint-Nicaise dans la chapelle de Saint-Jean-en-Grève dont ils se servaient comme d'hospice ou de refuge. Quant aux autres patronages ils avaient été donnés au prieuré par les comtes de Meulan, les seigneurs de France et l'évêque de Chartres.

(1) Philippe-Auguste, en novembre 1199, confirma aux vicaires des chapitres de Saint-Mellon et aux doyens du chapitre de Notre-Dame de Mantes, la rente perpétuelle qui leur avait été attribuée par le comte de Meulan. Depuis la réunion du comté à la couronne, cette rente était prise sur le domaine royal.

qui, d'après la volonté du comte de Meulan Hugues Ier, officiait pontificalement ; les curés des Mureaux et de Fresnes remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre.

V

C'était, d'ailleurs, une imposante cérémonie que cette procession instituée le jour de l'Ascension de l'année 1141, par le comte Galeran II, et rétablie cinq siècles plus tard par les soins du prieur de Saint-Nicaise.

Dès la veille de l'Ascension, l'église patronale était tapissée, fleurie, enguirlandée : pendant les vêpres, les religieux descendaient la châsse du saint de la chapelle haute qui la renfermait (1), et la posaient au-devant de l'autel sur un buffet de menuiserie disposé de façon, qu'après avoir baisé la châsse, les pélerins pouvaient passer dessous et regagner leurs places par les bas-côtés de l'église.

(1) La chapelle qui renfermait ces reliques était munie d'une grille en fer et d'une porte en menuiserie sur laquelle étaient représentés avec plus de vérité que de goût différents actes de la vie de Saint-Nicaise. Le prieur gardait la clé de la première ; l'autre clé était dans les mains du maire de la ville. Cet usage avait été institué, par les comtes de Meulan pour bien faire connaître que ces reliques appartenaient aux habitants et que le prieuré n'en était que le dépositaire. On avait redoublé de surveillance depuis la tentative de vol du reliquaire en argent, contenant le chef de saint Nicaise, qui avait eu lieu en mai 1535.

Les trois châsses de saint Quirin, de saint Scunicule et de sainte Pience étaient, en même temps, déposées sur les autels des chapelles latérales. Les autres reliquaires étaient également exposés à la vénération des fidèles. Pour la nuit, des fidèles étaient, avec les moines, commis à la garde des saintes reliques.

Le lendemain, à la pointe du jour, les pélerins étaient admis à assister aux premières messes et à baiser toutes ces châsses avec attouchements de chapelets, tandis que les religieux récitaient des évangiles et appliquaient le cornet de saint Nicaise aux oreilles des personnes qui le requéraient.

A neuf heures, les trois paroisses de la ville se rendaient processionnellement à Saint-Nicaise.

Chacune d'elle apportait sur un brancard ses reliquaires portés par de jeunes garçons en aubes et couronnés de fleurs. Bientôt arrivaient les processions des villages voisins, suivies des frères de charité en corps et des révérends Pères Pénitents de Meulan.

La procession générale sortait de l'église Saint-Nicaise et, dans l'ordre suivant, faisait le tour du Fort et de la ville par les grandes rues jonchées de fleurs.

A la tête, marchaient les sonnettes et les bannières des villages voisins; puis venaient les trois bannières

de la ville, le cliqueteur bedeau et la bannière de la Charité suivie de son prévôt portant la croix, des frères servants s'avançant deux à deux, et du chapelain de la confrérie.

Les Pères Pénitents cheminaient ensuite.

Ils étaient précédés de leur grande croix et suivis de toutes les croix des paroisses voisines derrière lesquelles s'avançaient les reliquaires des trois paroisses de la ville, portés sur des brancards par des jeunes gens en aube et pieds nus.

Nombre d'enfants, vêtus de blanc et couronnés de fleurs, défilaient ensuite sur deux rangs, portant en main des rameaux de lauriers et les petits reliquaires de Saint-Nicaise.

Enfin venaient trois brancards sur lesquels étaient placés les plus grands reliquaires.

Ceux-ci étaient suivis des quatre châsses contenant les ossements de saint Nicaise et de ses compagnons ; elles étaient portées chacune par quatre jeunes gens, pieds nus, couronnés de fleurs et revêtus de riches aubes passementées avec tavayoles en écharpe.

La châsse de saint Nicaise était en argent doré (1).

(1) Les châsses de Saint-Nicaise et de ses compagnons, qui dataient de l'année 1141, avaient été remplacées le 1er juin 1639 par permission de l'évêque de Chartres. Quatre ans plus tard, le 13 mai 1643, les reliques de saint Nicaise avaient été de nouveau tranférées en une châsse d'argent doré, gracieux don de Mme la marquise de Maillebois. Cette châsse, d'une valeur de 2,400 livres, fut confisquée en 1793 au profit de

Derrière elle marchaient encore trois jeunes gens vêtus comme les précédents : celui du milieu portait le reliquaire contenant le chef de saint Nicaise; les deux autres tenaient en main de petits soleils dorés renfermant les reliques de saint Gaucher.

Les trois croix de la ville et celle de l'église Saint-Nicaise fermaient cette première partie du cortége.

Alors s'avançaient sur deux rangs les prêtres des paroisses voisines, les trois recteurs (curés) de la ville, les religieux de Saint-Nicaise en frocs, suivis de quatre des leurs portant chape ; les diacres et les sous-diacres précédaient enfin l'officiant qui tenait en ses mains l'antique croix d'argent donnée en 1240, à Notre-Dame de Meulan, par le gouverneur de la Sainte-Chapelle.

Cette croix renfermait un morceau de la vraie-croix.

L'ordre des séculiers, qui venaient ensuite, était réglé de la manière suivante :

M. le gouverneur, accompagné de ses officiers d'armes; M. le président du bailliage, lieutenant-général et maire de la ville, également assisté de ses officiers de justice; MM. les échevins de la ville; puis les bourgeois, les habitants des paroisses voisines

la nation. Mais par la courageuse intervention du maire de Meulan, les reliques du patron de la ville, cachées au pied de l'autel, furent respectées. Elles sont aujourd'hui dans l'église Saint-Nicolas, la seule église paroissiale de Meulan.

et les nombreux pélerins qu'attirait cette solennité (1).

Lorsque, dans cet ordre de marche, la procession avait fait le tour de la ville, elle rentrait à Saint-Nicaise et la châsse de l'apôtre était posée à l'entrée de l'église sur une estrade disposée de façon que chacun des assistants passait dessous pour aller reprendre sa place.

Après la communion du célébrant, tous les jeunes porteurs, agenouillés au-devant du maître-autel, recevaient le pain de l'Eucharistie (2). Puis, l'office achevé, les châsses étaient remises en leur place, avec les mêmes précautions qui avaient présidé à leur sortie; et les reliques demeuraient toute l'année dans leur armoire de pierre à moins que quelque pressante nécessité n'obligeât la ville de recourir à l'intercession de son patron.

VI

L'énorme affluence de visiteurs, qu'attirait cette solennité de l'Ascension, se traduisait pour la ville

(1) Douze, quinze, et quelquefois vingt villages se rendaient annuellement à cette procession. En 1641, l'évêque de Chartres officiant lui-même, il se trouva à Meulan vingt-quatre processions et plus de 16,000 personnes.

(2) C'était un grand honneur d'être choisi par les religieux pour porter ces châsses. L'empressement des jeunes gens était tel qu'un rôle était tenu à cet effet; chacun se faisait inscrire à l'avance afin de prendre au fur et à mesure les places laissées vacantes par le mariage des porteurs en titre.

de Meulan par un commerce considérable, au secours duquel venaient encore, dans le courant de l'année, les nombreux pélerinages à Saint-Nicaise, les deux foires annuelles et les deux marchés qui, chaque semaine, se tenaient au-devant de l'église Notre-Dame et sur la place du Fort, récemment agrandie par la démolition de la vieille citadelle devenue inutile.

Au moyen de ses ponts, Meulan était l'entrepôt des marchandises échangées entre la Beauce, le Perche, l'Orléanais, le Vendomois, la Picardie, l'Amiénois, le Vexin, le Beauvoisis et même le nord de la France (1) : Ses tanneries, ses moulins à blé et ses fabriques de bonneterie contribuaient encore largement à sa prospérité.

Un homme d'une bien grande intelligence présidait d'ailleurs aux destinées de la laborieuse cité : c'était messire François de Blois, lieutenant-général au bailliage et maire perpétuel de la ville. Les services rendus par M. de Blois sont immenses ; et son nom est de ceux qui doivent être gravés dans le cœur de tous les Meulanais.

Comme elle s'attaque à tous les hommes de mé-

(1) Par les réglements d'alors, les eaux-de-vie, dont le commerce était considérable, ne pouvaient passer en l'élection de Paris sans être assujéties à des droits très-onéreux dont elles étaient exemptes en passant par Meulan.

rite, l'envie s'attaqua cependant au zélé administrateur.

Meulan possédait alors pour gouverneur un ancien favori du cardinal de Richelieu dont le passé n'était pas exempt de souillure : Charles Demetz de La Chesnaye, cadet dans le régiment des Gardes-Françaises, était un garçon intelligent, ambitieux et intrigant. Il attira sur lui l'attention de Richelieu qui rêvait au moyen de perdre, dans l'esprit du faible Louis XIII, le grand écuyer Cinq-Mars. Aux avances du cardinal, La Chesnaye prêta l'oreille sans répugnance. Bientôt il quitta les Gardes-Françaises et fut placé auprès du roi en qualité de porte-arquebuse, puis de valet de garde-robe.

Le poste était bien choisi pour espionner le grand écuyer.

La Chesnaye fit sa cour à Cinq-Mars et s'insinua peu à peu dans sa confiance. Bientôt il acquit quelque crédit à la cour, et le cardinal, content de ses services, le fit nommer commandant du fort de Meulan, sous les ordres de M. de Saint-Simon qui en était gouverneur.

Les lettres du roi sont du 16 août 1636.

Cependant la marquise de Hautefort découvrant les manœuvres de La Chesnaye prévint Cinq-Mars. Celui-ci se jeta aux pieds du roi et lui dénonça les menées de son valet de chambre. Le roi chassa

ignominieusement La Chesnaye et lui interdit à tout jamais le séjour de la cour : l'ancien valet vint se réfugier à Meulan, dont le cardinal lui fit donner le gouvernement le 7 octobre 1643 (1).

Irrité de la froideur de M. de Blois à son égard, jaloux de l'autorité que donnait au maire l'union de la charge de lieutenant-général du bailliage, La Chesnaye résolut de faire séparer ces deux titres : à cet effet, il s'efforça de persuader aux habitants que M. de Blois les surchargeait d'impôts, de garde bourgeoise, de troupes réglées, etc., etc.

Ces manœuvres ne réussirent que trop.

Près de cent-cinquante habitants se liguèrent contre le maire et l'accusèrent dans une requête au roi, d'oppression publique, de concussion, de divertissement des deniers royaux, de monopole et d'autres crimes graves pour un magistrat.

M. de Blois, mandé à Paris pour se justifier des imputations portées contre lui, demanda simplement une enquête.

Quatre maîtres des requêtes furent alors nommés afin de procéder à une information, dont le résultat fut le maintien de M. de Blois dans sa charge de maire et de lieutenant-général du bailliage.

(1) Le roi, en maltraitant La Chesnaye, disait aux assistants : — Il n'est pas gentilhomme au moins. Il l'appela coquin et le menaça de coups de baton. (Tallemant de Réaux, *Historiettes*.)

Pour cette fois encore, La Chesnaye fut couvert de confusion.

Les dénonciateurs n'étaient pas moins confus que l'auteur de leur sottise. Cependant chez la plupart d'entre eux, le regret d'avoir offensé un galant homme l'emportait sur le dépit d'une défaite. A cette occasion, on cite cette parole de M. de Blois :

— S'ils reconnaissent leurs torts, dit l'intègre magistrat, ils verront que je sais user de la clémence comme de la justice.

Les coupables s'en furent le trouver et reçurent, après une courte admonestation, le pardon de celui qui se disait « leur père et leur juge » : à dater de ce jour, toute autorité fut acquise à M. de Blois au détriment de La Chesnaye qui se cassa la cuisse quelques mois plus tard, et mourut vers la mi-septembre 1657.

L'année suivante, par arrêt du 21 janvier 1658, M. de Blois fut confirmé dans sa charge de maire perpétuel.

Cette époque est celle de la plus grande prospérité de Meulan.

VIII

Une ère nouvelle commençait aussi pour l'Hôtel-Dieu de Meulan.

Après l'horrible catastrophe du mois d'août 1419 qui avait coûté la vie à tant d'innocentes victimes, l'hospice, longtemps abandonné, avait été transféré dans une pauvre maison de la grande rue de Meulan (1). De cette maison, à demi-ruinée elle-même, il n'était resté qu'une salle basse et un cellier : une grande chambre fut construite au-dessus de ce modeste rez-de-chaussée, et deux religieuses y consacrèrent leurs soins aux malades.

L'Hôtel-Dieu demeura près d'un siècle et demi en cet endroit.

En 1564, la reine-mère, Catherine de Médicis, comtesse-douairière de Meulan, restée malade en cette ville, voulut, qu'en mémoire de sa guérison, l'hospice fut de ses propres deniers rebâti dans son emplacement primitif.

Les embarras du royaume ne permirent de réaliser qu'une partie de ce projet. Néanmoins l'Hôtel-Dieu fut reconstruit : une grande salle, une cuisine et un oratoire composèrent l'hôpital Saint-Antoine, dont le local trop exigu obligea, lors du siége de Meulan par l'armée de la Ligue, les intendants de l'armée royale d'ajouter à ses constructions un appentis fermé qui servit fort longtemps d'ambulance aux soldats blessés.

Les chétifs revenus de l'Hôtel-Dieu n'étaient alors

(1) Lieu dit le *Chemin du roi*.

que de 340 livres (1) : quelques fondations pieuses, de 1590 à 1650, portèrent ces ressources à la somme de 1,067 livres.

A l'ombre de la paix, cet asile de la souffrance que la guerre aurait dû respecter et que la guerre avait tour à tour transporté de la ville au Fort et du Fort à la ville, réparait modestement ses pertes, quand l'édit de 1693 vint encore apporter un changement dans cette administration qui déjà avait éprouvé tant de vissicitudes.

Cet édit réunissait aux hôpitaux des villes les Léproseries et les Maladreries jadis établies en dehors de leurs murs, ainsi que tous les biens des ordres de Saint-Lazare, de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Jean de Jérusalem.

La réunion de la petite Maladrerie d'Avernes à l'Hôtel-Dieu de Meulan ajouta aux revenus de cet établissement une rente de 183 livres 6 sols dont la propriété consistait en 11 arpents de terres labourables. La Maladrerie de Comtesse aux Mureaux, avec les cent arpents de terre qui composaient sa dotation, augmenta encore le revenu de l'hospice qui se trouva, en outre, mise aux droits que possédait la Maladrerie sur la foire des Mureaux.

(1) Il en avait été de l'Hôtel-Dieu comme du prieuré Saint-Nicaise. Les nombreuses redevances en nature dont l'hospice avait été doté par les comtes de Meulan avaient été, en 1201, converties en une rente qui

Cette foire était célèbre autrefois. Des marchands de tous les pays s'y donnaient rendez-vous ; les habitants de la Beauce, du Vexin, de la Normandie, de la Picardie y venaient faire leurs provisions de vins de France. Les arrivages par la Seine et par l'Oise en faisaient un entrepôt considérable. On y trouvait beaucoup de lainages en toison et de bonneterie toute fabriquée.

Elle durait trois jours et se louait à bail.

L'Hôtel-Dieu de Meulan prit alors plus d'accroissement d'année en année, et la confiance qu'inspirait une bonne administration produisit un tel effet que, de 1720 à 1735, plus de quarante mille livres furent léguées à cet établissement.

Son revenu s'élevait en 1761, lors de la visite de l'évêque de Chartres, à 3,936 livres (1).

VIII

Pendant que florissaient à Meulan ses diverses institutions, « une petite merveille » située à ses portes contribuait encore à sa célébrité en piquant la curiosité d'un grand nombre d'étrangers.

ne se trouvait plus en rapport avec la valeur des objets échangés, à cause de la baisse de la valeur monétaire.

(1) Relevé des archives de l'Hôtel-Dieu, par M. Ratelle, économe de cet établissement.

Nous voulons parler de l'Ile-Belle célébrée par plus d'un bel esprit de l'époque (1).

Cette délicieuse fantaisie, d'un abbé frivole, avait été édifiée sur l'emplacement du prieuré de Saint-Côme : M. Jean-Paul Bignon, successivement abbé de Saint-Quentin-en-l'Ile, près Noyon, doyen de l'église collégiale de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, conseiller d'État, bibliothécaire du roi, académicien, avait été aussi abbé de Coulombs et, en cette dernière qualité, administrateur du prieuré de Saint-Côme à Meulan.

L'agréable situation de ce domaine l'avait séduit.

Encadrée d'un riant paysage et déjà plantée de grands arbres, l'ile Saint-Côme était bien faite, en effet, pour frapper l'imagination du galant abbé : là, pas d'importuns voisins, pas d'indiscrets témoins.... la rivière est large et les ombrages sont épais.

Sous forme d'échange, l'abbé Bignon traita donc de cette dépendance avec l'abbaye de Coulombs et la fit séculariser (2).

(1) Kuster a donné de l'Ile-Belle une description magnifique en prose latine. Danchet, de l'Académie française, en a fait le sujet d'une cantate sous ce titre : *l'Ile de Délos*. Moreau de Mautour l'a préconisée par une chanson. Millet, dans le IV[e] volume sur les poètes latins, en parle comme d'une merveille, etc.

(2) Les biens donnés par l'abbé Bignon en échange de l'île Saint-Côme furent unis au séminaire de Chartres sous la condition que ses successeurs à l'abbaye de Comlombs auraient le droit de nommer à leur avènement deux sujets du diocèse, choisis de préférence au Fort de Meulan, pour être élevés et entretenus gratuitement en ce séminaire jusqu'à la prêtrise.



Aussitôt après l'accomplissement de ces premières formalités, l'abbé fit commencer la construction de sa future résidence : des sommes folles furent englouties dans cette ruineuse fantaisie.

La maison se composait de trois pavillons saillants reliés entre eux par un corps de logis.

Le pavillon du milieu était couvert en dôme et les deux autres en terrasse. Le tout présentait un développement de deux cents pieds de longueur.

La façade qui regardait le grand chemin de Paris offrait au centre un grand salon hexagone qu'on nommait la *salle des muses*. A la hauteur du premier étage régnait un balcon richement orné qui donnait communication avec les deux corps de logis. Chacun d'eux avait six croisées de face ; le salon et les deux pavillons d'angle en avaient chacun trois.

L'autre façade différait de celle-ci en ce que les extrémités se prolongeaient de façon à former deux ailes qui laissaient au-devant du château une vaste cour fermée d'une grille monumentale.

Les communs étaient adossés au flanc oriental de cette princière habitation : seuls, ces communs eussent fait un délicieux château.

Mais à la louange de l'abbé Bignon, qui fut son propre architecte, nous trouvons dans le récit d'un écrivain contemporain, cette réflexion que devraient

Cette convention reçut son plein effet jusqu'à l'époque de la Révolution.

bien méditer nos modernes constructeurs : « La dé-
» coration extérieure est aussi régulière que si l'on
» n'avait pas songé à la distribution du dedans; et
» les intérieurs sont distribués d'une manière aussi
» commode que si l'on avait pas pensé à la régularité
» et à l'ornementation des faces extérieures (1). »

Chaque appartement avait sa dénomination particulière prise du sujet représenté par ses peintures à fresque. La Justice, la Tempérance, la Force, la Prudence, l'Éloquence, l'Histoire, la Fable étaient les noms d'autant de distributions intérieures. Le sacré et le profane se coudoyaient dans la décoration de cette étrange demeure : *Samsom terrassant un lion rugissant* faisait pendant au vigoureux *Hercule terrassant le lion de Némée*; *Judith coupant la tête à Holopherne* figurait vaillamment en face de *Milon de Crotone* qui emportait sur ses épaules le taureau qu'il venait de tuer d'un coup de poing.

La chapelle était richement ornée et les jardins surpassaient en magnificence tout ce que l'on avait fait jusqu'alors dans ce genre : une seule avenue de tilleuls avait 1,200 toises de longueur.

Lorsque tous les travaux furent terminés, l'abbé Bignon, pour couronner son édifice, sollicita et obtint du roi, le 4 juin 1724, des lettres-patentes qui érigèrent l'île Saint-Côme et quelques autres petites

(1) Henri Sauset. *Nouvelles littéraires*, vol. II, 1715.

propriétés environnantes « en titre de dignité, nom et qualité de fief, chastel et chatellenie » sous la dénomination *de l'Ile-Belle.*

La cour et la ville, selon le langage d'alors, sanctionnèrent le choix de cette gracieuse appellation : les visiteurs abondèrent chez l'abbé Bignon.

Le roi lui-même ne dédaignait pas de venir à l'Ile-Belle en surprendre le prodigue propriétaire. Tout le monde connaît l'aventure arrivée à Louis XV dans l'une de ces visites inattendues : — L'abbé est-il chez lui? demandait-il au batelier chargé de le passer dans l'île.

— N'est-il pas assez *monsieur* pour vous, répartit le rustre choqué de la familiarité de ce passager dont il ignorait la qualité.

Et le monarque de rire.

Que de joyeux propos, que d'amoureux entretiens entendirent les bosquets mystérieux de cette île enchantée!...

Les fêtes survécurent même à la mort de l'abbé Bignon arrivée le 14 mars 1743 : son neveu Armand Jérôme Bignon lui succéda dans sa fortune et dans sa charge de bibliothécaire du roi. Il avait épousé, le 13 août 1736, Marie-Angélique-Blanche Hüe de Vermandois qui lui donna une fille au bout de huit années de mariage stérile.

C'est à l'occasion de cette naissance, si ardemment

désirée, que le poète Pipereau, un commensal de la maison, composa le divertissement portant ce titre : l'*Ile de Délos*.

La scène se passe à l'Ile-Belle, et l'action s'ouvre par ce chant d'un ministre du temple :

Bignon, ce favori des filles de Mémoire,
Rassemblait les beaux-arts dans ses paisibles lieux.
Tout y parle encore de sa gloire,
Dans un autre lui-même il revit à nos yeux.

Délos, pour ton bonheur, il doit encore paraître
Un nouvel héritier d'un nom si glorieux;
Et l'aimable enfant qui va naître,
Brillera des vertus dont brillaient ses aïeux.

Puis un chœur de jeunes filles entonne les louanges de l'Éternel, sensible aux vœux de tous les habitants de l'île fortunée. Ceux-ci viennent, en effet, chanter la gloire de l'enfant espéré et lui souhaiter tous les talents et toutes les vertus imaginables. Mais un débat s'engage sur le sexe de l'enfant qui va naître.

Un habitant répond aux souhaits d'une mère en faveur de son sexe :

Ah ! pour nos protecteurs vos vœux sont un outrage.
Votre sexe peut-il transmettre au dernier âge
Le nom qu'ils ont toujours porté ?

Et la rusée de lancer cette répartie :

Depuis longtemps ce nom a l'avantage
D'être transmis à l'immortalité (1).

Un duo qui succède embrouille davantage la question ; on a recours à l'oracle de Délos :

En vain vous vous inquiétez :
De ce beau sang il ne peut naître
Qu'un enfant toujours digne d'être
Le souverain de ces lieux enchantés.

Satisfaits de cette prédiction peu compromettante, les habitants de Délos recommencent leurs danses et leurs chansons. La pièce se termine par un chœur :

Chantons, animons nos concerts,
Que du nom des Bignon retentissent les airs :
Il honore les arts ; il les comble de gloire.
Tout doit d'un si beau nom conserver la mémoire.

Las ! cependant, le nom de Bignon devait bientôt s'éteindre aux lieux mêmes où il brillait d'un si vif éclat.

Ne pouvant supporter plus longtemps le faste d'une aussi coûteuse propriété, l'héritier de l'abbé, par contrat passé devant Me Davoust, notaire à Paris,

(1) La famille Bignon, originaire de l'Anjou, était l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de la province. Elle comptait parmi ses membres le fameux Jérôme Bignon, avocat général au Parlement de Paris, né en 1589 et mort en 1656, bibliothécaire du roi.

le 24 septembre 1752, vendit l'Ile-Belle à M. Jean-Frédéric Phelypeaux, comte de Maurepas et de Pont-Chartrain, moyennant une rente de 60,000 livres.

Quelque vingt ans plus tard, ce domaine tomba aux mains d'un riche marchand de Paris.

Peu sensible aux beautés de ce séjour enchanteur, son nouveau propriétaire le convertit un une exploitation agricole : Aujourd'hui l'œil chercherait vainement à retrouver la trace de ces élégantes constructions, de ces jardins sans rivaux, de ces ombrages si vantés!... L'histoire seule redira à la postérité les magnificences de l'Ile-Belle.

Meulan fut très-sensible à cette perte qui coïncidait avec le commencement de sa décadence.

*
* *

C'est dans la négligence apportée à l'entretien de ses ponts qu'il faut surtout rechercher la cause de la décadence de Meulan.

Pour ne citer que les occasions les plus récentes : en 1573, pendant les guerres de religion ; en 1589, à cause du siége de Meulan par l'armée de la Ligue; en 1636, dans la crainte de l'invasion autrichienne; en 1651, par suite des guerres de la Fronde, le besoin de la défense avait nécessité le décintrement de plusieurs arches de ces ponts.

Une fois le danger passé, ces arches avaient été réparées ; mais ces diverses opérations ne laissaient pas que d'avoir fortement compromis la solidité générale.

En 1695, l'ébranlement produit par l'explosion d'un magasin à poudre établi au fort de la Sangle, acheva ce qu'avaient commencé les services rendus à la cause de l'ordre : deux arches du Grand-Pont s'écroulèrent.

Elles furent relevées de suite; mais un nouvel éboulement se produisit bientôt dans l'arche marinière.

Ce dégat fut encore réparé.

Cependant le danger allait croissant et les choses en arrivèrent au poiut que la démolition complète de trois arches du Grand-Pont fut, en 1749, jugée nécessaire par les administrateurs des ponts-et-chaussées.

Cette mesure, toute violente qu'elle fût, puisque les ingénieurs durent requérir quatre brigades de la maréchaussée pour protéger les ouvriers contre la fureur populaire, n'eût eu qu'un inconvénient passager si la réparation avait suivi le décintrement : les embarras financiers survinrent ; il fallut se contenter de quelques poutres jetées en travers des arches démolies.

Bientôt le Grand-Pont ne fut plus accessible qu'aux piétons et aux bêtes de somme.

Malgré les énergiques réclamations des habitants, malgré les démarches du lieutenant-général du bailliage, les choses restèrent en cet état jusqu'au mois de mai 1757 : alors un arrêt du conseil d'État intervint, qui accorda au sieur Aubé, de Mantes, l'autorisation de rétablir à ses frais les ponts de Meulan, moyennant la perception à son profit, pendant cinquante ans, des droits suivants :

Pour une personne à pied	6^d	Pour un cheval de bateau	1^s
Pour un cheval de selle..	9	Pour un bœuf ou une vache..................	1
Pour le cavalier........	6	Pour un cent de moutons	1^l 5
Pour un cheval de bât chargé...............	1^s	Pour un veau de pied...	6^d
Pour un cheval de bât non chargé...............	9	Pour un porc..........	6
Pour une bête asine chargée..................	9	Pour un muids de vin..	4
Pour la même non chargée	6	Pour un demi muid....	2
Pour un cheval de collier.	1 6	Pour une charrette à huit chevaux.............	12

Le droit était perçu à raison d'un sol et six deniers pour chaque cheval attelé aux chaises de poste, charrettes ou autres voitures chargées. Il n'était que d'un sol pour les mêmes voitures passant à vide.

Les droits sur le Petit-Pont étaient perçus à raison de la moitié de ceux du tableau précédent qui regardaient le Grand-Pont. Toutefois, les habitants de la ville et du Fort de Meulan pouvaient librement communiquer entre eux et n'étaient assujettis qu'au paiement des droits du Grand-Pont dont n'étaient exemptés que les officiers des ponts-et-chaussées, les

prêtres et les frères de la Charité pour l'exercice de leur ministère, les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Meulan, les officiers et les cavaliers de la maréchaussée en activité de service, les soldats et les troupes du roi.

Cette perception pouvait rapporter annuellement de 12 à 13,000 livres,

Les travaux poussés avec activité furent achevés en deux années. Mais le mal était produit : le commerce s'était déplacé ; le roulage avait pris une autre direction ; et la ville de Meulan ne put retrouver l'importance commerciale qu'elle avait su conquérir aprés avoir perdu son importance militaire.

CHAPITRE DOUZIÈME

Derniers comtes de Meulan. — Confiscation du comté. — Meulan, chef-lieu de canton. — Révolution française. — Fêtes de la République. — Choix d'une paroisse. — La patrie est en danger. — Patriotisme des Meulanais. — Le général Gency. — Attaque de Meulan par les Cosaques. — Personnages remarquables nés à Meulan.

1783 à 1867

I

Depuis la mort du duc d'Alençon, arrivée en 1584, le comté de Meulan était rentré dans le domaine de la couronne.

Pierre Séguier, chancelier de France (1), le reçut, en 1656, à titre d'engagement.

Après sa mort, Madeleine Fabry, sa veuve, en conserva la jouissance comme usufruitière. Charlotte Séguier, leur fille, veuve de Maximilien-François de Béthune, duc de Sully (2), et remariée en 1668 avec

(1) Pierre Séguier, nommé garde des sceaux en remplacement de Châteauneuf en 1633, était devenu chancelier à la mort du titulaire d'Aligre, exilé de la cour et oublié depuis 1626.

(2) Petit-fils du grand Sully.

le duc de Verneuil, posséda au même titre que ses parents les seigneuries de Mantes et de Meulan.

Guy Michel Billard de Loriere, seigneur de Vaux, et Marie-Henriette de Saint-Simon, sa femme, en étaient également engagistes quand le roi Louis XV, en échange des terres d'Ivry et de Garenne, céda la propriété entière du Vexin à son cousin Louis-François de Bourbon, prince de Condé.

Un arrêt du conseil d'État, daté du 19 août 1747, autorisa cet échange, contracté à titre héréditaire et perpétuel, devant Mes Jourdain et Bronard, notaires à Paris, le 19 septembre suivant, par les commissaires du roi et les délégués du prince de Conti.

A la mort de ce dernier, le comté de Meulan passa donc aux mains du fils aîné de la famille, Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti, qui le conserva jusqu'en 1783.

Le roi Louis XVI, par l'acquisition faite au prince de Conti le 7 octobre de cette année et enregistrée au bailliage de Meulan le 8 janvier suivant, fit rentrer le Vexin et conséquemment Meulan, non dans le domaine de la couronne, mais dans le domaine privé du roi, avec consentement d'usufruit au profit du du comte de Provence (1), frère du monarque.

La déclaration de non-réunion à la couronne était expresse.

(1) Depuis roi sous le nom de Louis XVIII.

Néanmoins le roi ne put user de la faculté de disposer du Vexin qu'il s'était réservée en dépit de la maxime domaniale : Le 21 janvier 1793, la tête du malheureux souverain roulait sanglante sur la place de la Révolution, et ses domaines étaient confisqués au profit de la Nation.

Meulan, d'après la loi du 28 août 1790, était devenu le siége d'une justice de paix dont ressortissaient les dix communes suivantes formant un canton :

Bouafle, Chapet, Ecquevilly, Évecquemont, Gaillon, Hardricourt, Meulan, Mézy, Les Mureaux, Tessancourt.

Par la loi du 8 Pluviose an IX (28 janvier 1801), sur la réduction des justices de paix, le canton de Meulan s'augmenta de dix autres communes :

Aulnay, Aubergenville, Bazemont, Flins, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Nézel, Montainville, Vaux.

Les huit premières dépendaient de l'ex-canton de Maule; Montainville était détaché du canton de Neauphle-le-Château; et Vaux faisait originairement partie du canton de Triel.

II

Il était temps que ce dédommagement fût donné à la cité expirante, car, pour elle, la révolution avait été bien sévère.

C'était alors chose navrante que de voir ces églises dévastées, ces établissements religieux envahis par une populace égarée, ces chapelles transformées en ateliers nationaux : Il semblait que la vieille capitale portât le deuil du dernier comte du Vexin.

De temps en temps, cependant, un semblant de gaieté cherchait à percer le fond de tristesse qui avait gagné les cœurs.

Alors, une jeune fille, ayant à ses côtés les bustes de Marat et de Lepelletier, montait sur un char et faisait le tour de la ville, escortée par la garde nationale et par les ouvriers de l'Arsenal (1).

C'était la *déesse de la Raison.*

Elle était vêtue d'une draperie blanche ; un manteau bleu-céleste flottait sur ses épaules ; ses cheveux épars étaient recouverts du bonnet phrygien.

Le cortége, après avoir fait le tour de l'arbre de la liberté planté sur la place du Fort, rentrait dans l'enceinte de l'Arquebuse où les bustes des deux

(1) C'était le nom donné à l'église Saint-Nicaise, convertie en atelier.

patriotes étaient respectueusement déposés dans un caveau disposé à cet effet.

Un faux enthousiasme présidait à ces fêtes républicaines, dépourvues de véritable grandeur.

C'est que de cette révolution qui devait produire de si grandes choses, Meulan ne connaissait que les horreurs. En 1792, après avoir porté la terreur et le désordre dans tous les pays qu'elle avait traversés, une horde avinée de prétendus patriotes, sortis de la capitale, était arrivée à Meulan et, secondée de quelques mauvais sujets de la ville, s'était abandonnée aux plus regrettables excès : tous les établissements religieux avaient été livrés au pillage ; les églises avaient été profanées et les ornements sacrés dispersés ou envoyés au district de Saint-Germain-en-Laye.

Bientôt des ordres arrivèrent de Paris à l'effet d'utiliser les édifices publics devenus sans emploi par le décret de l'Assemblée nationale relatif à la nouvelle circonscription des paroisses.

Des ouvriers charrons, des forgerons et des maréchaux, sous la direction d'un inspecteur envoyé de Paris, prirent possession de l'église Saint-Nicaise et la convertirent en atelier de construction pour des affûts de canon d'un nouveau modèle (1). L'église

(1) Le chariot qui servit à transporter les chevaux de Marly sur la place de la Révolution (aujourd'hui place de la Concorde) à Paris, sortait des ateliers de l'église Saint-Nicaise de Meulan. On peut voir aujourd'hui ce chariot déposé au Conservatoire des arts et métiers.

Notre-Dame devint un arsenal, le couvent des Pénitents une caserne et un dépôt de subsistances militaires ; la chapelle Saint-Michel fut affectée à l'usage d'un grenier à sel ; et l'église Saint-Jacques, qui menaçait ruine, fut néanmoins transformée en un magasin à fourrages.

L'église Saint-Nicolas, elle-même, reconnue comme seule église paroissiale ne tarda pas à perdre ce titre : un décret de l'Assemblée nationale en fit, comme de toutes les églises de France, un *temple de la raison.* Cette déclaration fut inscrite au-dessus de sa principale porte d'entrée : — LE PEUPLE FRANÇAIS RECONNAIT L'ÊTRE SUPRÊME ET L'IMMORTALITÉ DE L'AME.

La déesse de la Liberté prit, sur le maître-autel, la place du rédempteur des hommes ; les chants patriotiques remplacèrent les hymmes sacrées aux jours des fêtes républicaines, et des *assemblées philanthropiques* tinrent lieu d'office divin : une vaste table, recouverte d'un tapis de serge verte, était dressé à cet effet dans le chœur de l'église.

A la louange, toutefois, de la majorité des Meulanais — car l'irréligion ne constitue pas le patriotisme — au moment de la plus vive persécution contre les prêtres, sous le règne de la Terreur, un vénérable ecclésiastique que sa double qualité de noble et de ministre de l'église, dénonçait cependant à l'animadversion publique, messire Philippe d'Ar-

bousié de Montaigu (1), curé de l'église Saint-Jacques au Fort de Meulan, parcourait paisiblement la ville et, sans avoir été jamais troublé dans ses honorables fonctions, remplissait tous les devoirs de son ministère : chaque matin, dans sa chambre transformée en chapelle et fermée d'un simple loquet, il disait la messe et célébrait les saints mystères.

Tous les actes de cet excellent homme étaient d'accord avec ses enseignements : les produits de sa cure et ses ressources personnelles étaient consacrés au soulagement des pauvres; on l'avait vu pousser la charité jusqu'à se dépouiller de ses propres vêtements pour couvrir des malheureux pendant un hiver rigoureux; souvent il donnait aux indigents son repas servi, malgré les représentations de sa vieille servante à laquelle il disait pour consolation :
— Ne t'embarrasse pas de cela, Dieu pourvoira à nos besoins.

En effet, sous la figure des voisins du brave homme, qui lui envoyaient des provisions, la Providence ne lui faisait jamais défaut.

Vénéré de tous, ce digne pasteur, âgé de 90 ans, mourut le 2 novembre 1801, dans la maison de M. Lévrier : pendant près d'un demi-siècle il avait exercé à Meulan les fonctions sacerdotales.

(1) Il était le propre frère du baron de Montaigu.



III

Lors du décret de l'Assemblée nationale qui ordonnait une nouvelle circonscription de paroisses dans toute l'étendue du royaume, un curieux débat s'était engagé entre les habitants de Meulan.

Chacun prétendait conserver son église (1).

Meulan possédait alors six établissements religieux. Mais trois édifices seulement pouvaient être affectés au service paroissial : la chapelle des Pénitents et celle des Annonciades, petites d'ailleurs, étaient d'un trop difficile accès pour qu'on pût songer à les ériger en paroisse ; l'église Saint-Jacques du Fort était en un tel état de vétusté que, sur une ordonnance de police, ses paroissiens avaient dû l'abandonner pour retourner à l'église Saint-Nicaise devenue vacante par la retraite des trois seuls religieux qui occupaient le monastère en dernier lieu.

Le choix devait donc se concentrer entre les églises Saint-Nicolas, Notre Dame et Saint-Nicaise.

Mais ce choix était difficile : chacun de ces édifices se recommandait par ses avantages et présentait en regard quelques inconvénients.

(1) Nous avons sous les yeux les différentes pétitions adressées à ce sujet par les Meulanais au district de Saint-Germain-en-Laye. (Collection Filassier.

L'église Notre-Dame, placée au centre de la ville, à une égale proximité du Fort et des habitations des carrières, méritait, par son architecture, par les souvenirs qui se rattachaient à sa construction et par sa qualité d'unique et primitive paroisse qu'elle tenait de l'église Saint-Hilaire de Nunciennes, d'être conservée dans sa dignité. Mais l'édifice n'était point solide : ses murailles et ses colonnes, maintenues par des barres transversales étaient en surplomb; son sol, miné par des voûtes et par les infiltrations des sources de la colline, ne présentait aucune sécurité; son voisinage de la grande route de Paris et de la place du Marché pouvait empêcher le recueillement qu'exige le service divin ; enfin son vaisseau était trop exigu et l'on ne voyait pour cette église aucune possibilité d'agrandissement.

L'église Saint-Nicolas était vaste, claire, bien sonore et susceptible d'augmentation ; elle avait été rebâtie presqu'entièrement en 1764 et, par sa situation, elle se trouvait à l'abri de tout ce qui pouvait être contraire au recueillement des fidèles. Ses adversaires, cependant, objectaient son isolement, sa position inaccessible pour la plupart des habitants, et surtout, le peu de solidité du sol sur lequel elle était assise (1).

(1) A diverses époques des mouvements de terrain avaient eu lieu sur la colline Saint-Nicolas. Tout récemment encore, une partie importante

L'église Saint-Nicaise semblait ne rien laisser à désirer : elle unissait la grandeur à la commodité, la solidité à l'élégance, la salubrité à la solitude. L'entrée en était précédée d'une belle place et, de toutes parts, elle était entourée des jardins du monastère. Mais l'emplacement de cet édifice offrait une large prise aux critiques de ses adversaires qui mettaient en avant le peu de solidité du pont jeté sur le petit bras de la Seine et le danger qui pouvait résulter de cette situation.

De grands malheurs, il est vrai, reconnaissaient pour cause l'interruption de communication entre le Fort et la ville par le Petit-Pont.

Pour n'en citer qu'un seul : en 1651, afin d'empêcher l'armée du duc de Nemours de passer la Seine à Meulan, deux arches de ce pont avaient été rompues et un bac avait été établi pour passer d'une rive à l'autre. Or, le 28 avril 1655, à la sortie de la messe dite en l'église Saint-Jacques à l'occasion de la fête de Pâques, ce bac qui ramenait les fidèles en la ville avait coulé bas, et 69 personnes avaient trouvé la mort dans les flots (2).

L'église Saint-Nicaise était encore, disait-on, expo-

du jardin attenant au presbytère s'était effondrée, écrasant le mur de terrasse qui le séparait de la rue et les maisons qui étaient au-delà. (*Journal des savants* de l'année 1788).

(2) De ces 69 personnes, hommes, femmes et jeunes gens, 41 appartenaient à la ville de Meulan, 26 au village d'Hardricourt et 2 à la paroisse de Tessancourt.

sée aux inondations : au mois de février 1651, les eaux avaient couvert de plus de deux pieds le pavé de l'église et, en 1740, elles y étaient encore légèrement entrées (1). Mais de telles inondations étaient rares : en 1751, en 1764 et en 1784, les eaux, quoique très-fortes, étaient restées à trois pieds environ au-dessous de leur élévation de l'année 1740, et l'église Saint-Nicaise avait été préservée.

Cependant l'église Saint-Nicolas l'emporta.

Des raisons d'économie, surtout, firent adopter ce projet : le cimetière de Saint-Nicaise et celui de Notre-Dame situés dans l'intérieur de la ville devant être interdits, suivant la déclaration de 1776, on se fût trouvé dans l'obligation ou d'acquérir un nouveau terrain, ou de monter à Saint-Nicolas pour les inhumations, cette dernière église possédant un autre cimetière que celui qui l'entourait, c'est-à-dire un vaste enclos appelé l'*ancien cimetière* situé en dehors des fossés de la ville et converti en terre labourable. D'un autre côté, tandis que la vente de l'église Saint-Nicolas et de ses dépendances n'aurait su produire

(1) Le 16 février 1651, les eaux de la Seine s'étaient élevées à une telle hauteur que les bateaux purent s'amarrer à la rampe de fer de l'hôtel du *Croissant*, dans la rue des *Tanneries*. La levée des batelets effleurait le haut du perron. En 1740, l'échelle du Pont-Royal à Paris marqua 8 mètres et demi d'élévation. L'eau parut un instant sur le Petit-Pont de Meulan. Le ruisseau fut submergé et le reste du pavé resta libre. Le carrelage de l'église Saint-Nicaise était donc de niveau avec le tablier du Petit-Pont.



qu'une somme relativement faible, la ville eût été obligée d'acquérir l'église Saint-Nicaise devenue avec les lieux claustraux la propriété de la Nation, en vertu du décret de confiscation : cette charge, qui eût incombé naturellement aux paroissiens de l'église Saint-Nicolas comme à ceux des deux autres églises de la ville, n'eût pas paru équitable après les dépenses que les premiers avaient faites pour la reconstruction de leur paroisse.

L'église Notre-Dame fut alors convertie en une halle aux grains et l'église Saint-Nicaise vendue à une société de spéculateurs qui la démolirent et en dispersèrent les matériaux.

Certes, il ne nous appartient pas de blâmer le choix des Meulanais. Mais nous déplorons — et tous les amis des arts déploreront avec nous — la perte de ce vieux spécimen de l'architecture romane qui résistait encore après six cents ans à la pioche des démolisseurs !...

De ce magnifique monastère de Saint-Nicaise, si puissant et si célèbre, il ne reste aujourd'hui qu'une faible partie des lieux claustraux et les soubassements de deux tourelles qui jadis couvraient les flancs de la fortification de l'île !....

IV

Étrange époque que celle qui vit ainsi disparaître tant de souvenirs du passé!.... Toute l'Europe était coalisée contre la France et la guerre civile se déchaînait furieuse à l'intérieur pendant que l'étranger envahissait les frontières.

Pour payer sa dette au pays, Meulan devait alors lui fournir un héros.

Au cri de détresse poussé par la nation, 62 volontaires, tous enfants de la vaillante cité, se levèrent pour la défense de la patrie : à leur tête, la majorité des suffrages appela un ex-soldat du roi, le citoyen Gency que de nombreux services rendus à la cause de l'ordre désignaient à la reconnaissance publique.

Déjà le patriote capitaine était investi du commandement de la compagnie des chasseurs de la garde nationale de Meulan; et, tout récemment, par sa courageuse intervention et sa prudente fermeté, il avait épargné à la ville exaspérée la souillure d'une justice sommaire et peut-être le pillage comme représailles.

C'était à l'occasion du péage des ponts.

A cause de l'anéantissement presque complet des transactions commerciales, cette perception, qui

s'élevait, année commune, à 12,000 livres, se trouvait considérablement diminuée. Le péager, au mois d'août 1790, n'avait rien trouvé de mieux que de fomenter un soulèvement populaire afin de se procurer les raisons de demander la résiliation de son engagement ou d'obtenir au moins une indemnité. A cet effet, profitant du pélerinage annuel de la confrérie de la charité à la chapelle Sainte-Julienne, il donna l'ordre à ses commis et aux Suisses préposés à la garde des ponts de percevoir sur les voitures portant les pélerins le droit de péage dont cette confrérie avait été toujours exemptée.

Malgré les représentations des assistants, l'ordre provocateur est maintenu.

Cependant la procession s'avance; une contestation s'élève; des murmures éclatent; et la résistance s'accroît d'autant. Bientôt tous les habitants de la ville de Meulan et ceux du village des Mureaux sont instruits de ce qui se passe; des attroupements se forment et les rapports, passant de bouche en bouche, dénaturent les faits. Parmi cette foule accourue sur le théâtre de l'événement circulent quelques fauteurs du désordre qui l'excitent encore. L'exaltation s'empare des esprits et le mécontentement général ne tarde pas à prendre des proportions alarmantes. Les Suisses sont maltraités; les barrières volent en éclats; et bientôt la fureur toujours croissanta en arrive à

menacer la vie de l'auteur du soulèvement : — *A la Seine!... à la Seine!...* hurlent quelques voix...

Mais alors, à la tête de 50 hommes de sa compagnie rassemblés à la hâte, paraît le capitaine Gency.

A sa vue, les plus turbulents se taisent. L'idole populaire parvient à faire entendre quelques paroles. Il promet aux mécontents la punition du coupable et parvient à l'arracher aux mains de quelques furieux pour le faire passer dans les rangs de sa compagnie.

Abandonnant à la vindicte publique les bureaux de perception qui deviennent la proie des flammes et dont les débris sont précipités dans la Seine, le capitaine Gency opère sa retraite en bon ordre et puise encore dans son patriotisme la fermeté nécessaire pour résister aux excitations de quelques réactionnaires qui, pour opérer un mouvement en faveur de leur parti, réclament hypocritement, contre les perturbateurs, la mise en vigueur de la loi martiale.

Dans l'état d'exaspération où se trouvait la multitude, trop facile à enflammer en ces temps orageux, toute mesure violente eût infailliblement amené une sédition générale.

Qui sait alors où se serait arrêtée l'effervescence populaire?... Bien du sang aurait coulé, sans doute, et la propriété n'eût pas été mieux respectée que la vie des citoyens : à l'abolition du péage et à la fuite du péager se borna le soulèvement.

V

Pénétrée de l'importance du service que venait de rendre au pays le capitaine Gency, la municipalité de Meulan lui avait payé son tribut de chaleureux éloges : le vote des volontaires, en appelant à les commander le chef de la milice Meulanaise, sanctionna cette démarche spontanée.

Une députation partie de Versailles vint apporter au capitaine Gency sa nomination inattendue. Tout autre que le généreux patriote eût reculé devant l'énormité du sacrifice : il était marié, sa profession était lucrative, toutes les joies, toutes les espérances l'attachaient au foyer domestique. Mais la France le réclamait, et, dans cette occasion, sa conduite est encore marquée au coin du plus beau dévouement. Après avoir vendu sa boutique de perruquier et mis ses affaires en bon ordre, le capitaine Gency alla joindre sa nouvelle compagnie.

Son arrivée fut saluée des plus vives acclamations.

A la formation des corps (17 septembre 1792), sa popularité l'appela au commandement du *IX*e *bataillon de Seine-et-Oise* : c'est en cette qualité qu'il partit pour l'armée de Sambre-et-Meuse.

Né en 1765, le commandant Gency avait alors vingt-sept ans.

Les plaines de la Champagne furent le théâtre de ses premières armes; il fut l'un de ces rudes soldats qui, sans pain, sans souliers et presque sans vêtements, chassèrent l'étranger du sol de la patrie au chant de la Marseillaise. A la bataille de Fleurus (26 juin 1794), il commandait la 26e demi-brigade : sa conduite lui valut l'honneur d'être présenté par les généraux Kléber et Marceau au général en chef, Jourdan, comme étant l'un de ceux qui, par leur bravoure, avaient le plus contribué au succès de la journée.

Nommé provisoirement général de brigade, en l'an II de la République, et confirmé dans ce grade, l'année suivante, le brave Gency prit une part active aux siéges de Charleroy et de Maëstricht. Il devint ainsi l'ami de Jourdan et de Marceau. Bientôt un ordre de Carnot l'appela dans l'ouest de la France où s'étendait la redoutable insurrection de la Vendée. Sous les ordres du général Hoche, il contribua à la pacification de ce malheureux pays, et, dans cette difficile mission, il sut allier les devoirs de l'humanité aux mesures de rigueur que réclamaient les circonstances. Le Directoire, alors, lui adressa la lettre suivante :

« Vous avez bien servi à l'armée des côtes de l'Océan,
» citoyen général, vos services ont été utiles à la patrie,
» et les amis de la République vous doivent en partie la
» fin des horreurs auxquelles les habitants de l'Ouest

» étaient en proie : — Tel est le rapport que fait de votre
» conduite le général Hoche ; et le Directoire, qu'elle a
» pleinement satisfait, s'empresse de la faire connaître
» publiquement, afin qu'elle reçoive des amis de la Répu-
» blique le tribut de reconnaissance qu'elle mérite.

Par le Directoire exécutif,
Le Secrétaire général,
LAGARDE.

Pour expédition conforme,
CARNOT,
Président.

Du sein de la Vendée, le général Gency court aux bords du Rhin et se signale aux combats de Neuwied et de Wissembourg. Il passe ensuite au commandement de la place de Paris. Mais la Vendée se soulève de nouveau. Le premier consul y dépêche le général Gency. Il se distingue aux combats de Hennebon et de Grandchamp qui amènent la pacification complète de cette contrée. Peu après, nous le retrouvons à l'avant-garde de l'armée d'Italie, franchissant les Alpes dont les sommets étaient réputés inaccessibles. Il combat à Aoste, à Ivrée, à Romano, au passage du Pô. A la bataille de Montebello, il enfonce l'aile gauche de l'armée autrichienne et reprend trois fois une redoute dont trois fois les Français ont été repoussés. A Marengo, il charge avec Kellermann et triomphe avec lui.

Un ordre du jour, du major-général de l'armée, signale à la reconnaissance et à l'admiration de la patrie les noms de ceux qui se sont le plus distingués

pendant l'action : dans cette nomenclature des braves entre les braves, on rencontre encore le nom du général Gency.

Nommé commandeur de la Légion-d'honneur dès la fondation de l'ordre, il ne tarde pas à reconnaître par de nouveaux exploits la haute récompense que l'Empereur vient de lui accorder. Il est présent à tous les combats qui sont livrés dans la Poméranie suédoise; à la journée de Friedland, il reçoit deux blessures; à la bataille de Wagram, son cheval est coupé en deux par un boulet et, lui-même, il est blessé pour la troisième fois.

C'était le 6 juillet 1809.

La paix signée à Schœnbrunn, entre la France et l'Autriche procure à peine quelques instants de repos à l'infatigable soldat. Les Anglais venaient de débarquer à Walcheren. Le général Gency est envoyé pour les repousser. Cette mission remplie, il se rend en Espagne. Mais, pour la première fois, ses forces le trahissent. Sa santé, gravement compromise par sa dernière blessure, l'oblige à rentrer en France. Il accepte alors le commandement du département de la Seine-Inférieure. Cependant des intérêts maritimes de la plus haute importance demandaient, sur les côtes de la mer du Nord, la garde la plus vigilante. L'Empereur, qui connaissait la bravoure et l'intégrité du général Gency, l'appela, en 1812, au

commandement de North-Holland. — *Sa Majesté ne veut pas qu'on fasse du Helder un nouveau Flessingue* (1), lui dit le ministre de la guerre en lui remettant ses lettres de service.

Dans ce poste périlleux, le général Gency justifia par une sage administration la confiance du chef de l'empire.

Mais aux succès qui ont toujours accompagné les aigles françaises succèdent des revers précipités. Le général Gency se voit dans l'obligation de se replier sur la France, devant les troupes de son ancien frère d'armes au régiment de Béarn, du général Bernadotte, devenu roi de Suède. Il lutte néanmoins et défend pied à pied le pays confié à sa garde. — *N'ayez aucune inquiétude, c'est Gency qui soutient la retraite*, disait le maréchal Molitor aux fonctionnaires français quittant précipitamment la Hollande en entendant gronder le canon.

Partout on avait vu l'intrépide Gency à l'avant-garde, quand les armées impériales marchaient au-devant de l'ennemi ; c'est à l'arrière-garde qu'on le retrouve lorsque les hordes étrangères reparurent menaçantes sur les frontières de France. Il se bat à Vitry, il se bat à Châlons, et, pour la quatrième fois, en chargeant, à la tête de ses grenadiers, les Autri-

(1) On sait que Flessingue s'était rendu aux Anglais après trois jours de siége seulement.

chiens sous les murs de cette dernière ville, il est blessé d'un coup de feu tiré à bout portant.

La balle, après lui avoir cassé le bras, s'arrêta miraculeusement dans le fourreau de son sabre qu'il tenait serré sur sa poitrine.

Malgré cette blessure, il reste à la tête de ses troupes et ne quitte le champ de bataille qu'épuisé par la perte de sang. — *Gency se battait encore quand tout espoir était perdu*, disait de lui l'un des plus illustres maréchaux de l'empire.

Et il disait vrai.

VI

Après la capitulation de Paris, fidèle jusqu'au bout à la cause de l'Empereur, le général Gency organisait encore la résistance et venait prendre le commandement des troupes stationnées sur la route de Mantes à Poissy.

Cette dernière marque d'attachement nous ramène tout naturellement à l'histoire de Meulan.

Une division de Cosaques menaçait, en effet, cette ville et déjà les avant-postes russes s'établissaient dans l'enclos de la ferme de Thun.

On était au matin du 5 avril 1814.

Le général Gency, à la tête d'un escadron de cui-

rassiers et de deux escadrons de hussards se porta rapidement sur la ville menacée : des hauteurs qui dominent le village d'Évecquemont il put reconnaître la position de l'ennemi. Alors le commandant du bataillon d'infanterie, en cantonnement à Meulan, reçut l'ordre de ranger ses hommes en bataille au-devant de la porte de Paris, et, pour isoler du corps de la troupe les pelotons de cosàques qui s'acheminaient vers les hauteurs, le général commanda une charge de cuirassiers ; en même temps ses deux escadrons de hussards filaient par la porte de Beauvais, pour prendre l'ennemi en flanc et lui couper la retraite.

L'impétuosité de l'attaque ne permit de réaliser qu'une partie de ce programme.

La cavalerie russe, culbutée par les cuirassiers que soutenait un feu bien nourri de mousqueterie, se replia en désordre sous les murs de Thun. Prévenue par ses vedettes, qui avaient aperçu les hussards français sur les hauteurs d'Évecquemont, toute la division se mit en pleine retraite vers le village de Vaux sous le feu meurtrier des paysans dispersés dans les vignes, en tirailleurs.

Cependant les nouvelles de Paris devenaient de plus en plus alarmantes : le Sénat, s'arrogeant des droits qui ne lui appartenaient pas, venait de prononcer la déchéance de Napoléon, et parmi les géné-

raux que l'Empereur avait le plus comblés de bienfaits, plusieurs l'avaient déjà abandonné.

Craignant de funestes représailles, le maire et les principaux habitants de Meulan vinrent alors supplier le général Gency de suspendre ses opérations jusqu'à l'arrivée de nouveaux ordres (1). Un corps de dragons russes s'avançait d'ailleurs au secours de la division de cosaques.

A la chute du jour, le général Gency faisait évacuer ses troupes sur Mantes, et, le lendemain, l'ennemi faisait son entrée à Meulan.

VII

Ce n'était pas sans un cruel serrement de cœur que la vieille cité voyait l'étranger fouler cette enceinte que tant de fois elle avait su défendre contre lui avec succès.

A ce frémissement d'indignation se mêlait un autre sentiment dont la délicatesse ne fait pas moins d'honneur à la ville *la plus fidèle du royaume* : c'était une immense commisération pour le géant abattu. Les liens de la reconnaissance l'attachaient, en effet, à cet homme prodigieux dont l'esprit, tout occupé de

(1) Meulan avait alors pour maire M. Poullain, administrateur aussi intelligent que zélé et dont la conduite, pendant ces temps difficiles, est au-dessus de tous les éloges.

grandes choses, savait aussi descendre à ces détails qui, pour les petites localités, sont souvent toute une question de vitalité.

Tel était pour Meulan le rétablissement de ses ponts.

Depuis que le péage avait été aboli, l'entretien avait été supprimé, et ces ponts étaient devenus complètement impraticables. Mais en passant à Meulan, en 1811, Napoléon, qui allait visiter les gigantesques travaux du port de Cherbourg, avait ordonné, sur la demande de la municipalité, le rétablissement de ces ponts, aux frais de l'État, moyennant la perception d'un droit de passage, au profit du Trésor, pendant trente années.

Ce décret avait reçu son entière exécution.

Meulan, qui avait vu avec regret son bienfaiteur partir pour l'exil, accueillit donc avec joie la nouvelle du retour de l'île d'Elbe.

Cette joie fut de courte durée : la bataille de Waterloo fit évanouir les espérances que la France avait fondées sur le retour de son empereur. Les Anglo-Prussiens ne tardèrent pas à arriver sous les murs de Paris et, de là, à se répandre dans les campagnes environnantes qu'ils traitèrent en pays conquis.

Le 8 juillet 1815, Meulan se vit obligée d'ouvrir pour la seconde fois ses portes à l'étranger.

Autant l'ennemi, pendant son premier séjour, avait

gardé une discipline aussi honorable pour les vainqueurs que pour les vaincus, autant il s'attira de mépris dans cette seconde invasion : un régiment de hussards prussiens, qui prit possession de la ville, sembla vouloir renouveler. par ses vexations, les plus mauvais jours de l'histoire de la vieille cité.

Le colonel, logé à l'hôtel *du Cheval-Blanc* (1), — cet hôtel même qui s'honorait d'avoir vu descendre l'Empereur sous son toit, lors du voyage de Cherbourg, — le colonel exigea non-seulement pour ses troupes les vivres et le logement, mais encore il voulut que le vin, la bière, l'eau-de-vie et le tabac leur fussent délivrés gratuitement. Le lendemain, la ville était frappée d'une contribution de 400 paires de bottes et d'un nombre égal de pantalons en drap gris basanés, dont la livraison devait être effectuée sous le plus bref délai : chaque jour voyait ainsi naître quelque exigence nouvelle.

Le départ de ces troupes pour la Normandie déchargea Meulan d'un pénible fardeau (2).

Toutefois la confiance et la tranquillité ne furent bien rétablies qu'après l'évacuation complète du territoire français par les armées étrangères ; et cette évacuation se fit attendre deux longues années.

(1) Aujourd'hui l'*Hôtel impérial*, sur la place Gency.

(2) En vertu de l'ordonnance du roi Louis XVIII qui déchargeait le budget des villes de toutes les dépenses de fournitures faites aux troupes

VIII

Depuis cette époque, l'histoire de Meulan ne présente plus qu'un intérêt purement local.

La ville s'en console en inaugurant, avec ses établissements industriels, ses tanneries, ses bonneteries, ses moulins à blé, ses corderies, ses fabriques de produits chimiques, de cardes métalliques, de tire-bouchons et de coutellerie, une ère de prospérité qui va toujours grandissant depuis l'abolition du péage de ses ponts, et en appliquant à sa situation présente cette sage maxime : Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire !

Son passé d'ailleurs a été noblement rempli : indépendamment des services que la courageuse cité a rendus à la cause nationale avec le plus louable désintéressement, elle s'honore aussi d'avoir donné le jour à plusieurs personnages qui se sont distingués dans les sciences, dans les lettres ou dans les arts.

Procédant par ordre chronologique, nous trouvons en effet :

SAINT-GAUCHER qui naquit à Meulan en l'an 1060, sous le gouvernement du comte Hugues II (1). « Ses

d'occupation, les fournisseurs des équipements exigés à Meulan par le colonel prussien purent toucher plus tard le montant de leurs mémoires.

(1) François de Blois. *Vie de saint Gaucher*. Paris, 1652, vol. in-16.

parents, dit l'auteur de sa vie, lui procurèrent une éducation très-soignée : Meulan possédait alors un cours d'études réglé, non-seulement pour les humanités, mais encore pour les sciences exactes.

» Le recteur de cette petite université était un personnage nommé Reynier, qui était regardé comme un oracle dans la province.

» Sous la direction d'un tel maître, Gaucher, doué de la plus grande aptitude et servi par une mémoire des plus heureuses, fit de grands progrès. Le maître prit autant d'affection pour son disciple que celui-ci montrait de déférence et de respect pour son maître : peines et joies tout était commun chez eux.

» Reynier avait eu pour instituteur un savant, nommé Imbert, qui, après avoir joui d'une grande célébrité, s'était retiré du monde et était devenu chanoine de Limoges. Dans une visite que fit à Meulan ce docte personnage, Gaucher lui fut présenté.

» Cette circonstance décida de sa vocation.

» Au tableau que lui trace Imbert des solitudes du Limousin, l'imagination du jeune homme s'enflamme; il prend la résolution de fuir le monde et ne rêve plus que retraite dans le désert, qu'ermitage au fond des bois. Accompagné de son camarade d'études, Germond, le jeune Gaucher quitta furtivement la maison paternelle et prit à pied la route du Limousin.

» Après avoir fait leurs dévotions dans l'église de Saint-Léonard, les deux pélerins s'acheminèrent vers la forêt afin d'y chercher le canton le plus reculé. Un vallon sauvage s'offrit à leur vue. Germond et Gaucher se construisirent une hutte avec des branchages, de la terre, de la mousse, et se fixèrent en cet endroit.

» Cependant la réputation de sainteté des deux ermites ne tarda pas à attirer de leur côté une foule de visiteurs : Gaucher résolut de quitter ces lieux.

» Les deux amis marchèrent longtemps et s'arrêtèrent enfin dans un site plus sauvage encore que le premier. Cet endroit, qui appartenait au chapitre de la cathédrale de Limoges, fut concédé à Gaucher par l'entremise du vertueux Imbert. Un grand nombre de personnes affluèrent auprès des deux ermites. Leurs aumônes contribuèrent à l'érection d'un monastère et d'une église sous le vocable de Saint-Jean l'Évangéliste. Gaucher avait alors vingt-deux ans.

» Il vécut ainsi dans la retraite jusqu'à un âge fort avancé. Un jour, en revenant de Limoges où l'appelaient les affaires de la communauté, sa monture fit un faux pas et le renversa. Dans la chute, sa tête donna contre un fragment de rocher. Il resta sur la place étendu sans connaissance (1). Des villageois,

(1) On a bâti au lieu de l'accident une chapelle qui, plus tard, prit le nom de Saint-Gaucher.

qui passèrent, le recueillirent et le portèrent au village le plus voisin où quelques soins lui furent prodigués, puis on le transporta dans sa cellule.

» Gaucher recouvra la parole et put faire ses adieux à la communauté, assemblée autour de son lit. Il expira le 9 avril 1140, à l'âge de quatre-vingts ans. Gérard, évêque de Limoges, vint lui-même faire les obsèques du pieux cénobite et prononcer son oraison funèbre. Sa canonisation fut solennellement proclamée en 1194, sous le pontificat de Célestin III.

IX

Un siècle après la naissance de saint Gaucher, Meulan donna le jour à l'un de ces architectes, pleins de foi et de génie, qui, pendant le moyen-âge, dotèrent la France de tant d'édifices religieux : GAUTIER rebâtit, en 1217, l'abbaye du Bec et sa magnifique église.

Au XVII[e] siècle la littérature réclame :

Messire NICOLAS DAVANNE, né à Meulan le 9 octobre 1588 et qui fut premier prieur *commendataire* du monastère Saint-Nicaise après l'avoir été du couvent de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, de Rouen. Nicolas Davanne, fort estimé dans son ordre, rétablit

la conventualité dans ces deux maisons. Grand amateur d'antiquités, il se livra à de patientes et longues recherches sur l'origine de la ville et du comté de Meulan. On lui doit la *Vie de saint Nicaise*, in-24, imprimée à Rouen en 1629 et réimprimée en 1643 avec quelques remarques sur les anciens comtes de Meulan. Il a laissé encore un recueil de prières et de titres, vol. in-4°, imprimé à Rouen en 1656 et dédié à M. de Blois, lieutenant-général de Meulan.

Messire ANTOINE VION-D'HÉROUVAL, né au Fort de Meulan, le 15 septembre 1606, auditeur en la Chambre des comptes à Paris et garde du trésor des Chartes du roi. Il était fils de Messire Antoine de Vion, seigneur de Tangy, lieutenant-général au bailliage de Meulan. La famille de Vion, déjà connue dans l'ordre de Malte depuis trois siècles, était l'une des maisons les plus anciennes du Vexin-Français. Depuis 1489 jusqu'en 1632, quatre de ses membres occupèrent successivement la place de lieutenant-général à Meulan. Plus illustre encore par son savoir que par sa naissance, Messire Vion-d'Hérouval a laissé un registre in-folio de 220 pages que possède aujourd'hui la Bibliothèque impériale et qui contient des extraits faits à la Chambre des comptes, au trésor des Chartes, et au chartrier de Saint-Nicaise, de Meulan. Le *Journal des Savants* de l'an 1689,

tome XVII, p. 348, contient une notice de ses travaux. Le nom de M. Vion-d'Hérouval se trouve dans une foule d'auteurs, de son temps qui lui sont redevables de quantité de matériaux : Tous s'accordent à dire que jamais personne ne fut plus modeste, plus zélé et plus communicatif.

Messire FRANÇOIS DE BLOIS, né à Meulan le 22 octobre 1643, lieutenant-général du bailliage de cette ville. Les services qu'il rendit dans son office le firent nommer conseiller d'État. Il a fait la *Vie de saint Gaucher*, dédiée à M. Molé, garde des sceaux, et imprimée à Paris en 1652, in-16. M. de Blois avait écrit aussi une *Histoire de Mantes et de Meulan* dont il ne reste que quelques fragments autographes et beaucoup de notes. Ces pièces font partie de la Collection Lévrier. Leur auteur mourut en 1716.

Dom JACQUES BOUILLARD, bénédictin, né à Meulan en 1669. Écrivain d'une érudition très-étendue, Jacques Bouillard a laissé une *Histoire de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés*, imprimée à Paris en 1723, et plusieurs autres ouvrages parmi lesquels on distingue une édition du *Martyrologe d'Usuard*, donnée en 1718, sur l'original même qui était conservé au chartrier de Saint-Germain-des-Prés. Dom Bouillard mourut à Paris le 11 décembre 1726.

ÉTIENNE-SIMON DE GAMACHES, né à Meulan en 1672. Issu d'une ancienne famille du Vexin, il comptait parmi ses ancêtres trois procureurs du roi au bailliage de cette ville (1533 à 1638). Fort jeune encore, Simon de Gamaches entra chez les chanoines de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie et s'y distingua par un esprit profond et méditatif. L'académie des sciences lui ouvrit ses portes. On a de lui une *Astronomie physique ou principes généraux de la nature appliqués aux mécaniques astronomiques*, 1740, in-4°. *Système du cœur*, sous le nom de Clarigny, 1708, in-12. *Système du philosophe chrétien*, 1721, in-18. *Dissertations littéraires et philosophiques*, in-18. Mais celui de ses livres qui est le plus connu est intitulé : *les agréments du langage réduit à ses principes*, 1757, in-12. Cet ouvrage, appelé par un homme d'esprit le Dictionnaire des pensées fines, a été vainement déprécié par l'abbé Gouget : il est digne d'être lu par quiconque veut écrire. Étienne-Simon de Gamaches mourut à Paris, en 1756, dans sa 84e année.

M. ANTOINE-JOSEPH LEVRIER, né à Meulan le 5 avril 1746. Son père était lieutenant-général au bailliage de cette ville depuis le 19 décembre 1740 : Il lui succéda dans cet office le 13 août 1781. M. Lévrier devint conseiller à la Cour impériale d'Amiens, correspondant de l'Institut, membre résidant de l'Aca-

démie des inscriptions et belles-lettres, etc., etc. M. Lévrier est l'auteur de nombreux travaux littéraires, à la tête desquels il faut placer *les Mémoires relatifs à l'histoire du Vexin et du Pincerais*, immense collection manuscrite qui ne compte pas moins de 79 volumes et que possède aujourd'hui la Bibliothèque impériale.

Le nom de Lévrier est cher à tous les amis de la littérature : ses travaux sont consultés avec fruit par tous ceux qui s'occupent de l'histoire du nord de la France. Nous-même, nous sommes redevable aux *Mémoires historiques* de M. Lévrier fils ainsi qu'à l'*Essai sur l'histoire des comtes de Meullent*, par M. Lévrier père, de nombreux documents; et nous nous plaisons à rendre ici un public hommage à l'érudition de ces deux hommes, aussi modestes que savants. M. Antoine-Joseph Lévrier est mort à Morflanc, près Belley (Ain), le 30 avril 1823.

M. Jérôme de GAMACHES, lieutenant, en 1585, des eaux et forêts du bailliage de Meulan. Il est l'auteur du *Journal du siége de Meulan sous Henri IV*. Manuscrit, Bibliothèque impériale.

LE PAILLEUR, bel esprit du XVIIe siècle. Il était l'ami du président Pascal : c'est à lui que cet heureux père va confier sa surprise et sa douleur quand il

s'aperçoit que son fils, l'immortel Pascal, a deviné la géométrie (1). Maucroix a écrit à Le Pailleur une épître en vers dans laquelle il le qualifie de célèbre mathématicien. La vérité est que Le Pailleur effleura tout sans rien approfondir. On a imprimé des vers de lui dans les *Œuvres de Dalibray*, Paris, 1653, in-8°, p. 117. Le Pailleur est mort en 1651 (2).

M. Denis-Basile-Mériel d'AUTIGNY, lieutenant-général au bailliage de Meulan, natif de cette ville le 30 juin 1674. Peu de magistrats ont joui de plus d'estime et d'une plus grande considération personnelle; il joignait, aux connaissances les plus étendues dans la science du droit, un tact exquis pour démêler le vrai point dans la question à juger. Une tradition notoire atteste qu'il n'y a pas eu d'exemple de l'infirmation d'un seul des jugements de Mériel d'Autigny. Ce magistrat a laissé des discours en français et en latin. Il mourut le 15 janvier 1735 (3).

Thomas-Denis-Guillaume LÉVRIER DE CHAMPRION, littérateur, né à Meulan le 21 décembre 1749. On lui doit : *les Trois Cousins*, comédie en deux actes

(1) *Vie de Pascal*, par madame Périer. Amsterdam 1864, in-12, p. 8.
(2) Mémoires de Marolles, 1656, in-f°, p. 191. — Tallemant des Réaux, *historiettes*.
(3) Daniel de Saint-Antoine, *Biographie des hommes remarquables de Seine-et-Oise*, p. LXXIII.

et en prose, 1792; *Geneviève de Brabant*, *Arlequin bon fils*, *Sigisberte*, *le Bonhomme misère ou le Diable couleur de rose*, *la Porte est fermée*. Ces pièces ont été représentées sur différents théâtres. M. Lévrier de Champ-Rion est mort à Paris, le 10 mars 1825.

Antoine-Didier-Jean-Baptiste CHALLAN, né à Meulan le 25 septembre 1754. Magistrat et homme politique; membre du Corps-Législatif, etc. Il est mort à Paris, le 31 mars 1834.

Jean-Baptiste-Remy-Jacquelin DUBUISSON, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, est né à Meulan en 1777. Il a publié, avec M. Dubois-Maisonneuve, quatre volumes in-8, intitulés : *Annales des Sciences et des Arts*, 1808-1809. On lui doit une *Dissertation sur la Manie*, 1812 ; et un *Traité des Vésanies*, 1816 (1).

Furcy LAISNÉ, né à Meulan en 1777. Il commença par être soldat : fait prisonnier pendant la campagne de 1799, il étudia la langue russe et devint secrétaire du grand-duc Constantin. Il a laissé inachevé un *Dictionnaire étymologique* et comparatif de l'esclavon dans ses différents dialectes et de plusieurs autres langues.

(1) Daniel de Saint-Antoine, *Biographie des hommes remarquables de Seine-et-Oise*, p. LXXIII.



X

M. le baron GENCY, lieutenant-général, grand-officier de la Légion-d'honneur et M. le général de division, baron LÉTANG, sénateur, grand'croix de la Légion-d'honneur, closent dignement la liste des hommes remarquables qu'a vus naître Meulan.

Nous avons précédemment raconté la vie militaire de M. de Gency.

Entouré de sa famille, le brave général vécut dans la retraite, de puis la chute de Napoléon jusqu'au jour où le drapeau tricolore flotta de nouveau sur la France. Quittant alors son paisible foyer, le vieux patriote vint offrir ses services au gouvernement de Juillet, qui les accueillit avec distinction.

Le général Gency, dont la sérénité de caractère s'alliait à la noblesse des sentiments, mourut à Meulan le 6 janvier 1845, emportant l'estime et les regrets de tous ceux qui l'avaient connu ou simplement approché.

Par un sentiment qui l'honore, la ville de Meulan tout entière, voulut rendre un dernier hommage aux restes du vertueux citoyen, de l'intègre administrateur et de l'habile général : d'un mouvement spontané, un cortége imposant s'organisa pour

accompagner à sa dernière demeure l'héroïque enfant de la vieille cité, dont la dépouille mortelle repose au cimetière Saint-Nicolas dans un tombeau entouré de la vénération publique.

Georges-Nicolas-Marc LÉTANG, naquit à Meulan le 2 mai 1788.

Admis, le 9 février 1806, à l'école spéciale militaire de Fontainebleau, il en sortit, avec l'épaulette de sous-lieutenant, au mois d'avril de l'année suivante, pour faire la campagne de Prusse dans les rangs du 10e régiment de chasseurs à cheval (1). Sa carrière fut brillante et son avancement rapide. Après la paix de Tilsitt, il traverse l'Europe et va combattre en Espagne : au combat de Medina-del-Rio-Seco, il est blessé d'un coup de feu à la tête. A la prise de Burgos, il sauve la vie à un sous-officier de son régiment. A la bataille de Talavera, il reçoit un coup de sabre au bras gauche. A l'affaire de Baza, il s'élance à travers un bataillon espagnol et s'empare d'un drapeau. Quinze jours après, à la bataille d'Ocana, il se précipite seul au milieu d'une colonne ennemie et, au prix d'une blessure qui lui traverse le corps, il enlève un nouveau drapeau sous les yeux mêmes du roi Joseph Bonaparte qui, plein d'admiration, détacha de sa main une bague enri-

(1) H. Hennot. *Extrait du Moniteur de l'armée*, 16 octobre 1861.

chie de diamants et la lui remit sur le champ de bataille.

Le grade de lieutenant et la croix d'honneur récompensèrent ces actes de bravoure.

Nommé capitaine au 21e régiment de chasseurs, le 28 janvier 1813, Létang était admis au 1er régiment de chasseurs à cheval de la vieille garde impériale, le 27 février suivant, avec le grade de lieutenant en premier. Il gagna la croix d'officier de la Légion-d'honneur à la bataille de Dresde, se distingua dans les journéees de Leipzig et fut blessé grièvement d'un coup de feu à la hanche gauche au blocus de Bréda. Malgré cette blessure il prit part à la campagne de France et, le 15 mars 1814, conquit le grade de chef d'escadron au 7e régiment de dragons.

Létang avait alors vingt-six ans.

Pendant les Cent-Jours, il combattit en Belgique. Le 22 décembre 1815, il était licencié. Remis en activité le 6 mars de l'année suivante, le commandant Létang passa successivement des dragons de la Meurthe, aux dragons de la Seine, et enfin aux dragons de la Garonne avec le grade de lieutenant-colonel. En 1823, il fit la campagne d'Espagne sous les ordres du lieutenant-général Domon. Six ans plus tard, il était promu colonel du 6e chasseurs à cheval. Mis en solde de congé le 20 août 1830, le colonel Létang fut, l'année suivante, attaché à l'état-major de l'armée du Nord

sous les ordres du maréchal Gérard. Le 14 décembre de la même année, il obtenait le commandement du 2e régiment de chasseurs d'Afrique dont il disait avec orgueil que « c'était un régiment de héros. »

En Algérie, il fit les campagnes de 1832 et de 1833.

Cité honorablement dans toutes les affaires où combattit son régiment, le colonel Létang mérita, dès la première campagne, d'être proposé pour le grade de maréchal-de-camp par le lieutenant-général Pierre Boyer, commandant supérieur de la province d'Oran.

« Il possède éminemment, disait cet officier géné- » ral, le courage de l'âme et la bravoure du sang. » Valeureux partout où il y a péril, il a déjà, par son » sang-froid et son intrépidité, sauvé la vie à plu- » sieurs soldats et à plusieurs sous-officiers de son » régiment... Sous les ordres d'un tel chef, les trou- » pes se feront toujours remarquer. »

Au combat de Sidi-Kaddour-Debbi, en effet, le 2e régiment de chasseurs d'Afrique, par son admirable entrain, décida du succès de la journée : les tribus arabes furent rejetées hors de la vallée de Trélat, où elles avaient établi leur camp.

Quelques difficultés avec les autorités administratives décidèrent du rappel du colonel Létang. Mais avant de quitter l'Algérie il rendit encore au pays un service signalé en sauvant une colonne de 1,100 hommes à l'affaire du Figuier des Smélas.

La terre d'Afrique le revit deux ans plus tard.

Il était en congé à Paris, en 1835, au moment où le maréchal Clauzel préparait l'expédition de Mascara : sur ses vives instances le maréchal l'admit dans ses rangs et, comme toujours, il sut trouver l'occasion de s'y faire remarquer. Au combat de l'Habrah, il reçut une blessure terrible : le grade de maréchal-de-camp fut la récompense de sa belle conduite.

A peine sa blessure était-elle cicatrisée, le général Létang, qui était venu passer sa convalescence en France, demanda à retourner en Algérie. Investi du commandemeut des troupes de la province d'Oran en remplacement du général Bugeaud, il dirigea habilement quelques expéditions contre les tribus rebelles, força Abd-el-Kader à abandonner le camp de Madera qu'il occupait avec 8,000 cavaliers, et battit de nouveau l'émir le 2 décembre 1836, au retour d'un ravitaillement de Tlemcen.

Cependant les douleurs occasionnées par sa dernière blessure obligèrent le général Létang à renoncer au service actif. Il revint à Paris et fut nommé au commandement du département du Pas-de-Calais, qu'il conserva jusqu'à sa promotion au grade de lieutenant-général.

En prenant sa place dans la section de réserve de l'état-major général, le brave militaire eut la satisfaction de voir récompenser ses services par les digni-

tés de sénateur et de grand'croix de la Légion-d'honneur. Il avait été nommé commandeur le 18 avril 1834, grand-officier le 23 mars 1851. Il était chevalier de Saint-Louis depuis le 28 octobre 1814, et décoré des ordres de Saint-Grégoire-le-Grand, de la couronne de fer d'Autriche, de Saint-Georges, de la Réunion des Deux-Siciles, etc. Une ordonnance royale du 26 février 1825, lui avait conféré le titre de baron et des armoiries portant : *de sable à un cheval cabré d'argent la jambe dextre appuyée sur trois lances d'or en faisceau, au chef d'or chargé d'un anneau de sable.*

XI

Lors de la guerre d'Orient, le général Létang fut honoré, par l'empereur Napoléon III, d'une mission diplomatique et militaire près de l'empereur d'Autriche. Pendant la campagne d'Italie, il reçut le commandement supérieur des divisions militaires de l'Ouest, que le maréchal Baraguay-d'Hilliers avait momentanément quitté pour conduire à la victoire le 1er corps de l'armée française.

Ce dernier service rendu au pays fut le couronnement d'une carrière vaillamment et noblement remplie : le général Létang mourut à Ath, en Belgique, le 10 septembre 1864.

Deux drapeaux enlevés à l'ennemi, cinq blessures, seize campagnes et cinq chevaux tués sous lui : tel est le résumé de ses états de service. Mais le général Létang n'était pas seulement un officier remarquable ; quelques publications en font encore un penseur et un écrivain distingué : l'Algérie était surtout l'objet de ses préoccupations. Il a traduit ses pensées sur ce sujet dans deux ouvrages publiés en 1840 et en 1843 sous les titres : *Des moyens d'assurer la domination française en Algérie. — Résumé du système de M. le général Létang sur l'Algérie.* Vers la même époque, il avait fait paraître un travail intitulé : *De la cavalerie française et de la nécessité de lui adjoindre des irréguliers en temps de guerre.* Enfin il laisse un ouvrage inédit sur la cavalerie dont un seul chapitre *(de la nécessité d'alléger la charge du cheval de troupe)* a été publié en 1841.

Conformément à sa dernière volonté, M. le général Létang a été inhumé au lieu de sa naissance par les soins pieux de Mme la baronne Létang, sa veuve, le 15 septembre 1864.

Il laisse à Meulan de grands et sympathiques souvenirs. Mais ce n'est pas seulement au brave soldat, à l'illustre sénateur, au grand-officier de la Légion-d'honneur, c'est surtout à l'homme de bien que s'adresse le sentiment populaire : sur la tombe du

vieux général le visiteur peut voir aujourd'hui deux médailles en bronze portant cette inscription :

Au général Létang Mlle Léonie GUEUDEVILLE Rosière reconnaissante 1866	Au général Létang Mlle Joséphine MARTEAU Rosière reconnaissante 1867

Toutes les précieuses qualités du général Létang étaient, en effet, rehaussées d'une grande bonté. Avant de mourir il avait manifesté le désir de fonder un prix de vertu, et, pour acquitter le vœu de son mari, Mme la baronne Létang, par acte passé devant Me Lecomte, notaire à Meulan, a fait donation à la ville d'une rente annuelle et perpétuelle de 500 francs à la charge :

1° De choisir tous les ans et à perpétuité parmi les personnes les moins fortunées de la ville, une jeune fille réunissant ces trois conditions : une conduite irréprochable et laborieuse, une soumission respectueuse envers ses parents et une habitation continue dans la ville depuis dix ans au moins à l'époque de son élection.

2° De procéder à cette élection et d'en proclamer le résultat le 2 mai, jour anniversaire de la naissance du général.

3° De couronner la lauréate le dimanche de l'Ascension.

4° Et de lui payer la somme de 500 francs à titre de récompense.

Le premier couronnement de la rosière eut lieu en 1866. Aussi la ville de Meulan a-t-elle voulu, par reconnaissance, que l'une de ses places publiques portât le nom du légataire : la *Place du Fort* est appelée aujourd'hui *Place Létang*.

Un dernier hommage fut, à cette occasion, rendu à la mémoire du général Gency : la *Place du Boulevard* porte maintenant cette indication : *Place Gency*.

Le souvenir des deux braves vivra éternellement au lieu de leur naissance : Meulan a surtout la mémoire du cœur....

ÉPILOGUE

La vieille capitale du Vexin, l'ancienne citadelle des comtes de Meulan, la guerrière et patriotique cité n'est plus aujourd'hui qu'une délicieuse résidence, qui réunit aux agréments de la campagne toutes les commodités de la ville : Meulan possède un Théâtre, deux Cercles, de belles promenades.

Son séjour est particulièrement cher aux artistes et aux hommes de lettres.

Chateaubriand s'était retiré à Meulan pour y préparer ses *Mémoires d'Outre-tombe.* M. Guizot, jeune encore, y composa quelques-uns de ses ouvrages, chez la veuve du célèbre Condorcet, son amie, qui habitait, dans la rue des Annonciades, le riant ermitage qu'elle avait modestement baptisé du nom de *petite maison*, sous lequel on le désigne encore; Mlle Rachel, l'illustre tragédienne, y possédait une bastide qu'elle habita presque jusqu'à sa mort.

« Aimez-vous le soleil à la campagne? Venez me » voir à Meulan, écrivait-elle à l'un de ses amis dans » les derniers temps de sa vie.... Prenez le train » de onze heures et demie au chemin de fer de Rouen,

» rue Saint-Lazare, à deux pas de chez vous; vous
» serez chez moi à une heure; et, puisque vous ne
» m'accordez impitoyablement que deux heures de
» bonne causerie, vous me quitterez à trois heures
» et serez chez vous pour dîner. »

C'est cette facilité de communications, jointe à la beauté du site, qui fait de Meulan l'une des campagnes les plus fréquentées des environs de Paris.

Aussi la ville, resserrée d'un côté par la Seine, de l'autre par la colline Saint-Nicolas, tend-elle, en s'agrandissant, à retourner vers son antique berceau et à reconquérir, dans un avenir peu éloigné, les limites de l'ancienne *Locenes* dont un magnifique château, appelé *la Ferme de Thun*, occupe seul l'emplacement.

Puisse la nouvelle cité, — aujourd'hui que la force n'est plus le principal élément de la puissance, — trouver dans les luttes pacifiques du progrès la concontinuation de sa célébrité si chèrement achetée!...

Car, s'il est glorieux pour une ville, comme pour un peuple, de s'appuyer sur un noble passé, il n'est pas moins patriotique de chercher à acquérir de nouveaux titres à l'admiration des âges futurs: c'est dans l'agriculture qui produit, dans l'industrie qui transforme, dans le commerce qui vivifie, que résident maintenant les véritables sources de la prépondérance.

Heureuses donc sont les villes auxquelles une grande route, un chemin de fer ou une rivière navigable fournit les moyens d'acquérir, en même temps que la prospérité, cette supériorité d'influence.

Meulan possède, réunis, ces trois agents principaux du progrès actuel.

La courageuse cité en saura tirer parti.

Un jour viendra, d'ailleurs, où comprenant leur réel intérêt, les deux municipalités de Meulan et des Mureaux demanderont à mettre un terme aux conséquences de l'arrêt du 6 juillet 1545 qui les sépara : le vieux Fort, siége des pouvoirs administratifs, sera le trait-d'union des deux paroisses.

Alors ces deux parties du même corps communal, dont l'une représentera le passé, et l'autre l'avenir, formeront une grande et belle ville qui tiendra dignement le rang que lui assignent vingt siècles de fidélité et de dévouement à la cause nationale :

Regi et Regno fidelissima!

FIN.

TABLE

Meulan, imprimerie de A. Masson.

